

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

HISTOIRE DU VOLONTARIAT INTERNATIONAL AU QUÉBEC :  
LE CAS DU SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER – SUCO  
1960-1985

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
MARTIN DESMEULES

JANVIER 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## Remerciements

En tout premier lieu, j'aimerais remercier Jean-Marie Fecteau, mon directeur, pour son soutien, ses conseils et ses commentaires. Sans un tel guide, jamais le travail accompli n'aurait eu cette qualité.

J'aimerais également remercier Martin Petitclerc et Marie-Claude Thifault pour m'avoir fait confiance comme assistant pour leurs travaux de recherche respectifs. Votre confiance et votre compréhension m'ont permis de m'investir à la fois dans mes propres travaux, tout en demeurant actif dans le domaine de la recherche.

Merci également à la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec qui nous a fait profiter d'une bourse de recherche qui a contribué à l'aboutissement de nos travaux.

Pour leur générosité, je remercie les membres du SUCO, tout spécialement Linda Gagnon, pour m'avoir ouvert les portes des archives de l'organisme. Sans cette ouverture, ce travail n'aurait jamais pu aboutir.

Un merci tout spécial à mes parents qui, à travers les beaux moments et les épreuves de ma vie, ont toujours été là pour me soutenir et m'encourager.

Merci à Nicolas Girard pour m'avoir initié au domaine de la solidarité internationale. Tes encouragements ont porté fruit.

Merci finalement à Monica Émond pour ton appui, ton amitié, ton amour. Sans ta patience, tes commentaires et ton écoute active, ce mémoire n'aurait pu aboutir à ce qu'il est aujourd'hui. Merci pour tout.

## TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	vi
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
HISTORIOGRAPHIE ET PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE.....	3
1.1 Historiographie du volontariat international.....	3
1.1.1 Le volontariat et le missionariat catholique.....	4
1.1.2 Le volontariat et les organismes non-gouvernementaux.....	7
1.1.3 Le volontariat et les supports gouvernementaux.....	9
1.2 Éléments de définitions des concepts.....	10
1.2.1 Le volontariat international.....	11
1.2.2 Le développement international.....	18
1.3 Problématique de recherche.....	25
1.4 Évaluation des sources.....	28
CHAPITRE II	
LE PARCOURS HISTORIQUE DU SUCO (1961-1981).....	33
2.1 Le CUSO/SUCO : organisme de volontariat universitaire (1961-1969).....	34
2.1.1 La naissance d'un service national de volontariat universitaire.....	34
2.1.2 Le volontariat au centre du mandat du CUSO/SUCO.....	40
2.1.3 Une administration nationale pour un service national.....	42

2.2	L'affirmation du SUCO : des volontaires aux solidaires (1969-1981).....	44
2.2.1	Une autonomie administrative pour le SUCO.....	45
2.2.2	Le tumultueux passage de l'aide à la solidarité.....	51
2.2.3	La réorganisation du SUCO et la scission du CUSO/SUCO.....	62
CHAPITRE III		
LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE VOLONTARIAT		
AU SUCO.....		
		71
3.1	Les politiques d'assistance internationale canadiennes : un Canada généreux... et uni !.....	71
3.1.1	L'aide au développement comme arme anti-communiste.....	72
3.1.2	Les aspirations internationales du Québec et la contre-attaque fédérale.....	74
3.1.3	«Des latins du Nord ? » Les affinités culturelles Québec – Amérique latine et leurs incidences dans la politique d'assistance canadienne.....	79
3.2	Le soutien gouvernemental aux ONG : la main qui nourrit.....	81
3.2.1	Le volontariat dans la politique de coopération internationale canadienne.....	82
3.2.2	Le soutien gouvernemental au volontariat du SUCO.....	86
3.3	La rationalisation de l'assistance canadienne : la fin de l'âge d'or.....	97
3.3.1	La question de l'indépendance des ONG.....	98
3.3.2	La politique canadienne d'action convergente.....	102
3.3.3	Le pouvoir de régulation de l'État : la crise du financement de 1983.....	107

CHAPITRE IV	
LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL AU SUCO.....	118
4.1 D'une éthique chrétienne à une éthique libérale du volontariat.....	119
4.2 La solidarité : une nouvelle éthique ?.....	132
4.3 Le volontariat au SUCO à l'heure de la solidarité.....	142
CONCLUSION.....	155
ANNEXE 1	
CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DU CUSO/SUCO, 1976.....	162
ANNEXE 2	
RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU SUCO, 1977 (extraits).....	165
ANNEXE 3	
ARTICLES DE PRESSE PARUS À L'OCCASION DE LA CRISE DU SUCO (1983-1984).....	168
BIBLIOGRAPHIE.....	172

## Liste des abréviations, sigles et acronymes

AA :	Assemblée annuelle (SUCO).
ACDI :	Agence canadienne de développement international.
AEV :	Association(s) d'envoi de volontaires.
AQOCI :	Association québécoise des organisations de coopération internationale.
ARF :	Assemblée régionale francophone (SUCO).
AROM :	Assemblée régionale outre-mer (SUCO).
ASI :	Association(s) de solidarité internationale.
AUCC :	Association des universités et collèges du Canada.
BAE :	Bureau de l'aide extérieure (Canada).
BIT :	Bureau international du travail.
CAC International :	Coopérative d'animation et de consultation.
CARE :	<i>Cooperative for American Remittances to Europe / Cooperative for Assistance and Relief Everywhere.</i>
CASO :	Centre d'animation pour le service outre-mer.
CCCI :	Conseil canadien pour la coopération internationale.
CCIIVS :	<i>Coordinating Committee for International Volunteer Service / Comité de coordination des services de volontariat international.</i>
CECI :	Centre d'études et de coopération internationale (anciennement CEM).
CEM :	Centre d'études missionnaires (en 1967, il devient le CECI).
CENDOF :	Centre de documentation et de formation.

CEPES :	Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (UQÀM).
CID :	Comité international de développement incorporé.
CIDA :	<i>Canadian International Development Agency.</i>
COC :	Coordination des opérations canadiennes (SUCO).
COCOA :	<i>Conference on Canadian Overseas Aid.</i>
CONFEMEN :	Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays francophones.
COV :	<i>Canadian Overseas Volunteers.</i>
CPC :	Coordination des programmes de coopération (SUCO).
CRC :	Conférence religieuse canadienne.
CRDC :	Chaire de recherche en développement communautaire (UQÀH).
CRISES :	Centre interuniversitaire de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats.
CUSO :	<i>Canadian University Service Overseas</i> , jusqu'en 1981, désignant la division anglophone de l'organisme national CUSO/SUCO. Suite à la scission de l'organisme, le sigle demeure mais la référence universitaire est abandonnée.
CUSO/SUCO :	<i>Canadian University Service Overseas / Service canadien outre-mer.</i> Nous utiliserons ce sigle pour désigner l'organisme national.
CVCS :	<i>Canadian Voluntary Commonwealth Service.</i>
DAPDUC :	Deux associations parallèles dans une même corporation.
DGPS :	Direction générale des programmes spéciaux (ACDI).
DIF :	Direction de l'information et de la formation (SUCO).
DPC :	Direction des programmes de coopération (SUCO).

EAO :	<i>External Aid Office (Canada).</i>
FMI :	Fonds monétaire international.
IDH :	Indice(s) de développement humain.
IFAN :	Institut fondamental d'Afrique noire.
MIT :	<i>Massachusetts Institute of Technology.</i>
MUNDO :	Mouvement universitaire national pour le développement outre-mer.
NGO :	<i>Non-Governmental Organization.</i>
OCCDP :	Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, plus communément appelé Développement et Paix.
OCI :	Organisme(s) de coopération internationale.
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économique.
OCSD :	Organisation canadienne de solidarité et de développement.
OMC :	Organisation mondiale du commerce.
ONG :	Organisation(s) non-gouvernementale(s).
ONGD :	Organisation(s) non-gouvernementale(s) de développement.
ONU :	Organisation des Nations Unies.
PAED :	Programme d'animateurs pour l'éducation au développement (CCCI).
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement.
PPP :	Programme de participation du public (ACDI).
RV :	<i>Returned volunteers.</i>
SDN :	Société des Nations.

- SUCO : Service universitaire canadien outre-mer, jusqu'en 1981, désignant la division francophone de l'organisme national CUSO/SUCO. Suite à la scission de l'organisme, le sigle demeure mais la référence universitaire est abandonnée. En 1998, le SUCO devient Solidarité – Union – Coopération.
- UGEQ : Union générale des étudiants du Québec.
- UNESCO : *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
- UQÀH / : Université du Québec à Hull.  
UQO : Université du Québec en Outaouais.
- UQÀM : Université du Québec à Montréal.
- WUSC : *World University Service of Canada.*

## RÉSUMÉ

Le sujet de notre recherche est le volontariat international au Québec. Le but de notre démarche est de définir, qualifier et mieux cerner ce qu'a été la pratique du volontariat international, entre 1960 et 1985, à travers le cas spécifique du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). Notre principale hypothèse repose sur une mutation de l'éthique à la base du volontariat international : d'une éthique chrétienne puis libérale, le volontariat au SUCO découle, à compter des années 1970, d'une éthique solidaire.

Pour en arriver à une telle démonstration, nous brosons en tout premier lieu un tableau historiographique qui nous permet de saisir l'état de la question. Une telle démarche permet également d'établir une recension des écrits sur des concepts-clés, à savoir le *volontariat* et le *développement*, pour en aboutir à des définitions opérationnelles pour notre programme.

Ensuite, nous consacrons un chapitre au parcours historique du SUCO. D'un organisme national ayant comme principal objectif l'envoi de volontaires, le SUCO s'autonomise et s'arroge de nouveaux objectifs, notamment celui d'éduquer la population québécoise aux enjeux du développement international. Le volontariat, dans une perspective que l'on appelle la *solidarité internationale*, n'est plus central comme il l'avait été initialement et comme le gouvernement fédéral canadien continue de le souhaiter.

Un chapitre suivant nous amène à considérer cette relation entre le gouvernement canadien et le SUCO. Nous y voyons quelles furent les motivations fédérales dans la coopération internationale, le soutien aux organisations non-gouvernementales (ONG) puis au volontariat. Nous voyons aussi comment la *crise du SUCO*, en opposant la vision gouvernementale à celle véhiculée par les membres actifs du SUCO, illustre et calcifie la distance entre deux visions de la coopération internationale et du volontariat.

Dans un dernier chapitre, nous voyons comment les différents acteurs qualifièrent le volontariat à travers le temps. C'est ainsi que nous retraçons les caractères d'un volontariat libéral, héritier d'une éthique chrétienne missionnaire, au début des années 1960. C'est ainsi également que nous soulignons les caractères d'une nouvelle éthique qui se met en place, celle de la solidarité. Cette dernière, sous l'impulsion d'anciens volontaires et dans une démarche critique d'une définition libérale du développement et du volontariat, amènera une nouvelle acception de la coopération internationale de même que du volontariat en découlant.

Mots-clés : Volontariat international, volontaires, coopérants-volontaires, SUCO.

«Regardez bien et vous verrez que presque tout ce qui a vraiment de l'importance pour nous, tout ce qui incarne notre plus profond attachement à la manière dont la vie devrait être vécue et entretenue, dépend d'une forme – le plus souvent, de nombreuses formes – de volontarisme.»

Margaret MEAD, citée par BROADHEAD *et.al.*, Ponts de l'espoir?, Ottawa, Institut Nord-Sud, 1988, p. 78.

## INTRODUCTION

La présente recherche a comme sujet le volontariat international au Québec, de 1960 à 1985. Il s'appuie sur le cas d'une association impliquée dès 1961 dans la pratique volontaire de coopération internationale, le Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas (SUCO/CUSO)<sup>1</sup>. Dans le but de limiter la recherche au Québec, nous avons porté une attention au développement du versant francophone de l'organisme, distinct du secteur anglophone à partir de 1969 et autonome à partir de décembre 1980. La limitation temporelle de la présente recherche se fixe en aval sur la création du CUSO/SUCO en 1961, puis en amont de l'important régime minceur imposé au SUCO par son principal pourvoyeur de fonds, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), soit la cessation complète du financement de l'organisme en 1983.

Le volontariat international, notamment en histoire ou dans d'autres disciplines des sciences sociales, a été relativement peu traité et jamais il ne le fut de manière satisfaisante pour le cas du Québec. Trop souvent, les auteurs se bornent à traiter de la pratique de manière accessoire à leur propos principal, que ce soit l'assistance, la coopération ou la solidarité internationale. La définition de la pratique, la délimitation de ses contours, sa nature, ses buts et ses objectifs, le rôle des volontaires dans les réflexions et démarches visant à sa définition sont autant d'éléments qui nous apparaissent souvent indéfinis dans les travaux existants. Le regard historique ici proposé tendra à définir le volontariat, à en délimiter les contours et, plus significativement encore, à identifier et qualifier les processus d'évolution de la pratique et de ses représentations.

---

<sup>1</sup> Par souci de clarté, nous utiliserons le nom CUSO/SUCO pour désigner l'organisme pan-canadien; CUSO pour parler de la division anglophone et SUCO de la division francophone. Nous appliquerons par surcroît ces abréviations aux citations issues des études et sources.

À partir d'un tel programme, nous avons rapidement constaté qu'une étude historique exhaustive de l'ensemble des organismes d'envoi de volontaires au Québec était un programme outrepassant les exigences d'un mémoire de maîtrise. Ainsi, nous avons ciblé un organisme d'envoi de volontaires d'envergure, le SUCO, pour en faire une étude de cas. Qui plus est, nous avons favorisé une démarche d'enquête attachée aux sources documentaires de l'organisme et ce pour bien cerner les diverses considérations sur le volontariat dans leur contexte d'émission.

Bien que notre attention sera surtout portée sur la pratique du volontariat international, de nécessaires contextualisations seront également amenées. En tout premier lieu, nous présenterons un bilan historiographique du volontariat international au Québec et des thèmes corollaires pour inscrire notre recherche dans le champ des travaux parus à ce jour. L'autre but d'une telle démarche est de clarifier les concepts liés à notre démonstration et d'exposer notre problématique de recherche. Puis, dans un deuxième chapitre, nous présenterons l'historique de l'organisme qui servira à mettre en place la trame temporelle dans laquelle s'inscrit la pratique du volontariat au SUCO. Ensuite, nous aborderons le rôle du gouvernement fédéral, responsable au premier chef des relations internationales et de l'assistance étrangère, et surtout principale source de financement du SUCO de 1964 à 1983. Finalement, nous étudierons les représentations de la pratique du volontariat international au SUCO avec une attention particulière à l'expérience vécue par les volontaires.

## CHAPITRE I

### HISTORIOGRAPHIE ET PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Il existe différentes études sur la coopération internationale au Québec. Malgré cela, rares sont celles qui offrent un regard historique critique et aucune ne traite de manière satisfaisante de l'histoire du volontariat international à proprement parler. Il s'avère donc intéressant de brosser le tableau historiographique des thèmes corollaires au volontariat international au Québec pour inscrire notre démarche dans les travaux réalisés jusqu'ici.

#### 1.1 Historiographie du volontariat international

Dans leur ouvrage collectif, Linteau, Durocher, Robert et Ricard considèrent l'ouverture internationale de la société québécoise, à l'aune de la Révolution tranquille et de l'Expo '67, comme un facteur ayant contribué à l'affirmation internationale du gouvernement québécois :

L'affirmation internationale du gouvernement du Québec n'est qu'un aspect d'un phénomène beaucoup plus profond, qui touchait déjà la société québécoise depuis la Deuxième Guerre mondiale au moins. Par les voyages, par la radio et la télévision, par les échanges culturels, commerciaux ou religieux, les Québécois, en effet, s'étaient largement ouverts sur le monde, et cette tendance, à compter de 1960, ne cesse de s'accroître, de se diversifier et de rejoindre de plus en plus de groupes au sein de la population.<sup>1</sup>

La synthèse, cela se comprend, aborde très accessoirement cette sensibilité qui pourtant se traduit en pratiques réelles et concrètes, et ne traite spécifiquement ni du volontariat, ni de ses racines apostoliques. Cette ouverture sur le monde, et

---

<sup>1</sup> Paul-André LINTEAU, *et.al. Histoire du Québec contemporain*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, p. 748.

l'ouverture aux autres peuples et cultures qu'elle sous-tend, d'autres l'ont effectivement vu se profiler bien avant la Révolution tranquille, soit dans le missionnariat catholique.

### 1.1.1 Le volontariat et le missionnariat catholique

Ainsi, en 1962, le chanoine Groulx soulignait, dans son ouvrage consacré aux missions canadiennes-françaises, l'ouverture et la piété de la fibre missionnaire des Canadiens français : «Présents dans toutes les parties du monde, et par la plus haute présence humaine, voilà ce qu'accomplit, au moment où nous écrivons [1962], un petit peuple qu'on a dit si souvent fermé sur soi, étranger à l'universel, recroquevillé comme un poussin dans sa coquille.»<sup>2</sup>

Deux auteures ont étudié ces liens entre missionnariat et coopération internationale au Québec. D'abord, Gabrielle Lachance, dans son mémoire intitulé *De l'aide au développement. Les organismes non gouvernementaux de développement et de coopération internationale au Québec*<sup>3</sup>, considère en effet qu'«il est indispensable de jeter un regard sur les organismes dont l'objectif premier est missionnaire – ou devrait l'être de par leur nature»<sup>4</sup>, pour rendre compte des efforts de développement et de coopération internationale au Québec. Ainsi,

[p]lusieurs raisons justifient une telle incursion. D'abord, jusqu'en 1960 ou à peu près, ce sont les missionnaires qui, au Québec, ont détenu le monopole de la coopération internationale. S'ils sont, dans ce sens, les précurseurs des OCI [organismes de coopération internationale]<sup>5</sup>, il est

---

<sup>2</sup> Lionel GROULX. *Le Canada français missionnaire*, Montréal, Fides, coll. Fleur de Lys, 1962, p. 482.

<sup>3</sup> Gabrielle LACHANCE. *De l'aide au développement. Les organismes non gouvernementaux de développement et de coopération internationale au Québec*, M.A. Sociologie, Université Laval, 1978, publié par le Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec, 1979, 147 pages.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>5</sup> Des années 1950 à aujourd'hui, les organisations de coopération internationale ont été désignées par différentes appellations illustrant leur évolution, leurs priorités, leur philosophie et insistant sur leurs

nécessaire de déceler les relations qui peuvent exister entre ces deux structures sociales. De plus, en raison même de l'histoire de la coopération internationale au Québec, on peut croire que ce que pensent les missionnaires et les organismes missionnaires du développement et de la coopération internationale a eu un impact sur l'évolution des objectifs des OCI, soit par le truchement des animateurs, par la pression des adhérents ou tout simplement par les attentes du public rejoint.<sup>6</sup>

L'auteure se propose de présenter l'implication missionnaire dans le développement et la coopération internationale<sup>7</sup>. Elle expose ainsi qu'en marge des activités pastorales (représentant 31,3% de l'activité des missionnaires<sup>8</sup>), les missionnaires s'impliquent dans des champs d'activité liés au développement, c'est-à-dire l'éducation, la santé, les activités sociales, etc. «Il y a donc 68,7% [des 4003 missionnaires québécois actifs en 1977] ou 2750 missionnaires québécois qui sont actifs dans ces secteurs reliés au développement socio-économique des populations du Tiers-monde»<sup>9</sup>.

Dans son étude, Lachance centre son analyse non pas sur le volontariat mais sur les OCI, surtout laïcs mais aussi confessionnels, et c'est sous cet angle qu'elle décrit les liens de parenté existant entre ces deux types d'associations de coopération internationale. Les organismes retenus dans son étude, au nombre de soixante-huit, séculiers comme catholiques, «ont été choisis parce qu'ils sont enracinés au Québec et s'intéressent prioritairement aux questions de développement et de coopération internationale.»<sup>10</sup> Elle pose ainsi deux hypothèses : les objectifs avoués et non avoués des OCI sont corrélés d'abord aux valeurs et idéologies qui lui sont sous-tendues. Puis ces objectifs dépendent aussi des fonctions de ces organisations, à savoir servir

---

spécificités : organisations non-gouvernementales (ONG), organisations non-gouvernementales de développement (ONGD), organismes de coopération internationale (OCI), associations de solidarité internationale (ASI), associations d'envoi de volontaires (AEV).

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 42-43.

<sup>7</sup> Lachance s'est basée sur le document de la Conférence religieuse canadienne (CRC), *Missionnaires catholiques canadiens. Statistiques 1977*, Ottawa, CRC., 1977, 80 pages. Elle propose donc un portrait annuel plutôt qu'historique.

<sup>8</sup> LACHANCE, *op.cit.*, p. 44; ces données sont tirées des *Statistiques 1977, op.cit.*, p. 40.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>10</sup> LACHANCE, *op.cit.*, p. 108.

de tribune pour dénoncer les injustices et comme réponse à un besoin de solidarité envers ces dites victimes. Elle conclut :

que ces deux hypothèses se trouvent essentiellement confirmées. Toutefois, dans la première, il n'apparaît pas que les fonctions et la signification des OCI dans la société varient selon que leurs origines sont religieuses ou séculières, mais plutôt selon les valeurs qu'ils véhiculent et le public qu'ils atteignent.<sup>11</sup>

Un autre mémoire, intitulé *Catholicisme et coopération internationale. De l'apostolat missionnaire à la promotion humaine*<sup>12</sup>, traite des liens entre les institutions religieuses et laïques de coopération internationale. Méthodologiquement, son auteure, Julie Savignac, «se base sur une étude comparative entre deux [OCI] : l'une catholique, l'*Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix* (OCCDP), et l'autre laïque, *Solidarité – Union – Coopération* (SUCO).»<sup>13</sup> L'étude de ces liens entre catholicisme et coopération internationale l'amène également à «examiner le mouvement œcuménique et l'éthique sociale chrétienne en matière de solidarité internationale.»<sup>14</sup> Pour elle, l'œcuménisme illustre la permanence du religieux dans les activités de solidarité internationale : «à travers le mouvement œcuménique, le discours social de l'Église se répand de même que sa vision concernant le développement des peuples ce qui favorise, à certains égards, une plus grande application de l'éthique sociale chrétienne.»<sup>15</sup> Malheureusement, face à cette éthique sociale chrétienne, Savignac ne propose ni ne qualifie le penchant éthique laïc que l'on pourrait associer aux activités du SUCO.

Fort intéressantes, les conclusions de Savignac embrassent toutes les activités des deux organisations étudiées, soient les activités d'éducation et de sensibilisation, de

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 107.

<sup>12</sup> Julie SAVIGNAC. *Catholicisme et coopération internationale. De l'apostolat missionnaire à la promotion humaine*, M.A. Sociologie, Université de Montréal, 2002, 134 pages.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. III. L'acronyme SUCO, Service universitaire canadien outre-mer, demeura jusqu'en 1981. Par la suite, le sigle SUCO demeura mais la référence universitaire fut abandonnée. En 1998, le SUCO devint Solidarité – Union – Coopération.

<sup>14</sup> *Idem.*

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 126.

levées de fonds, les partenariats outre-mer, etc., dont le volontariat outre-mer fait certes partie, bien que celui-ci ne soit pas traité spécifiquement en rapport avec les analyses et conclusions proposées. De même, l'approche sociologique préconisée évacue la dimension historique des deux organisations en les fixant dans le temps, plus souvent qu'autrement présent. Une piste est tout de même tracée en ce qui concerne la permanence de l'enseignement social de l'Église et en ce qui a trait au développement international par le volontariat à proprement parler, soit dans les valeurs promues et véhiculées dans les activités d'éducation et de sensibilisation.

### 1.1.2 Le volontariat et les organismes non-gouvernementaux

Un nombre impressionnant d'études ont traité de l'œuvre des ONG dans le développement international<sup>16</sup>. Malgré cela, ces dernières ne peuvent alimenter de manière satisfaisante la démarche que nous entreprenons parce que rares sont celles qui traitent du volontariat, objet de notre enquête. C'est toutefois le cas de l'ouvrage de Brodhead, *et.al.*, *Ponts de l'espoir? Les organismes bénévoles canadiens et le tiers-monde*<sup>17</sup>. Bien que ces auteurs ne caractérisent pas le volontariat de manière satisfaisante, selon nous, associant comme plusieurs *volontaire* et *coopérant*, leur apport aux connaissances du milieu des ONG de développement canadiennes est notable. Le regard historique qu'ils portent sur l'évolution des ONG et du volontariat nous aidera à caractériser la pratique et à la situer dans les différentes activités des organisations canadiennes.

---

<sup>16</sup> Pour une étude générale des organisations non gouvernementales impliquées dans le développement international, voir J.-P. DELER, Y.-A. FAURÉ, A. PIVETEAU & P.-J. ROCA. *ONG et développement*, Paris, Karthala, 1998, 684 pages.

<sup>17</sup> Tim BRODHEAD, Brent HERBERT-COPLEY & Anne-Marie LAMBERT. *Ponts de l'espoir? Les organismes bénévoles canadiens et le tiers-monde*, Ottawa, Institut Nord-Sud, 1988, 189 pages.

Des études spécifiques ont été publiées sur certaines OCI au Québec, dont nombre d'entre elles intègrent à leurs activités des programmes de volontariat outre-mer. Ces études portent sur le rôle et les activités de ces organisations. C'est le cas du cahier co-écrit par Louis Favreau et Manon Boulianne sur le parcours de l'organisme Plan Nagua<sup>18</sup>, de l'ouvrage collectif sur l'historique du SUCO<sup>19</sup>, de la monographie de Susan Eaton<sup>20</sup> et du cahier de Favreau et Van Kemanade<sup>21</sup> sur l'organisme Développement et Paix. Ces travaux, souvent sommaires, représentent une source d'informations sur les contextes de développement de ces organisations et, plus généralement, sur l'ensemble des OCI au Québec. Toutefois, l'apport de ces travaux pour retracer l'évolution du volontariat à proprement parler est limité. Effectivement, le volontariat outre-mer est conçu souvent comme une activité parmi d'autres de ces organisations, ce qu'il est effectivement, et on ne porte pas véritablement attention à l'évolution de cette pratique spécifique dans l'évolution des organisations la chapeautant. Une autre étude, par son regard historique, sera également utile à notre recherche : celle de Ian Smillie<sup>22</sup> sur le CUSO (Canadian University Service Overseas, secteur anglophone de l'organisme national CUSO/SUCO), et tout particulièrement le chapitre consacré aux relations CUSO – SUCO intitulé «Curtains :

---

<sup>18</sup> Manon BOULIANNE & Louis FAVREAU. *Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Plan Nagua (1969-2000)*, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), série «Pratiques économiques et sociales», no 15, Hull, Université du Québec à Hull, 2000, 55 pages.

<sup>19</sup> Jean-Marie CHAPEAU, Magdaline BOUTROS & Sandra FRIEDRICH. *Quarante années de solidarité*, Montréal, SUCO, 2002, 44 pages..

<sup>20</sup> Susan EATON. *Chemins de solidarité. L'histoire de développement et paix*, Outremont, Novalis, 1992, 198 pages.

<sup>21</sup> Solange VAN KEMANADE & Louis FAVREAU. *Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Développement et paix, 1967-1999*, Montréal, Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES), 2001, 65 pages.

<sup>22</sup> Ian SMILLIE. *The Land of Lost Content. A History of CUSO*, Toronto, Deneau, 1985, 408 pages. Le parcours de cet auteur, il importe de le souligner, est intimement lié à celui du CUSO/SUCO : Smillie a été volontaire pour le CUSO en 1967, suite à sa diplomation de l'Université McGill, puis par la suite responsable de programme au Nigeria (CUSO) et au Bangladesh (CARE). Plus notablement, il fut directeur exécutif du CUSO de 1979 à 1983, soit au plein cœur de ce qu'on appellera la crise du SUCO. Nous aborderons ainsi son positionnement à l'abord de la crise et des événements l'entourant de manière critique, sans toutefois réduire la portée ni la qualité de son apport.

The SUCO Connection»<sup>23</sup>. Effectivement, pour nourrir notre enquête sur le cas du volontariat au SUCO, cet ouvrage offrira un regard pertinent sur l'évolution du CUSO, à mettre en rapport notamment avec ce que les archives du SUCO nous révéleront.

### 1.1.3 Le volontariat et les supports gouvernementaux

Dans les études existant sur l'implication du gouvernement canadien dans la coopération internationale, le thème du volontariat, s'il est traité, est délibérément corollaire au propos principal. Il y a d'abord d'intéressantes études sur l'assistance internationale canadienne, dont celle de Fatouros et Kelson<sup>24</sup> (1964), de Spicer<sup>25</sup> (1966), de Lyon et Ismael<sup>26</sup> (1976), de Dunn<sup>27</sup> (1982) et de Dupuis<sup>28</sup> (1984). Ces études, malgré leur intérêt, n'offrent pas de regard historique satisfaisant sur l'assistance canadienne, lacune à laquelle l'ouvrage dirigé par Cranford Pratt<sup>29</sup> et celui de David R. Morrison<sup>30</sup> ont répondu. Les apports, pour notre projet, du collectif dirigé par Pratt auront spécifiquement trait aux fondements de l'assistance

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, pp. 282-309.

<sup>24</sup> Arghyrios A. FATOUROS & Robert N. KELSON. *Canada's Overseas Aid*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, Contemporary Affairs, no 31, 1964, 123 pages.

<sup>25</sup> Keith SPICER. *A Samaritan State? External Aid in Canada's Foreign Policy*, Toronto, Toronto University Press, 1966, 272 pages.

<sup>26</sup> Peyton V. LYON & Tareq Y. ISMAEL (éd.). *Canada and the Third World*, Toronto, Macmillan / Maclean-Hunter Press, 1976, 342 pages.

<sup>27</sup> Donald DUNN. *Le Canada et l'aide au développement : analyse de l'aide publique canadienne*, M.A. Sociologie, Université de Montréal, 1982, 199 pages.

<sup>28</sup> Monique DUPUIS. *Crise mondiale et aide internationale : stratégie canadienne de développement du Tiers-Monde*, Montréal, Nouvelle Optique, 1984, 182 pages.

<sup>29</sup> Cranford PRATT (ed.). *Canadian International Development Policies : an Appraisal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 378 pages.

<sup>30</sup> David R. MORRISON. *Aid and Ebb Tide : A History of CIDA [Canadian International Development Agency] and Canadian Development Assistance*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press / Institut Nord-Sud, 1998, 602 pages.

canadienne<sup>31</sup> et aux relations entre l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et les ONG<sup>32</sup>. Encore une fois, cet ouvrage ne traitant pas spécifiquement de l'évolution du volontariat international, ces apports demeurent partiels. Morrison quant à lui traite plus spécifiquement de l'histoire de l'assistance canadienne à l'étranger, notamment à travers le Bureau de l'aide extérieure (BAE) puis de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) constituée en 1968. Morrison présente l'évolution des institutions canadiennes en portant certes attention à leurs relations avec les OCI, mais ne porte qu'une attention partielle à leurs activités, dont le volontariat outre-mer. Comme d'autres études précédemment citées, celle-ci apporte une contextualisation riche pour le présent projet de recherche.

## 1.2 Éléments de définitions des concepts

Avant de nous lancer dans le vif du sujet, il importe de porter notre regard sur les définitions des notions clés de notre recherche. En plus du concept central de volontariat, celui de développement est à définir dans l'abord de notre sujet. Alimentées des réflexions et analyses en cours quant à l'assistance internationale, les multiples définitions du développement témoignent des débats dans lesquels il sera intéressant de positionner les différentes visions du volontariat.

---

<sup>31</sup> Cranford PRATT. «Humane Internationalism and Canadian Development Assistance Policies», dans *Canadian International Development Policies : an Appraisal, op.cit.*, pp. 334-370.

<sup>32</sup> Tim BRODHEAD & Cranford PRATT. «Paying the Piper : CIDA and Canadian NGOs [Non-Governmental Organizations]», dans *Canadian International Development Assistance Policies : an Appraisal, op.cit.*, pp. 87-119.

### 1.2.1 Le volontariat international

Il n'est pas évident, à l'abord du volontariat international, de tracer les contours de cette pratique. S'agit-il d'une pratique bénévole ou professionnelle? À défaut de l'une ou l'autre, à quelle enseigne la pratique volontaire s'inscrit-elle? S'agit-il d'une pratique de charité, de développement, d'apprentissage, d'échange interculturel ou encore de solidarité? Aux problèmes de définitions s'ajoute un problème de terminologie. Effectivement, les termes *volontaire*, *coopérant*, *coopérant-volontaire* et *volontaire-coopérant* se côtoient, s'opposent ou s'équivalent, autant dans les études que dans les sources. Cette polysémie témoigne de la diversité des représentations de la pratique, des projets qui la suscitent et des analyses qui la jaugent. Au fait, au SUCO comme pour d'autres ONG, l'utilisation d'un terme au profit d'un autre est généralement loin d'être fortuite : «chaque organisation, en fin de compte, utilise le terme qu'elle croit le mieux refléter sa vision des programmes d'envoi de volontaires.»<sup>33</sup>

De tels éléments problématiques s'esquissent dans l'ouvrage de Brodhead, *et.al.* intitulé *Ponts de l'espoir*?<sup>34</sup> sur les organismes bénévoles canadiens impliqués dans la coopération internationale. Usant d'un rapport du Club de Rome en introduction de leur chapitre sur la participation des Canadiens dans la dynamique de la solidarité internationale, les auteurs soulignent que :

[l]e droit de participer est indissociable du droit d'apprendre. Les individus apprennent en participant aux échanges avec la société; et la société apprend par la participation des groupes et des individus à ses activités. Le potentiel d'apprentissage innovateur dans une société se mesure à son degré de participation. Et d'un point de vue global, le potentiel d'apprentissage innovateur dans l'ensemble du système mondial dépend de l'ampleur de la participation aux niveaux tant international que national et local.<sup>35</sup>

---

<sup>33</sup> *Les effets de l'envoi de volontaires canadiens*, étude préparée par Strategic Planning Associates et CAC (Coopérative d'animation et de consultation) International, 1994, p. 2.

<sup>34</sup> Tim BRODHEAD, *et.al.*, *op.cit.*

<sup>35</sup> *No Limits to Learning : A Report of the Club of Rome*, cité par BRODHEAD, *et.al.*, *op.cit.*, p. 78.

Ces auteurs associent les volontaires, obtenant une allocation de subsistance, aux coopérateurs salariés pour leur travail de coopération internationale. D'emblée, cette perspective confondant ces différentes pratiques, c'est-à-dire le volontariat et le service professionnel de coopération internationale, ne profite pas selon nous à l'analyse de leurs incidences distinctes. Ajoutant à cette complexité, le volontariat s'engage résolument, au cours de la période, dans le chemin de la spécialisation. Comme l'ont dénoté Brodhead, *et.al.*, un tel phénomène, par ses conséquences, illustre les spécificités du volontariat et le rôle particulier qu'il a pu jouer à ses débuts:

[I]e nouveau *professionnalisme* des coopérateurs [volontaires] a du bon, dans l'ensemble : il témoigne de l'amélioration du capital humain dans le tiers-monde. Il pourrait cependant aussi poser des problèmes à quelques ONG. Car, dans les années 1960 et 1970, la communauté des bénévoles du développement a puisé une grande partie de son dynamisme chez les volontaires récemment revenus, qui forment maintenant un bon pourcentage des cadres supérieurs des ONG et de l'ACDI. Les coopérateurs [volontaires] plus expérimentés et, donc, plus âgés privent maintenant les ONG de l'énergie que leur réinjectaient constamment dans le passé les volontaires à leur retour.<sup>36</sup>

Aussi, les différents statuts liés aux différentes pratiques ne sont ni clairs, ni unanimes. C'est aussi l'avis de Jean-Dominique Boucher. Ce dernier, dans une enquête<sup>37</sup> qu'il associe lui-même au «travail d'un journaliste qui n'est ni historien ni sociologue»<sup>38</sup>, souligne avec raison qu'il est

[c]ompliqué, le jeu des définitions : bénévole, volontaire, coopérateur. Fuyez le dico [dictionnaire]. Selon lui [Le Robert], le bénévole est *celui qui accomplit son travail gratuitement sans y être obligé* et le volontaire est... *une personne bénévole qui offre ses services par simple dévouement!* On simplifiera heureusement, quand il s'agira d'engagement en direction du Tiers monde. En général, le mot *volontaire* est réservé à ceux (celles) qui travaillent dans le long terme au sein d'associations ou ONG [...] Le volontaire perd alors son statut de travailleur salarié (il n'a qu'une indemnité de subsistance). Le *bénévole*, qui garde son statut social, s'investit dans des actions de solidarité, occasionnellement, ou pour une courte durée. Le terme *coopérateur* est beaucoup plus large. Il peut s'appliquer aux volontaires des ONG. On l'emploie surtout pour les professionnels de la coopération, publique ou privée : experts, techniciens salariés, voire personnel rémunéré des ONG sur le terrain...<sup>39</sup>

<sup>36</sup> BRODHEAD, *et.al.*, *op.cit.*, p. 83.

<sup>37</sup> Jean-Dominique BOUCHER. *L'aventure solidaire. Volontaires pour le Tiers monde*, Paris, Karthala, 1990, 278 pages.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 15.

Une telle démarche visant à distinguer ces différentes pratiques a été menée par Yves Beigbeder dans son ouvrage intitulé *The Role and Status of International Humanitarian Volunteers and Organizations*<sup>40</sup>. Il rapporte de probantes distinctions entre volontariat et travail bénévole et/ou charitable :

«Benevolence corresponds to a deep-felt instinct of man to alleviate the pains of his fellow men and in particular of the most impoverished ones. It is an expression of the natural and social solidarity of man, either in traditional communities or in modern societies. However, benevolence, or charity, deals with the symptoms of the problems, not with their social causes [...] This sharp distinction between charity, alleged to limit its action to care and relief, and voluntary service, with its more activist and participative approach, may be overstated, as both approaches are needed, unless it is meant to show the two extremes of a spectrum.»<sup>41</sup>

Beigbeder rapporte par ailleurs que le Centre national du volontariat (France) a établi cinq conditions pour qu'il y ait volontariat: «the volunteer is a person who commits himself (commitment) of his own free will (freedom of choice) without profit motive (non-profit objective) in an organized action (belonging to a group or structure) to the service of the community (common social interest).»<sup>42</sup> De plus, l'auteur a relevé une évolution du volontariat : d'un simple *aidant*, le volontaire, conscient du monde et de son action, tend à être conçu comme un *agent de changement*. La définition adoptée par la Croix-Rouge illustre bien son propos: «The First Red Cross World Meeting on Voluntarism, in Mexico, 1983, defined a volunteer as a person who reaches consciousness of solidarity, leading him to work with people with the objective of wakening in them their own capacity to improve quality of their lives.»<sup>43</sup>

---

<sup>40</sup> Yves BEIGBEDER. *The Role and Status of International Humanitarian Volunteers and Organizations*, Dordrecht (Pays-Bas), M. Nijhoff éd., 1991, 414 pages.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>42</sup> M. Le NET et J. WERQUIN. *Le volontariat*, La Documentation française, no 4780, Paris, 1985-5, p. 9; cité par BEIGBEDER, *op.cit.*, p. 103.

<sup>43</sup> The League of Red Cross and Red Crescent Societies. *Report of the First World Meeting on Red Cross Voluntary Service*, Mexico, 7-12 mars 1983, Genève; cité par BEIGBEDER, *op.cit.*, p. 104.

Beigbeder poursuit et attire notre attention sur une autre définition, celle du Comité de coordination des services de volontariat international (CCIVS)<sup>44</sup>. Selon celle-ci :

«[m]odern voluntary service tries to attack the roots of the ills and problems, while involving those who suffer in the process. Voluntary service is more than a useful social activity : it presupposes an ideological and practical commitment. It requires an analysis of economic, social and human reality *as a basis for a strategy to eliminate the causes of alienation, create the conditions for the underprivileged to take charge of their own destiny, to advance beyond present conditions and build their own future on the basis of their own values.*»<sup>45</sup>

Cette définition intègre donc le politique à l'action volontaire, distinguant ainsi nettement le volontariat du bénévolat, de la charité ou de l'assistance humanitaire dont les activités sont davantage liées aux manifestations qu'aux causes des besoins.

Le CCIVS a également mis de l'avant une autre distinction probante entre révolutionnaires et volontaires, «presumably on the premise that some activist volunteers may be tempted to join revolutionary movements, or may be assimilated to revolutionaries by suspicious governments.»<sup>46</sup> Ainsi, «[f]or a revolutionary, the main objective is to seize power, in order to remodel society [...] The revolutionary resorts principally to political and military struggle to reach its aims [...] The revolutionary's action is based on an ideology, which is the basis of his model of society.»<sup>47</sup>

Le volontaire, selon cette perspective, se distingue du révolutionnaire en ce qu'il refuse de s'associer à des approches violentes ou à des mouvements révolutionnaires. Militant social, peut-être, le volontaire n'est pas militant révolutionnaire :

«The volunteer, irrespective of the ideology which inspires his action, has simply to be a catalyst of the forces of change in society working towards social justice and, consequently he has to first and foremostly respect the positive values of the society he is working in. He can by no means impose his own values, his own model of society. Through an open spirit, the spirit of dialogue, the voluntary dissociates himself from a revolutionary militant.»<sup>48</sup>

<sup>44</sup> En anglais, le *Coordinating Committee for International Volunteer Service* (CCIVS).

<sup>45</sup> BEIGBEDER, *op.cit.*, p. 104. L'auteur cite (en italique) le CCIVS, *New Trends in Voluntary Service*, Paris, non daté, pp. 41-43.

<sup>46</sup> *Ibid.*, pp. 104-105.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>48</sup> CCIVS, *New Trends in Voluntary Service, op.cit.*, pp. 41-43, cité par BEIGBEDER, *op.cit.*, p. 105.

Une telle distinction théorique peut sembler claire *a priori*. Dans la pratique toutefois, comme nous le verrons dans le cas du SUCO, elle n'est pas toujours limpide.

Par ailleurs, dans le but de distinguer le volontariat international d'autres pratiques, bénévoles et professionnelles, le groupe français Volontariat de la commission Coopération Développement<sup>49</sup> a statué qu'

[e]st dit bénévole celui qui consacre gratuitement une partie de son temps libre à un service organisé à l'usage d'autrui. Ce temps offert est aussi un temps choisi dans la mesure où il n'existe aucune obligation autre que morale entre le bénévole et l'association. C'est bien là que réside la différence essentielle entre le bénévolat et le volontariat. Le volontaire, lui, est lié par contrat à l'association. Si, à première vue, ce contrat s'explique par l'aspect pécuniaire de l'engagement, c'est plutôt parce que le volontariat est une activité exclusive de toute autre forme de travail ou d'engagement qu'il exige une contractualisation. Et c'est aussi parce que le volontariat suppose des responsabilités partagées plus denses que dans le bénévolat, qu'il exige des engagements mutuels.<sup>50</sup>

Par rapport au service professionnel de la coopération internationale, les auteurs ont identifié un flou quant aux spécificités de chacun et à la difficile démarcation entre les deux pratiques dans un contexte de cohabitation. L'entretien simultané, par les associations de solidarité internationale, de volontaires et de coopérants professionnels amène de fait un questionnement d'importance :

[u]ne telle coexistence au service d'un projet associatif partagé questionne l'identité ou plus simplement la spécificité du volontariat. On peut estimer que pour ces associations, la spécificité du volontariat n'est pas d'abord fonction de la nature de la compensation financière accordée en contrepartie du travail ou de l'activité du volontaire mais d'un autre élément, difficile à caractériser objectivement, qui est le niveau d'engagement personnel.<sup>51</sup>

De telles considérations sont à retenir à l'abord du volontariat international au SUCO. Elles serviront à marquer les limites théoriques entre les différentes pratiques de coopération internationale, particulièrement entre bénévole, volontaire et coopérant

---

<sup>49</sup> Frédéric BILLAUD & Alain PIVETEAU (rapporteurs). *Pour un volontariat d'avenir. Regards croisés sur le volontariat de coopération internationale*, compte-rendu des travaux du groupe Volontariat de la commission Coopération Développement (oct. 1999 – sept. 2000), Paris, La Documentation française, 185 pages.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 62.

professionnel. Limites articulées rappelons-le sur la distinction entre volontaire et bénévole (présence d'un contrat, activité exclusive, responsabilité et engagement), et entre volontaire et coopérant professionnel (niveau d'engagement personnel, allocation de subsistance *versus* salaire).

Il ne s'agit toutefois pas, en adoptant de telles distinctions, d'occulter les critiques formulées à l'adresse de la pratique du volontariat international. Critiques, rappelons-le, à notre sens et à titre hypothétique, alimentées par les volontaires et par les pays et associations hôtes outre-mer. Ainsi, Didier François<sup>52</sup> pouvait-il souligner en 1984, que

[l]e volontariat n'est pas une activité en expansion dans les ONG. La principale raison en est qu'il correspond plus à un besoin personnel de jeunes occidentaux qu'à de véritables demandes du tiers-monde [...] En effet, un poste de volontaire ne se définit pas à partir d'un individu, mais à partir d'une demande exprimée dans le pays d'accueil.<sup>53</sup>

D'autres auteurs, tel Dan Ferrand-Bechmann, il importe de le souligner, intègrent plus volontiers le volontariat à la sphère du bénévolat. Dans son ouvrage *Bénévolat et solidarité*<sup>54</sup>, Ferrand-Bechmann assimile ainsi le volontariat au bénévolat, mais en insistant sur sa particularité quant à la réciprocité de l'action bénévole. Pour lui, en rapport avec l'une des six dimensions fondamentales du bénévolat qu'il identifie<sup>55</sup>, celle du rapport à autrui, «[l]e pôle le plus bénévole [dans l'axe correspondant au rapport à autrui] est celui où il n'y a pas de réciprocité possible. Il peut s'agir : [...] d'une distance macro-économique ou planétaire, quand les membres des pays riches s'occupent du développement d'un village en Afrique»<sup>56</sup>. On peut se questionner sur l'impossibilité, affirmée par l'auteur, de la réciprocité des échanges de volontaires

<sup>52</sup> Didier FRANÇOIS. *Guide de l'aide au tiers monde. Solidarité et développement*, Paris, Syros, 1984, 189 pages.

<sup>53</sup> *Ibid.*, pp. 131 et 160.

<sup>54</sup> Dan FERRAND-BECHMANN. *Bénévolat et solidarité*. Paris, Syros-Alternatives, 1992, 189 pages.

<sup>55</sup> À savoir : 1) le rapport à autrui; 2) la norme et la contrainte; 3) le don et la rémunération; 4) la valorisation sociale; 5) le projet social et 6) la relation aux autres sphères de la solidarité. Voir FERRAND-BECHMANN, *op.cit.*, pp. 36-37.

<sup>56</sup> FERRAND-BECHMANN, *op.cit.*, p. 38.

internationaux, mais il n'en demeure pas moins que Ferrand-Bechmann apporte à la réflexion un regard aussi pertinent qu'original, différent de bien d'autres regards posés quant à eux sur l'extrême opposé du spectre bénévole-professionnel, soit sur les coopérants professionnels.

Sur l'utilisation des termes désignant le volontariat au SUCO, un regard dans les sources s'impose. De fait, au début du volontariat au CUSO/SUCO, le terme le plus utilisé est celui de *volontaire*, notamment du côté anglophone, *volunteer* : dans les années 1960, les «comités locaux recrutaient des étudiants qu'on appelait alors des *volontaires*.»<sup>57</sup> On insiste sur le service : «servir et apprendre» est la devise. Confrontant différentes pratiques des débuts de l'organisme, on distingue le volontaire obtenant une rémunération d'appoint du coopérant obtenant salaire pour dégager le principe de l'engagement caractéristique du volontariat du CUSO/SUCO. C'est notamment l'appréciation de Woollcombe lorsqu'il relève qu'en

«1962 and 1963, a total of 46 CUSO[/SUCO] teachers were sent for one-year assignments to Guinea and the ex-Belgian Congo. These personnel could not strictly be classed as volunteers, for they received handsome salaries and were considered in the category of *expatriate teachers* somewhat like the early teachers in Ghana and Nigeria [...] There was virtually no feeling among these teachers of representing CUSO[/SUCO].»<sup>58</sup>

Au cours des années 1960, on délaisse peu à peu du côté francophone le terme *volontaire* au profit de celui de *coopérant* pour exprimer une volonté de répondre aux demandes outre-mer et pour inscrire la démarche dans un échange égalitaire: «les travailleurs à l'étranger sont appelés *coopérants* pour mieux refléter leur conviction que tout changement social significatif demande une coopération entre partenaires

---

<sup>57</sup> *SUCO : 35 ans d'histoire*, dépliant réalisé sous la coordination de Diane LABRIE (archiviste) et Richard SIMARD, avec la participation de Clôde de GUISE (recherche et rédaction), Montréal, Documentation SUCO, 1996, p. 1.

<sup>58</sup> WOOLLCOMBE, *op.cit.*, pp. 83-84.

égaux.»<sup>59</sup> Dès 1968, ce glissement sémantique apparaît dans un document présentant l'organisme aux aspirants volontaires :

[le SUCO] coopère, à sa façon, c'est-à-dire par l'envoi de *volontaires-coopérants* dans des tâches définies par les gouvernements ou organismes étrangers [...] le SUCO participe aux efforts de compréhension mutuelle entre les cultures en veillant à ce que le *volontaire-coopérant* adopte le rythme de vie quotidienne des communautés humaines au sein desquelles il est appelé à travailler [...] le SUCO peut être caractérisé comme étant à la fois une école d'expérience, un milieu d'échange interculturel et un service professionnel.<sup>60</sup>

À nouveau en 1980, la question du terme à préconiser pour désigner le volontariat au SUCO est posée par une résolution de l'assemblée annuelle : «Il est proposé que la future constitution intègre le concept de volontaires, compte tenu des différences perçues entre les objectifs et les motivations qui animent les coopérants et les volontaires face à la coopération internationale.»<sup>61</sup> Cette tension, qui ramène le principe d'engagement au premier plan, illustre bien qu'au début des années 1980 la pratique volontaire préconisée au SUCO n'est pas entendue ni perçue de la même façon par tous.

## 1.2.2 Le développement international

À ce stade, il importe d'asseoir l'étude dans son cadre théorique. Saisir les assises du concept de développement clarifiera les arguments de notre démonstration. Aussi, partant du postulat que les principaux acteurs et penseurs du volontariat au Québec ont été perméables à l'influence des réflexions et critiques de cette idée, il s'avère incontournable de présenter les principales études sur ce concept.

---

<sup>59</sup> *Les effets de l'envoi de volontaires canadiens*, op.cit., p. 2.

<sup>60</sup> *Document d'informations sur le SUCO à l'adresse des candidats volontaires*, Montréal, Documentation SUCO, 1968, p. 1. Je souligne.

<sup>61</sup> «Résolutions adoptées à l'Assemblée annuelle 1980», *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, Montréal, Documentation SUCO, p. 15. La résolution fut adoptée à la majorité.

Le concept de développement entendu comme développement économique a été sujet à de nombreuses définitions dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Comme l'a souligné Marie-Claude Smouts,

[d]es dizaines de définitions du développement ont été proposées depuis les années 1950. Toutes sont contestées. Les définitions positives expliquent que *[l]e développement, sur le fond, consiste en l'amélioration, par les hommes et les femmes, de leur capacité à réaliser leur potentiel humain, individuel et collectif* (OCDE [Organisation de coopération et de développement économique]) [...] Elles sont humanistes mais peu opérationnelles car la question reste entière de savoir comment parvenir à cette amélioration. Les définitions critiques considèrent que le développement *est constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale, obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable* (Rist).<sup>62</sup>

À l'abord du concept, plusieurs auteurs se sont arrêtés à l'histoire de l'idée, remontant pour certains à ses origines occidentales. Ainsi, selon Latouche<sup>63</sup>, bien que

*[d]éveloppement [soit] un terme relativement récent dans son sens biologique, et très récent dans son acception économique [...] il y a certainement une archéologie tant de la représentation développement que des valeurs qui lui sont liées. La première permet de cerner l'enracinement ancestral d'un concept fondamental de la modernité, la seconde de dévoiler la fonction mythique que le développement va remplir et la matrice idéologique où il va se loger.*<sup>64</sup>

Pour sa part, Gilbert Rist<sup>65</sup> qualifie le développement non pas comme une idéologie mais bien comme une croyance, un «élément de la religion moderne», et souligne que «[c]es croyances [dont les Droits de l'homme ou le développement] correspondent d'une certaine manière (homéomorphique) aux mythes des sociétés non occidentales [...]»<sup>66</sup> Pour lui, l'idée de développement, prise comme croyance, «se construit collectivement, au fil d'une histoire, elle s'accroche à des vérités anciennes et

<sup>62</sup> Marie-Claude SMOUTS. «Développement», dans *Dictionnaire des relations internationales*, Marie-Claude SMOUTS, Dario BATTISTELLA & Pascal VENESSON, Paris, Dalloz, 2006 (2<sup>e</sup> édition), p. 123. L'auteure cite Gilbert RIST, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

<sup>63</sup> Serge LATOUCHE, «Contribution à l'histoire du concept de développement», dans *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Daniel HEMERY & Jean PIEL, éditeurs, Paris, L'Harmattan, 1988, pp. 41-59.

<sup>64</sup> *Ibid.*, pp. 42-43.

<sup>65</sup> Gilbert RIST, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 (2<sup>e</sup> édition; 1<sup>e</sup> édition 1996), 442 pages.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 41.

indiscutables, elle scelle l'adhésion au groupe, elle autorise le discours légitime [...]»<sup>67</sup> Ainsi, ces auteurs exposent les origines du concept de développement, conçu comme une créature de la métaphysique occidentale.

C'est relativement tard que le terme prend de plain pied la signification économique que nous lui reconnaissons aujourd'hui dans le sens d'amélioration ou de modernisation, soit au 20<sup>e</sup> siècle, notamment par un prolongement de son acception biologique<sup>68</sup>. Le moment précis ne semble pas évident, notamment pour Latouche : «[d]ans l'état actuel de nos informations, nous sommes incapables de préciser à quelle date le mot apparaît dans la littérature économique.»<sup>69</sup>. Sur son utilisation politique, un usage remarqué est celui de l'article 22 du pacte de la Société des Nations (SDN) du 28 juin 1919 : «Le bien-être et le développement de ces peuples [non encore capables de se diriger eux-mêmes] forment une mission sacrée de civilisation [...] La meilleure méthode pour réaliser ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées»<sup>70</sup>. L'apparition du terme dérivé *sous-développé*, «euphémisme politique pour *pauvre* en parlant d'un pays, [plus tard] remplacé par le nouvel euphémisme *en voie de développement* ou *en*

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>68</sup> À «développement», le dictionnaire de la langue française de Littré (1870) mentionne d'abord le sens de croissance des corps organiques puis que le mot développement «se dit, en histoire philosophique, du mode suivant lequel croît la civilisation : le développement de l'humanité.» Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1870, cité par Georges GUSDORF, «L'histoire des idées», dans *Development : The Western Views / La perspective occidentale du développement*, C.A.O. van Nieuwenhuijze (ed.), La Haye, Institute of Social Studies, Éditions Mouton, 1972, p. 39. Par ailleurs, pour Wolfgang Sachs, le triomphe de l'évolutionnisme social au 19<sup>e</sup> siècle procède d'un emprunt implicite à la biologie : pour lui, la «définition de l'exploitation économique de la terre et de ses richesses comme développement était l'héritage de l'arrogance productiviste du 19<sup>e</sup> siècle. Par le truchement d'une métaphore biologique, une simple activité économique devenait un procédé naturel et évolutionnaire, comme si des qualités cachées devaient être progressivement conduites à leur état final.», Wolfgang SACHS, «L'archéologie du concept de développement», dans *Interculture* (Montréal), vol. 23, no 4, automne 1990 (1989), Cahier 109, p. 4.

<sup>69</sup> LATOUCHE, *op.cit.*, p. 44.

<sup>70</sup> «Article 22», *Pacte de la Société des Nations*, SDN, 28 juin 1919, cité dans Serge LATOUCHE, *op.cit.*, p. 45.

développement»<sup>71</sup>, est liée pour certains auteurs<sup>72</sup> au *Point IV* du discours d'investiture du Président états-unien Truman, prononcé le 20 janvier 1949 : «L'adjectif *sous-développé* apparaît au début du premier paragraphe du Point IV. C'est la première fois qu'il est utilisé dans un texte destiné à pareille diffusion comme synonyme de *régions économiquement arriérées* (*economically backward areas*). À partir de là, on construira le substantif *sous-développement*»<sup>73</sup> De fait, «[l]'apparition du *sous-développement* évoque non seulement l'idée d'un changement possible en direction d'un état final, mais surtout la possibilité de provoquer ce changement.»<sup>74</sup>

Ainsi, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le développement apparaît comme un programme universel, un mot d'ordre : les pays développés ont la responsabilité et le devoir d'étendre les bienfaits de leur développement et les pays sous-développés ont la chance mais également le devoir de profiter de ces occasions d'avancement. Bien évidemment, pour les États occidentaux, un tel développement ne peut se réaliser que dans un système économique capitaliste et participe même de la lutte au communisme.

Avec le point IV de Truman, et surtout grâce à son impact et rayonnement, le développement devint projet politique. Comme l'a souligné Susan Spronk<sup>75</sup>, un tel programme politique puisait, sur le plan théorique, d'une part dans la théorie de la

---

<sup>71</sup> *Dictionnaire historique de la langue française*, d'Alain REY (dir.), tome 1, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2006 (1992), p. 1066.

<sup>72</sup> Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, de REY (dir.), *op.cit.*, p. 1066, on date ces apparitions à 1951 (*sous-développé*) et 1952 (*sous-développement*) sans toutefois en expliciter les sources. Aussi, comme le souligne RIST, *op.cit.*, note de la page 121, «Selon Peter Praxmarer [...], le terme aurait été employé une première fois en 1942 par un fonctionnaire du BIT [Bureau international du travail], Wilfred Benson [...]».

<sup>73</sup> RIST, *op.cit.*, p. 121.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 122.

<sup>75</sup> Susan SPRONK. «Développement» (traduction d'Étienne CANTIN), dans *Relations internationales. Théories et concepts*, sous la direction d'Alex MACLEOD, Eveline DUFAULT & F. Guillaume DUFOUR, Outremont, Éditions Athéna / CEPES, 2002 (pour la traduction), pp. 35-38.

modernisation du sociologue Talcott Parsons<sup>76</sup> et d'autre part dans la théorie ultra-libérale du *take-off* (ou «démarrage») de l'économiste Walt W. Rostow<sup>77</sup>. Par ailleurs, ces théories actualisaient une conception du développement issue de l'évolutionnisme social<sup>78</sup>.

Cette théorie de la modernisation fut contestée, notamment par des théories dites néomarxistes<sup>79</sup> : «[I]es théories de la dépendance<sup>80</sup> dans un premier temps, puis celle du système-monde<sup>81</sup>, furent développées en réaction à la théorie de la modernisation»<sup>82</sup>. Sommairement, ces théories considéraient

que le sous-développement n'est pas une condition primitive de toutes les sociétés humaines, mais plutôt une création historique issue du capitalisme [...] le développement et le sous-développement sont la résultante d'un même processus historique : le développement historique

---

<sup>76</sup> Voir Talcott PARSONS. *Essays in Sociological Theory*, New York, Free Press, 1966 (1964), 459 pages. Ainsi que l'a souligné Spronk, la sociologie et la théorie de la modernisation de Parsons «tiennent pour acquis qu'il n'existe qu'une route pour les sociétés humaines menant des sociétés simples, traditionnelles et surtout agraires (l'état de sous-développement) aux sociétés séculaires, industrialisées et de consommation de masse.», SPRONK, *op.cit.*, p. 36.

<sup>77</sup> Voir Walt W. ROSTOW. *Stages of Economic Growth : a Non-Communist Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 (1960), 272 pages. Rostow se qualifiait lui-même comme un historien de l'économie.

<sup>78</sup> Pour définir l'évolutionnisme social, Robert A. Nisbet a relevé six caractéristiques des représentations du changement social : 1) le changement est naturel; 2) directionnel; 3) immanent; 4) continu; 5) nécessaire et 6) procède de causes uniformes. Voir Robert A. NISBET, «The Elements of Social Evolution», dans *Social Change and History, Aspects of the Western Theory of Development*, New York, Oxford University Press, 1969, pp. 166-188.

<sup>79</sup> Rist, quant à lui, initie son portrait, qu'il avoue partiel, des critiques néomarxistes de la théorie de la modernisation par Paul M. SWEEZY et Paul A. BARAN. *Le capitalisme monopolistique. Un essai sur la société industrielle américaine*, Paris, Maspero, 1968 (1966), 343 pages. Les théories de la dépendance de même que celles du système-monde sont également associées au néomarxisme.

<sup>80</sup> Les auteurs de cette mouvance dite *dépendantiste* sont nombreux. Nous nous bornons ici à citer deux ouvrages d'importance : Fernando Henrique CARDOSO & Enzo FALETTO. *Dépendance et développement en Amérique latine*, Paris, Presses universitaires de France, 1978 (1969), 223 pages; André-Gunder FRANK. *Le développement du sous-développement. L'Amérique latine*, Paris, Maspero, 1970, 372 pages.

<sup>81</sup> Ici aussi, nous nous limitons à ces principaux ouvrages : Samir AMIN. *L'accumulation à l'échelle mondiale. Critique de la théorie du sous-développement*, Dakar, Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), 1970, 592 pages; Immanuel Maurice WALLERSTEIN. *The Capitalist World-Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, 305 pages.

<sup>82</sup> SPRONK, *op.cit.*, p. 36.

du capitalisme comme ordre mondial, dont le colonialisme et l'impérialisme sont des composantes intégrales.<sup>83</sup>

À leur tour, ces théories néomarxistes du développement furent remises en question, notamment en raison du développement économique marqué d'États d'Asie du Sud-Est. Une importante critique, rapporte Spronk, vint de l'historien Robert Brenner<sup>84</sup>. Ce dernier souligna que dans leurs travaux, les auteurs néomarxistes ne pouvaient expliquer l'origine des succès économiques des États dits développés, en particulier ceux de l'Angleterre et des Pays-Bas, puisqu'ils occultaient le lien entre la structure de classe du capitalisme et le développement<sup>85</sup>. Qui plus est, d'autres auteurs<sup>86</sup> critiquèrent le fort penchant fonctionnaliste et l'évacuation de l'historicité des sociétés dites sous-développées dans les lectures néomarxistes du développement. À terme, selon Spronk, «[d]e telles critiques contribuèrent à une crise intellectuelle [...] [à une] impasse théorique [qui] coïncida avec une impasse dans la pratique du développement.»<sup>87</sup>

Selon Smouts, «[à] partir des années 1980, l'éclatement du *Tiers-monde*, la crise de la dette et le poids dominant des institutions financières internationales dans la définition des stratégies de développement ont conduit à la domination progressive de l'approche néolibérale sur toutes les autres.»<sup>88</sup> Elle rappelle par ailleurs que, face aux critiques du développement et de la croissance<sup>89</sup>, de nouvelles stratégies et de

---

<sup>83</sup> *Idem.*

<sup>84</sup> Robert BRENNER. «The Origins of Capitalist Development: A Critique of Neo-Smithian Marxism», *New Left Review*, no 104, pp. 25-93.

<sup>85</sup> Voir SPRONK, *op.cit.*, p. 37.

<sup>86</sup> Spronk a ainsi retenu Jean-François BAYART. *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, 439 pages et Ray KIELY. *Sociology of Development : The Impasse and Beyond*, Londres, University College Press, 1995, 195 pages. Voir SPRONK, *op.cit.*

<sup>87</sup> SPRONK, *op.cit.*

<sup>88</sup> SMOUTS, *op.cit.*, p. 124.

<sup>89</sup> Dont notamment l'étude commandée par le Club de Rome en 1970 au Massachusetts Institute of Technology (MIT), dont le «Rapport Meadows» fut déposé en 1972 : D. H. MEADOWS, D. L.

nouvelles notions<sup>90</sup> supplèrent aux lacunes associées au concept pendant les années 1970. Malgré cela, rappelle-t-elle, «[c]ette pensée *réformiste* s'est effacée dès le début des années 1980 lorsque la Banque [mondiale] s'est détournée de sa vocation initiale, le financement de projets, pour se lancer dans les plans d'ajustement structurel en imitation du FMI [Fonds monétaire international].»<sup>91</sup> À partir de là, ce fut le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui prit le flambeau du «développement humain».

À partir de 1990, le PNUD publie son *Rapport sur le développement humain* basé sur trois *indices de développement humain* (IDH) : l'espérance de vie, l'alphabetisation et le revenu *per capita*. De plus, de nouvelles notions vinrent actualiser l'impératif de développement en adaptant les discours : le concept de «développement durable»<sup>92</sup> fit son apparition, de même que le concept de «développement des capacités» (PNUD) et celui d'*empowerment*<sup>93</sup> (Banque mondiale).

Au final, force est de constater la richesse, la profondeur et la multiplicité des définitions, réflexions et théories du développement. Pourtant, malgré des efforts répétés pour humaniser le développement, pour le faire sortir d'un *économisme*

---

MEADOWS, J. RANDER & W. W. BEHRENS III, *The Limits to Growth*, trad. par Jacqueline DELAUNAY, *Halte à la croissance*, Paris, Fayard, 1972, 315 pages.

<sup>90</sup> Elle réfère ainsi à la stratégie de la Banque mondiale de «développement des besoins fondamentaux» et rappelle que «[l]a majorité des prêts de la Banque, au milieu des années 1970, porte sur des projets de développement intégré dans les secteurs de base, agriculture, logement, éducation.» SMOUTS, *op.cit.*, pp. 124-125.

<sup>91</sup> SMOUTS, *op.cit.*, p. 125.

<sup>92</sup> Actualisant le développement à l'environnementalisme grandissant au début des années 1980, le concept de «développement durable» est issu de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989 (1988), 434 pages.

<sup>93</sup> Notamment, selon Smouts, à la suite des travaux d'Amartya Kumar Sen; voir SMOUTS, *op.cit.*

réducteur des réalités humaines, nombreux sont les auteurs qui clament son échec, sa perversion<sup>94</sup>. Là-dessus, Smouts fait cette mise en garde :

[a]boutir à confondre le développement avec ce que les donneurs de leçons en ont fait depuis quarante ans et à détruire l'espérance d'amélioration et le potentiel de mobilisation portés par la notion de développement serait l'un des effets pervers les plus pernicieux de l'arrogance occidentale si vivement dénoncée.<sup>95</sup>

### 1.3 Problématique de recherche

Le précédent bilan historiographique du volontariat international au Québec nous a inspiré une problématique opérationnelle de recherche. De fait, il a été plus d'une fois question des difficiles démarcations entre les différents types d'activités de coopération internationale, et plus particulièrement entre bénévolat, volontariat et pratique professionnelle. Nous l'avons vu, il est aisé de se perdre entre les termes *volontaire* et *coopérant* tant ils semblent équivalents dans la littérature. Il s'agit pourtant de deux pratiques distinctes. C'est notamment sur ce point que le présent projet de mémoire porte son regard, nouveau ce nous semble dans le traitement du volontariat international au Québec. Une telle démarche nous amène sur un terrain propice à l'articulation de notre questionnement, à savoir le rôle, l'appréciation et la critique des principaux protagonistes du volontariat face aux mutations de la pratique mais également sur le processus de mise en place d'une pratique volontaire de plus en plus spécialisée.

Dans ce sens, un aspect du volontariat international s'avère intéressant à investiguer dans notre recherche : celui des représentations à l'origine de l'action. Pour ce faire,

---

<sup>94</sup> Rist est caractéristique de cette posture : «Il est temps d'en sortir [de la croyance au développement]. De passer du constat d'échec au refus, de l'illusion à la réalité [...], des rêves rassurants aux questions sérieuses, des utopies généreuses aux vérités scandaleuses.», RIST, *op.cit.*, p. 385.

<sup>95</sup> SMOUTS, *op.cit.*, p. 127.

aux *idéologies*<sup>96</sup> (dans leur acception plurielle) nous croyons à propos d'ajouter le concept d'*éthique*<sup>97</sup>. Ainsi, l'épithète *libéral* dont on affuble le volontariat apparaît sous un jour nouveau, plus apte à rendre compte de l'évolution historique de la pratique volontaire et de l'univers de représentations qui l'ont suscité. Le *volontariat international libéral* procède dès lors d'une éthique individuelle<sup>98</sup> et non plus uniquement d'un ensemble de prénotions associées au libéralisme économique et politique. Une telle posture nous permettra de penser le volontariat international en dehors d'un libéralisme associé à un modèle politique spécifique, en partant du postulat qu'«une société organisée autour de la volonté comme source de changement et de décision, imaginée à partir du principe de responsabilité comme éthique relationnelle, laisse ouverte la question de savoir quelles modulations on peut apporter à ces axiomes fondamentaux du lien social»<sup>99</sup>. À une formulation libérale et

---

<sup>96</sup> Avec les *idéologies* comme concept opérationnel, Tim BRODHEAD et Cranford PRATT ont fort habilement esquissé les traits du tableau des idéologies des ONG canadiens impliqués dans le développement et la coopération internationale : «Underlying and perhaps causing the lack of consensus on aid policy have been significant ideological differences among the NGOs [Non-Governmental Organizations]. Most NGOs fall into one of three broad types of internationalism – mainstream liberal, reform, and solidarist, or radical. The first has always been by far the most prevalent. Such NGOs are a manifestation internationally of the humanitarian values of the dominant Canadian political culture. These values enjoin caring towards the poor, but within a context set by the powerful presence of liberal economic values. Such NGOs do not challenge, so much as express, the international dimension of Canadian values. The reformist and solidarist strands, in contrast, are outside the dominant ideology, with the former seeing the need for major international intervention to promote more equitable international political and economic relationships, and the latter seeking fundamental transformation of Western values and societies as a prerequisite to real development in the South.», dans «Paying the Piper: CIDA and Canadian NGOs», *Canadian International Development Assistance Policies : an Appraisal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 94.

<sup>97</sup> À ce titre, nous partageons l'avis de Jean-Marie FECTEAU lorsqu'il écrit : «le libéralisme doit être compris dans une acception beaucoup plus large que celle qui en ferait une simple idéologie parmi d'autres. Il se présente comme un véritable mode d'exister qui enserré l'individu dans une *éthique* personnelle spécifique, et définit un cadre comportemental qui touche l'agir jusque dans sa dimension morale.», dans *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au 19<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, «Études québécoises», 2004, p. 54.

<sup>98</sup> De fait, une telle éthique place l'individu au centre de la sociabilité libérale : «l'univers libéral implique un déplacement majeur de l'assise même du lien social, désormais recentré sur l'entité individuelle. Cet individu/citoyen [...] a comme opérateur principal la volonté, et comme principe d'opération la responsabilité.», FECTEAU, *op.cit.*, p. 58.

<sup>99</sup> FECTEAU, *op.cit.*, p. 62.

*classique*<sup>100</sup> du volontariat, qui hypothétiquement nous semble pouvoir rendre compte des premiers moments du volontariat international au SUCO, nous croyons pouvoir proposer un autre mode de lecture de l'éthique à l'origine du volontariat. Effectivement, à la suite d'un premier survol des études et sources concernant le volontariat au SUCO, nous postulons l'avènement puis l'affirmation d'une nouvelle modulation de l'éthique à l'origine de l'action volontaire : celle de la *solidarité*. Une telle relecture, liée surtout croyons-nous sur une insistance nouvelle sur le principe de responsabilité, nous permet de penser le volontariat comme une pratique de solidarité internationale.

Au final, nous croyons à propos d'articuler une réflexion historique et critique sur ce qu'a été le volontariat international au Québec. De fait, les diverses mutations des concepts et des pratiques participent de processus historiques intéressants à cerner et à investiguer par les sources disponibles. Saisir les causes, le fonctionnement et les enjeux de telles mutations théoriques dans les discours et les pratiques du volontariat international au SUCO, voilà notre programme.

Pour répondre à ces questions, nous aborderons l'expérience du volontariat international au SUCO sous différents angles. D'abord, nous traiterons de l'histoire organisationnelle du SUCO, de sa nature, de ses buts et objectifs, notamment en rapport avec d'autres organisations oeuvrant dans le domaine de la coopération internationale, dans leur hypothétique rapport avec l'évolution de la pratique du volontariat. Nous croyons effectivement qu'à travers l'étude des relations CUSO – SUCO, il est possible d'apprendre ce qui a distingué les deux organismes, notamment concernant leurs visions respectives du volontariat, de la coopération et de la solidarité internationale. Ensuite, nous traiterons du rôle des instances

---

<sup>100</sup> Nous faisons ici référence à un volontariat s'inscrivant dans la mouvance dite de l'*internationalisme libéral*, notamment illustrée, à travers le cas des relations entre l'ACDI et les ONG du Canada, de 1968 aux années 1980, par BRODHEAD & PRATT, *op.cit.*, pp. 87-119.

gouvernementales canadiennes dans le domaine de la coopération internationale au pays, notamment par le financement des OCI québécois tel le SUCO, et de son abord du volontariat. Finalement, nourris de ces contextualisations, nous aborderons l'expérience du volontariat au SUCO en portant un regard sur les diverses appréciations, critiques anticipons-nous, des volontaires. Un tel exercice nous permettra de confronter les principales représentations du volontariat international au SUCO et de saisir le parcours réflexif des différents penseurs et acteurs de la pratique. Pour réaliser ce programme, différentes pièces d'archives du SUCO et d'autres études en rapport au volontariat international s'avèrent de précieuses sources.

#### 1.4 Évaluation des sources

Pour mener à bien ce projet de recherche, nous avons concentré la cueillette de sources documentaires aux archives du SUCO, organisme retenu pour une étude de cas du volontariat international qui y a été pratiqué, de 1961 à 1983. Malgré l'absence de certains documents qui auraient été intéressants à consulter, les archives du SUCO offrent un spectre assez large et varié de documents pour alimenter notre enquête. Il importe de souligner que les archives du SUCO souffrent, de l'aveu même des employés de l'organisme, d'un état de désorganisation notable. De même, de nombreux documents ont été égarés à travers le temps, notamment en raison des restrictions budgétaires (suite à la crise du financement de l'organisme, il n'était pas avisé d'assigner un plein salarié à la conservation des documents), des multiples déménagements et d'un incendie. Dans ce contexte, notre travail a d'abord consisté à répertorier et organiser ces sources pour en tirer le meilleur. De nombreux documents se sont avérés fort instructifs pour notre recherche.

Tout d'abord, nous avons pu mettre la main sur des études effectuées entre 1970 et 1980 sur l'organisation du CUSO/SUCO. La première, celle des chercheurs Greenberg, Asselin et Mailhot<sup>101</sup>, qui plus est membres du Conseil d'administration, fut constituée à la suite d'une décision du Conseil de direction du CUSO/SUCO visant à définir les objectifs de l'organisme. Les auteurs y traitent spécifiquement du volontariat au CUSO/SUCO et cherchent à définir les voies d'avenir possible. De plus, un appendice<sup>102</sup> contenant diverses considérations émises à la réception du rapport est disponible. Une seconde étude, commandée par le Conseil du Trésor du Canada à l'ACDI, celle de Leduc et Duchesne<sup>103</sup>, porte quant à elle sur l'évolution de l'organisme entre les années 1972 et 1978 et devait éclairer l'ACDI sur la pertinence du renouvellement du financement de l'organisme. Finalement, nous avons pu consulter le rapport préliminaire de l'étude de la firme d'experts en comptabilité et gestion Coopers et Lybrand<sup>104</sup> sur l'organisation du CUSO/SUCO, commandée par l'ACDI dans le but d'évaluer les comptes et l'organisation administrative de l'organisme en vue du renouvellement de son financement. Ces différentes études, bien qu'elles ne couvrent pas toute la période retenue, nous permettent de lier certaines des considérations émises avec la pratique effective du volontariat au SUCO.

En plus de ces études recueillies aux archives du SUCO, nous avons également pu consulter le mémoire de maîtrise en science politique de G. Stephen Woollcombe, dont le titre annonce bien le propos : *Canadian University Service Overseas : A Case*

---

<sup>101</sup> Irving GREENBERG, François ASSELIN & André MAILHOT. *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report*, Ottawa – Montréal, Documentation SUCO, 1970, 175 pages.

<sup>102</sup> CUSO/SUCO. *Résumé des commentaires sur le rapport du comité d'étude du CUSO/SUCO. Appendice A*, Ottawa, 1970, Documentation SUCO.

<sup>103</sup> René LEDUC & Paul DUCHESNE. *Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas. Évaluation de son action depuis 1972 / Evaluation of Programming since 1972*, Ottawa – Montréal, 1978, Documentation SUCO, 172 pages.

<sup>104</sup> COOPERS & LYBRAND. «Exposé des constatations», *Étude du fonctionnement du Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas*, Ottawa – Montréal, mars 1980, Documentation SUCO, 39 pages.

*Study of an Overseas Volunteer Program*<sup>105</sup>. L'étude de Woollcombe offre un portrait fort intéressant à la fois des débuts du CUSO/SUCO, de son développement lors des premières années d'opération (1961-1965), mais aussi des processus de recrutement et de sélection des volontaires, de même que de leur formation. Son étude pan-canadienne a aussi l'intérêt de proposer une contextualisation à la fois nationale et internationale du phénomène, tout nouveau à l'époque, du volontariat séculier de coopération internationale.

De plus, nous avons pu dénicher des rapports annuels du CUSO/SUCO pour certaines années<sup>106</sup>. Ces rapports, en particulier pour ce qui est des orientations, des objectifs, de la gestion, des finances, etc. de l'organisme à travers le temps se sont avérées fort utiles. Aussi, ils nous permettront d'évaluer l'évolution de l'organisation même, notamment des secteurs francophone et anglophone.

Ensuite, nous avons pu recueillir différents numéros des publications du SUCO, à savoir *SUCO-Média*, *L'Escargot*, *Renseignements généraux sur le SUCO*, *Le SUCO vous informe*, *Le Terrain* et *Informations SUCO*. Des publications d'informations (*SUCO-Média*, *Renseignements généraux sur le SUCO*, *Le SUCO vous informe* et *Informations SUCO*), nous ont permis de retrouver les différentes expressions de la politique du SUCO quant à ses orientations et objectifs. Les publications de débats et de réflexions (*L'Escargot*, *Le Terrain*), recèlent de multiples considérations sur le volontariat, en particulier celles émanant des membres et volontaires.

Dans le but aussi d'offrir un portrait de l'expérience du volontariat telle que vécue par les volontaires eux-mêmes, nous avons également retenu quelques sources présentant

---

<sup>105</sup> Stephen G. WOOLLCOMBE. *Canadian University Service Overseas: A Case Study of an Overseas Volunteer Program*, mémoire de Science Politique, The Pennsylvania State University, 1966, 195 pages.

<sup>106</sup> Nous avons pu consulter les rapports pour les années 1968-1969, 1972-1973, 1974-1975 et 1975-1976. Pour l'année 1978-1979, nous avons pu consulter la soumission budgétaire du CUSO/SUCO.

des témoignages de volontaires. Pour deux d'entre elles, il s'agit de documents publicitaires à l'adresse des futurs volontaires dans lesquels des volontaires présentent leur expérience<sup>107</sup>. Leurs conceptions et critiques du volontariat sont intéressantes à cerner. Pour ce qui est du dernier document, il s'agit d'une lettre collective rédigée par des volontaires en poste et de retour à l'occasion de la crise du SUCO<sup>108</sup>. Leur avis sur le volontariat sera également intéressant pour notre recherche.

D'autres sources ayant trait aux différents colloques, débats, assemblées, etc. organisés par le SUCO ont également été retenues<sup>109</sup>. Ces dernières ont permis de contextualiser les débats sur le volontariat avec d'autres, dont ceux sur le développement, la coopération et la solidarité internationale, etc. Finalement, notre travail dans les archives nous a également permis de mettre la main sur un dossier de presse réunissant de nombreux articles concernant l'organisme, notamment en rapport avec la crise du SUCO de 1983<sup>110</sup>. Notons que nombre de ces articles portent la signature de membres et de volontaires du SUCO.

---

<sup>107</sup> Jacques GAGNON. *Témoignage d'un volontaire SUCO*, Montréal, 1967, Documentation SUCO, 4 pages; Jacqueline MILLER. *Témoignage d'une volontaire SUCO*, Montréal, non daté (années 1960), Documentation SUCO, 3 pages.

<sup>108</sup> Nouveaux et anciens coopérants-volontaires SUCO Guinée-Bissau. *Ce qui meurt avec SUCO*, Montréal, 1983, Documentation SUCO, 4 pages.

<sup>109</sup> *Atelier-colloque éducation*, Montréal, avril 1973, Documentation SUCO, 15 pages; *Manifeste du comité régional de Montréal*, Montréal, 1973, Documentation SUCO, 25 pages; Franklin MIDY. *L'aide du Canada au développement international*, texte inédit publié à l'occasion du congrès du SUCO, Montréal, juin 1973 (3<sup>e</sup> impression, 1974), Documentation SUCO, 15 pages; Yvon MADORE. *Document préparatoire pour l'atelier intitulé «Le SUCO dans la conjoncture canadienne» à l'Assemblée annuelle SUCO 1982*, Montréal, 1982, Documentation SUCO, 7 pages; Service de recherche et de documentation SUCO. *Les ONG face à la politique de coopération du Canada. Notes sur l'action convergente de l'ACDI*, document de travail pour le SUCO, Montréal, mars-avril 1983, Documentation SUCO, 16 pages; *SUCO vivra! Assemblée générale spéciale du SUCO* (extraits), Montréal, décembre 1983, Documentation SUCO, 10 pages.

<sup>110</sup> Nous avons reproduit la liste de ces articles en ANNEXE 3 : *Articles de presse parus à l'occasion de la crise du SUCO*.

En plus des sources recueillies aux archives du SUCO, nous avons également retenu des sources gouvernementales issues du BAE<sup>111</sup> et de l'ACDI<sup>112</sup>. Ces dernières nous permettront de saisir la vision gouvernementale du volontariat et, plus généralement, du SUCO.

Enfin, notons que de nombreuses études<sup>113</sup> précédemment citées nous donneront accès à des sources secondaires pertinentes pour retracer le parcours du volontariat au SUCO. À l'usage de ces dernières, une attention particulière et critique sera portée aux contextes d'émission des témoignages car nombre d'entre eux furent recueillis *a posteriori* des événements relatés.

Dans ce sens, nous avons pris la décision de ne pas mener d'entrevues pour notre enquête. Une telle démarche, par ailleurs entreprise par d'autres<sup>114</sup>, nous est apparue impropre à rendre compte de la lecture contemporaine des événements relatés. Nous sommes conscients que les documents et archives sont situés, mais ils le sont dans leur contexte d'émission. Ce choix marque clairement les limites de cette présente étude; une piste d'investigation demeure ainsi ouverte aux chercheurs intéressés par les thèmes ici abordés.

---

<sup>111</sup> RYBACK, P. *Canada : Non-Governmental Agencies in International Aid and Development*, External Aid Office / Bureau de l'aide extérieure, Ottawa, 1965-1966, 1966-1967.

<sup>112</sup> Paul GÉRIN-LAJOIE. *La coopération internationale du Canada : perspectives 1970-1980*, ACDI, Ottawa, 1971, 16 pages; ACDI, *Rapports annuels* (pour les années 1968, 1970-1984), Ottawa, ACDI. *Revue annuelle de l'aide*, 1982, Mémoire du Canada au Comité d'aide au développement de l'OCDE, 1982, 48 pages.

<sup>113</sup> Nous référons ici aux travaux de Madore, Woolcombe, Smillie, Morrison, Greenberg *et al.*, Leduc & Duchesne, Lybrand & Coopers.

<sup>114</sup> Nous pensons tout particulièrement ici aux entrevues réalisées dans le cadre de l'étude de Clémence BRE, *Une histoire de la solidarité internationale au Québec, 1950-1980*, texte ronéotypé, présenté comme exigence partielle en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en Histoire de l'Université de Montaigne-Bordeaux III, 2004, 204 pages. Bien que fort instructive, cette étude comporte des lacunes et des interprétations anachroniques que nous avons préféré éviter. Il ne nous a pas été possible, par ailleurs, de confirmer l'acceptation du mémoire de Bre.

## CHAPITRE II

### LE PARCOURS HISTORIQUE DU SUCO (1961-1981)

Le SUCO, à sa fondation en 1961, fait partie d'un organisme pan-canadien, le CUSO/SUCO. À travers leur histoire, ces deux divisions évolueront d'abord conjointement, puis s'autonomiseront jusqu'à se séparer définitivement en 1981. Le portrait présenté ici se divise en deux sections, pour des raisons pratiques. Ces sections correspondent à deux époques de l'histoire du SUCO : la première, s'étendant de 1961 à 1969, est celle des débuts de l'organisme, enregistré en une corporation unique avec un seul bureau, à Ottawa. L'objectif principal de l'organisme est l'envoi de volontaires dans une perspective d'aide au développement. Le réseau de recrutement de volontaires du CUSO/SUCO, à cette époque, est surtout universitaire et collégial. De 1969 à 1981, avec la création d'une direction francophone, le SUCO s'établit à Montréal et essaime sur le territoire québécois à travers ses bureaux régionaux. Plus significativement, les objectifs de l'organisme, notamment par la pression de certains volontaires de retour, évoluent : d'un organisme consacré jusque-là à l'envoi de volontaires, le SUCO se donne le mandat d'éduquer le public aux causes du sous-développement et de le sensibiliser aux divers enjeux du développement, principalement à travers une nouvelle approche dite de «solidarité» réorientant les assises universitaires de l'organisme vers des liens avec divers groupes communautaires et syndicaux. S'étant distancié dans leurs objectifs et activités, les membres du CUSO/SUCO votent conjointement, en 1980, la scission de la corporation de type DAPDUC (deux associations parallèles dans une même corporation), séparation effective à partir de 1981. Nous porterons notre regard sur l'évolution du SUCO à travers son mode d'organisation, ses buts et objectifs, en

fonction de l'impact présumé de ces changements sur le type et la nature du volontariat international promu et pratiqué par l'organisme.

## 2.1 Le CUSO/SUCO : organisme de volontariat universitaire (1961-1969)

Pendant sa première décennie d'existence, le CUSO/SUCO naît et s'établit comme un service de volontariat international pour récents diplômés universitaires et collégiaux. À cette époque, soit celle de la première décennie du développement décrétée par l'ONU, «on croyait que le transfert de ressources humaines et financières allait permettre le décollage économique des pays *pauvres*»<sup>1</sup>, notamment sur la base du modèle de développement économique proposé par Rostow<sup>2</sup>. Dans un tel contexte, on peut considérer que

[c]'est sur cette vision générale, par ailleurs très *occidentaloctriniste*, que le [CUSO/SUCO] a pris naissance. Les fondateurs ont voulu créer un organisme pour promouvoir un des volets de l'aide internationale de l'époque : envoyer des jeunes Canadiens en coopération internationale dans le domaine de l'enseignement secondaire [...] Une pensée généreuse et libérale du développement international [était] prédominante.<sup>3</sup>

### 2.1.1 La naissance d'un service national de volontariat universitaire

La naissance du CUSO/SUCO est intimement liée à l'initiative des étudiants universitaires, particulièrement des premiers volontaires des premières cohortes d'aide au développement outre-mer. Effectivement, avant même la création du CUSO/SUCO, en juin 1961, plusieurs campus universitaires canadiens avaient développé des programmes d'assistance aux pays en voie de développement,

<sup>1</sup> Yvon MADORE. «Bilan des 20 ans du SUCO», *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, Montréal, Documentation SUCO, p. 26.

<sup>2</sup> Voir Walt W. ROSTOW. *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1963, 255 pages.

<sup>3</sup> MADORE, *op.cit.*, p. 27.

notamment par l'envoi de volontaires<sup>4</sup>. Au tout début des années 1960, les administrateurs des associations préexistantes reconnurent plusieurs facteurs les amenant à envisager la création d'un organisme national d'envoi de volontaires outre-mer. De fait, des facteurs tels la coordination des échanges et des projets de coopération avec les partenaires outre-mer, la possibilité d'un financement et d'une administration nationale et les avantages d'une publicité à l'échelle du pays apparaissaient comme des motivations pour l'établissement d'un service national. Somme toute, il était estimé que seul un organisme dûment national pourrait réunir les moyens, notamment par l'obtention d'un financement fédéral, pour assurer à tous les Canadiens qualifiés la chance de servir outre-mer. Ces motifs amenèrent Lewis Perinbam, premier secrétaire général du *World University Service of Canada* (WUSC), de 1953 à 1959, à envisager la constitution d'un organisme national, et ce dès 1955. Perinbam estime ainsi, en 1959, que :

«Canada lacks adequate personnel with international experience to meet the opportunities for service that frequently arise at the international level. This program could be an important means of meeting this need by providing international experience for suitably qualified Canadian graduates whose usefulness to the country will be enhanced by their period of service abroad.»<sup>5</sup>

En outre, la démarche de Perinbam s'inscrit dans une mouvance mondiale de volontariat international. Effectivement, «[l']Australie commence à envoyer des volontaires en Asie au début des années 1950 [1952]. Le *British Voluntary Service*

---

<sup>4</sup> Nous pensons ici au Centre de formation pour l'envoi de techniciens en pays sous-développés (1959) à l'Université Laval, qui devint le Mouvement universitaire national pour le développement outre-mer (MUNDO) en 1962, au *Canadian Overseas Volunteers* (COV) (1960) et au *Canadian Voluntary Commonwealth Service* (CVCS) (1961) à l'Université de Toronto et le *President's Committee on Student Overseas Service* (1961) à l'Université de Colombie-Britannique, qui deviendra dès 1961 un comité local du CUSO/SUCO. Le COV et le CVCS joignirent le CUSO/SUCO en 1963, tandis que le MUNDO entretint jusqu'à sa dissolution, en 1964, des liens ténus avec le CUSO/SUCO. Voir Stephen WOOLLCOMBE, *Canadian University Service Overseas. A Case Study of an Overseas Volunteer Program*, thèse de Science Politique, The Pennsylvania State University, 1965, pp. 18-27.

<sup>5</sup> Lewis PERINBAM, *Canadian Volunteer Graduate Program*, typescript, June 1959, cité par René LEDUC & Paul DUCHESNE, dans *Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas. Évaluation de son action depuis 1972 / Evaluation of Programming since 1972*, Ottawa / Montréal, 1978, Documentation SUCO, p. 15.

*Overseas* est fondé en 1957»<sup>6</sup>, et de nombreuses autres associations d'envoi de volontaires naquirent au début des années 1960 dans des pays occidentaux : en Nouvelle-Zélande (1958, 1963), aux États-Unis (*Peace Corps*, 1961), aux Pays-Bas (1963), au Danemark (1963), en Norvège (1963), en Allemagne (1963), en France (*Volontaires du progrès*, 1963), en Suisse (1964), aux Philippines et en Israël.<sup>7</sup>

En 1961, les plans de Perinbam, alors secrétaire adjoint de la commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), ont fait leur chemin et d'autres personnalités conjuguèrent leurs efforts dans le but de constituer un organisme pan-canadien de volontariat international. Ainsi, Perinbam obtint de notables appuis de personnalités du monde universitaire canadien : du secrétaire général du WUSC, du directeur du *President's Committee on Student Overseas Service* de l'Université de Colombie-Britannique, du Président de la commission canadienne pour l'UNESCO (et Doyen de la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Saskatchewan) et du Président de l'Université de Toronto (et Président du Conseil des Arts du Canada, de 1960 à 1962).

Perinbam organisa finalement une rencontre consultative sur la création d'un organisme national : elle eut lieu le 20 mars 1961, à Ottawa. Les représentants d'organismes intéressés y esquissèrent les grands traits de ce qui deviendra la première constitution du CUSO/SUCO. Dès cette rencontre, un débat se manifesta parmi les participants à propos du degré de centralisation/décentralisation souhaité pour l'organisme. De fait, «fundamental differences in opinion developed between

---

<sup>6</sup> CUSO, *Histoire du CUSO* [en ligne].

[http://www.cuso.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=40&Itemid=58](http://www.cuso.org/index.php?option=com_content&task=view&id=40&Itemid=58) (consulté le 26 juin 2008).

<sup>7</sup> Informations tirées de WOOLLCOMBE, *op.cit.*, pp. 15-17. Les années de fondation des services de volontariat des Philippines et d'Israël ne sont pas mentionnées.

the majority of delegates and the COV<sup>8</sup> as to what form any proposed national organization should assume». D'un côté, «most of the representatives favoured a strong national executive», tandis que, d'un autre côté, «the COV organization was most adamant in insisting upon a loosely formed national organization.»<sup>9</sup>

Une seconde rencontre rallia davantage le milieu universitaire canadien à la démarche initiée par Perinbam et officialisa la création du CUSO/SUCO; elle fut tenue dans le cadre d'une assemblée spéciale annuelle de la Conférence canadienne des universités et collèges qui eut lieu le 6 juin 1961, à l'Université McGill de Montréal. Des représentants de 21 universités et de 22 organismes<sup>10</sup> canadiens y discutèrent un plan de constitution de l'organisme et l'adoptèrent, créant ainsi le CUSO/SUCO. Il fut aussi décidé, dès la première rencontre du comité exécutif élu lors de la rencontre de McGill, de charger temporairement la Commission canadienne pour l'UNESCO de l'administration et de nommer Perinbam secrétaire exécutif du nouveau service de volontariat. Claude Bissel (président de l'Université de Toronto et président du Conseil des Arts du Canada) fut nommé président et Georges-Henri Lévesque

---

<sup>8</sup> Le COV était un service de volontariat basé à l'Université de Toronto. Fondée en 1960 par un diplômé de l'Université de Toronto, Keith Spicer, l'association joignit les rangs du CUSO/SUCO en 1963, bien qu'elle ait participé aux discussions sur la création du CUSO/SUCO dès 1961. Le COV, qui avait jusque-là opéré ses projets «on a *shoe-string* budget», avait développé, selon Woollcombe, «a virtue in what was originally a necessity»: «A *COV philosophy* developed which emphasized the grass-roots elements of volunteer service, and resisted depersonalization of the organization which many COV people believed would occur with the administrative expansion of CUSO[SUCO]». Même après avoir rejoint le CUSO/SUCO, toujours selon Woollcombe, la philosophie du COV demeura: «after COV joined the larger organization in 1963, the influence of this spirit with its various manifestations in policy-making was highly significant [...]». WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 21.

<sup>9</sup> E.W. RICKER. *Report of the Development Canadian University Service Overseas*, septembre 1961, cité par René LEDUC & Paul DUCHESNE, *op.cit.*, p. 14.

<sup>10</sup> Dont notamment l'Association des professeurs d'université, l'Association des infirmières, l'Union canadienne des étudiants, etc., associations identifiées par Jacques FOURNIER, «À qui appartient le SUCO? Une analyse de la constituante du SUCO», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, p. 15.

(recteur de l'Université Laval et vice-président du Conseil des Arts du Canada) fut nommé vice-président<sup>11</sup>.

Au cours de l'année 1961, les membres du comité exécutif organisèrent et coordonnèrent l'établissement de comités de recrutement de volontaires sur les campus des universités et collèges canadiens : «[b]y June 1962, CUSO[/SUCO] was represented at 39 universities and colleges»<sup>12</sup>. C'est au printemps 1962 que débutèrent les premiers programmes outre-mer. Les administrateurs du CUSO/SUCO visèrent d'abord l'envoi de 100 volontaires pour l'année 1962, mais seulement 50 volontaires prirent part aux programmes outre-mer du nouveau service de volontariat à sa première année d'opération. L'organisme en était alors à aplanir les problèmes de communication et de logistique avec les pays hôtes et ceux tenant à l'organisation et à la sélection des volontaires, notamment. Ce fut bel et bien une période d'apprentissage : «this period served a useful purpose in pointing up many unexpected problems of overseas programming and provided guidelines for the future.»<sup>13</sup>

Ces différents problèmes amenèrent l'exécutif de l'organisme à considérer de nouvelles approches quant au financement des activités outre-mer, plus particulièrement une contribution financière du gouvernement fédéral<sup>14</sup>. Par ailleurs, l'association avec la Commission canadienne pour l'UNESCO fut également reconsidérée pour répondre aux besoins insoupçonnés d'un organisme d'une telle envergure. De fait, en septembre 1962, l'administration du CUSO/SUCO passe de la

---

<sup>11</sup> Information tirée de Daniel LAPIERRE, *Analyse de la culture organisationnelle de SUCO*, produit dans le cadre d'un séminaire de l'École nationale d'administration publique, Montréal, décembre 1998, p. 72 (document recueilli aux archives SUCO).

<sup>12</sup> CUSO, *Report of the Acting Executive Secretary, Mr Lewis Perinbam, for 1961-1962*, Ottawa, 1962, p. 3, cité par WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 31.

<sup>13</sup> WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 33.

<sup>14</sup> Nous traiterons plus substantiellement du financement fédéral du CUSO/SUCO dans le chapitre suivant.

Commission canadienne pour l'UNESCO à la Fondation des universités canadiennes (agence exécutive de l'Association des universités et collèges du Canada, AUCC), qui fournit à l'organisme le budget administratif nécessaire à son bon fonctionnement. Le CUSO/SUCO devenait ainsi un comité associé de l'AUCC. Le poste de secrétaire exécutif, occupé jusqu'alors à temps partiel par Perinbam, devint un poste à temps complet, occupé par William McWhinney<sup>15</sup>. L'association avec l'AUCC fut vitale pour le CUSO/SUCO, lui fournissant les moyens financiers nécessaires à son établissement dans les campus universitaires et collégiaux au pays de même que les services de secrétariat et de bureau par le partage du même établissement à Ottawa. Une particularité notable du CUSO/SUCO à cette époque, telle que l'a relevée Woollcombe, est la taille réduite du personnel permanent et salarié par rapport au nombre de volontaires envoyés outre-mer : «One of the most striking features of the CUSO[/SUCO] organization up to the present [1965] has been the very small permanent staff [...] One may reasonably conclude that CUSO[/SUCO] has been severely understaffed.»<sup>16</sup> En fait, à cette époque, le bénévolat de nombreux intervenants pour la sélection, la formation et le suivi des volontaires était essentiel au fonctionnement de l'organisme.

Finalement, pour conclure cette présentation de la création du CUSO/SUCO, notons que la première constitution fut élaborée et adoptée par le comité exécutif en 1963. Le CUSO/SUCO obtint alors une charte fédérale le constituant en corporation autonome sans but lucratif. Dans ces statuts, le CUSO/SUCO exprime ses buts et sa vision du volontariat outre-mer.

---

<sup>15</sup> McWhinney était un ancien volontaire et directeur administratif du COV; voir WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 34.

<sup>16</sup> WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 37. Il indique, en note de bas de page, que le ratio personnel permanent / volontaires envoyés outre-mer est significativement peu élevé pour le CUSO/SUCO en comparaison de celui du *Peace Corps* états-unien ou du programme national allemand de volontariat international, le *Deutscher Entwicklungsdienst*.

### 2.1.2 Le volontariat au centre du mandat du CUSO/SUCO

En 1963, la constitution du CUSO/SUCO précise sa vocation en tant qu'organisme de volontariat international. Dès 1962, le secrétaire exécutif Perinbam avait exposé les grandes lignes du mandat du CUSO/SUCO, axé principalement sur le volontariat. Le service offert par l'organisme répondait certes à une volonté d'assistance d'États d'outre-mer, mais principalement par le canal du volontariat international :

Plusieurs pays désirent vivement accueillir des diplômés canadiens pourvu qu'ils possèdent les titres de compétence et l'expérience voulus. Les pays en voie de développement ne veulent ni charité, ni patronage, ni pitié; ils ne veulent surtout pas que les Canadiens s'imaginent qu'ils vont aller les *civiliser*. Mais ils veulent bien accepter des jeunes Canadiens disposés à travailler avec eux sur un pied d'égalité, dans un esprit d'humilité, de bonne volonté et de respect mutuel, et qui croient avoir quelque chose à apprendre du pays auquel ils seront affectés.<sup>17</sup>

Dans la constitution de 1963, les objectifs du CUSO/SUCO furent ainsi formulés :

1. To initiate and operate, either alone or in cooperation with other organizations, schemes that will enable suitably qualified graduates, normally resident in Canada, to serve in countries overseas that have indicated their readiness to receive such persons;
2. To solicit and administer funds to cover the costs both of such schemes and of any activities ancillary thereto;
3. To assist, in such ways as the service may from time to time determine, other agencies which may be engaged in schemes of a similar nature.<sup>18</sup>

Au cours des années 1960, le CUSO/SUCO se fait connaître dans les campus universitaires et collégiaux du Canada avec sa devise *Servir et apprendre* qui illustre clairement l'importance centrale du volontariat outre-mer dans la coopération que proposait l'organisme aux pays dits sous-développés. On présente le CUSO/SUCO, dans un dépliant informatif de 1968 à l'adresse des candidats volontaires, comme «un organisme non confessionnel privé qui, au Canada, cherche à recruter des diplômés compétents pour *servir et apprendre* pendant deux ans à titre de coopérants

<sup>17</sup> Lewis PERINBAM. *Rapport du secrétaire exécutif suppléant pour 1961-1962*, Ottawa, CUSO, 1962, Documentation SUCO, p. 41.

<sup>18</sup> CUSO/SUCO. *Constitution for Canadian University Service Overseas*, Ottawa, CUSO/SUCO, 1962, Art. 4, cité par WOOLLCOMBE, *op.cit.*, pp. 52 et 54. Ce dernier note : «It should be pointed out that since the merger of COV and CVCS into CUSO/[SUCO] the third of these aims has ceased to be operative – except insofar as CUSO/[SUCO] has referred certain of its applicants to other agencies when they are not suitable for its own program.», *ibid.*, note de la page 54.

[volontaires] techniques dans un pays en voie de développement»<sup>19</sup>, illustrant la raison d'être de l'organisme. On peut ainsi considérer que «la création d[u] SUCO a comme objectif de permettre à de jeunes Canadiens de consolider leurs études universitaires par une expérience de partage outre-mer.»<sup>20</sup> Le but central de l'organisme est l'envoi de volontaires à l'étranger selon les demandes adressées par différents pays hôtes qui devront les loger, nourrir et payer (à l'échelle des salaires locaux). Le volontariat au CUSO/SUCO pouvait certes être considéré comme un outil de développement mais aussi comme un outil de formation et d'apprentissage pour les volontaires. C'est ainsi que les auteurs du *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report* se représentent le volontariat du CUSO/SUCO en 1970 :

...  
Ce programme fait partie de l'apprentissage de l'engagement dans les relations interculturelles. Quoiqu'il soit d'abord et avant tout utile à la société, il sert aussi à l'éducation au développement en ce sens qu'il tend à réduire les écarts par le moyen de l'étude et de la communication.<sup>21</sup>

Lucidement, au CUSO/SUCO, dès la décennie 1960, on se représente clairement le volontariat comme une activité d'abord utile aux volontaires, puis aux communautés outre-mer :

On convient, en général, que le volontaire-coopérant bénéficie plus de ses deux ans outre-mer qu'il n'en donne en retour. Toutefois, en plus de la satisfaction personnelle qu'il retire de son expérience et des immenses avantages qu'il reçoit sur le plan de la formation, il sera en mesure de fournir une aide très précieuse à son pays d'accueil.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> *Document d'informations sur le SUCO à l'adresse des candidats volontaires*, Montréal, Documentation SUCO, 1968, p. 1.

<sup>20</sup> SUCO. «Historique», *Les dynamismes de la mission pédagogique du SUCO*, Montréal, Documentation SUCO, décembre 1990, p. 7.

<sup>21</sup> GREENBERG, ASSELIN & MAILHOT. *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report*, Ottawa - Montréal, Documentation CUSO/SUCO, 1970, p. 28.

<sup>22</sup> SUCO. *La coopération, c'est notre boulot. SUCO*. Montréal, Documentation SUCO, non daté, p. 2. Nous pouvons présumer que ce document de présentation du SUCO date de la décennie 1960. Effectivement, les chercheurs GREENBERG, *et.al.*, *op.cit.*, avaient établi, en 1970, que «*Servir et apprendre* demeure la philosophie la plus acceptable [selon les résultats d'un questionnaire aux volontaires et au personnel], *Le développement* [ou coopération] *c'est notre boulot* étant considéré comme une attitude arrogante.» (p. 2 de la version française des recommandations du rapport). Nous présumons ainsi que le CUSO/SUCO a délaissé ce slogan à partir de cette recommandation.

À ses débuts, pour concrétiser cet objectif central qu'est l'envoi de volontaires universitaires outre-mer, le CUSO/SUCO se dota d'une organisation exécutive et administrative centralisée dans ses bureaux d'Ottawa.

### 2.1.3 Une administration nationale pour un service national

En 1963, la constitution du CUSO/SUCO est instituée par une charte fédérale le constituant en corporation autonome. Le nouveau service national de volontariat établit son centre administratif à Ottawa, profitant ainsi des bureaux et du personnel de l'AUCC. Jusqu'en 1969, le pouvoir exécutif est centralisé dans les mains du Comité exécutif. Ce dernier, illustrant les liens d'appartenance du CUSO/SUCO au monde universitaire, était composé de dix personnes impliquées dans le milieu universitaire. La direction administrative de l'organisme était explicitement déléguée au Comité exécutif par la constitution de 1963<sup>23</sup>. Dans les faits, le secrétaire exécutif se vit déléguer d'importantes responsabilités. Comme l'a souligné Woollcombe : «the main decision-making power is delegated to the Executive Secretary who consults informally with different advisors, including senior committee members before making important decisions.»<sup>24</sup> Dès 1962, nous l'avons vu, le poste de secrétaire exécutif devint permanent pour répondre aux besoins administratifs de l'organisme en pleine croissance. Qui plus est, le nombre croissant de volontaires et l'impératif d'assurer une représentation nationale amenèrent le secrétaire exécutif à déléguer certaines tâches à des directeurs régionaux, au nombre de sept, dont l'un était responsable du Canada français (Québec/Acadie). La principale tâche de ces directions régionales était de coordonner les différents comités locaux de leur secteur.

---

<sup>23</sup> «The affairs of the Service shall be managed by Executive Committee», dans *Constitution for Canadian University Service Overseas*, CUSO/SUCO, Ottawa, 1962, article 19, cité par WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 35.

<sup>24</sup> WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 36.

Somme toute, le mode d'administration du CUSO/SUCO, par ses statuts corporatifs, consacre à la fois les caractères national, universitaire et centralisé de l'organisme. C'est notamment la lecture d'Yvon Madore : de 1961 à 1969, souligne-t-il,

on ne parle que de la corporation SUCO/CUSO. D'ailleurs, SUCO<sup>25</sup> n'a pas alors de directeur propre. Il constitue une des sept régions du Canada prévues par la constitution et a son siège social à Ottawa. De plus, l'organisme fonctionne de façon hiérarchisée et tout dépend directement du directeur général [secrétaire exécutif] et des directeurs de secteurs qui se limitent aux programmes outre-mer et aux services de recrutement et d'orientation des coopérants [volontaires]. D'ailleurs, l'organisme SUCO/CUSO est à cette époque étroitement rattaché aux universités canadiennes qui fournissent gratuitement personnel et locaux.<sup>26</sup>

À n'en pas douter aussi, le CUSO/SUCO a su profiter de l'apport de nombreux bénévoles pour administrer et développer son service de volontariat. Effectivement, plus près des volontaires, l'organisme pouvait compter sur le travail des membres des comités des campus universitaires et collégiaux, responsables du recrutement et de l'orientation des candidats. Les institutions d'enseignement avaient leur comité local propre, composé ordinairement de professeurs, d'étudiants, de représentants d'organismes membres et d'individus intéressés par le volontariat international. Chacun de ces comités était formé d'un directeur nommé par l'institution d'enseignement, universitaire ou technique, et d'un représentant étudiant nommé par son association étudiante<sup>27</sup>. Les comités locaux étaient chargés de la publicité, de l'orientation et du recrutement des candidats, et finalement de l'accompagnement des volontaires de retour. Ces comités comptèrent vite sur l'enthousiasme des volontaires de retour et autres bénévoles, notamment en ce qu'ils prenaient part aux différentes tâches administratives. En 1968, le CUSO/SUCO comptait déjà 38 comités locaux au pays, dont onze au Québec.

---

<sup>25</sup> Rappelons qu'avec le temps, à travers un processus d'autonomisation du secteur francophone du CUSO/SUCO que nous aborderons dans ce présent chapitre, on en viendra à nommer la direction francophone par l'acronyme français de l'organisme, SUCO, par opposition à son penchant anglophone, CUSO.

<sup>26</sup> MADORE, *op.cit.*, p. 28.

<sup>27</sup> À compter de 1966-1967, l'Union générale des étudiants du Québec, l'UGEQ, délègue statutairement deux représentants à l'Assemblée annuelle du CUSO/SUCO. Information tirée de Jacques FOURNIER, *op.cit.*, p. 15.

À l'étranger, le CUSO/SUCO comptait sur le travail de responsables outre-mer chargés de traiter directement avec les gouvernements ou organismes des pays hôtes intéressés aux candidatures de jeunes volontaires canadiens. Ainsi, le responsable outre-mer transmettait les demandes au secrétariat général du CUSO/SUCO, en plus de différentes informations sur les destinations outre-mer pouvant s'avérer utiles aux futurs volontaires. Le mandat du responsable outre-mer ne lui permettait pas d'accepter ou de refuser les candidatures : c'était là une prérogative des organismes partenaires. En fait, son rôle était principalement d'assurer les contacts entre les partenaires et le secrétariat du CUSO/SUCO.

Le CUSO/SUCO, pendant sa première décennie d'existence, croît rapidement. De 93 volontaires envoyés en 1963, on passe à 360 en 1966 et à 720 en 1969<sup>28</sup>, surtout dans le domaine de l'enseignement. Une telle croissance amena *de facto* une relative décentralisation de l'organisme puisque le Conseil exécutif ne pouvait à lui seul assurer la direction de l'ensemble des comités locaux à travers le pays. De plus, à la fin des années 1960, le besoin d'une identité propre se profilait chez les membres du secteur francophone. Ces derniers ne manqueront pas d'affirmer leurs insatisfactions face au mode administratif du CUSO/SUCO.

## **2.2 L'affirmation du SUCO : des volontaires aux solidaires (1969-1981)**

À compter de l'année 1969, les critiques des volontaires quant à leur implication outre-mer se font entendre. Ces derniers, se fondant sur leur expérience, se

---

<sup>28</sup> Pour l'année 1963, les données sont tirées de la thèse de WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 53; à noter que ce dernier inclut les volontaires envoyés par le COV et le CVCS qui se joignirent au CUSO/SUCO cette année-là; pour l'année 1966, les données sont tirées du répertoire préparé sous la direction de P. RYBACK, *Canada : Non-Governmental Agencies in International Aid and Development*, commandé par le BAE, Ottawa, 1966-1967, p. 35. Finalement, pour l'année 1969, les données sont tirées du *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969*, Ottawa, Documentation SUCO, 1969, p. 9.

questionnaient sur l'impact réel de leur action sur le développement des communautés outre-mer, sur leur rôle et sur l'identité du CUSO/SUCO et en vinrent à préconiser une action plus large pour l'organisme au Canada même. De fait, parallèlement à un processus de décentralisation de ses composantes administratives, notamment pour répondre aux nouveaux besoins administratifs de l'organisme en pleine croissance, le CUSO/SUCO s'ouvrit aux critiques émises par de nombreux volontaires de retour pour questionner son rôle et par le fait même ses buts et objectifs. L'année 1969 marqua dans ce sens un tournant en raison de la séparation administrative des secteurs francophone et anglophone et de l'établissement d'un nouvel objectif : l'éducation du public canadien.

### 2.2.1 Une autonomie administrative pour le SUCO

Au cours des années 1960, les volontaires et membres francophones du CUSO/SUCO ne semblaient pas s'identifier pleinement à leur organisme. Effectivement, dès les premiers envois de volontaires francophones en 1962-1963 en Guinée et dans l'ex-Congo belge, «[t]here was virtually no feeling among these [Canadiens francophones] teachers of representing CUSO[/SUCO]», notamment en raison du rôle tenu de l'organisme dans leur cheminement : «CUSO[/SUCO]'s only role was that of assisting recruitment in Canada, and, in practice, its responsibility for these early groups of French-speaking Canadians ended once they had left for the field.»<sup>29</sup> Les conditions d'affectation particulières des volontaires en Afrique francophone peuvent, en partie du moins, expliquer cette difficile identification des volontaires à l'organisme national.

---

<sup>29</sup> WOOLLCOMBE, *op. cit.*, pp. 83-84. Comme l'auteur le souligne, l'UNESCO s'était chargé de leur transport et avait, aux côtés des gouvernements de Guinée et de l'ex-Congo belge, pourvu à leurs salaires. À ce titre, le niveau élevé de leurs rétributions fait de ces derniers, de l'avis de Woolcombe, des «expatriate teachers» plus que des «volontaires» à proprement parler; voir p. 83.

D'abord, les conditions de certaines affectations questionnaient le statut des volontaires francophones. En Guinée et dans l'ex-Congo belge, les gouvernements hôtes payaient de pleins salaires aux «volontaires» du CUSO/SUCO, ce qui distinguait significativement le statut de ces derniers par rapport aux autres volontaires de l'organisme. Cet état de fait amena certains problèmes quant à l'identification des francophones à l'organisme. À titre d'exemple, le «Zaire [ex-Congo belge, actuel Congo-Kinshasa] did not accept *do-good* volunteers, only professionals. The [CUSO/]SUCO people were therefore – *ipso facto* – professionals, not volunteers, and would be paid full professional salaries.»<sup>30</sup>

D'autre part, des volontaires francophones se mirent à se questionner sur leur rôle et celui du CUSO/SUCO dans les affectations outre-mer en enseignement. Par exemple, André Guindon, volontaire au Madagascar s'interrogeait sur le «process of westernization» duquel il se sentait partie prenante et sur l'impact d'un tel procédé sur ses étudiants africains<sup>31</sup>. Plus significativement, un autre volontaire, Normand Tellier, commentait sa relation avec le CUSO/SUCO au cours d'une affectation en enseignement au Rwanda, de 1964 à 1966 : «CUSO[/SUCO] and myself are two, without deep bond». À son retour toutefois, Tellier s'avisa des dangers d'un tel manque d'identification, s'expliquant selon lui par le caractère bureaucratique de l'organisme, qui rappelle les réserves des membres du COV au moment de la fondation du CUSO/SUCO :

«If we are not attentive, this bureaucracy will make civil servants of our leaders, mere files of our volunteers, and of CUSO[/SUCO] a skeleton. Let us search and continue searching until we have found the formula which will make every one of us a leader and each leader a volunteer, so that CUSO[/SUCO] itself might become an opportunity for fulfilment and the overcoming of limitations, to the end that we may finally say : *We are CUSO[/SUCO].*»<sup>32</sup>

---

<sup>30</sup> SMILLIE, *op.cit.*, p. 285.

<sup>31</sup> Témoignage d'André GUINDON dans *Man Deserves Man*, McWHINNEY & GODFREY (éd.), Ryerson Press, Toronto, 1968, pp. 117-123; cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 285.

<sup>32</sup> Témoignage de Normand TELLIER dans *Man Deserves Man*, *op.cit.*, cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 285.

C'est dans ce contexte, en 1968, que furent nommés un nouveau directeur exécutif, Frank Bogdasavich, et un nouveau directeur régional francophone, Charles Morin. Les deux hommes avaient à cœur le développement de l'organisme, qu'ils percevaient devoir passer par une décentralisation de l'administration, notamment en fonction de critères linguistiques. C'était là, pour Bogdasavich, le moyen d'assurer aux francophones une représentation pouvant susciter leur sentiment d'appartenance au CUSO/SUCO et permettre une meilleure gestion de l'organisme devenu difficile à administrer de manière centralisée. Toutefois, soulignait-il, une telle démarche n'avait pas à être perçue comme une concession aux francophones : «The development of a powerful French program is not to be viewed as a special status or a concession to French Canadians or to any other Canadians for that matter. It is an integral part of the program as a whole.»<sup>33</sup> C'est ainsi qu'en 1969 la constitution du CUSO/SUCO fut réécrite, consacrant une certaine autonomie aux francophones par la création du Comité de direction francophone. Ce comité, en théorie toujours sous l'égide de la direction générale, profita en pratique d'une autonomie croissante. Morin fut à cette occasion nommé secrétaire exécutif associé du CUSO/SUCO et directeur du nouveau comité francophone.

Dès 1969, l'autonomie nouvellement acquise du SUCO est mise à profit par la direction du comité francophone pour renforcer les assises de l'organisme à Montréal, puis dans les régions francophones du pays, tout particulièrement au Québec. Le SUCO participe entre autres à la création du Centre de documentation et de formation (CENDOF) en collaboration avec le Centre d'études et de coopération internationale (CECI) à Montréal<sup>34</sup>, puis à la présentation d'un pavillon sur la coopération internationale sur le site de la toute récente Exposition universelle de Montréal, en

---

<sup>33</sup> Frank BOGDASAVICH, *CUSO and Canada*, CUSO/SUCO, Ottawa, 1968, cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 286.

<sup>34</sup> *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969, op.cit.*

collaboration avec le CECI et Développement et Paix<sup>35</sup>. D'autre part, le SUCO ouvre des bureaux de recrutement de volontaires, au nombre de dix, à travers le Québec, au Nouveau-Brunswick et à Sudbury<sup>36</sup>. Qui plus est, «Morin took a long lease on a large office in Montreal and gradually moved much of the recruitment, selection and orientation function away from Ottawa [...]»<sup>37</sup> De plus en plus, le SUCO affirmait son autonomie face au CUSO.

Parallèlement, l'organisme entreprend une réflexion critique de son action, de ses buts et objectifs. En Assemblée générale annuelle, les membres du CUSO/SUCO votent une proposition de modifications aux lettres patentes de la constitution de l'organisme, instituant de nouveaux objectifs :

1. organiser et faire fonctionner, soit seule, soit en collaboration avec d'autres organisations, des programmes qui permettront à des personnes qualifiées et normalement domiciliées au Canada, d'exercer leur activité dans tout pays qui aura témoigné son intention d'utiliser leurs services;
2. coopérer, selon les directives de la Corporation, avec tout autre organisme engagé dans des activités analogues;
3. établir un programme qui rendra le public plus conscient des problèmes du développement international et des relations extérieures du Canada, aussi établir un programme qui encouragera les Canadiens à agir selon cette connaissance;
4. mobiliser et gérer les fonds nécessaires pour défrayer les coûts de tels programmes et de toutes les activités qui en découlent.<sup>38</sup>

Qui plus est, à la réunion annuelle du Conseil de direction, le 29 novembre 1969, ce dernier

décida de former un Comité provisoire de consultation, nommé *Comité des buts et objectifs du [CUSO]/SUCO*, afin de prendre le pouls de la situation, de compiler et d'étudier toute information concernant la philosophie du [CUSO]/SUCO, de soumettre diverses recommandations, et de définir les objectifs de l'organisme. [...] [Le *Comité des buts et objectifs du CUSO/SUCO*] recommanda la formation d'un *Comité d'étude du [CUSO]/SUCO* qui, lui, puisse analyser plus profondément, sur une plus longue période, cette question des buts et objectifs du [CUSO]/SUCO.<sup>39</sup>

---

<sup>35</sup> *Idem.*

<sup>36</sup> Voir SMILLIE, *op.cit.*, p. 287.

<sup>37</sup> *Idem.*

<sup>38</sup> *Préambule à la Constitution du CUSO/SUCO adoptée par l'Assemblée générale annuelle 1969 en session plénière*, cité par GREENBERG, *et.al.*, *op.cit.*, pp. 3-4.

<sup>39</sup> GREENBERG, *et.al.*, *op.cit.*, p. 4.

En septembre 1970, les chercheurs Greenberg, Asselin et Mailhot déposèrent leur *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report*. La réception du rapport fut plutôt tiède, notamment en ce qui a trait aux considérations du rapport sur la *fin du volontariat*<sup>40</sup> et sa recommandation d'un service national. De fait, une motion d'acceptation du rapport et du principe de ses recommandations fut battue, au profit d'une motion de reconnaissance de «son utilité à stimuler un dialogue énergique concernant l'avenir du [CUSO/]SUCO [...]»<sup>41</sup>. Une considération du rapport sur le rôle de l'organisme quant à l'éducation du public canadien sur les causes du sous-développement illustre bien sa dimension critique:

Les organismes de volontariat et d'assistance technique ont fait ce cheminement [de la reconstruction d'après-guerre à l'aide, à la coopération, aux pays *défavorisés*] en suivant plus ou moins étroitement les politiques extérieures de leur pays respectif. En cela, ils suivaient le cours normal de l'histoire sans le changer. Mais en procédant ainsi, les organismes de volontariat n'ont pas réussi leur tâche, *même pas celle de faire prendre conscience* de l'exploitation qui se poursuit et des fossés qui s'élargissent.<sup>42</sup>

Au SUCO plus significativement qu'au CUSO, à partir de 1970, l'objectif d'éducation du public devint central : «Non seulement a-t-on intégré cet objectif comme un des principes fondamentaux de la corporation SUCO/CUSO mais il est devenu un mandat prioritaire des quelques 10 bureaux régionaux que possédait

---

<sup>40</sup> À ce titre, les auteurs soulignaient qu' : «[e]n remettant en question le volontariat traditionnel, le Comité place le [CUSO/]SUCO devant ses principes de base qui sont de répondre adéquatement à des demandes précises venant des pays en voie de développement. Or *tous les pays* se trouvent *toujours* en voie de développement [...] L'ère de la coopération unilatérale et de la candeur dans le *développement* est ainsi révolue. Le volontariat, exercé exclusivement à l'étranger, est une phase révolue également. L'expérience des neuf dernières années [1961-1970] du [CUSO/]SUCO est là pour le montrer. Nous avons valorisé à notre insu à ce point le travail du volontaire à l'étranger que le travail quotidien de l'homologue n'a plus été perçu comme étant aussi une tâche de volontariat. De fait, le coopérant [volontaire] n'a jamais été sur la même longueur d'onde. À travail et salaire *égal*, le coopérant [volontaire] considère son action comme du *volontariat de désintéressement* tandis que son homologue la considère comme une *activité humaine normale de la vie quotidienne*. Cette opposition, qui porte à croire que l'attitude de volontariat serait le monopole des étrangers – à cause de la charge de sacrifices qu'elle impliquerait – caractérise une croyance latente de supériorité qui persiste dans nos attitudes. Elle symbolise également une forme de domination qui entrave le développement intégral des individus et des peuples.», *Ibid.*, pp. 15-17.

<sup>41</sup> *Ibid.*, *verbatim* de la rencontre de présentation du rapport, non paginé, Documentation SUCO.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 15.

l'organisme [SUCO] en 1969.»<sup>43</sup> Pour plusieurs, l'adoption du nouvel objectif n'était pas étrangère aux critiques émises par les volontaires de retour. Ainsi a-t-on considéré que «[c]'est sous la pression des coopérants [volontaires] de retour que ce second objectif [éducation du public] fut adopté, faisant suite à une analyse critique des causes réelles du sous-développement»<sup>44</sup>. En fait, c'était

[s]ous la pression d'anciens coopérants [volontaires], qui ont éprouvé les limites d'une action exclusivement centrée outre-mer, [qu']un second objectif est inscrit à la charte du [CUSO/SUCO] : la sensibilisation du public aux problèmes du développement international.<sup>45</sup>

Au début des années 1970 aussi, les assises de l'organisme, c'est-à-dire la constituante de ses assemblées votantes (Assemblée générale et Assemblée régionale francophone), furent élargies : aux représentants des universités et collèges des comités locaux désormais délocalisés en bureaux régionaux, on ajouta ceux issus d'autres groupes intéressés par les enjeux de la coopération internationale. Au SUCO, des liens nouveaux se tissèrent avec les groupes communautaires et syndicaux, élargissant la base du *membership* de l'organisme et celle du public atteint par les activités d'éducation tout en minimisant son caractère universitaire.

Au début des années 1970, l'organisation du SUCO connut divers changements administratifs et législatifs. Sous la direction de Ronald Léger<sup>46</sup>, deux divisions se partageaient l'administration du SUCO : la Direction de l'information et de la formation (DIF) et la Direction des programmes de coopération (DPC). Léger nomma respectivement à ces postes Michel Blondin et Jean Pelletier. À compter de 1971, la

---

<sup>43</sup> MADORE, *op.cit.*, p. 19. Bien qu'*a priori* il n'est pas évident de saisir de quel «organisme» (CUSO/SUCO ou seulement SUCO) Madore fait allusion, la suite du texte nous indique qu'il s'agit bien de la division francophone seule.

<sup>44</sup> FOURNIER, *op.cit.*, p. 16.

<sup>45</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Montréal, Service des communications du SUCO, 1975, Documentation SUCO, p. 3.

<sup>46</sup> Léger avait été volontaire SUCO comme enseignant à Madagascar en 1966-1968; on retint ses services une année supplémentaire comme directeur outre-mer. Il fut ensuite vice-président du Conseil d'administration du SUCO puis employé de l'ACDI, avant de rejoindre le SUCO comme directeur exécutif en 1972. Voir SMILLIE, *op.cit.*, p. 288.

coordination et l'animation des bureaux régionaux (ou comités locaux) devinrent responsabilités de la DIF, chargée des opérations canadiennes. Dans ce sens, Blondin fut un actif artisan des liens nouveaux du SUCO avec des groupes communautaires et syndicaux, nommant certains de ses alliés du mouvement ouvrier à la direction des bureaux régionaux. Ainsi, les contacts avec ces derniers pour la réalisation d'un autre mandat important de la DIF, l'éducation du public, s'en trouvaient facilités. Les opérations et programmes de coopération outre-mer étaient quant à eux sous la direction de la DPC.

En somme, au début des années 1970, le SUCO était en plein changement. D'une succursale francophone d'un organisme national, il devint un organisme indépendant *de facto*. À partir de ce moment aussi, la participation des membres du SUCO, dont la base s'était significativement élargie, alla en s'accroissant. En fait, les différents changements du début de la décennie 1970 alimentèrent deux crises au SUCO, l'une financière et l'autre de *leadership*, puis initièrent les réflexions qui réorientèrent l'organisme de l'aide à la solidarité.

### 2.2.2 Le tumultueux passage de l'aide à la solidarité

Dans son bilan de mi-mandat, Ronald Léger a présenté la situation du SUCO à son arrivée, en avril 1972 :

En avril 1972, le SUCO vivait deux crises graves, l'une financière, l'autre de *leadership*. Ces crises avaient secoué l'organisme de fond en comble, menaçant sa survivance et dispersant ses forces vives. Face à cette situation critique, j'ai considéré que la première partie de mon mandat en tant que directeur exécutif serait consacrée évidemment à réorganiser le SUCO, à régénérer ses forces vives, à donner du ton et du nerf à l'organisme pour qu'il puisse se consacrer à l'étude et à la poursuite de ses objectifs.<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> Ronald LÉGER. «Le programme du SUCO», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1973*, Ottawa, CUSO/SUCO, 1973, p. 13.

La première crise était liée à la gestion des finances au SUCO. Sous la direction de Morin, le personnel et les dépenses de l'organisme avaient cru de manière importante. Le déficit du CUSO/SUCO, à l'entrée en poste de Léger, s'élevait à \$1 264 400<sup>48</sup>. John Gordon, directeur exécutif du CUSO en 1972, ne se retint pas pour souligner qu'un tel déficit provenait de la gestion financière du SUCO<sup>49</sup>. La première partie du mandat de Léger fut donc occupée à restreindre les dépenses, notamment en vendant une propriété du SUCO à Hull<sup>50</sup> et en coupant de moitié le personnel de l'organisme. Les finances du CUSO/SUCO furent conjointement redressées : au terme de l'année fiscale 1973, le surplus s'élevait à \$1 324 200<sup>51</sup>. La crise financière fut vite réglée mais ne contribua certes pas à réchauffer les relations entre le CUSO et le SUCO.

La crise de *leadership* à laquelle faisait allusion Léger marqua plus profondément et durablement le SUCO. Plurielle et aux multiples causes, la crise toucha à la fois les relations entre le CUSO et le SUCO et l'organisation interne du SUCO. D'emblée, dans un chapitre réservé à l'histoire des relations CUSO/SUCO, Smillie a exposé les principaux éléments qui selon lui ont nourri les tensions entre les deux divisions :

«[t]he relationship between the anglophone and francophone wings of CUSO is a tale of intrigue, mismanagement and confusion. It is a story of missed opportunities, ruined careers and the death of a dream. It is about racism and separatism, money and power; it is about the lure of socialism's radical fringe and liberalism's suicidal optimism. In short, it is a story so Canadian

---

<sup>48</sup> «État des revenus et dépenses et du surplus pour les années terminées le 31 mars 1972 et 1973», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1973, op.cit.*, p. 23.

<sup>49</sup> Voir les extraits de l'entrevue réalisée par Smillie en août 1983 avec Gordon, dans SMILLIE, *op.cit.*, pp. 289-290. Malgré le caractère excessif des considérations de Gordon, à la lecture de l'«État des revenus et dépenses... 1972-1973», *op.cit.*, on voit clairement que les dépenses des opérations canadiennes de 1972, s'élevant à \$999 800 pour le SUCO et à \$766 200 pour le CUSO, étaient effectivement disproportionnées.

<sup>50</sup> Sur cette propriété du SUCO à Hull, Smillie note : «SUCO had actually [1972] bought a house in Hull, just across the river from Ottawa, in order to provide a meeting place away from the anglophone intimidation of the Slaterbunker [en référence au 151, rue Slater, Ottawa, où le siège du CUSO/SUCO était]». Voir SMILLIE, *op.cit.*, p. 289.

<sup>51</sup> «État des revenus et dépenses...1972-1973», *op.cit.* Le redressement budgétaire fut plus drastique au SUCO qu'au CUSO. Au SUCO, les dépenses pour les activités canadiennes diminuèrent, de 1972 à 1973, de 38,6% et celles relatives au Bureau national, à Ottawa, de 23,4%. Du côté du CUSO, ces mêmes dépenses diminuèrent respectivement de 17,5% et de 0,5%.

in its substance and its evolution that many who have never heard of CUSO will know the tale as though it were a family legend.»<sup>52</sup>

À titre d'exemple pour illustrer la distance grandissante entre le CUSO et le SUCO, Smillie a rapporté les propos empreints de condescendance, voire de racisme, de John Gordon concernant la gestion financière du SUCO ayant mené à la crise financière sus mentionnée, quelque dix années après les événements :

«[...] John Gordon was not sympathetic, especially in view of the *anglo-bashing* in which SUCO Board members seemed to revel [...] he added, echoing SUCO's own generalized preconceptions about anglophones : *The Gallic question of rationality and the need to have things in writing is very much part of the French tradition...*»<sup>53</sup>

Qui plus est, les démarches réflexives quant aux orientations politiques du SUCO n'eurent pas de réels équivalents au CUSO, distançant encore plus les deux secteurs de l'organisme. Comme nous l'avons vu, le directeur de la DIF, Michel Blondin, avait œuvré à étendre les assises de l'organisme en recrutant des militants syndicaux dans les bureaux régionaux du SUCO. Ces derniers étaient tout disposés à faire de l'éducation du public leur mandat prioritaire aux dépens du recrutement de volontaires. Partageant une vision critique de la coopération internationale traditionnelle, dont le volontariat, ces représentants du SUCO allaient contribuer à chambouler la titubante entente avec le CUSO.

Au début des années 1970, les rencontres de réflexion et de débat sont multiples au SUCO. Les Assemblées régionales francophone (ARF), les colloques et les congrès sont l'occasion pour les membres du SUCO d'initier des réflexions quant aux orientations et modes de fonctionnement de l'organisme. Ainsi furent lancés le «Débat sur les idéologies du SUCO» (à l'ARF 1972)<sup>54</sup> et une réflexion sur l'«Aide ou

<sup>52</sup> SMILLIE, *op.cit.*, p. 282.

<sup>53</sup> SMILLIE, *op.cit.*, p. 289-290. L'auteur rapporte les propos recueillis (en italique) lors d'une entrevue avec John Gordon réalisée le 25 août 1983.

<sup>54</sup> Voir le rapport de LÉGER, *op.cit.*, pp. 18-20.

solidarité : Québec / Tiers-Monde» (Congrès de Montréal, juin 1973)<sup>55</sup>. Différents auteurs ont proposé des lectures fort différentes de ces débats au SUCO. Les uns y ont vu le triomphe des *révolutionnaires verbaux*<sup>56</sup> et l'origine de la crise du *leadership* au SUCO, d'autres ont décelé une remise en question de la vision traditionnelle de la coopération au profit de nouvelles visions, à savoir *réformiste* et *solidaire*<sup>57</sup>.

Le dit triomphe des *révolutionnaires verbaux* au SUCO se serait manifesté, au plan des politiques et des orientations du SUCO, à l'occasion des ARF et des Assemblées générales annuelles du CUSO/SUCO. Grâce aux nouvelles constituantes de l'Assemblée générale et de l'ARF<sup>58</sup>, la représentation des *révolutionnaires verbaux*, associés aux militants recrutés par Blondin<sup>59</sup>, était assurée. C'est ainsi qu'à l'ARF

---

<sup>55</sup> Voir le *Manifeste du comité régional de Montréal*, Montréal, 1973, Documentation SUCO, 25 pages, préparé comme document de réflexion en vue du Congrès.

<sup>56</sup> L'expression est de Ronald Léger. Pour lui, les problèmes entre le CUSO et le SUCO s'expliquaient certes en partie par des considérations nationalistes ou séparatistes, mais plus significativement par l'attitude de certains militants du SUCO : «It was not so much a question of separatism and nationalism, it was *des révolutionnaires verbaux* : people who had read maybe one volume of somebody writing about Marx but had not read Marx themselves [...] It would have been easier to sit down and have working arrangements with a thoroughly purebred Marxist group, but who were intelligent and who had a purpose, than with these. It was impossible to have any kind of precise discussion because I don't think they had a clear ideology [...] they knew what they wanted to destroy, but not what they wanted to do, and that's where my expression, *verbal revolutionaries* came from.», entrevue du 13 juillet 1983, réalisée par SMILLIE, *op.cit.*, p. 290. Smillie, à travers sa lecture des événements et les témoignages privilégiés, semble partager l'analyse de Léger.

<sup>57</sup> Voir la lecture proposée par MADORE, *op.cit.*

<sup>58</sup> Ainsi se présentaient les constituantes en 1974 : pour l'Assemblée générale CUSO/SUCO : 2 représentants par comité local; 20 représentants des volontaires de retour; 30 membres particuliers, dont 15 élus par les assemblées régionales et 15 choisis par le Conseil d'administration CUSO/SUCO. Pour l'ARF : 30 représentants des comités régionaux; 30 représentants d'outre-mer; 30 membres particuliers choisis par le Comité francophone; 10 délégués choisis parmi le personnel. Voir FOURNIER, *op.cit.*, p. 16.

<sup>59</sup> Encore une fois, Smillie révèle sa position lorsqu'il souligne que le responsable du problème de *leadership* «at least in part, was Michel Blondin, who had begun [en 1972] staffing the Québec offices with people he had known in the labour movement [...]; people who shared Blondin's political outlook on life [...] Gradually, Blondin, Jacques Fournier and a small group of others on staff built up a network across Québec, bringing like-minded people into local committees which in turn controlled the appointment of delegates to the annual meetings where the Board of Directors would be elected. It was the kind of takeover that was happening regularly in unions and other Québec organizations at the

1973, à la suite de dissensions à propos de diverses activités d'éducation du public<sup>60</sup> et sur les orientations générales du SUCO, les délégués du SUCO en vinrent à s'opposer à Léger, qu'ils accusaient d'être en conflit d'intérêts en raison de son congé de l'ACDI, d'être opposé à la gestion collégiale et au mandat prioritaire d'éducation du public du SUCO. Les membres du SUCO étaient également opposés à participer à des activités de levées de fonds<sup>61</sup>. Au terme des négociations, l'ARF vota un budget dans lequel 20% des dépenses étaient allouées à l'éducation du public<sup>62</sup>, sans qu'un plan concret ne soit présenté, au grand dam de Léger.

À cette occasion, les tensions entre le CUSO et le SUCO étaient vives. Les aspirations réformatrices, pour ne pas dire révolutionnaires, d'une majorité des militants du SUCO n'étaient pas pour plaire à certains membres du CUSO qui demeuraient attachés à la coopération internationale dite «traditionnelle» et au volontariat comme canal de cette coopération. C'est ainsi que John Gordon en vint à souhaiter, de manière privée, une séparation des divisions anglophone et francophone du CUSO/SUCO :

«I don't think there is any doubt that the underlying philosophy of the francophone Regional Meeting [ARF] was a simplistic form of Marxism [...] I personally do not feel that this is

---

time, and in SUCO, naively idealistic and easily beguiled by nationalistic fervour, it was like taking candy from a baby.» Voir SMILLIE, *op.cit.*, pp. 290-291.

<sup>60</sup> Il y eut d'abord l'*Opération Angola*, dans le cadre de laquelle Blondin produit une affiche illustrant les territoires du Québec et de l'Angola joints par la mot *Libre* : Léger eut alors à calmer le jeu auprès de l'ACDI. Ensuite, lorsque Léger eut l'idée d'inviter la veuve de Salvador Allende, Président socialiste chilien élu en 1970 et assassiné en septembre 1973, il eut à subir les réticences des *révolutionnaires verbaux* qui, selon la lecture de Smillie, «were not happy with the tour, for Mrs. Allende was not the hard-hitting politico that they would have wished for; they dogged the enterprise at every step.», SMILLIE, *op.cit.*, p. 293.

<sup>61</sup> Information tirée de «The SUCO crisis», letter from returned volunteers and staff, 28 août 1974, Documentation CUSO, Ottawa, traduit et cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 294.

<sup>62</sup> En réalité, les dépenses pour les activités d'éducation du public au SUCO s'élevèrent à \$442 900 en 1974, soit 18% des dépenses totales. Ce montant est à mettre en relation avec celui des revenus réservés à cette fin, c'est-à-dire \$62 100, soit 3% des revenus totaux. À noter qu'en 1974, les revenus d'éducation du public et d'administration sont donnés dans la colonne *administration* et comportent les dons généraux et les revenus divers. Voir le tableau des revenus pour les années 1974 et 1975, dans le dépliant du *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1975*, Ottawa, 1975, Documentation SUCO, p. 3.

compatible with the present CUSO philosophy and programming. I think the majority of anglophone staff and RVs [*returned volunteers*] would agree that technical assistance is still the prime goal of CUSO. Consequently, I feel that the SUCO model can only lead to strife and I would prefer to see a separation take place now while it can still be done with good will on both sides.»<sup>63</sup>

À l'occasion des discussions concernant l'adoption du budget pour l'année 1974-1975 par le Conseil de direction du CUSO/SUCO, les débats entre Léger et les membres francophones reprirent là où ils avaient été laissés l'année précédente. Les délégués du SUCO proposèrent un budget issu de l'ARF 1974 comprenant une augmentation significative des dépenses allouées à l'éducation du public. Léger s'y opposa, arguant un déséquilibre quant aux objectifs de la Constitution du CUSO/SUCO, en cela appuyé par les membres anglophones du CUSO. Les membres délégués du SUCO accusèrent la direction du CUSO/SUCO de racisme<sup>64</sup> et d'anti-démocratie<sup>65</sup>. La proposition de budget fut tout de même récusée par le Conseil du CUSO/SUCO. À la suite de ces débats, la relation qu'entretenait Léger avec les membres du Comité francophone se détériora. Il finit par démissionner, en mai 1974<sup>66</sup>.

---

<sup>63</sup> GORDON, *lettre à David Beer*, 2 novembre 1973, Ottawa, Documentation CUSO, cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 295.

<sup>64</sup> Par exemple, ces propos de René LEDUC : «There is anglophone prejudice towards the French businessman. The anglophone board members in particular feel that we don't know how to spend money, even though the audit reports prove we can [...] The anglophones try to adhere to the myth of pragmatism while the French adhere strictly to values and principles.», cité par Roxanna SPICER, *CUSO : What Price Unity?*, Journalism Honours Paper, Carleton University, 1975, p. 28; elle-même citée par SMILLIE, *op.cit.*, p. 299.

<sup>65</sup> On a ainsi accusé les membres anglophones du Conseil CUSO/SUCO de comportements anti-démocratiques : «They [les délégués francophones] charged interference and anti-democratic behaviour, accusing the anglophones of *interfering in the affairs of the francophone sector by refusing to approve the francophone budget [...] which had been approved unanimously (except for the Executive Director) as submitted by the Francophone Committee.*», SMILLIE, *op.cit.*, p. 299, il traduit et cite SUCO, document de l'ARF, no 10, 1974, Documentation CUSO.

<sup>66</sup> Smillie a relevé qu'à cette occasion, des volontaires et quelques membres du personnel du SUCO se sont opposés à la *clique Blondin-Fournier* et à leur emprise sur l'organisme. Voir *The SUCO crisis*, letter from returned volunteers and staff, Ottawa, 28 août 1974, Documentation CUSO, cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 299.

D'autres auteurs ont quant à eux porté leur attention sur l'évolution du modèle de gestion et des débats d'orientation au SUCO au cours de ces années. Tel fut notamment le cas d'Yvon Madore dans son *Bilan des 20 ans du SUCO*. Ce dernier, de prime abord, a rappelé les changements organisationnels en cours au SUCO au début des années 1970 :

Entre 1970 et 1974, SUCO rapatrie à Montréal toutes les instances administratives et exécutives [...] Les bureaux régionaux s'ouvrent aux milieux populaires et s'impliquent davantage dans des activités éducatives. Les mécanismes de prises de décisions se transforment. Le directeur général du SUCO devient le secrétaire général [à la suite du départ de Léger] et on assiste à la mise en place d'un processus de participation des employés tant sur les programmes par le biais des comités que sur les orientations en participant à l'Assemblée annuelle [ARF]. En 1974, on instaure l'équipe de direction comme instance de gestion générale des opérations. La composition de l'Assemblée annuelle SUCO [ARF] connaît quelques transformations importantes. Aux catégories habituelles (coopérants [volontaires] de retour, membres particuliers et délégués des régions) s'ajoute la représentation des membres du personnel [à partir de 1972]. Les délégués des régions proviennent de plus en plus des milieux populaires et des groupes et organismes impliqués dans la dynamique socio-économique du Québec.<sup>67</sup>

Par ailleurs, Madore, sur la question des relations entre le SUCO et le CUSO, a résumé la situation de la sorte :

Le changement d'orientation a des répercussions à tous les niveaux y compris celui des relations avec CUSO. Le processus d'autonomisation *de facto* du SUCO culmine en l'étude de propositions pour la traduire dans un *de jure*. On discute alors le modèle DAPDUC (deux associations [parallèles] dans une même corporation) et le modèle d'autonomie complète.<sup>68</sup>

Le modèle DAPDUC dont il est fait mention, bien qu'adopté par l'Assemblée générale CUSO/SUCO en 1973, ne fut pas appliqué immédiatement. Un tel modèle favorisait une parité représentative des secteurs anglophone et francophone de l'organisme. Après le différend ci-haut mentionné quant à l'adoption d'un budget SUCO priorisant l'éducation du public, le modèle DAPDUC refit surface en 1974, le Comité francophone faisant la demande de sa mise en application. Au Conseil du CUSO, notamment sous l'impulsion du nouveau directeur exécutif en poste, Murray

---

<sup>67</sup> MADORE, *op.cit.*, p. 30.

<sup>68</sup> *Idem.*

Thomson, qui pourtant avait tout d'abord prêché pour une unité CUSO/SUCO<sup>69</sup>, la scission de l'organisme apparut de plus en plus comme une solution à envisager. C'est ainsi que fut promulgué un vote sur la séparation du CUSO et du SUCO, par l'Assemblée du CUSO/SUCO<sup>70</sup>. Ce vote eut lieu à l'Assemblée générale annuelle de décembre 1974, à Ottawa : la corporation fut sauvée par un vote de 132 délégués contre 50. Smillie a expliqué les résultats de ce vote par une entente survenue entre Thomson et Yvan Labelle<sup>71</sup>, juste avant l'Assemblée, à l'effet de suggérer aux délégués de mettre sur pied une commission d'enquête indépendante pour étudier les causes des frictions entre les deux secteurs et de proposer des solutions neuves. Il a aussi ajouté que, chez de nombreux délégués anglophones, la question de la scission de l'organisme avait pris une tournure politique : pour eux, l'appel conjoint de Thomson-Labelle «was a call for national unity in microcosm.»<sup>72</sup>

Dans sa rétrospective, Madore a quant à lui surtout insisté sur le passage au SUCO d'une vision *tiers-mondiste*<sup>73</sup> de la coopération internationale à de nouvelles visions,

---

<sup>69</sup> Au début de 1974, Thomson avait insisté pour que le CUSO et le SUCO demeurent unis en une seule corporation et que les démarches des deux divisions se nourrissent mutuellement, notamment en ce qui a trait aux priorités des mandats de l'organisme, à savoir le volontariat et l'éducation du public, puis à l'impératif d'une nouvelle orientation vers la solidarité, «a shift towards more public identification with the unrepresented of the world; the poor, the oppressed, and the powerless». Murray THOMSON, «CUSO trends in 1974», *CUSO Forum*, Janvier 1974, Documentation CUSO, cité par SMILLIE, *op.cit.*, p. 298.

<sup>70</sup> En l'absence des membres francophones qui avaient quitté la rencontre en bloc. Voir SMILLIE, *op.cit.*, p. 302. En ARF cette année-là, une résolution visant à rejeter la séparation du CUSO et du SUCO fut retenue par le compte de 53 pour et 2 abstentions. Voir *Le SUCO vous informe*, no 1/75, 5 février 1975, Montréal, Documentation SUCO, p. 2.

<sup>71</sup> Labelle succéda à Léger en 1974. Il fut en fait le premier à porter le titre de secrétaire général du SUCO, au lieu de celui de directeur exécutif.

<sup>72</sup> Voir SMILLIE, *op.cit.*, p. 304.

<sup>73</sup> La vision dite *tiers-mondiste* postule que : «la racine du sous-développement économique, politique et culturel du tiers-monde est dans le tiers-monde lui-même, celui-ci étant perçu comme une entité distincte du monde économiquement favorisé.» SUCO, *Dossier sur les idéologies*, Document no 6, non daté, cité par MADORE, *op.cit.*, p. 33. Le *tiers-mondisme* dont il est ici question ne doit pas être confondu avec celui défini par des auteurs tels Rony BRAUMAN, *Le tiers-mondisme en question*, Paris, Olivier Orban (éd.), 1986, 225 pages; ou Pascal BRUCKNER, *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris, Le Seuil, 1983, 309 pages. Ce dernier, par exemple, considère qu'«[u]ne certitude confuse, exprimée de manière plus ou moins nuancée selon les familles

soient *réformiste*<sup>74</sup> et *solidaire*<sup>75</sup>. Pour lui, l'évolution de l'analyse et des réflexions quant à la coopération internationale au SUCO ont d'abord nourri la distanciation et les tensions avec le CUSO puis des dissensions internes au SUCO. De fait, considère-t-il, les deux nouvelles visions de la coopération allaient alimenter les débats des années à venir entre deux divisions du SUCO : la DIF, attachée à la vision *solidaire*, et la DPC, souscrivant quant à elle à la vision *réformiste*.

Ainsi formulées en opposition, les deux dernières visions allaient être une source d'une importante division entre ce qui s'appelait alors la DIF [...] et la DPC [...] La DIF, tout en privilégiant la solidarité comme base de la relation avec les peuples du tiers monde, se questionnait *sur le quotidien et le concret de cette solidarité*. À l'opposé, consciente des effets multiples d'une position aussi radicale que la vision solidaire telle qu'articulée, la DPC a eu tendance à privilégier la vision dite réformiste. C'était la polarisation qui durera jusqu'en 1978.<sup>76</sup>

Fait notable, ni l'une ni l'autre de ces visions de la coopération ne considérait le volontariat comme un moyen privilégié de coopération internationale. Du côté de la DPC, le transfert de ressources humaines, ou volontariat, demeurait un moyen de coopération mais de plus en plus battu en brèche par une approche d'auto-développement des communautés du Sud, notamment par le financement de projets outre-mer. Ces derniers furent institués au SUCO à partir de 1973. Le SUCO allouait ainsi des budgets aux directeurs outre-mer qui eux, en collaboration avec les

---

politiques [...], anime ceux qu'on allait appeler les tiers-mondistes : celle de l'infamie de l'Occident [...]», BRUCKNER, *op.cit.*, p. 27. Pour illustration, Bruckner réfère notamment à la célèbre préface de Jean-Paul Sartre à l'ouvrage de Frantz FANON, *Les damnés de la terre*, Paris, Gallimard, coll. Folioactuel, 1991 (1961), 376 pages.

<sup>74</sup> La vision réformiste de la coopération se « traduit dans l'organisme par une réduction et une plus grande spécialisation du personnel recruté, une intensification de ses programmes d'éducation du public et l'adoption d'une formule de projets comme forme d'intervention majeure dans le tiers-monde. », SUCO, *Dossier sur les idéologies*, *op.cit.*, cité par MADORE, *op.cit.*

<sup>75</sup> Finalement, la vision *solidaire* « postule que la coopération est la forme politique de la domination et qu'un véritable effort de développement doit objectivement passer par la libération. Elle croit que le seul endroit où quelqu'un peut efficacement travailler à la libération, c'est chez lui. À cette fin, elle suggère la cessation pure et simple de l'envoi de coopérants [volontaires] à l'étranger. Le rôle primordial du SUCO se situerait alors ici au Québec, où par une sensibilisation du public aux causes du *sous-développement*, ici et là-bas, de nouvelles solidarités émergeraient de la base. Les projets de développement, étroitement liés aux luttes de libération, seraient alors sous-tendus par les efforts de conscientisation ici. », *Idem*.

<sup>76</sup> MADORE, *op.cit.*, pp. 33-34.

partenaires outre-mer, pouvaient élaborer des projets ne nécessitant pas la présence de volontaires. La DPC, fidèle à la vision dite réformiste, souscrivait également aux demandes de spécialisations des volontaires.

Du côté de la DIF, on rejetait fermement la coopération traditionnelle. Pour les tenants de la vision dite solidaire, la coopération bilatérale et multilatérale d'un pays comme le Canada apparaissait comme un outil de renforcement de l'impérialisme occidental sur le Tiers monde. Au terme du Colloque Éducation de Montréal<sup>77</sup>, en 1973, diverses considérations furent émises, résumant bien les grandes lignes des tenants de la vision dite solidaire au SUCO:

Pour la plupart des gens présents, la coopération a été jusqu'à présent un échec et ce malgré toutes les bonnes intentions et les bonnes volontés qu'on y trouve. Pour plusieurs, la coopération est le nouveau visage politique qu'ont pris l'exploitation et le néo-colonialisme [...] Pour la plupart des participants, l'avenir du SUCO passait par une reconversion importante, sinon radicale, de ses orientations traditionnelles [...] Plusieurs participants, dont la majorité des représentants du *tiers monde*, ont insisté pour que le SUCO s'engage ici, au Québec, pour favoriser davantage l'information sur les efforts de libération du *tiers monde*. Et ce travail d'information passe nécessairement par la démystification de la coopération, appliquée dans ses véritables dimensions.<sup>78</sup>

Les ONG n'étaient pas non plus à l'abri de tels écarts quant à la *réelle* teneur de la coopération pratiquée. À ce titre, le volontariat, même s'il pouvait servir la solidarité internationale, notamment en dressant des ponts entre les groupes populaires du tiers monde et d'Occident, apparaissait comme une pratique ambivalente parce qu'elle pouvait servir les intérêts impérialistes en préconisant un développement qui ne serait pas l'expression de la volonté de l'*aidé*. Comme le soulignait Franklin Midy, cité dans le *Manifeste du comité régional de Montréal* en préparation pour l'ARF 1973, l'aide bénévole dans la coopération internationale

est assumée par des volontaires et des organismes non-gouvernementaux. Il arrive souvent que les intentions, voire les actes de solidarité réelle de ces derniers avec les opprimés du tiers monde entrent directement en conflit avec la politique néo-colonialiste de leurs gouvernements.

<sup>77</sup> Voir *Atelier-colloque éducation*, Montréal, avril 1973, Documentation SUCO, 15 pages.

<sup>78</sup> Les considérations issues du Colloque Éducation de Montréal sont citées dans le *Manifeste du comité régional de Montréal*, *op.cit.*, p. 12.

Mais sans une vigilance critique de la part des coopérants [volontaires], leur sens instinctif de solidarité avec les *pauvres* peut devenir facilement un appui à la politique étrangère du Canada.<sup>79</sup>

Au final, pour les tenants de la vision solidaire, la nécessité d'éduquer le public et de le sensibiliser aux ratés de la coopération internationale et des fossés se creusant à l'échelle du globe apparaissait beaucoup plus grande que celle de permettre à des volontaires de faire un stage outre-mer.

Pour Madore, la polarisation des deux visions véhiculées par la DPC et la DIF a eu des effets néfastes sur le développement du SUCO. Pour lui,

[l]'importance du différend DIF/DPC a en quelque sorte fait perdre de vue la profondeur des transformations qui se sont inscrites dans les programmes outre-mer, transformations qui d'ailleurs auraient pu se faire plus rapidement n'eut été le malaise de la boîte face aux transferts de ressources humaines.<sup>80</sup>

En 1975, le recrutement des volontaires, jusque-là sous la responsabilité de la DIF, passa à la DPC. La polarisation éducation/coopération n'en fut que plus grande. Une telle polarisation, à laquelle s'ajoutait l'intransigeance dont faisaient montre les opposants, a nourri selon Madore les difficultés du SUCO dans ses relations avec le CUSO et l'ACDI : «Faute d'avoir accepté de situer l'application d'une nouvelle orientation dans le contexte socio-politique donné au Canada, le SUCO s'est pénalisé lourdement en se rendant vulnérable vis-à-vis du CUSO et de l'ACDI.»<sup>81</sup> À terme, souligna-t-il,

[a]utant le SUCO a voulu exclure [entre 1973 et 1978] de ses pratiques de coopération une *collaboration* complice et *naïve* avec les forces de domination à l'intérieur comme à l'extérieur des pays du tiers monde, autant il a témoigné de *naïveté* dans sa démarche pour imposer une articulation progressiste de sa coopération auprès de l'ACDI.<sup>82</sup>

---

<sup>79</sup> Voir *Manifeste du comité régional de Montréal, op.cit.*, p. 11. On y cite Franklin MIDY. *L'aide du Canada au développement international*, texte inédit publié à l'occasion du congrès SUCO, Montréal, juin 1973 (3<sup>e</sup> impression, 1974), Documentation SUCO, pp. 9-10. Toutefois, dans la version que nous avons consulté, Midy terminait ce passage sans explicitement identifier le Canada : «[...] un appui à la politique étrangère *intéressée des gouvernants*.» (je souligne).

<sup>80</sup> MADORE, *op.cit.*, p. 35.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 39.

Bien qu'importantes, les tensions entre la DPC et la DIF à l'intérieur du SUCO ne peuvent à elles seules expliquer les voies empruntées par le SUCO. Sur le plan de la gestion et des structures de l'organisme, de nombreux changements survinrent dans la seconde moitié des années 1970, laissant de plus en plus de place aux volontaires dans l'élaboration des orientations du SUCO. Au bout du chemin parcouru, la scission du CUSO/SUCO, déclinée par les membres en 1974, refera surface.

### 2.2.3 La réorganisation du SUCO et la scission du CUSO/SUCO

Au cours de l'année 1975, l'autonomie du SUCO s'affirma encore davantage. Déjà en décembre 1974, le service des finances du SUCO avait été rapatrié à Montréal<sup>83</sup> : dès lors, les relations financières entre le CUSO et le SUCO se résumèrent à la division des subsides alloués par l'ACDI. Aussi, les francophones de l'organisme obtinrent la parité de représentation au sein du Conseil exécutif CUSO/SUCO : dès janvier 1975, le Conseil était formé de trois anglophones et trois francophones<sup>84</sup>. Le rapport de la Commission d'enquête<sup>85</sup> sur les tensions entre les programmes francophone et anglophone du CUSO/SUCO, déposé en octobre 1975, préconisa lui aussi l'application du modèle DAPDUC et la parité des représentations francophone et anglophone au Conseil d'administration CUSO/SUCO.

En février 1976 aussi, le Ministre de la consommation et des corporations entérina les amendements aux statuts du CUSO/SUCO proposés par une résolution de

---

<sup>83</sup> Voir *Le SUCO vous informe, op.cit.*, p. 3.

<sup>84</sup> Le Conseil CUSO/SUCO était alors formé des directeurs exécutifs, ou secrétaires généraux, des présidents des comités francophone et anglophone, puis finalement du président du comité des finances, un francophone, et du président du Conseil, un anglophone. Voir *Le SUCO vous informe, op.cit.*, p. 2.

<sup>85</sup> Le mandat de la Commission d'enquête, subventionnée par le Secrétariat d'État aux Affaires extérieures, s'étala de février à octobre 1975.

l'Assemblée générale annuelle de 1975. Ces derniers consacraient la représentation paritaire des deux secteurs de l'organisme au Conseil d'administration CUSO/SUCO.

Il était composé comme suit :

- a) les deux (2) secrétaires exécutifs [du CUSO et du SUCO];
- b) une personne nommée par écrit à titre de représentant de l'Association des Universités et Collèges du Canada [AUCC];
- c) deux (2) personnes à titre de représentants communautaires pour un mandat d'un an, dont l'un doit être nommé par le Comité CUSO et l'autre par le comité SUCO;
- d) quatre (4) coopérants [volontaires] de retour ayant complété un stage à l'étranger sous les auspices de la corporation pendant les vingt-quatre (24) mois précédant leur élection, élus en conformité de l'article 13<sup>86</sup> pour un mandat de deux (2) ans;
- e) seize (16) personnes à titre de représentants régionaux en conformité de l'article 13<sup>87</sup> pour un mandat de deux (2) ans.<sup>88</sup>

Le Conseil exécutif du CUSO/SUCO, par ces amendements, était également paritaire, réunissant le président du Conseil d'administration CUSO/SUCO (généralement un anglophone), le président du comité des finances (généralement un francophone), les présidents des comités CUSO et SUCO et finalement des deux secrétaires exécutifs, l'un du SUCO et l'autre du CUSO.<sup>89</sup>

Les amendements aux statuts du CUSO/SUCO permirent une autonomisation accrue du SUCO sur le plan de la gestion et des orientations. Déjà à partir de 1975, le SUCO s'était engagé dans la voie de la collégialité :

c'est l'Assemblée francophone qui détermine les grandes lignes des engagements du SUCO et qui élit les membres du Conseil qui sont plus particulièrement responsables du secteur francophone (*le Comité francophone*). Essentiellement donc, ce sont les militants bénévoles (membres des comités régionaux et coopérants [volontaires] de retour) qui détiennent le pouvoir de décision ultime au SUCO. Cette volonté de démocratisation que l'on note au plan des grandes orientations se retrouve également au plan de l'administration quotidienne. Ainsi, le SUCO est administré collégalement par une équipe de direction composée du secrétaire

<sup>86</sup> Pour ce qui est des volontaires de retour, l'article 13 stipule qu'ils doivent être élus par les volontaires de retour du CUSO (2 délégués) et du SUCO (2 délégués). Voir les *Statuts amendés le 6 février 1976*, CUSO/SUCO, 1976, Documentation SUCO, p. 5.

<sup>87</sup> Toujours selon l'article 13, les membres du SUCO sont représentés par 7 représentants régionaux. Les autres régions canadiennes sont quant à elles représentées comme suit : Colombie-britannique (1); Alberta (1); Saskatchewan (1); Manitoba (1); Sud-Ouest de l'Ontario (2); Nord-est de l'Ontario / CUSO Québec (1); les provinces Atlantique (2).

<sup>88</sup> *Statuts amendés le 6 février 1976, op.cit.*, pp. 4-5.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 10.

général du SUCO, du directeur de la coopération [DPC] et du directeur de l'éducation du public [DIF]. De même, au sein des grandes sections (coopération et éducation du public), des mécanismes ont été mis sur pied pour assurer un fonctionnement collégial et décentralisé.<sup>90</sup>

Le principe de gestion collégiale fut également réaffirmé en 1977 lorsqu'on décréta au SUCO l'abolition des postes de directeurs outre-mer pour confier la gestion des programmes à des équipes collégiales outre-mer formées de volontaires en postes.

Par ailleurs, en 1976, les objectifs du CUSO et du SUCO furent conjointement précisés par l'adoption d'une *Charte du développement*<sup>91</sup>. Le SUCO, de son côté, précisa davantage encore ses orientations en adoptant une optique de solidarité. En Assemblée annuelle 1977, les membres du SUCO adoptèrent en effet deux résolutions orientant l'organisme vers la solidarité, notamment par le biais d'une insistance réitérée sur l'impératif d'éducation du public aux causes du sous-développement, mais également par une politique d'appui à des projets outre-mer de groupes partageant leurs analyses et orientations politiques<sup>92</sup>. Finalement, dans le cadre de cette assemblée, de nombreuses questions quant aux structures du SUCO furent posées. À propos de cette période de réorganisation, Madore a souligné que

[s]ur tous les fronts, (composition de l'AA [Assemblée annuelle SUCO], statut des équipes collégiales outre-mer, les instances régionales et interrégionales, la DIF et la DPC, la composition, le rôle et le pouvoir de l'équipe de direction) le SUCO a connu d'importants problèmes d'articulation, de définition et d'organisation de ses structures. Les conflits de pouvoirs et d'intérêts rendaient presque impossible la gestion du SUCO d'alors.<sup>93</sup>

Ces problèmes administratifs amenèrent les membres du SUCO à organiser la tenue d'États généraux en 1978. De plus, de 1978 à 1980, de nombreuses études sur

<sup>90</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO, op.cit.*, p. 6.

<sup>91</sup> Voir ANNEXE 1 : *Charte du développement du CUSO/SUCO*.

<sup>92</sup> Voir ANNEXE 2 : *Résolutions de l'Assemblée annuelle du SUCO, 1977* (extraits).

<sup>93</sup> MADORE, *op.cit.*, p. 41.

l'organisation du CUSO/SUCO, du SUCO et de ses modes de gestions furent mises sur pied<sup>94</sup>.

De nombreux changements à l'organisation et la gestion du SUCO émanèrent de ces forums et études. En 1978 furent ainsi adoptées des résolutions qui consacraient la parité des terrains Québec/Acadie et outre-mer<sup>95</sup> et la redéfinition du rôle des équipes collégiales outre-mer, notamment par le retour des directeurs outre-mer, désormais appelés coordonnateurs outre-mer :

L'année de pratique d'équipes collégiales outre-mer s'est avérée inopéra[nte]. Tout en maintenant l'importance de la place et du rôle des coopérants [volontaires] en poste au sein de chaque programme, on est revenu à l'identification d'un responsable de programmes qu'on appellera désormais un coordonnateur. Nous en sommes arrivés à l'automne 1979 à la définition des instances outre-mer, leur rôle et pouvoir respectif.<sup>96</sup>

À l'intérieur de l'organisation du SUCO, d'autres changements survinrent. La DIF et la DPC devinrent respectivement la Coordination des opérations canadiennes (COC) et la Coordination des programmes de coopération (CPC). La COC se chargeait dès lors des activités d'éducation du public, des bureaux régionaux, du recrutement et de

---

<sup>94</sup> En janvier 1978, à la demande du Conseil du Trésor du Canada : René LEDUC & Paul DUCHESNE. *Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas. Évaluation de son action depuis 1972 / Evaluation of programming since 1972*, Ottawa – Montréal, 1978, Documentation SUCO, 172 pages. Ces études n'étant pas toutes disponibles, nous nous en remettons à la revue présentée dans l'étude de COOPERS & LYBRAND, «Exposé des constatations», *Étude du fonctionnement du Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas*, Ottawa – Montréal, mars 1980, Documentation SUCO, pp. 6-7 : «En mars 1978, MM Tremblay et Vézina présentaient le rapport d'une étude effectuée à la demande du Comité exécutif du SUCO [...] il s'agissait de clarifier les méthodes, les interrelations et les processus de planification et de programmation, plus précisément dans le but d'améliorer le fonctionnement du comité exécutif [...] En avril 1978 étaient publiées les *Propositions de modification des statuts du SUCO/CUSO* formulées par suite d'une étude effectuée par le *Task Force Five* du CUSO [...] Une autre étude à caractère différent a été faite par Robin Wilson, [alors] directeur exécutif du CUSO; celui-ci a fait le point de la situation du CUSO à la lumière de l'expérience qu'il avait acquise au cours des six premiers mois de son affectation [...] Une autre étude a été effectuée par David Henry pour le compte de l'ACDI. Le rapport publié en mars 1979 portait surtout sur le processus de prise des décisions, principalement au niveau existant entre les membres du Conseil et le personnel du siège social du CUSO.» Finalement, le rapport Coopers & Lybrand lui-même, en mars 1980.

<sup>95</sup> Par «un nombre égal de représentants de chaque terrain» à l'Assemblée générale du SUCO. Voir MADORE, *op.cit.*

<sup>96</sup> MADORE, *op.cit.*, pp. 41-42.

la formation des volontaires et des levées de fonds. La CPC quant à elle s'occupait des chargés de programmes, des coordonnateurs outre-mer et des services aux volontaires.<sup>97</sup>

En cette période de réorganisation, les relations entre le CUSO et le SUCO ne s'améliorèrent pas, bien au contraire. Au nombre des causes de telles dissensions, plusieurs auteurs ont retenu les divergences de vue quant à la priorité à accorder à l'impératif d'éducation du public. À ce titre, Leduc et Duchesne, dans leur évaluation du CUSO/SUCO, ont souligné :

Même si le principe [de l'éducation du public] [...] fut inscrit dans les lettres patentes de la corporation et donc voté à l'assemblée annuelle de 1970 de SUCO/CUSO [...], de nombreux conflits internes de SUCO/CUSO furent alimentés par l'éducation du public. Ces conflits furent de deux types. Le premier type avait le scénario suivant : les pressions extérieures à SUCO/CUSO se servent du personnel à l'emploi de l'organisation pour susciter une remise en question de l'éducation du public, afin qu'elle vienne de l'intérieur même de SUCO/CUSO. Le second scénario est à peu près le suivant : le secteur éducation de par sa nature même est appelé à remettre en question les fondements de la coopération. Le secteur coopération de SUCO/CUSO, très fort et très important au sein de l'organisation se sent menacé par l'éducation du public et veut contrôler davantage l'action de cette nouvelle direction.<sup>98</sup>

Cette distanciation entre le CUSO et le SUCO sur la base de leurs différentes vues sur l'éducation du public est également centrale dans l'explication de Smillie quant aux difficultés entre les programmes anglophone et francophone du CUSO/SUCO<sup>99</sup>.

À cela s'ajoutèrent d'autres facteurs de confrontation. De fait, à la fin de l'année 1978, l'étude présentée par le directeur exécutif du CUSO, Robin Wilson, sur la gestion de l'organisme comptait au nombre de ses propositions :

- un renforcement du rôle du conseil d'administration;
- une surveillance accrue par l'intermédiaire des directeurs régionaux et une gestion plus efficace du personnel;
- un accroissement de l'autorité et, par conséquent, les responsabilités des directeurs régionaux;
- une réorganisation des structures et des comités du siège social;

<sup>97</sup> Voir MADORE, *op.cit.*, p. 42.

<sup>98</sup> LEDUC et DUCHESNE, *op.cit.*, p. 52.

<sup>99</sup> Voir SMILLIE, *op.cit.*, p. 305.

- une amélioration des méthodes employées pour rendre compte à l'ACDI de l'utilisation des fonds consentis par elle, et
- une modification du mode d'élection des membres du Conseil, en envisageant la possibilité d'une représentation des organismes intéressés.<sup>100</sup>

Une telle refonte des pouvoirs n'était pas pour plaire au Conseil d'administration CUSO : Wilson fut congédié en janvier 1979 à la suite du dépôt de son rapport. Au SUCO, le congédiement de Wilson «constitua la goutte qui a fait déborder le vase dans les relations entre SUCO et CUSO»<sup>101</sup>, le SUCO étant apparemment favorable aux propositions de Wilson quant aux responsabilités accrues des directeurs régionaux.

Les dissensions grandissantes entre le CUSO et le SUCO, au tournant des décennies 70-80, s'expliquent selon Madore par l'optique particulière du SUCO quant à la coopération et la solidarité :

les pratiques de coopération et de solidarité telles que conçues au Québec/Acadie et outre-mer ont fini par réanimer le différend entre les deux parties de la corporation. Quelques activités éducatives (la Palestine, le Sahara occidental) et l'évolution des programmes de coopération (coûts coopérants [volontaires], nombre d'envois) ont modifié sensiblement et graduellement la qualité des rapports entre SUCO et CUSO.<sup>102</sup>

Pour Coopers et Lybrand, les problèmes entre le SUCO et le CUSO étaient multiples. D'abord, ces derniers, dans leur rapport préliminaire déposé en mars 1980, considéraient que «[l]es difficultés rencontrées par le SUCO/CUSO dans sa recherche de solutions à ses problèmes proviennent en partie du fait qu'il s'agit essentiellement d'une organisation bénévole»<sup>103</sup>. Le dynamisme des membres de l'organisme avait, selon eux, ses effets pervers quant aux prises de décisions :

[l]a complexité particulière du processus de prise des décisions s'explique non seulement par le nombre et la diversité des participants, mais également par le fait que tous souhaitent participer

---

<sup>100</sup> *Rapport Wilson*, cité par COOPERS & LYBRAND, *op.cit.*, p. 7.

<sup>101</sup> MADORE, *op.cit.*

<sup>102</sup> *Idem.*

<sup>103</sup> COOPERS & LYBRAND, *op.cit.*

activement à pratiquement tous les aspects de la prise des décisions, qu'il s'agisse des délibérations, de l'exécution ou des opérations.<sup>104</sup>

Sur les problèmes de gestion et d'orientations au CUSO et SUCO, les auteurs de la firme Coopers et Lybrand résumèrent ainsi le tableau :

En résumé, il existe présentement deux filières parallèles pour l'élaboration des politiques. D'un côté, les réunions locales, régionales et annuelles tenues au Canada et par le biais desquelles les membres canadiens peuvent s'exprimer, et de l'autre, une série de réunions dans le cadre desquelles les coopérants [volontaires] et membres du personnel à l'étranger peuvent faire connaître leurs vues. On en arrive ainsi presque inévitablement à des décisions contradictoires ou opposées. À l'heure actuelle, les directeurs exécutifs et le personnel du siège social constituent le seul trait d'union entre les deux. Le siège du SUCO semble obtenir de meilleurs résultats que celui du CUSO parce que ses membres canadiens en sont moins éloignés, mais ce n'est que tout récemment qu'il réussissait à établir un climat de plus grande harmonie avec les coopérants [volontaires] à l'étranger.<sup>105</sup>

Les aspirations distinctes des membres du SUCO et du CUSO culminèrent ainsi à la fin de 1980 par une motion de scission de la corporation CUSO/SUCO. Ainsi, les membres du SUCO, réunis en AA en novembre 1980, votèrent une proposition de dissolution de la corporation et l'adoption de nouveaux buts et objectifs. Ainsi résolurent-ils :

de prendre les mesures pour voir à la dissolution de la présente Corporation [CUSO/SUCO]. L'Assemblée se déclare d'accord avec le principe de la nouvelle constitution-chapeau (umbrella organization) mais n'est pas entrée dans le détail de l'étude de la proposition de cette future organisation.<sup>106</sup>

Les nouveaux buts adoptés lors de cette assemblée évacuèrent quelque peu le volontariat comme objectif de l'organisme. Les buts furent libellés ainsi :

- a) coordonner et harmoniser les intérêts et activités des organisations membres au Canada et outre-mer;
- b) coopérer, selon les directives de la Corporation, avec d'autres agences au Canada ou dans tout autre pays engagés dans des activités analogues;
- c) établir un programme qui rendra le public plus conscient des problèmes du développement international et des relations extérieures du Canada; aussi établir un programme qui encouragera les Canadiens à agir selon cette connaissance;

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>106</sup> SUCO. «Résolutions adoptées à l'Assemblée annuelle 1980», dans *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, Montréal, décembre 1980, Documentation SUCO, p. 3.

- d) mobiliser et gérer les fonds nécessaires pour défrayer les coûts de tels programmes de coopération et de toutes les activités qui en découlent.<sup>107</sup>

Malgré sa relative absence dans les buts de l'organisme, le volontariat demeura présent dans les préoccupations des membres du SUCO. En effet, une résolution fut adoptée pour que «la future constitution intègre le concept de volontaires, compte tenu des différences perçues entre les objectifs et les motivations qui animent les coopérants et les volontaires face à la coopération internationale.»<sup>108</sup> De surcroît, on adopta une résolution visant la création d'une association des volontaires<sup>109</sup> de retour pour collaborer avec les diverses instances du SUCO.

En décembre 1980, à l'Assemblée annuelle CUSO/SUCO, les membres votèrent unanimement, sans débat, la séparation des deux secteurs de l'organisme. À partir de ce moment, CUSO et SUCO devinrent deux corporations autonomes, sans référents à leurs acronymes, et auraient dorénavant à discuter et conclure séparément leurs contrats avec l'ACDI.

Pour conclure ce chapitre sur l'organisation du SUCO, force est de constater l'ampleur du chemin parcouru par cet organisme de coopération internationale, de sa fondation en 1961 à son incorporation autonome, en 1981. D'une simple région administrative d'un service national d'envoi de volontaires outre-mer, le CUSO/SUCO et notamment le secteur francophone de l'organisme a effectivement cheminé et élargi son champ d'action au pays en ajoutant à son mandat l'éducation du public aux enjeux du développement international. Tout en s'autonomisant par rapport à son penchant anglophone, le CUSO, le SUCO a tôt fait de s'identifier à un organisme de solidarité internationale. L'auto-développement des communautés du Sud, à travers le transfert de ressources financières à des projets élaborés par des

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 17.

partenaires désormais plus près de *la base*, des bénéficiaires en somme, devint une priorité. L'éducation du public et sa sensibilisation aux enjeux de la solidarité internationale devinrent également des priorités du SUCO, allant même jusqu'à remettre en cause le volontariat et la coopération internationale en associant ces pratiques à l'impérialisme occidental sur le tiers monde. En 1981, au terme de nombreux débats, le CUSO et le SUCO se sont scindés en deux corporations autonomes dans un calme qui pourrait apparaître déconcertant, considérant les énergies dépensées jusque-là, de part et d'autre, pour l'obtention d'un consensus opérationnel durable.

## CHAPITRE III

### LE GOUVERNEMENT CANADIEN ET LE VOLONTARIAT AU SUCO

Le gouvernement canadien, à n'en pas douter, a occupé une place de toute première importance dans le développement de la coopération internationale au pays à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ceci se vérifie par l'importance des budgets alloués à l'assistance internationale, d'abord par des voies bilatérales (État à État) et multilatérales (dans le cadre du plan Marshall par exemple, ou encore celui du *Commonwealth* ou de programmes d'agences onusiennes) mais aussi par des appuis financiers d'importance aux ONG, dans un respect cependant bien relatif, on le verra, de leur autonomie. À l'instar du CUSO/SUCO, les organisations d'envoi de volontaires canadiens ne furent pas en reste de cette manne. Toutefois, lorsque certaines ONG viendront trop vertement critiquer les politiques fédérales d'assistance et leurs objectifs, menaçant de mettre en péril l'appui du public aux activités d'assistance canadiennes, l'indépendance et l'autonomie de ces ONG récalcitrantes feront les frais de la politique canadienne.

#### **3.1 Les politiques d'assistance internationale canadiennes : un Canada généreux... et uni !**

À partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les impératifs de la politique étrangère canadienne suscitérent l'implication du gouvernement canadien dans le développement international et influencèrent les destinations et canaux de l'aide. Bien

vite aussi, d'autres facteurs liés à la politique domestique canadienne vinrent influencer sur le choix des cibles des programmes d'assistance du Canada. Ces décisions, éminemment politiques, laissèrent leurs traces, notamment sur les relations entre le gouvernement du Canada et celui du Québec et sur celles entre l'ACDI et le SUCO, illustrant de fait la distance entre deux visions du monde.

### 3.1.1 L'aide au développement comme arme anti-communiste

En tout premier lieu, l'aide canadienne s'est dirigée vers l'Europe dévastée d'après-guerre à travers le plan Marshall. Comme l'a rappelé Donald Dunn, à travers ce plan de reconstruction, «le Canada devait fournir la coquette somme de \$2 038 milliards, soit à peu près le double du budget annuel de l'[ACDI] pour l'année 1980 [...] Le Canada était donc le deuxième pourvoyeur de capitaux pour la reconstruction de l'Europe après les États-Unis.»<sup>1</sup> Les raisons principalement retenues quant à cette participation active sont la reconversion de l'industrie de guerre nord-américaine et la constitution d'un bloc politique homogène en Europe de l'Ouest pour contrer l'avance communiste menée par l'Union soviétique en Europe de l'Est. Du plan Marshall au plan Colombo, les impératifs de la sécurité et de la lutte au communisme étaient omniprésents pour justifier l'aide et pour établir ses récipiendaires. Au début des années 1950, cette rhétorique s'est fait entendre des deux côtés de la Chambre des Communes, à Ottawa :

«If South-East Asia and South Asia are not to be conquered by communism, we of the free democratic world [...] must demonstrate that it is we and not the Russians who stand for national liberation and economic and social progress.»<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Donald DUNN, *Le Canada et l'aide au développement : analyse de l'aide publique canadienne*, M.A. Sociologie, Université de Montréal, 1982, p. 25 (et notes); les données sont tirées de Keith SPICER, *A Samaritan State? External Aid in Canada's Foreign Policy*, Toronto, Toronto University Press, 1966, p. 252.

<sup>2</sup> Lester B. PEARSON, cité par David R. MORRISON, *Aid and Ebb Tide : A History of CIDA and Canadian Development Assistance*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press / Institut Nord-Sud, 1998, p. 12.

«50 million dollars a year [...] would be cheap insurance for Canada, for the opinion of Asiatic representatives [réunis à Colombo] was that this plan, if launched in time, would do much to halt communism in Asia.»<sup>3</sup>

Le plan Colombo, adopté par le Canada le 1<sup>er</sup> janvier 1950, répondait à un besoin, pour plusieurs Canadiens, de prendre quelque peu distance avec la politique des États-Unis en se rapprochant plutôt de celle de la Grande-Bretagne. La distribution géographique de l'aide canadienne, au cours des années 1950, était clairement définie par l'appartenance au *British Commonwealth of Nations*, institué en 1931 par le traité de Westminster. L'Inde et le Pakistan reçurent respectivement durant la décennie 53% et 36% de l'assistance canadienne, principalement bilatérale à l'époque. Ultimement, seulement 2% de cette assistance était destinée à des pays hors du *Commonwealth*<sup>4</sup>. Le *Commonwealth*, «the greatest instrument for freedom that the world has ever seen»<sup>5</sup> selon les termes du Premier ministre Diefenbaker, suscitait l'enthousiasme des Canadiens attachés à leur appartenance à l'Empire britannique. Comme l'a souligné Spicer, «[t]his emotional, quasi-mystical feeling of Commonwealth kinship, while rarely shared (though often exploited) by members of non-British stock, brings many English Canadians [...] to feel that Commonwealth aid is a unique fraternal obligation.»<sup>6</sup>

L'assistance canadienne aux pays membres du *Commonwealth* d'abord, puis à ceux de la Francophonie et du reste du monde ensuite, était aussi motivée par la volonté de constituer pour le Canada une image internationale dépeignant une nation libérale, équitable et désireuse d'assister les moins nantis dans un développement à l'image de

<sup>3</sup> John Diefenbaker, cité par Morrison, *op.cit.*

<sup>4</sup> Voir Morrison, *op.cit.*, p. 33.

<sup>5</sup> Diefenbaker, cité par Morrison, *op.cit.*, p. 34.

<sup>6</sup> Spicer, *op.cit.*, pp. 54-55.

celui du Canada, à la fois parmi les pays d'Occident<sup>7</sup> et parmi les pays dits sous-développés.

Ainsi, le développement du Canada lui-même comme l'image du développement qu'il propose aux nations repose sur le postulat que la confédération n'a pas de passé colonisateur ni de visée impérialiste, que sa prospérité repose exclusivement sur l'abondance de ses ressources et qu'à une meilleure répartition des biens au pays même doit correspondre, sur le plan international, un partage qui aidera les peuples à accéder à un sort aussi enviable.<sup>8</sup>

### 3.1.2 Les aspirations internationales du Québec et la contre-attaque fédérale

De l'avis de certains, notamment du politologue Morrison, ce sentiment d'appartenance à l'Empire britannique, particulièrement chez les Canadiens d'origine anglaise, a provoqué une réaction, qui du reste ne date pas de la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, chez les Canadiens d'origine française. En effet, nombre d'intellectuels canadiens-français exprimèrent leur critique, dans la foulée de la Révolution tranquille et de la décolonisation des empires français et belge d'Afrique. «Le *Commonwealth* n'est pas l'humanité», rappella André Laurendeau en 1960, et Jean-Marc Léger, quant à lui, s'est questionné :

Pourquoi serait-il impossible que le gouvernement central décide une fois pour toutes de tenir compte de la situation particulière résultant pour le Canada de sa bi-ethnicité? Et, chaque fois où dans le cadre du *Commonwealth* un programme quelconque d'assistance est institué, d'y joindre un programme analogue en faveur de nombreux États de langue française ?<sup>10</sup>

---

<sup>7</sup> Au premier chef aux États-Unis, pour bien leur démontrer leurs efforts pour contrer l'avance du communisme dans le monde.

<sup>8</sup> Jean-Claude LECLERC. «Voies nouvelles de la coopération», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, p. 4.

<sup>9</sup> Notons pour mémoire les luttes nationalistes canadiennes-françaises à l'occasion de la Guerre des Boers (1899-1902), de la crise de la conscription de 1917 et de celle du plébiscite de 1942. Les deux premières «crises» contribuèrent sans doute à l'adoption du statut de Westminster et du *Commonwealth*, en 1931, qui consacra l'indépendance de nombreux dominions britanniques, dont le Canada. Qui plus est, celle de 1942 fait foi d'une réticence réelle au Canada français face à un appui indéfectible et imposé par le gouvernement fédéral, réticence significativement moins évidente au Canada anglais.

<sup>10</sup> Les deux extraits sont cités par SPICER, *op.cit.*, p. 56.

Dans la même foulée, au début des années 1960, le gouvernement du Québec de Jean Lesage multiplia les efforts pour obtenir une reconnaissance de son autorité internationale dans ses champs de compétence garantis par la Constitution<sup>11</sup>. Ce fut l'une des raisons qui motiva l'implication du Canada en Afrique francophone, notamment à travers les efforts des Libéraux fédéraux nouvellement portés au pouvoir à Ottawa : «Paul Martin [Secrétaire d'État aux affaires extérieures à partir de 1963] saw more clearly the domestic political benefits as well as the international political benefits of an aid program, and was interested in involving the province of Québec»<sup>12</sup>

Cette dynamique entre les intérêts politiques domestiques et internationaux mena alors, au cours des années 1960, à ce que Morrison a qualifié de «most dramatic use of external aid in pursuit of Canadian foreign and domestic policy goals.»<sup>13</sup>

Pour sa part, durant la décennie 1960, le gouvernement québécois multiplia les initiatives pour établir son identité internationale. D'abord, le gouvernement Lesage ouvrit dès 1961 la Délégation générale du Québec à Paris, en cela appuyé par le gouvernement français. La même année, le ministre de l'éducation Paul Gérin-Lajoie s'est joint à la démarche des présidents Senghor du Sénégal et Bourguiba de Tunisie pour promouvoir la création de la Conférence des ministres de l'éducation nationale

---

<sup>11</sup> On appellera cette lecture de la Constitution la «doctrine Gérin-Lajoie» du nom d'un de ses maîtres d'œuvre, Paul Gérin-Lajoie, notamment impliqué dans le domaine de la représentation du Québec sur la scène internationale, particulièrement en éducation. Malgré le nom qui lui a été donné, on concède aujourd'hui la paternité de cette doctrine à André Patry. Sur ce sujet, consulter avec profit les ouvrages dirigés par Stéphane PAQUIN (*Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Lévis, Presses de l'Université Laval, 2006, 324 pages; *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, 357 pages), celui de Robert AIRD (*André Patry et la présence du Québec dans le monde*, Montréal, VLB éditeur, 2005, 157 pages) et finalement le mémoire de Sylvain GUILMAIN (*Le rôle de Georges-Émile Lapalme et André Patry dans la mise en place d'une politique des relations internationales du Québec de 1960 à 1968*, M. A. Histoire, Université de Montréal, 1999, 140 pages).

<sup>12</sup> Anonyme, cité par MORRISON, *op.cit.*, p. 50.

<sup>13</sup> MORRISON, *op.cit.*, p. 74.

des pays francophones (CONFEMEN), dans laquelle le Québec obtint un siège. Cette affirmation internationale du Québec s'est poursuivie également avec l'Union Nationale de Daniel Johnson, portée au pouvoir en 1966, notamment par des relations directes du Québec avec des États africains.

En 1967, le gouvernement canadien dépêcha un observateur, Henri Gaudefroy, pour évaluer le potentiel d'assistance du Canada aux pays d'Afrique francophone. Malgré certaines réserves de Gaudefroy quant à l'assistance pratiquée jusque-là (principalement à propos de fonds non utilisés de projets antérieurs), le gouvernement fédéral accéléra l'établissement de projets dans la région. La principale raison semblait être d'établir la présence canadienne dans les pays francophones d'Afrique; pour expliquer cette démarche, un *memorandum* du cabinet soulignait en effet que :

«this strictly domestic consideration is undoubtedly the most urgent and compelling one, it is essential in the present context of federal-provincial relations, that Canada should reflect in its External Aid program the bicultural character of the country. Such a policy is a necessary demonstration of the Government's conviction that it has both the capability and the will to provide for the full effective expression in Canadian activities abroad of both of the two main cultural groups of this country.»<sup>14</sup>

À ce moment, c'est-à-dire en 1967, le gouvernement fédéral était toujours disposé à accepter la présence internationale du Québec aux côtés de représentations fédérales : «it would be difficult in the circumstances not to invite [les représentants du gouvernement du Québec] to participate.»<sup>15</sup> Pour ce qui est du cas spécifique du SUCO, l'intérêt et l'enthousiasme pour l'établissement d'une représentation du Québec sur la scène internationale, particulièrement en Afrique, est avéré. Dans un document d'informations de 1968, on peut effectivement lire :

Le développement politique des dernières années au Canada français a contribué à éveiller une conscience internationale chez les Québécois de même qu'à susciter à l'étranger un intérêt profond pour les possibilités qu'offre cette large communauté francophone d'Amérique du

---

<sup>14</sup> *Memorandum au Cabinet : Canadian Aid Program for the Independent French-Speaking African States*, Ottawa, BAE, 1967, cité par MORRISON, *op.cit.*, p. 77. Le *memorandum* faisait suite au rapport de Henri GAUDEFROY, *Report on the French Program*, Ottawa, BAE, janvier 1967.

<sup>15</sup> *Ibid.*, cité par MORRISON, *op.cit.*, p. 78.

Nord. Le SUCO entend non seulement profiter de cette renaissance de la francophonie mais encore d'y prendre une part active.<sup>16</sup>

Les relations entre le fédéral et le Québec sur la question de la représentation internationale du Québec, somme toute bonnes jusque-là, se corsèrent lorsqu'en 1968 le gouvernement du Gabon invite le ministre de l'éducation du Québec à une conférence internationale de la CONFEMEN sans inviter de représentants du gouvernement fédéral. À cette occasion, le gouvernement canadien suspendit ses relations diplomatiques avec le Gabon. Depuis lors, a rappelé Sylvain Simard, «la Conférence [...] voit arriver, à chacune de ses réunions, un ministre ou un secrétaire d'État fédéral qui joue le rôle de ministre de l'Éducation du Canada alors qu'une telle chose n'existe et ne peut exister selon la constitution canadienne.»<sup>17</sup>

En février et mars 1968, la mission Chevrier en tournée africaine ne comptait aucun représentant du gouvernement du Québec. De fait, cette mission marqua le point de départ de la politique étrangère agressive du fédéral quant aux aspirations internationales du Québec :

«[Lionel] Chevrier was told by [Paul] Martin to offer assistance to the francophone states for a specific political reason : to illustrate that Ottawa was the source of greater aid than Québec could ever aspire to. However, there was to be no assistance to those African states who were following a course of action inimical to Canada's federal structure or sympathetic to Québec's aspirations.»<sup>18</sup>

Cette politique agressive ne passa pas inaperçue au SUCO et on y a trouvé ses détracteurs. En 1982, en préparation à un atelier de l'Assemblée annuelle du SUCO, Yvon Madore, secrétaire général sortant, a ainsi proposé cette lecture : «La guerre

<sup>16</sup> *Document d'informations sur le SUCO à l'adresse des candidats volontaires*, Montréal, Documentation SUCO, 1968, p. 4.

<sup>17</sup> Sylvain SIMARD. «L'illusion de la doctrine Gérin-Lajoie», dans *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, *op.cit.*, p. 276. Simard fut ministre des relations internationales et ministre responsable de la Francophonie au Gouvernement du Québec, de 1996 à 1998.

<sup>18</sup> John P. SCHLEGEL, *The Deceptive Ash : Bilingualism and Canadian Foreign Policy in Africa (1957-1971)*, Washington D.C., University Press of America, 1978, p. 263, cité par MORRISON, *op.cit.*, p. 78.

ouverte du fédéral pour mater les volontés autonomistes du Québec trouve son prolongement dans la politique étrangère où tout est mis en œuvre pour neutraliser l'influence du Québec dans les forums internationaux [...] ou dans les pays francophones d'Afrique et ceux d'Amérique latine.»<sup>19</sup>

Plus significativement encore pour le cas du SUCO, cette querelle de juridiction internationale altéra, pour ne pas dire envenima, les relations de l'organisme avec son principal pourvoyeur, le gouvernement fédéral. Le SUCO, apparemment favorable à un Québec plus autonome sur la scène internationale, n'a toutefois pu établir de stratégies face à la politique étrangère fédérale, du moins selon la lecture d'Yvon Madore dans son *Bilan des 20 ans du SUCO* :

SUCO, comme beaucoup d'autres organismes enracinés au Québec, tout en se préoccupant de questions qui sont du ressort du fédéral (les Affaires extérieures) ne s'est que rarement préoccupé de définir des stratégies d'actions vis-à-vis les instances fédérales [...] C'est là, nous le croyons, une des ambiguïtés vécue par le Québécois en général, partagé entre la place du Québec qui est remise en cause au sein de la Confédération canadienne et la réalité actuelle qui situe à Ottawa la responsabilité des Affaires étrangères et de la coopération internationale.<sup>20</sup>

Le gouvernement du Québec, avec quelques rares appuis à des projets en Afrique francophone et ailleurs, n'a jamais pu véritablement rivaliser avec les moyens du fédéral dans le champ de l'assistance internationale. Des années 1960 aux années 1980, sa participation demeura limitée à l'appui de projets particuliers de petite envergure et plus significativement à l'appui aux ONG québécoises par l'entremise de l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI), créée en 1976. Les réflexions de Madore, en préparation pour l'Assemblée annuelle SUCO de 1982, sont univoques quant à son appréciation du jeu politique fédéral face aux aspirations internationales du Québec : «Sur le plan interne, le processus de centralisation des politiques économiques [...] ainsi que la réduction des

---

<sup>19</sup> Yvon MADORE. *Document préparatoire pour l'atelier intitulé «Le SUCO dans la conjoncture canadienne» à l'Assemblée annuelle SUCO 1982*, Montréal, Documentation SUCO, 1982, p. 4.

<sup>20</sup> Yvon MADORE. «Bilan des 20 ans du SUCO», *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, Montréal, Documentation SUCO, p. 38.

transferts financiers aux provinces obligent le Québec à réduire à sa plus simple expression son activité internationale.»<sup>21</sup>

### 3.1.3 «Des latins du Nord ? »<sup>22</sup> Les affinités culturelles Québec-Amérique latine et leurs incidences dans la politique d'assistance canadienne

Le théâtre d'affrontement des velléités identitaires entre le Québec et le Canada, à travers l'assistance internationale, s'étendit hors de l'Afrique francophone et gagna l'Amérique latine. De prime abord, les initiatives de l'assistance canadienne en Amérique latine se concentrèrent, au cours des années 1950, à une assistance bilatérale aux pays des Caraïbes membres du *Commonwealth*. Au cours des années 1960, plusieurs facteurs contribuèrent à une implication accrue du Canada : d'abord les pressions du milieu des affaires pour participer aux projets de la Banque Inter-Américaine de développement, puis des missionnaires chrétiens (particulièrement catholiques, fortement présents dans cette région du monde et majoritairement canadiens-français) et des intellectuels canadiens-français de plus en plus attachés au concept de *latinité*<sup>23</sup> :

«There has been much written and stated about a certain supposed affinity between French Canadians and Latin America. This is the *Latinité* concept that holds the people of Latin origin have some common heritage that differentiates them from others. This idea is not widely held in

<sup>21</sup> MADORE, «*Le SUCO dans la conjoncture canadienne*», *op.cit.*

<sup>22</sup> Nous paraphrasons ici Victor ARMONY, «Des latins du Nord ? L'identité culturelle québécoise dans le contexte panaméricain», *Recherches sociographiques*, vol. 43, no 1, janvier-avril 2002, pp. 19-48.

<sup>23</sup> Dès 1934, les militants nationalistes de *Jeune Canada* firent état de leur attachement à leur héritage français, lui même plongeant ses racines dans les cultures grecque et latine : «Spirituellement, nous ne saurions nous dissocier de la France. La culture française, toute pétrie d'hellénisme et de latinité [...] est la seule qui nous convienne et qui puisse nous inculquer l'esprit de finesse et le culte de l'idéal dont nous avons besoin.» (Paul DUMAS, «Nos raisons d'être fiers», premier tract des *Jeune Canada*, Montréal, *Le Devoir*, novembre 1934, 30 pages; cité dans <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/QuebecHistory/docs/1930s/PaulDumas-Nosraisonsdetrefiers-JeuneCanada-HistoireduQuebec.htm>, consulté le 31 mars 2008). Ce concept de *latinité* semble connaître un renouveau de popularité dans les années 2000, en complémentarité du concept d'*américanité*.

French Canada, but over the years it has had enough support among intellectuals to make it part of their view of the world. And as editor of [...] *Cité Libre*, [Pierre Elliott] Trudeau included occasional editorials and articles on Latin America. They tended to reflect a sympathy for social and economic changes.»<sup>24</sup>

Dans l'analyse de Morrison, l'étendue de l'assistance bilatérale canadienne à l'Amérique latine, bien que d'une manière moins flagrante que pour l'Afrique francophone, participa également à la volonté du gouvernement fédéral d'établir sa souveraineté internationale et d'affirmer son caractère bi-culturel : «Although francophone Africa was more important geopolitically as a battleground for the Canada-Québec conflict, the decision to embark on bilateral programming in Latin America also reflected a desire to project a stronger bilingual and bicultural image externally.»<sup>25</sup> Avec la nomination de Paul Gérin-Lajoie à la tête de l'ACDI, en 1970, la place des Canadiens francophones dans le monde de l'assistance canadienne gagna en importance. Les divisions de l'aide bilatérale aux pays d'Afrique francophone et d'Amérique latine, à l'instigation de Gérin-Lajoie, adoptèrent le français comme langue de travail pour illustrer les affinités historiques (missionnariat catholique) et culturelles (francophonie, latinité) de ces régions avec le Québec.

Au SUCO, les affinités avec le tiers monde en général et l'Amérique latine en particulier sont davantage politiques, voire idéologiques, que culturelles : les théories de la libération d'abord puis les théories néomarxistes de la dépendance influencèrent l'orientation du SUCO et le volontariat qui y était pratiqué. La position idéologique du SUCO, bien qu'elle ne soit pas partagée par tous, est claire : «Le SUCO a choisi d'être solidaire des groupes populaires, des travailleurs et des peuples en lutte pour leur libération. Il veut témoigner des efforts des peuples du tiers monde pour bâtir une

---

<sup>24</sup> J.C.M. OGELSBY, «Canada and Latin America», dans LYON, Peyton V. & Tareq ISMAEL (éd.), *Canada and the Third World*, Toronto, Macmillan / Maclean-Hunter Press, 1976, p. 180.

<sup>25</sup> MORRISON, *op.cit.*, p. 80.

société nouvelle.»<sup>26</sup> Nous verrons, en fin de chapitre, comment cette position a pu influencer sur les relations entre l'ACDI et le SUCO.

Somme toute, comme nous l'avons vu, des premières années de l'assistance canadienne jusqu'au début des années 1980, le choix des destinations de l'aide a été empreint d'implications politiques qui, dans bien des cas, marquèrent une distanciation entre les vues du gouvernement fédéral, et de fait de l'ACDI, et celles du gouvernement du Québec, puis de membres du SUCO. Ces divergences transparaîtront dans les conflits qui opposeront deux visions du monde, deux visions de la coopération internationale, notamment dans les conflits qui suivront l'établissement de la politique d'action convergente de l'ACDI et de la crise du financement du SUCO, en 1983.

### **3.2 Le soutien gouvernemental aux ONG : la main qui nourrit...**

Le soutien gouvernemental canadien aux ONG occupe une place d'importance dans la politique d'assistance canadienne. Bien vite, le gouvernement fédéral s'intéressa à ces organisations et leur offrit son soutien, moral d'abord puis surtout financier. Comme l'ont souligné divers auteurs, l'aide publique aux ONG s'inscrit dans une politique étrangère soucieuse de démontrer l'humanitarisme canadien, empreint de l'idéologie dominante, du moins jusqu'aux années 1980, de l'internationalisme libéral. Ainsi, selon Brodhead et Pratt, le soutien fédéral au travail des ONG fut notoirement motivé en ce qu'il «represented and gave active voice to a humane internationalist strand of the Canadian political culture that was particularly robust

---

<sup>26</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Service des communications du SUCO, Montréal, 1978, Documentation SUCO, p. 7.

from 1960 to mid-1980s»<sup>27</sup>. Comme d'autres ONG au Canada, le CUSO/SUCO profita largement du financement fédéral. À partir de 1964, et de manière beaucoup plus significative durant les années 1970, l'aide fédérale s'accroît pour atteindre plus de 90% du financement de l'organisme. Cet état de fait entraînera de nombreux questionnements quant au rôle des ONG face à la politique étrangère canadienne et quant à leur indépendance. Le cas du SUCO est à ce titre intéressant en ce qu'il démontre à la fois les largesses et les limites de l'emprise gouvernementale sur les ONG.

### 3.2.1 Le volontariat dans la politique de coopération internationale canadienne

À partir de 1965, le CUSO/SUCO recevait son financement en contrepartie d'envois réguliers de volontaires dans des projets allant dans le sens, du moins en théorie, de la politique étrangère canadienne. En 1970, dans leur *Rapport du comité d'étude du SUCO/CUSO*, les auteurs Greenberg, Asselin et Mailhot soulignaient effectivement que :

Le gouvernement canadien a toujours offert au [CUSO/SUCO] un support inconditionnel et respectueux de son caractère privé. Le [CUSO/SUCO], par contre, a suivi de près les politiques extérieures du Canada en étendant son rayon de service vers les pays du *Commonwealth* et les francophones *d'outre-mer* [surtout en Afrique francophone], tout en lançant certains programmes en Amérique latine.<sup>28</sup>

Plusieurs raisons motivèrent l'appui gouvernemental au volontariat. D'abord, la bureaucratie gouvernementale avait besoin de l'expérience de ces volontaires, motivés et bien au fait des enjeux du développement international, pour parfaire ses

---

<sup>27</sup> Tim BRODHEAD et Cranford PRATT. «Paying the Piper: CIDA and Canadian NGOs», dans *Canadian International Development Assistance Policies: an Appraisal*, Cranford PRATT (ed.), Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 88. Voir aussi le chapitre de PRATT, dans le même ouvrage, «Humane internationalism and Canadian Development Assistance Policies», pp. 334-370.

<sup>28</sup> GREENBERG, ASSELIN & MAILHOT. *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report*, Ottawa – Montréal, Documentation SUCO/CUSO, 1970, p. 38.

approches et méthodes de coopération internationale. Au cours des années 1950, le gouvernement fédéral, et plus spécifiquement le BAE, avait peine à recruter des candidats de qualité : «[The] popular view of the transient nature of aid [...] led to the conviction held by career civil servants that the aid field was a career backwater. This, in turn, led to difficulty in attracting first-class men and women in numbers required.»<sup>29</sup> Pendant la période 1960-1966, malgré des appels à une réorientation du recrutement du personnel<sup>30</sup>, la plupart des personnes engagées avaient servi dans l'armée sans nécessairement avoir de connaissances ou d'expériences dans le domaine du développement international. Les universités canadiennes fournirent dès lors une aide significative pour la formation du personnel et pour pourvoir des postes spécialisés à l'étranger. Ce fut également le début de l'appui gouvernemental à la coopération internationale entre les universités canadiennes et outre-mer. Les besoins du BAE commandaient également l'embauche de personnel moins spécialisé et c'est dans ce créneau que les agences d'envoi de volontaires, et au premier titre le CUSO/SUCO, s'avèrent rapidement intéressantes pour le gouvernement fédéral. Le bassin de candidats potentiels que représentait une agence de volontariat comme le CUSO/SUCO ne pouvait qu'attirer l'attention du service gouvernemental d'assistance naissant. Comme l'a souligné Morrison, «[t]here was no shortage of energy and enthusiasm among recent graduates who accepted teaching and other posts under the auspices of the fledgling Canadian University Service Overseas

---

<sup>29</sup> CIDA, «CIDA Organizational Manual», pp. 7, 12, cité par MORRISON, *op.cit.*, p. 31.

<sup>30</sup> Comme par exemple dans le rapport de la COCOA (*Conference on Canadian Overseas Aid*), en 1962, soulignant que «current recruitment efforts [au BAE] are directed towards obtaining experts in administration rather than in external aid, economics, or knowledge of recipient country [...] Establishment of a career service might help to eliminate a criticism of another type – the lack of expertise in external aid as such on the part of those administering the program in the field.», Arghyrios A. FATOUROUS et Robert N. KELSON, *Canada's Overseas Aid*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, Contemporary Affairs, no 31, 1964, pp. 73, 81-82. Aussi, Keith Spicer, fondateur du COV qui fusionna avec le CUSO/SUCO en 1963, écrit : «The career service is [...] an urgent and logical imperative of an expanding Canadian aid programme [...] Until this reform is achieved, aid policy itself will be shackled – not by public's refusal of increases in aid, but by administration's growing impotence to exploit them.», SPICER, *op.cit.*, pp. 118-119.

(CUSO[/SUCO]).»<sup>31</sup> Avec l'arrivée de Maurice Strong à la direction du BAE, en 1966, les portes du fonctionariat, d'abord au BAE puis à l'ACDI à partir de 1968, s'ouvrirent aux volontaires et le personnel de l'assistance canadienne changea radicalement de visage :

«The late 1960s was a period of unparalleled opportunity to recruit excellent people to EAO [External Aid Office]/CIDA [...] the challenge of international development was fresh in the Canadian context, and it appealed not only to idealism but also to a sense of adventure and/or the exotic. A pool of young people with Third World experience and enthusiasm for the cause of international development was available in the first generation of returned CUSO[/SUCO] volunteers. Many joined EAO/CIDA [...] the Agency was able to recruit ten of the top fifteen graduates accepted into the federal government's administrative trainee program in 1969.»<sup>32</sup>

Cette volonté grandissante pour le financement du volontariat des ONG se concrétisera avec la création du «Programme des organisations non-gouvernementales» du BAE/ACDI. Effectivement, en 1966 Strong mandata Lewis Perinbam, co-fondateur du CUSO/SUCO, pour étudier les avenues possibles d'une plus grande collaboration entre le gouvernement fédéral et les ONG canadiennes en général, et notamment en matière d'envoi de volontaires. Perinbam présenta un rapport en 1967 qui jettera les bases du «Programme des ONG». Voici les objectifs de la démarche tels qu'il les énonça *a posteriori* :

«[1.] First of all was the desire to go beyond the confines of government-to-government relationship and to tap the enormous resources, experience, expertise and knowledge that resided outside of government [...] think the overriding consideration here was not the business of giving money to NGOs but to enable government to tap and gain access to the resources that resided in the non-governmental sector.

[2.] The second consideration was to make it possible for a large number of voluntary organizations who possessed a wealth of experience and capacities to collaborate with the government in the whole international development field [...]

[3.] The third was to find ways to enable Canadians to participate in international development [...]

[4.] The NGO sector was a way of stimulating, supporting and strengthening the voluntary sector in developing countries [...]

<sup>33</sup>


---

<sup>31</sup> MORRISON, *op.cit.*, p. 54.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>33</sup> Lewis PERINBAM, dans une entrevue avec David R. MORRISON en date du 27 février 1989, cité dans MORRISON, *op.cit.*, pp. 69-70.

Concernant la participation des Canadiens au développement international (point 3), le CUSO/SUCO apparut aussi dans la mire des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral comme un moyen de choix pour favoriser une telle participation. Ainsi, le président de l'ACDI en 1971, Paul Gérin-Lajoie, soulignait-il le travail de l'organisme pour promouvoir la participation du public :

la croissance de notre programme de coopération a fait naître chez bien des Canadiens le désir de participer personnellement au développement international. À cet égard, j'aimerais mentionner spécialement, avec éloge, le Service universitaire canadien outre mer (SUCO/[CUSO]), qui constitue à coup sûr l'un des organismes bénévoles les plus dynamiques parmi tous ceux qui, au Canada, coopèrent à la promotion socio-économique du tiers monde.<sup>34</sup>

Le CUSO/SUCO s'avérait donc un moyen d'assurer une plus grande participation du public. Cette participation était notamment rendue possible par des efforts soutenus pour l'éducation du public canadien aux enjeux de la coopération internationale. Tel que l'a souligné Gérin-Lajoie :

Cet appui du public nous impose le devoir de trouver des méthodes plus directes et plus ingénieuses de l'informer et de l'éduquer en matière de coopération au développement international. Un public éclairé est indispensable au succès des efforts du Canada pour faire face à ses responsabilités de membre nanti de la communauté internationale.<sup>35</sup>

Ces objectifs demeureront centraux dans le développement de l'ACDI au cours de la décennie 1970. Pour le BAE puis l'ACDI par la suite, et pourrait-on croire pour le gouvernement fédéral, l'appui aux ONG et à leurs activités de volontariat représentait donc un moyen pour favoriser la participation du public tout en assurant une relève de qualité pour les postes de fonctionnaires qu'offraient le nouveau domaine de l'assistance canadienne internationale. D'autres raisons motivèrent sans doute le financement gouvernemental du volontariat<sup>36</sup>, mais celles-là en sont les principales.

---

<sup>34</sup> Paul GÉRIN-LAJOIE, dans la brochure *La coopération internationale du Canada : perspectives 1970-1980*, Ottawa, ACDI, 1971, p. 12. Il s'agit en fait, tel qu'indiqué en page de garde, du *verbatim* de la déclaration du président de l'ACDI au sous-comité de l'aide au développement international formé par le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense de la Chambre des Communes, le 4 février 1971.

<sup>35</sup> *Ibid.*, pp. 12-13.

<sup>36</sup> Dans une étude intitulée *Les effets de l'envoi de volontaires canadiens*, les consultants de la Strategic Planning Associates et de la CAC International ont relevé plusieurs avantages à l'appui du

### 3.2.2 Le soutien gouvernemental au volontariat du SUCO

Le CUSO/SUCO se développa rapidement au cours des années 1960. Ses ressources financières provenaient d'abord de la Commission canadienne pour l'UNESCO, puis de l'AUCC, surtout à travers des ententes de partage de personnel et par des prêts, transferts de fonds et baux avantageux. Ces moyens furent rapidement insuffisants; dès 1962, CUSO/SUCO reçut des contributions privées d'importance pour mener à bien ses opérations<sup>37</sup>. La participation du gouvernement fédéral débuta quant à elle en 1964, sous forme de services aux volontaires : «Ce ne fut qu'en 1964 que le gouvernement accorda un appui à l'organisation en permettant aux volontaires de monter à bord des avions militaires pour effectuer leurs déplacements à l'étranger.»<sup>38</sup> L'aide financière fédérale fut versée à l'organisme à partir de 1965<sup>39</sup> par l'entremise du BAE sous la responsabilité du Secrétaire d'État aux affaires extérieures.

Au Canada, contrairement aux États-Unis où le *Peace Corps* a été mis sur pied par le gouvernement fédéral<sup>40</sup>, les agences d'envoi de volontaires du Canada furent établies

---

volontariat pour le gouvernement fédéral : 1) développer des connaissances et du savoir-faire, et plus généralement des ressources humaines par l'entremise du personnel des ONG d'envois de volontaires et des volontaires de retour; 2) offrir une présence diplomatique canadienne *non-officielle* dans des pays non représentés par des services d'ambassades (notamment par le CUSO et le CECI); 3) projeter l'image du Canada à l'étranger; 4) préparer le Canada à la globalisation; 5) renforcer le soutien à la politique étrangère du Canada. Voir Strategic Planning Associates / CAC International, *Les effets de l'envoi de volontaires canadiens*, Ottawa, Octobre 1994, document recueilli aux archives du SUCO.

<sup>37</sup> Notamment un don de \$10 000 de la Carnegie Corporation de New York. Voir G. Stephen M. WOOLLCOMBE, *Canadian University Service Overseas. A Case Study of an Overseas Volunteer Program*, thèse de Science Politique, The Pennsylvania State University, 1965, p. 33.

<sup>38</sup> Strategic Planning Associates et CAC International, *op.cit.*, p. 23.

<sup>39</sup> Le Gouvernement du Canada versa une première subvention de \$500 000 à l'organisme en 1965, malgré les réserves exprimées par Paul Martin, à l'époque député ministériel du BAE; information tirée de MORRISON, *op.cit.*, p. 55.

<sup>40</sup> «D'un côté il y a ce qu'on pourrait appeler les récupérations directes, certains gouvernements ayant décidé de créer des agences de volontaires et de faire servir l'idéalisme de ces jeunes à la *bonne cause* (*Peace Corps* [États-Unis], Volontaires du Progrès [France], etc.). D'autre part il y a des pays (comme le Canada) où le gouvernement n'est intervenu qu'après la création de plusieurs organisations et il n'a pas créé ses propres structures d'intervention.» René LEDUC & Paul DUCHESNE. *Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas. Évaluation de son action*

par le secteur privé puis obtinrent par la suite l'appui financier du gouvernement canadien, timidement d'abord, puis significativement par la suite. Autre différence, ce sont les agences elles-mêmes qui ont initié les démarches de financement auprès du gouvernement central. La lecture de Woollcombe à propos du début du financement fédéral du CUSO/SUCO est à ce titre probante : «Without much exaggeration, until recently the history of this relationship could be characterized as that of a rather importunate CUSO[/SUCO] requesting help from a government reluctant to back up with dollars its facile praise of the volunteer program.»<sup>41</sup> Au début des années 1960, l'appui gouvernemental aux AEV (on pense ici au COV, au CVCS, au MUNDO et au CUSO/SUCO) relevait davantage du soutien moral que financier. En 1961, le volontariat international obtint l'appui du Premier ministre Diefenbaker qui se représentait le COV (seul organisme de volontariat à l'époque) comme un exemple de «foresight and a spirit of cooperation in international affairs that deserve the widest commendation.»<sup>42</sup> Il n'en demeure pas moins que les deniers publics ne financeront pas dès ce moment le volontariat international<sup>43</sup>. Au cours de la première moitié de la décennie, les réticences du gouvernement s'effritèrent lentement mais sûrement. Comme l'a démontré Woollcombe<sup>44</sup>, trois principales raisons amenèrent le gouvernement à considérer le financement du CUSO/SUCO :

---

depuis 1972 / *Evaluation of Programming since 1972*, Ottawa / Montréal, 1978, Documentation SUCO, p. 12.

<sup>41</sup> WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 39.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>43</sup> Woollcombe explique ces réticences d'abord par la nature de la bureaucratie canadienne, quelque peu lente selon lui à enregistrer ce type de changements rapides. Ensuite, il déplore un certain manque de *momentum* par rapport aux impératifs électoraux : contrairement à l'administration Kennedy qui aux États-Unis a institué le *Peace Corps* dans la rhétorique de la *New Frontier* du programme électoral démocrate, le programme électoral des conservateurs de Diefenbaker ne contenait pas de projet dans lequel pouvait s'inscrire un appui d'importance au volontariat international. Voir WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 41.

<sup>44</sup> WOOLLCOMBE, *op.cit.*, pp. 41-45.

- 1) le CUSO/SUCO était l'agence de volontariat la plus importante et la plus établie au pays<sup>45</sup>;
- 2) l'appui grandissant du public pour le volontariat international, associant de plus en plus le CUSO/SUCO à un *Peace Corps* canadien, devenait de plus en plus incontournable pour le gouvernement soucieux de s'attirer la sympathie des électeurs à l'approche d'un appel aux urnes;
- 3) il devenait clair, en 1963, que le CUSO/SUCO ne pourrait se développer et atteindre ses cibles de placement de 500 volontaires envoyés par année avec les seuls appuis du secteur privé et du public.

Le financement fédéral du CUSO/SUCO débuta ainsi, excluant le transport des volontaires en 1964, par une contribution s'élevant à \$500 000 pour l'envoi de 250 volontaires en 1965. Bien qu'à ce moment les montants des contributions futures n'aient pas été fixés, le gouvernement s'engagea à appuyer l'organisme dans son objectif d'envoyer annuellement 500 volontaires outre-mer<sup>46</sup>.

À la fin des années 1960, le soutien fédéral aux ONG de volontariat apparaît comme la *Canadian way* du volontariat international. Les particularités des ententes de contributions, de même que la fierté qui en découlait, sont palpables dans un des premiers discours du directeur général du BAE, Maurice Strong :

«The concept of individual responsibility and private initiative is basic to the Canadian way of life. We would like to see our government aid programs complemented and supplemented by an increasing amount of private initiative on the part of voluntary service organizations, church groups, cooperatives and business and industry. Private agencies can do so much to create [...] direct personal channels [...] between Canadian citizens and the peoples of the developing world.»<sup>47</sup>

---

<sup>45</sup> Plus spécialement à partir de 1963 suite au regroupement du COV et du CVCS dans le CUSO/SUCO.

<sup>46</sup> Voir *Government Assistance to Canadian University Service Overseas*, Canada, Department of External Affairs, Press Release, 14 avril 1965, cité par WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 46.

<sup>47</sup> Maurice STRONG, allocution à l'Empire Club de Toronto, 26 janvier 1967, cité par MORRISON, *op.cit.*, pp. 68-69.

Le financement du BAE puis de l'ACDI permit au CUSO/SUCO de croître rapidement, d'abord par son nombre de volontaires puis par le nombre de pays où oeuvrèrent ces derniers.

Les dispositions de l'entente de contributions de l'ACDI envers le CUSO/SUCO, selon le ratio de volontaires envoyés et à l'organisme dans son entier, alimentèrent bien vite les dissensions entre les secteurs anglophone et francophone de l'organisme. Effectivement, malgré l'ajout de l'objectif de l'éducation du public et la réorientation des activités du SUCO vers de nouvelles approches dites *réformiste* et *solidaire*, le financement octroyé par l'ACDI demeurait tributaire du nombre de volontaires envoyés<sup>48</sup>. Qui plus est, les différences notables quant aux dépenses encourues par les affectations du SUCO et celles du CUSO n'étaient pas tenues en compte. De fait, il était avéré que les programmes de volontariat étaient administrativement plus coûteux du côté francophone, notamment lorsque les volontaires du SUCO oeuvraient là où la France entretenait généreusement ses *Volontaires pour le Progrès*. Comme l'a souligné Ian Smillie, en reprenant les remarques et conclusions de Louis Bérubé, vice-directeur du BAE en 1962 :

«The francophone nations [majoritairement d'Afrique] [...] were still tied into the French sphere of influence in a way that was significantly different from the more independent-minded former British colonies. Most of them received considerable assistance from France, which included both experienced *coopérateurs* and *Volontaires de la Paix* whose salaries and allowances (completely covered by the French government) made CUSO[SUCO]'s terms and

<sup>48</sup> Ces deux approches, nous l'avons vu au chapitre précédent, ne consacraient pas à l'envoi de volontaires la même priorité que l'approche préconisée par l'ACDI ou le CUSO (voir les définitions proposées dans SUCO, *Dossier sur les idéologies*, Document no 6, non daté, cité par MADORE, «Bilan des 20 ans du SUCO», *op.cit.*, 33). Dans les faits, la part des volontaires SUCO envoyés par rapport au total du CUSO/SUCO s'est effritée : de 37% des volontaires en 1962 (même en comptabilisant pour le CUSO les volontaires envoyés par le COV et le CVCS), les volontaires SUCO ne représentaient que 21% des volontaires envoyés en 1969 et 11% en 1977 (pour l'année 1962, les données sont tirées de la thèse de WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 53; pour l'année 1969, les données sont tirées du *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969*, Ottawa, Documentation SUCO, 1969, p. 9; pour l'année 1977, les données sont tirées de *CUSO/SUCO Budget Submission, 1978-1979*, Ottawa – Montréal, décembre 1977, Documentation SUCO, p. 173 et de l'étude de LEDUC & DUCHESNE, *op.cit.*, p. 21. À noter que pour 1977, nous avons confronté les données de Leduc et Duchesne à celles de la *Budget Submission* puisque les chercheurs comptabilisaient pour le SUCO les candidatures reçues et non pas les volontaires envoyés.)

conditions comparatively onerous [pour les gouvernements des pays hôtes] [...] Bérubé's conclusions were straightforward : if CUSO[SUCO] was serious about working in the former French and Belgian colonies, the cost would be higher than in other countries.»<sup>49</sup>

Au cours des années 1960, le nombre de volontaires envoyés par le CUSO/SUCO crut rapidement étant donné l'importance de ses ressources financières<sup>50</sup>. Du côté du SUCO, on reconnut toujours en 1968 l'envoi de volontaires comme l'objectif principal de l'organisme, en accord avec la politique fédérale quant aux ONG d'envois de volontaires :

Grâce également à une aide gouvernementale accrue, il est maintenant permis d'engager le minimum de personnel nécessaire pour administrer un programme de l'envergure de celui du SUCO aujourd'hui et de répondre aux désirs d'un plus grand nombre de Canadiens français d'aller servir dans les pays du Tiers-Monde.<sup>51</sup>

Sans aucun doute, les moyens financiers octroyés par le BAE puis par l'ACDI<sup>52</sup> permirent au CUSO/SUCO de se développer rapidement et d'étendre ses activités à la recherche et à la réflexion sur la coopération internationale. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, le SUCO a participé en 1969 à la création du CENDOF puis a rapatrié, sous la direction de Charles Morin, les services de recrutement, de sélection et d'orientation à Montréal. À partir de 1973 aussi, le SUCO débloquent des fonds aux directeurs outre-mer pour la réalisation de projets dans une approche d'*auto-développement* des communautés du Sud. La même année, le secteur francophone, de

<sup>49</sup> Ian SMILLIE. *The Land of Lost Content. A History of CUSO*, Toronto, Deneau, 1985, p. 283.

<sup>50</sup> En 1962, le CUSO/SUCO envoya 71 volontaires, 148 en 1964, 360 en 1966 et 720 en 1969 (pour l'année 1962, les informations sont tirées de WOOLLCOMBE, *op.cit.*, p. 53; pour 1964 et 1966, des répertoires de RYBACK, *Canada : Non-Governmental Agencies in International Aid Development, 1965-1966 et 1966-1967*, p. 33 de 1965-1966 et p. 35 de 1966-1967; pour 1969, les données proviennent du *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969, op.cit.*

<sup>51</sup> *Document d'informations sur le SUCO à l'adresse des candidats volontaires*, Montréal, 1968, Documentation SUCO, p. 4.

<sup>52</sup> En 1966, le BAE octroyait \$600 000 au CUSO/SUCO, soit 72% du financement de l'organisme (excluant les contributions des pays hôtes en rétributions aux volontaires et les divers dons en provenance de l'AUCC; voir RYBACK, *op.cit.*, 1965-1966, p. 33). En 1969, l'ACDI finançait le CUSO/SUCO de \$2 374 360, soit 85% des revenus totaux de l'organisme (toujours en excluant les contributions de l'AUCC et des pays hôtes; voir *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969, op.cit.*, p. 14. En comprenant l'assistance de l'AUCC et la contribution des partenaires outre-mer, la part des revenus du CUSO/SUCO redevable à l'ACDI représente 40%; voir *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969, op.cit.*, p. 13).

plus en plus autonome, activa la participation de ses membres par la publication d'un bimestriel, *L'Escargot*<sup>53</sup>. Ces différentes démarches, qui marquèrent à la fois l'autonomisation du secteur francophone par rapport au secteur anglophone et une manière de faire différente, plus attachée dès lors à l'éducation du public et à une réflexion critique sur les politiques de coopération internationale, avaient leur coût. À ces diverses dépenses, Smillie n'a pas manqué d'ajouter : «SUCO opened [entre 1969 et 1972] recruitment centres throughout Québec, in New Brunswick and even in Sudbury, establishing a network as impressive as CUSO's and twice as costly.»<sup>54</sup> Le bilan financier ne fut pas reluisant : au terme de l'année fiscale 1972, le déficit du CUSO/SUCO s'élevait à plus d'un million de dollars, «most of it on the SUCO side»<sup>55</sup>. Le directeur des opérations outre-mer, Jean Pelletier, commentera plus tard : «In Morin's days it was incredible, the amount of money they would put into all kinds of things : that huge office in Montreal; a magazine that cost something like \$75 000 to print, and all kinds of silly expenses.»<sup>56</sup> Ces multiples dépenses menèrent, nous l'avons vu au chapitre précédent, à une crise financière et à une crise de *leadership* au SUCO qui au passage n'améliorèrent pas les relations entre le CUSO et le SUCO.

---

<sup>53</sup> Le Comité éditorial de *L'Escargot* présentait ainsi le mandat du bimestriel dans sa première parution : «L'Escargot se donne comme mandat de favoriser une recherche collective en profondeur sur les questions d'aide au Tiers-Monde, de développement et de solidarité internationale, et de provoquer la participation des membres de la constituante SUCO ainsi que de toutes personnes d'ici ou d'outre-mer intéressées à ces questions.», «En guise d'éditorial», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, p. 3.

<sup>54</sup> SMILLIE, *op.cit.*, p. 287.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 289. En portant le regard à l'état des revenus et des dépenses du CUSO/SUCO pour l'année 1972, dans lequel les dépenses des secteurs francophone et anglophone sont séparées (ce n'est pas le cas pour les revenus), nous pouvons constater que les dépenses du SUCO, en particulier pour les activités canadiennes et pour le Bureau national, étaient disproportionnées par rapport à celles du CUSO : les dépenses du SUCO représentaient effectivement 28% pour les activités outre-mer, 57% de celles des activités canadiennes et 49% de celles allouées au Bureau national. Informations tirées du *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1973*, Ottawa, Documentation SUCO, p. 24.

<sup>56</sup> Jean PELLETIER, d'un interview du 15 août 1983 avec SMILLIE, *op.cit.*, p. 289. Pour ce qui est du coût de publication de *L'Escargot*, l'évaluation de Pelletier nous semble exagérée. Dans le budget de 1977-1978 du SUCO, les dépenses de communications, incluant les frais des publications (plus nombreuses que celles de 1972-1973), ne dépassaient pas les \$50 000 pour un tirage équivalent. Voir *CUSO/SUCO Budget Submission, op.cit.*, p. 138.

Du côté de l'ACDI, on insistait pour que le CUSO/SUCO soumette un seul et même budget, toujours sur la base du nombre de volontaires envoyés outre-mer, en tenant pour secondaires les dépenses encourues pour assurer les frais administratifs (notamment pour les levées de fonds), l'éducation du public et le financement des programmes outre-mer. Ainsi, dans leur évaluation des programmes du CUSO/SUCO, les chercheurs Leduc et Duchesne soulignaient, en 1978 :

«For the past five years [1972-1977], in the current contract, and in the contract under negotiation for 1978-1979, the emphasis has quite clearly been on CUSO/SUCO's activities as a volunteer-sending organization. Projects and their funding are, of course, included as part of the agreement; nonetheless, a careful reading of the agreements still indicate that the more important (to CIDA) of the two kinds of activities is the volunteer program.»<sup>57</sup>

En fait, la nature de «[l]a source de financement de SUCO le situe à l'intérieur d'un système intégré. Il reçoit [en 1974] environ 92%<sup>58</sup> de son financement de l'ACDI, donc du gouvernement fédéral.»<sup>59</sup> Le «système intégré» dont il était ici question était celui contenu dans l'entente de financement conclue entre le gouvernement fédéral et le CUSO/SUCO. Cette entente marquait l'importance, pour le gouvernement canadien, de la coopération en ressources humaines, du volontariat. Dans les faits toutefois, et tout particulièrement au SUCO, de nouvelles approches tendirent à resituer le volontariat dans de nouvelles manières de voir et de pratiquer la coopération internationale.

En effet, on l'a vu, de nouveaux objectifs au SUCO distancèrent de plus en plus les secteurs anglophone et francophone de l'organisme, notamment quant à l'obtention du financement fédéral. Les nouvelles approches au SUCO tendaient à réduire le nombre de volontaires, d'abord à travers des impératifs d'*auto-développement* des

<sup>57</sup> LEDUC & DUCHESNE, *op.cit.*, p. 85.

<sup>58</sup> 97% selon notre calcul, lui-même réalisé à partir des données rétroactives de l'année 1974 dans le *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1975* (version abrégée), Ottawa, Documentation SUCO, 1975, p. 3. Un tel pourcentage exclut, ici encore, les contributions des partenaires outre-mer et les contributions de l'AUCC.

<sup>59</sup> Yvon MADORE. «Éducation : une impasse?», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, pp. 12-13.

communautés du Sud (financement de projets outre-mer, sans nécessairement qu'il y ait de volontaires pour les réaliser) puis par l'importance accrue dévolue aux activités d'éducation du public. Qui plus est, les domaines d'affectation des volontaires au SUCO comme dans la plupart des organismes de volontariat étaient en changement :

Dans son action outre-mer, le SUCO s'est retiré peu à peu de l'enseignement dit *traditionnel* à la suite d'une analyse de la fonction et du rôle du système d'enseignement de ce type. Depuis novembre 1977, il a décidé de se consacrer davantage aux secteurs de l'agriculture, de la santé et de la technologie intermédiaire.<sup>60</sup>

Cette approche était encouragée par les pays bénéficiaires de l'assistance des volontaires à travers leurs demandes et par les volontaires de retour d'affectation. Elle impliquait *de facto* une diminution substantielle du nombre de volontaires puisque l'enseignement était de loin le domaine de prédilection de ceux-ci durant les années 1960. En plus de cette spécialisation des volontaires, le SUCO entreprit un virage marqué : «[d]'un organisme voué à l'envoi de coopérants, le SUCO devenait de plus en plus un organisme de coopération et de solidarité.»<sup>61</sup>

Ces nouvelles orientations causèrent des dissensions quant aux vues de l'ACDI, du CUSO et du SUCO sur le financement des activités connexes au volontariat. En 1976, C.M. Williams, président du Conseil d'administration du CUSO/SUCO, reconnut ces difficultés :

Il semble exister une différence d'opinion entre l'organisation, le SUCO en particulier, et l'ACDI, notre principal bailleur de fonds, concernant certaines priorités dans nos programmes et nos activités en éducation du public. C'est souvent le cas lorsque deux parties entreprennent de négocier un contrat avec des points forts et faiblesses de chaque côté.<sup>62</sup>

En 1978, les chercheurs Leduc et Duchesne expliquèrent le rythme du développement du secteur de l'éducation du public au SUCO de la manière suivante :

<sup>60</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Service des communications du SUCO, Montréal, 1978, Documentation SUCO, p. 3.

<sup>61</sup> MADORE, «Bilan des 20 ans du SUCO», *op.cit.*, p. 41.

<sup>62</sup> C.M. WILLIAMS, «Rapport du président du Conseil d'administration», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1976* (version abrégée), Ottawa, Documentation SUCO, 1976, p. 2.

Comme les difficultés de croissance que connaît le secteur d'éducation sont liées au durcissement de la position de l'ACDI dans le financement de ces activités, il est évident que SUCO/CUSO n'a pas su se donner les moyens nécessaires pour développer son secteur d'éducation du public de façon autonome et qu'il faudra sans doute quelques années pour trouver les solutions financières à cet accroissement.<sup>63</sup>

Au SUCO, on demeura attaché aux nouveaux objectifs. Clairement, on s'avisa des difficultés à venir quant au financement de ces activités vu les réticences du fédéral à ce chapitre. Effectivement, dans le but de mener à bien les activités d'éducation de plus en plus contestées par leur pourvoyeur principal<sup>64</sup>, les membres du SUCO multiplièrent les appels à de nouveaux moyens de financement. En 1970 d'abord : «[I]e SUCO devra cependant faire face à ces transformations qui exigeront un accroissement des sources de financement et probablement, pour certaines activités [on entend ici celles liées à l'éducation du public], de nouvelles sources de financement.»<sup>65</sup> Puis à nouveau en 1974 : «il faudra très vite que SUCO réussisse à varier ses sources de financement en y ajoutant une contribution substantielle du Gouvernement provincial, de groupements qui partagent ses orientations, en particulier des milieux syndicaux et du public sympathique à sa cause.»<sup>66</sup>

---

<sup>63</sup> LEDUC & DUCHESNE, *op.cit.*, p. 101.

<sup>64</sup> À ce titre, les interrogations de Pierre Barbes, observateur intéressé en tant que membre et administrateur du Comité international de développement inc. (CID) de l'évolution de la coopération et de la solidarité du SUCO, sont probantes : «Une épine dans le pied, par-dessus toutes ces interrogations : le SUCO est financé par l'ACDI, en majeure partie. Et qu'advient-il si le premier devient trop lucide sur l'action de ce dernier, s'il tend à menacer l'équilibre des politiques équilibrées du commerce et de l'aide extérieure? Si le SUCO mord la main du maître, qu'advient-il de sa survivance?»; Pierre BARBES, «Mon bilan», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, p. 22. Ces questions rappellent celles de Jean CHRISTIE : «how can we protect our independance as non-governmental groups while at the same time encourage the use of state funding for work we believe to be important? How can we work within existing structures, and at the same time challenge them?», «A Critical History of Development Education in Canada», *Canadian and International Education*, vol. 12, no 3, 1983, p. 14.

<sup>65</sup> GREENBERG, ASSELIN & MAILHOT, *op.cit.*, p. 38.

<sup>66</sup> MADORE, «Éducation : une impasse?», *op.cit.*, p. 23.

Au cours des années 1970, la réflexion qui amena de nombreux membres du SUCO à critiquer les voies traditionnelles, voire gouvernementales, de la coopération internationale les amena également à reconsidérer l'approche de la coopération à l'intérieur de l'organisme. Le volontariat n'apparut plus dès lors comme l'objectif principal. Les voies *réformiste* et *solidaire* prônées au SUCO remettaient en question l'assistance gouvernementale canadienne et la pratique du volontariat comme outil de prédilection pour l'expression d'une solidarité avec les moins nantis du monde. Cette remise en question, et la manière dont elle fut articulée et vécue, ne manqua pas de miner les relations entre le SUCO et l'ACDI. La lecture qu'a exposé Yvon Madore révèle certains de ces points de frictions :

De 1973 à 1978, les relations du SUCO avec l'ACDI se sont de plus en plus détériorées [...] la réduction drastique du nombre de nouveaux coopérants [volontaires] ainsi que l'accroissement substantiel de leurs coûts n'ont pas aidé la défense des intérêts de l'organisme parce que, isolé, l'organisme n'a pu bénéficier des appuis nécessaires à la reconnaissance de l'évolution vécue en matière de coopération internationale.<sup>67</sup>

Au début des années 1980, les relations entre le SUCO et l'ACDI, de même qu'avec le CUSO, s'envenimèrent. En effet, la position du gouvernement fédéral était on ne peut plus claire : d'une part, elle affirmait que «l'ACDI [s'en tenait] à la pratique [...] suivant laquelle le niveau de financement accordé au SUCO/CUSO est principalement fonction du nombre total de coopérants [volontaires] affectés et maintenus à l'étranger par le SUCO et le CUSO»<sup>68</sup>. D'autre part, jusqu'en décembre 1980, l'ACDI insistait pour que l'organisme propose un budget commun et obtienne ses subventions de même, en laissant aux administrateurs du CUSO/SUCO le soin de répartir les fonds : «Il en résulte que la répartition des fonds provenant de l'ACDI entre les deux organisations est laissée à l'entière discrétion du SUCO/CUSO.»<sup>69</sup> Cet état de fait ne manqua pas d'attiser les frictions entre les deux organisations :

<sup>67</sup> MADORE, «Bilan des 20 ans du SUCO», *op.cit.*, p. 39.

<sup>68</sup> COOPERS & LYBRAND. «Exposé des constatations», *Étude du fonctionnement du Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas*, Ottawa – Montréal, mars 1980, Documentation SUCO, p. 26.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 27.

Étant donné qu'elles [le CUSO et le SUCO] poursuivent des objectifs différents, n'ont pas à assumer des dépenses du même ordre au titre des bénévoles et n'ont pas les mêmes frais de soutien et d'administration, les deux organisations doivent négocier entre elles le partage des fonds mis à leur disposition par l'ACDI. Même dans des circonstances idéales, cet état de choses ne contribue certainement pas à améliorer leurs relations.<sup>70</sup>

Ajoutant aux difficultés des relations CUSO – SUCO, le contrat de financement de l'ACDI contenait une clause punitive pouvant diminuer le financement de l'organisme si les cibles de placements de volontaires n'étaient pas atteintes. Elle fut à plus d'une reprise évitée, principalement en raison d'un «surplus» de volontaires du côté anglophone. Le déséquilibre ainsi créé ne manqua pas d'alimenter les insatisfactions du côté anglophone : «Placement targets, agreed upon when the annual budget was being divided, were seldom met; and a CIDA penalty clause was avoided on several occasions only because of CUSO over-placements, squeezed out of a proportionately smaller share of the budget.»<sup>71</sup>

Ainsi en vint-on, au début des années 1980, au SUCO d'abord puis dans l'organisation entière, à souhaiter une séparation administrative et financière effective des deux organisations :

Il y aurait lieu de réviser le contrat afin que les dépenses du SUCO/CUSO soient traitées séparément, que tous les besoins en matière de programme soient reconnus et que les sanctions concernant l'exécution soient réalistes, de manière à ce que les deux parties en cause voient dans le contrat un document dont chacune d'elles est disposée à respecter les termes.<sup>72</sup>

Finalement, nous l'avons vu précédemment, ce fut en décembre 1980 que l'Assemblée du CUSO/SUCO vota la scission de l'organisme. Le SUCO prit sa voie propre. Gardant son nom, qui n'était plus l'acronyme qu'il avait été jusque-là, le SUCO n'était plus le pendant francophone d'un organisme national, mais une toute autre corporation, autonome du CUSO. Une telle séparation n'entraîna pas, du côté de l'ACDI, de reconsidérations profondes de l'importance du volontariat au SUCO.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> SMILLIE, *op.cit.*, p. 305.

<sup>72</sup> COOPERS & LYBRAND, *op.cit.*, p. 28.

Effectivement, l'entente de financement avec l'ACDI, malgré l'incorporation du SUCO, maintenait, comme l'a rappelé le nouveau directeur du SUCO en 1982, que «[t]ant que nous [les membres du SUCO] n'aurons pas respecté notre mandat d'envoi de coopérants [volontaires], il est inutile de demander un changement à la base de financement.»<sup>73</sup>

### 3.3 La rationalisation de l'assistance canadienne : la fin de l'âge d'or

Au même moment que la scission du CUSO/SUCO, le Canada, comme le reste de l'Occident, traversait une récession économique qui amena son lot de restrictions. Comme dans de nombreux États donateurs, les subsides alloués à la coopération et au développement font rapidement les frais des coupures budgétaires. Sur la scène nationale, l'élection d'un gouvernement conservateur effrita également l'enthousiasme de l'internationalisme libéral pour la coopération internationale. En plus de réaligner les politiques gouvernementales d'assistance, les successifs gouvernements fédéraux reconsidérèrent l'indépendance des ONG, notamment en matière d'envoi de volontaires, en venant même à menacer l'existence de certains, dont le SUCO. À travers divers événements, dont particulièrement la *crise du financement du SUCO* en 1983, le pouvoir de régulation de l'État fédéral sur les différentes pratiques de coopération et de solidarité qu'il parraine apparut sous son vrai jour.

---

<sup>73</sup> Jacques JOBIN, *Entente cadre*, Montréal, 19 août 1982, Documentation SUCO, p. 3.

### 3.3.1 La question de l'indépendance des ONG

Ce qu'on a appelé l'*approche canadienne* consacrait l'indépendance des ONG, notamment celles d'envoi de volontaires. Le directeur général du CUSO/SUCO, Francis J. Bogdasavich, soulignait ainsi, en 1969 :

Le [CUSO/]SUCO se réjouit de l'aide financière que lui fournit le gouvernement du Canada; il lui est particulièrement reconnaissant de respecter son caractère autonome. L'appui financier du secteur non gouvernemental au Canada n'a cessé de croître. Sans cet appui, le [CUSO/]SUCO cesserait d'exister comme organisme national privé et non confessionnel.<sup>74</sup>

Quelques années plus tard, Paul Martin, à l'époque secrétaire d'État aux affaires extérieures, soulignait qu'«[i]l est possible d'établir et de maintenir, entre le [CUSO/]SUCO et le gouvernement, une collaboration active qui préservera l'indépendance, la vitalité et le caractère bénévole du [CUSO/]SUCO tout en le faisant bénéficier de la stabilité et des moyens de l'État.»<sup>75</sup> Cette indépendance apparaît toutefois relative lorsqu'on porte attention aux modalités de financement des activités des ONG. En effet, l'ACDI, dans les négociations pour l'octroi de subventions avec les différents ONG, au Québec comme ailleurs au Canada, a fait valoir certaines prérogatives qui altèrent l'indépendance effective de ces dernières. Nous l'avons vu quant aux objectifs d'envois de volontaires pour le CUSO/SUCO au détriment, dans la pratique, des nouveaux objectifs d'*auto-développement* (projets outre-mer) et d'éducation du public votés, rappelons-le, en ARF. D'autres organismes ont eu à faire face à de telles restrictions dans leurs actions, notamment le Centre d'animation pour le service outre-mer (CASO). Cet organisme, fondé en 1969 à Québec, avait comme objectif central l'éducation du public en matière de coopération et de solidarité internationale. En 1975, l'ACDI exigea une restructuration administrative qui, faute d'être réalisée, obligea l'organisme à fermer ses portes en

---

<sup>74</sup> Francis J. BOGDASAVICH. «Une œuvre à poursuivre...», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969*, *op.cit.*, p. 3.

<sup>75</sup> Paul MARTIN, 1965, cité par Jacques FOURNIER. «À qui appartient le SUCO ?», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1975, p. 16.

juin de la même année. À cette occasion, des intervenants du CASO, dans les pages de *L'Escargot*, se questionnèrent à la fois sur la dépendance des ONG face aux conditions de financement de l'ACDI et sur la pertinence d'un regroupement québécois des OCI. Ainsi peut-on lire, dans un article co-signé par deux anciens animateurs du CASO, ceci : «Le Centre d'animation pour le service outre-mer (CASO) a fermé ses portes le 30 juin 1975. Après six ans d'opérations, CASO a réalisé plusieurs de ses objectifs et a atteint la limite ultime de fonctionnement libre face au mode administratif des subventions de l'ACDI.»<sup>76</sup>

Pour ces auteurs, c'étaient plus spécifiquement les critères de financement du Programme de participation du public (PPP) qui menacèrent l'indépendance et fragilisaient l'existence de certaines ONG :

Depuis 1971, l'ACDI par la division des ONG assure la disponibilité de fonds pour l'éducation du public canadien en matière de développement international. Sans changer substantiellement les critères originaux, les critères de subvention du Programme de participation du public (PPP) [institué en 1972] se précisent dans un sens qui nous apparaît néfaste à l'éducation en développement international et aux ONG, dans la mesure où ils sont engagés dans l'éducation. Le PPP actuel empêche la continuité, la régionalisation et la relation avec le vécu des citoyens dans leur milieu.<sup>77</sup>

Rappelons que l'ACDI avait souligné, au tout début de son Programme des ONG, l'importance de la participation des ONG pour l'éducation du public canadien et sa sensibilisation aux enjeux de la coopération internationale :

Pour contribuer à créer un tel public [éclairé en matière de coopération au développement international], les [ONG] peuvent jouer un rôle déterminant : atteignant toutes les communautés, grandes et petites, de notre pays, ils sont admirablement placés pour sensibiliser toutes les classes de la société canadienne aux problèmes et obligations du développement international.<sup>78</sup>

---

<sup>76</sup> Maurice GOBEIL et Philippe LUPIEN. «Un appel aux ONG du Québec», *L'Escargot*, vol. 2, no 1, août 1975, p. 25.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>78</sup> GÉRIN-LAJOIE, *La coopération internationale du Canada...*, *op.cit.*, p. 13.

À nouveau en 1975, dans le document *Stratégie canadienne de développement international : 1975-1980*, l'ACDI réitéra l'importance d'atteindre le plus largement possible le public canadien, notamment à travers l'action des ONG : «Though the official program of development cooperation may be financed by the [federal] Government, it will be organized in such a way to support, strengthen and intensify the widest possible participation of all sectors of the canadian community.»<sup>79</sup> Pour ce faire, dès 1971, l'ACDI organisa et finança des activités faisant appel à la participation du public, notamment hors des grands centres urbains. Comme l'a souligné Morrison :

«The other innovation [en plus de la création de l'*International Non Governmental Organizations Program* pour accroître l'appui financier aux ONG] was an experiment in support of NGO development education activities, approved with great reluctance by Treasury Board in July 1971 [...] The objective was to spread knowledge about the developing world beyond official circles and the Ottawa-Toronto-Montréal triangle. Soon CIDA was providing grants for learner centres and other community-based education activities [...]»<sup>80</sup>

Profitant de ce nouvel appui, beaucoup d'ONG, dont le SUCO, multiplièrent leurs activités d'éducation du public. Bien vite toutefois, des tensions vinrent ternir les relations de l'ACDI avec nombre d'entre elles en raison de conceptions bien différentes de ce qu'était l'éducation du public et des objectifs poursuivis. Effectivement, comme l'a exposé Jean Christie :

«CIDA conception of the work [...] was that it would give the public an understanding of Canada's aid program internationally, encourage participation in international organizations, and generate support for CIDA's work. This was not exactly what NGOs had in mind [...] [Certaines d'entre elles, dont le SUCO] were significantly interested in pointing out ways in which the Canadian government and corporations supported the very structures which perpetuate underdevelopment and poverty.»<sup>81</sup>

---

<sup>79</sup> ACIDI. *Strategy for International Development Cooperation : 1975-1980*, Ottawa, 1975, cité par René LEDUC & Paul DUCHESNE, *op.cit.*, p. 103.

<sup>80</sup> MORRISON, *op.cit.*, p. 128.

<sup>81</sup> Jean CHRISTIE, *op.cit.*

De fait, l'ACDI a tôt fait de poser certaines restrictions au financement des activités d'éducation de nombreuses ONG, notamment en restreignant le développement des bureaux régionaux du SUCO.

L'emprise du gouvernement fédéral sur les activités des ONG à travers le financement octroyé est avérée. Cette menace à l'autonomie des ONG motivera certaines organisations du Québec, dont le SUCO, à regrouper leur force de représentation. À partir de 1974-1975<sup>82</sup>, des démarches furent entreprises pour constituer une telle association, démarches qui se concrétiseront en 1976 par la création de l'AQOCI. Ce projet de regroupement des OCI du Québec n'est pas étranger à l'attitude de plus en plus interventionniste du gouvernement central. À l'occasion de la fermeture du CASO, un employé du Programme d'animateurs pour l'éducation au développement (PAED) du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) se questionnait sur l'interventionnisme de l'ACDI dans les activités et objectifs des ONG : «La multiplicité des groupes et leur vulnérabilité face à l'ACDI qui a sur eux un pouvoir de vie et de mort préoccupent un nombre grandissant de Québécois.»<sup>83</sup> Pour cet auteur, un regroupement québécois aurait entre autres l'avantage de permettre à ces organismes de «participer à la définition des objectifs et critères pour l'accord de subventions [fédérales] d'appoint pour les projets en éducation du public.»<sup>84</sup>

---

<sup>82</sup> Bien que d'autres collaborations entre les ONG soient bien antérieures, le projet d'association des ONG de coopération et/ou de solidarité internationale laissa ses premières traces, dans les sources du SUCO que nous avons consulté, en 1975 : «Parallèlement à une relance de son service de mobilisation de fonds, [le SUCO] a participé activement au regroupement (en cours) des organismes privés québécois de coopération internationale.», Yvan LABELLE, «Rapport du secrétaire général du SUCO», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1975, op.cit.*, p. 3.

<sup>83</sup> Jean FORTIN. «Vers un front commun québécois de soutien au tiers-monde?», *L'Escargot*, vol. 2, no 1, août 1975, p. 26.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 28.

En somme, au cours des années 1970, l'ACDI a offert un appui d'importance aux activités d'éducation du public et ce en vue de favoriser la participation du public. Bien rapidement aussi, confronté aux prises de positions de plus en plus critiques face au rôle du gouvernement canadien et de ses politiques de coopération internationale de nombreuses ONG canadiennes, l'ACDI a délaissé les principes d'autonomie des ONG en concentrant ses critères de financement sur des objectifs cadrant avec sa politique d'assistance internationale. Cette tendance à la rationalisation et à la réappropriation du *leadership* du gouvernement fédéral en matière d'assistance internationale s'exprimera encore davantage par la mise en branle de la politique d'*action convergente* par l'ACDI, en 1981.

### 3.3.2 La politique canadienne d'action convergente

À partir de la seconde moitié des années 1970, de nombreux débats sur la politique d'assistance canadienne firent rage et débordèrent les cercles d'initiés du développement international<sup>85</sup>. Compte tenu des divers problèmes économiques du Canada et des autres pays donateurs, les politiques d'assistance furent questionnées

---

<sup>85</sup> L'ACDI, à ce qu'il semble, était attaquée de toute part. Comme on l'a souligné au SUCO, «la politique d'aide canadienne [a été] régulièrement soumise aux critiques de l'opinion publique, tant par la droite que par la gauche. Parmi les milieux d'affaires, l'ACDI a été attaquée parce qu'elle serait inefficace à promouvoir les intérêts économiques du Canada. Selon certains lobby, l'ACDI a démontré son incapacité à éviter les maux chroniques de la fonction publique : retards [...], lourde infrastructure bureaucratique, gaspillage de fonds, etc. Régulièrement, la presse a porté l'attention du public sur les gaspillages et les irrégularités des programmes de l'ACDI [...] D'autre part, certains milieux conservateurs ont accusé l'ACDI de financer la subversion dans le tiers monde par le travail de certains ONG financés par les programmes spéciaux de l'ACDI. Au sein des ONG, des Églises, des organisations syndicales et populaires, les politiques de l'aide canadienne sont aussi l'objet de critiques assez sévères. L'essentiel de l'aide bilatérale est vue comme un moyen de subventionner l'industrie canadienne et non d'aider le tiers monde. Les budgets alloués aux ONG sont trop petits et restrictifs. De façon générale, on reproche à l'aide canadienne de servir des buts politiques, asservis à la politique extérieure du Canada elle-même à la remorque de la politique américaine.» SUCO. *Les ONG face à la politique de coopération du Canada. Notes sur l'action convergente de l'ACDI*, document de travail pour le SUCO, Service de recherche et documentation du SUCO, mars-avril 1983, p. 4.

dans leurs fondements et objectifs. Ce questionnement apparaît en toutes lettres dans la documentation officielle de l'ACDI :

La philosophie canadienne de l'aide au développement se fonde sur un mélange de considérations humanitaires, économiques et politiques. La récente récession mondiale n'a fait qu'intensifier ces préoccupations, car de toute évidence, elle a frappé plus durement les pays à revenu faible, élargissant le fossé entre les riches et les pauvres de la planète et enfonçant plus profondément encore certains peuples dans la pauvreté absolue. Mais il faut comprendre qu'en période de récession globale, de graves difficultés économiques intérieures et de mise au régime des pouvoirs publics, il est quasi inévitable de s'interroger sur le programme d'aide extérieure de son pays. Ainsi, on peut à bon droit se demander si l'effort consenti produit des résultats vraiment bénéfiques et si les mesures prises vont bien dans le sens des priorités nationales, ou encore si le Canada suit, dans le choix des pays auxquels il accorde son aide, ses intérêts nationaux et internationaux [...] <sup>86</sup>

Face aux réalités économiques et politiques mouvantes, sur le plan international comme national, divers groupes de travail ayant des mandats visant à définir l'assistance internationale, ses objectifs et ses moyens furent mis sur pied <sup>87</sup>. En interrogeant l'efficacité de l'aide canadienne, on en arriva rapidement à remettre en question les objectifs de l'aide, voire même l'aide elle-même. Ainsi, Margaret Catley-Carlson, qui deviendra présidente de l'ACDI en 1983, s'est questionnée fort à propos sur les objectifs de l'aide canadienne en marge des discussions entourant le *Rapport du comité parlementaire sur les relations Nord-Sud* :

«Effective as what? As a foreign policy tool? As a tool to transform an economy? As a tool to promote markets for Canadian commodities? As a transfer mechanism to the poorest countries or as a transfer mechanism to the poorest people? – not the same thing. As a means to increase

<sup>86</sup> ACDI. *Revue annuelle de l'aide, 1982*, Mémoire du Canada au Comité d'aide au développement de l'OCDE, Ottawa, 1982, pp. 6-7.

<sup>87</sup> Internationalement, notons le *Rapport de la commission indépendante sur le développement international* (ou *Rapport Brandt* du nom de son président, ancien chancelier de la République fédérale allemande, Willy Brandt) en 1980. Au Canada, soulignons le *Rapport du sous-comité de la Chambre des Communes sur le développement international* (sous la direction de Maurice Dupras) en 1976, le *Rapport du comité parlementaire sur les relations Nord-Sud* (sous la direction d'Herb Breau) en 1980 et le *Rapport du sous-comité de la Chambre des Communes sur les relations canadiennes avec l'Amérique latine et les Caraïbes* (sous la direction de Maurice Dupras) en 1982. D'autres comités furent également constitués pour étudier le mode de fonctionnement de l'aide par l'ACDI : en 1978, le Conseil économique du Canada commandait une étude aux professeurs Montmarquette et Dudley qui conclut à «l'incohérence administrative» de l'ACDI (cette dernière information est tirée d'Yves VAILLANCOURT, Chantale RONDEAU et Franklin MIDY, «Les dessous du conflit SUCCO-ACDI : des universitaires s'interrogent», *La Presse*, Montréal, mardi 27 décembre 1983).

food production? As a tool to put their productive sector in touch with ours? As a means to transforming regimes and social structures in developing countries?»<sup>88</sup>

Différentes visions de l'assistance s'affrontèrent alors, ne manquant pas d'éveiller certaines réactions au SUCO :

Dans une conjoncture où l'économie canadienne est en difficulté et où s'exprime une tendance au protectionnisme, l'ACDI a connu, année après année depuis 1975, une réduction réelle de son budget et une importante tergiversation sur l'orientation de sa politique d'aide. La plus importante des tendances fut certainement sous le gouvernement du parti progressiste-conservateur, celle de privilégier les pays susceptibles de bénéficier à l'économie canadienne et donc d'exclure en pratique le *quart monde* [...]<sup>89</sup>

De ces multiples débats et particulièrement des groupes d'études mis sur pied à cette époque, le gouvernement fédéral a retenu diverses recommandations dont l'une toucha plus directement les ONG : celle préconisant une concentration de l'aide consentie à des destinataires certes moins bien nantis (les pays les plus pauvres ou *quart monde*) mais également susceptibles de profiter à l'économie canadienne et cadrant avec la politique extérieure canadienne. À la fin de 1981, le président de l'ACDI, Marcel Massé, présenta au personnel de l'ACDI la politique d'action convergente. Un document du SUCO se représenta ce plan de politique comme «l'élaboration d'une nouvelle stratégie basée sur la synthèse, la fusion des divers intervenants dans les pays identifiés par l'ACDI comme les cibles principales de l'aide canadienne.»<sup>90</sup> On reconnut dès lors les implications d'un tel programme : «Cette nouvelle politique propose des changements structurels substantiels pour l'ACDI, de même que des transformations importantes de ses rapports avec les ONG.»<sup>91</sup>

<sup>88</sup> Margaret CATLEY-CARLSON, tiré des *Minutes of Proceedings and Evidence*, Parliamentary Task Force on North-South relations, 28 octobre 1980, session 19, p. 56; cité par MORRISON, *op.cit.*, p. 182.

<sup>89</sup> MADORE, «Bilan des 20 ans du SUCO», *op.cit.*, p. 44.

<sup>90</sup> SUCO. *Les ONG face à la politique de coopération du Canada...*, *op.cit.*, p. 2.

<sup>91</sup> *Ibid.*

À l'Assemblée annuelle du SUCO de 1982, les membres se prononcèrent sur la politique d'action convergente au moyen de deux propositions : la première laissa poindre une certaine crainte quant à l'autonomie du SUCO dans l'application de la politique de l'ACDI :

Reconnaissant le droit à l'ACDI de donner plus de convergence à ses politiques, mais s'inquiétant de la façon dont cette orientation de convergence s'applique aux ONG, il est proposé que le SUCO développe sa propre politique de convergence, *i.e.* qu'il utilise ses sources de financement, dont celle de l'ACDI, vers une réalisation de ses objectifs et orientations spécifiques, à partir de ses pratiques propres et dans le respect de son autonomie.<sup>92</sup>

La seconde, quant à elle, semblait répondre à une volonté d'autonomie financière du SUCO par rapport à son principal bailleur de fonds, en l'occurrence l'ACDI :

Dans le cadre de l'élaboration d'une politique d'action convergente propre à SUCO, il est proposé que le SUCO

- a) renforce les mécanismes permettant une plus grande participation du public au financement des projets;
- b) renforce les mécanismes de concertation avec les autres ONG canadiens dans le cadre de financement de projets;
- c) renforce ses mécanismes de concertation avec les ONG et autres organisations internationales dans le cadre de projets;
- d) fasse pression auprès du gouvernement du Québec avec d'autres ONG afin que celui-ci augmente sa participation au financement de projets SUCO;
- e) continue à négocier avec l'ACDI le financement de programmes de coopération.<sup>93</sup>

À n'en pas douter, le SUCO, comme d'autres ONG canadiennes<sup>94</sup>, tenait à préserver son autonomie face à la nouvelle programmation de l'ACDI. Il appert que dans l'optique de Massé, président de l'ACDI, la participation des ONG dans la politique d'action convergente était souhaitée. Selon ses propres termes, les Programmes spéciaux de l'ACDI, dont ceux de la division des ONG,

Devront peut-être, à leur tour, mettre de côté certaines activités pourtant utiles et justifiées pour se tourner vers d'autres projets, qui entrent dans le cadre de la programmation établie par la voie de la revue de programme [...] Le processus de sélection ne reposera plus sur les mêmes

<sup>92</sup> SUCO. «Proposition no 6», *Résolutions de l'Assemblée annuelle SUCO, 1982*, cité dans SUCO, *Les ONG face à la politique de coopération du Canada...*, *op.cit.*

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>94</sup> À l'occasion d'une consultation organisée par le CCCI, les représentants d'ONG présents conclurent que «la volonté d'intégrer leur action au sein de l'action convergente menace l'action autonome des ONG en réponse à des besoins et des demandes des populations concernées. Cité dans SUCO, *Les ONG face à la politique de coopération du Canada...*, *op.cit.*, p. 8.

fondements et il faudra peut-être songer à des moyens d'inciter les ONG et autres organisations du secteur privé à exercer leur action de façon à apporter un complément aux apports de l'aide gouvernementale.<sup>95</sup>

Au SUCO, cette approche a fait craindre une perte d'autonomie d'action et de liberté de penser la coopération internationale. Un document de réflexion du SUCO sur l'action convergente de l'ACDI a bien illustré cette crainte :

En intégrant davantage certains secteurs des ONG et du secteur privé à la programmation globale de l'ACDI, on les fait participer en quelque sorte à la politique d'aide canadienne d'une manière plus organique qu'auparavant, et on les prive ainsi d'une possibilité de critique du fait de leur dépendance accrue. Les ONG en particulier [...] deviennent alors des partenaires de l'ACDI dont les axes de programmation, la spécialité, le choix des implantations devront, d'une manière ou d'une autre, s'intégrer dans une politique d'aide globale, le *country focus* comme est connue l'action convergente dans sa version anglaise.<sup>96</sup>

Pour la communauté canadienne des ONG de coopération internationale, il s'avérait plus propice d'atteindre les populations locales les moins nanties en répondant à leurs demandes, et non en endossant les ententes de l'ACDI avec les gouvernements étrangers. Dans une proposition commune, les ONG réunies sous les auspices du CCCI pour réfléchir aux implications de la politique d'action convergente sur leurs activités, suggérèrent que

[l]'ACDI devrait continuer à allouer un budget identifiable au programme des ONG [...] en prévoyant un taux de croissance raisonnable [...] d'après le principe de réponses à des demandes et donnerait aux ONG la même latitude pour leurs décisions au sujet des pays et secteurs d'action qu'on leur a accordé dans le passé [...] L'action convergente intéresserait les ONG surtout à titre de supplément au programme de base.<sup>97</sup>

En réponse à cette proposition, le président Massé, invité à échanger sur sa nouvelle politique dans le cadre de la consultation organisée par le CCCI, posa les limites des subventions gouvernementales aux ONG :

---

<sup>95</sup> Marcel MASSÉ. *L'action convergente, questions et réponses*, Rencontre entre le président et le personnel de l'ACDI, novembre 1981, cité dans SUCO, *Les ONG face à la politique de coopération du Canada...*, *op.cit.*, p. 6.

<sup>96</sup> SUCO, *Les ONG face à la politique de coopération du Canada...*, *op.cit.*, p. 7.

<sup>97</sup> CCCI, *Consultation sur l'action convergente*, 17 février 1982, cité dans SUCO, *Les ONG face à la politique de coopération du Canada...*, *op.cit.*, p. 10.

Les ONG n'ont pas un droit intangible à leurs présents budgets, augmentations annuelles ou suppléments de la DGPS [Direction générale des projets spéciaux de l'ACDI]. Dans le cadre de l'action convergente, ils ont la possibilité d'obtenir plus de crédits parce que le genre de développement auquel les ONG s'adonnent est jugé plus efficace que d'autres dans certains cas. Pour démanteler les empires constitués à l'ACDI, il faut se doter d'un budget central, qui alloue les fonds selon l'efficacité relative de chaque programme.<sup>98</sup>

La politique d'action convergente de l'ACDI, nous l'avons vu, représentait le moyen d'améliorer l'efficacité de l'aide gouvernementale. Elle avait également pour but de faciliter et de renforcer les coopérations avec des États susceptibles d'entrer en de profitables relations commerciales avec le Canada. Ces objectifs, émis de plus en plus clairement face à de nombreuses critiques, l'ACDI tendait à les étendre aux ONG. Pour le SUCO, cette nouvelle approche laissait présager une incursion encore plus nette du gouvernement dans l'orientation et les pratiques des ONG. Les visions de plus en plus différenciées de la coopération internationale et du volontariat, à l'intérieur même du SUCO et dans le monde de la coopération internationale, teinteront les nombreux débats à l'occasion de ce qu'on a appelé la crise du financement du SUCO, en 1983.

### 3.3.3 Le pouvoir de régulation de l'État : la crise du financement de 1983

Le 14 juillet 1983, le directeur général de la Direction de la coopération institutionnelle et des services au développement de l'ACDI, André Gingras, fait parvenir une lettre à la présidente du SUCO, Thérèse Morin. L'annonce principale était claire : «en ce qui concerne l'année financière 1984-85, il nous apparaît dès maintenant approprié de vous informer de l'intention de l'Agence [ACDI] de ne pas recommander de contribution à votre organisme.»<sup>99</sup> Pour cet organisme, dépendant à plus de 90% du financement fédéral, cette annonce pouvait vraisemblablement sonner

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> André GINGRAS. *Lettre à Thérèse Morin, présidente SUCO*, 14 juillet 1983, p. 1.

le glas de son existence. L'identification des causes, des motifs et des aboutissants de cette décision, multiples et complexes, ont provoqué de nombreuses réactions dans le milieu des ONG, de la coopération internationale et du public intéressé à ces questions<sup>100</sup>. Face à ces multiples implications, loin de nous la prétention de faire la pleine lumière sur les causes dites et non dites ayant mené à cette décision ou encore d'identifier les coupables des incompréhensions à l'origine de cette crise. Notre attention sera plutôt portée sur ce que les nombreuses interventions révélèrent quant aux conceptions de la coopération et plus spécifiquement de la pratique du volontariat international.

Dans sa lettre du 14 juillet, Gingras soulignait deux principales causes à la décision de l'ACDI : «La présente vague de démission à l'intérieur de votre organisme et une analyse sommaire de votre rapport financier pour l'année 1982-83, nous forcent à nous poser de sérieuses questions sur la stabilité du SUCO [...]»<sup>101</sup>.

En effet, trois semaines avant l'annonce de la suppression du financement, le directeur du SUCO, Jacques Jobin, imité par sept autres membres du personnel du SUCO<sup>102</sup>, avait démissionné. La journée même de l'annonce de la suppression du financement de l'ACDI, la lettre collective des démissionnaires, datée du 22 juin 1983, était transmise aux médias. Les démissionnaires expliquèrent leur décision par

l'écart inacceptable entre le discours et la pratique du SUCO/Montréal en ce qui concerne l'envoi de ressources humaines, le financement de projets et l'éducation du public. Une approche idéologique trop sectaire et élitiste et un manque de respect du caractère pluraliste de

---

<sup>100</sup> Le nombre d'articles parus dans la presse, au Québec et dans une moindre mesure dans le reste du Canada, fait foi de l'ampleur des débats entourant cette annonce (voir bibliographie de ces articles en ANNEXE 3 : *Articles de presse parus à l'occasion de la crise du SUCO*).

<sup>101</sup> GINGRAS, *op.cit.*

<sup>102</sup> Au total, sept employés, dont deux membres de la direction, suivirent le directeur Jobin dans sa décision et deux anciens membres appuyèrent leur démarche, dont l'ancien président du SUCO, Denis L'Heureux; voir les signataires de la lettre «Pourquoi nous quittons le SUCO», *Le Devoir*, 14 juillet 1983.

l'organisme provoquent une attitude d'intransigeance et d'intolérance qui va à l'encontre même des orientations du SUCO.<sup>103</sup>

Jobin ajouta à ces explications, dans une lettre ouverte du 21 juillet (publiée le 25), «que la crise au SUCO est imputable au SUCO lui-même», notamment en raison de son fonctionnement interne ayant amené une «paralysie administrative et un déficit accumulé qui ne pouvaient qu'entraîner la réaction des bailleurs de fonds [au premier chef l'ACDI]»<sup>104</sup>.

En fait, le 9 juin, le conseil d'administration avait rejeté le plan de redressement budgétaire<sup>105</sup> présenté par Jobin puisque «la plupart des coupures affectaient du personnel dans des secteurs qui effectuent des tâches essentielles à la réalisation des objectifs, c'est-à-dire le recrutement et l'envoi des coopérants-volontaires, l'éducation du public et le financement de projets outre-mer.»<sup>106</sup> Pour la présidente du SUCO, Thérèse Morin, les problèmes financiers du SUCO étaient bel et bien réels, et de surcroît ceux-ci s'étaient aggravés depuis l'entrée en poste de Jobin comme directeur. Ainsi soulignait-elle, en réponse à la lettre des démissionnaires, que

[d]es mesures ont été prises par le conseil d'administration pour corriger la situation, mais la direction n'ayant pas jugé bon d'appliquer intégralement les recommandations du conseil, particulièrement en ce qui a trait aux infrastructures outre-mer et à la direction générale, il en est résulté une aggravation de la situation dans la dernière année.<sup>107</sup>

À sa décharge, Jobin répondit dix jours plus tard en exposant les diverses mesures entreprises par la direction, telles que proposées par le conseil d'administration, d'août 1982 à janvier 1983<sup>108</sup>.

<sup>103</sup> «Pourquoi nous quittons le SUCO», *op.cit.*

<sup>104</sup> Jacques JOBIN, «La crise du SUCO : une mise au point», *Le Devoir*, 25 juillet 1983.

<sup>105</sup> Le plan de redressement de Jobin a été présenté le 3 juin 1983; voir SUCO, *Mémoire concernant le budget 1983-1984*, 3 juin 1983, Documentation SUCO, 7 pages.

<sup>106</sup> «SUCO : crise et démissions. Thérèse Morin donne sa version des faits», *Le Devoir*, 15 juillet 1983.

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> Voir JOBIN. «La crise du SUCO : une mise au point», *op.cit.*

Sur les craintes alléguées par l'ACDI quant à la gestion financière du SUCO, les considérations dites et non dites d'un ancien volontaire, Pierre Giguère, étaient limpides quant à son appréciation du volontariat par rapport à la coopération de l'ACDI. Ce dernier reconnut les problèmes financiers du SUCO mais en les mettant en perspective avec le type de coopération privilégié par l'ACDI :

il faut garder en perspective l'importance réelle de ce déficit [s'élevant à près de \$600 000] qui correspond en gros aux salaires et bénéfices marginaux annuels d'à peine quatre à cinq experts de l'ACDI en poste à l'étranger [...] Le budget total du SUCO s'élève à \$5,8 millions, soit à peine \$30 000 par volontaire en poste tout compris, même l'infrastructure à Montréal [...] <sup>109</sup>

Au-delà des causes avancées par Gingras, soit les démissions et la gestion financière du SUCO, plusieurs intervenants ne tardèrent pas à mentionner d'autres motifs pour expliquer la décision de l'ACDI. Chez de nombreux commentateurs, l'orientation idéologique du SUCO, marxiste-léniniste s'il faut en croire nombre d'entre eux, et plus particulièrement l'attitude d'intransigeance des tenants de cette posture idéologique, devint la clé de voûte éclairant la vague de démissions puis la suspension du financement de l'ACDI.

De fait, les articles, éditoriaux, lettres ouvertes, attaques, répliques et contre-répliques quant aux motifs idéologiques derrière la décision de l'ACDI ont foisonné à cette occasion dans la presse québécoise, et dans une moindre mesure canadienne, et firent de cet événement *L'affaire SUCO*. Dans bien des cas, ce n'était pas l'idéologie elle-même qu'on critiquait mais bien l'intransigeance de ceux qui la promouvaient au SUCO. Avant même l'annonce de la suppression du financement de l'ACDI, soit après celle de la démission de Jobin, un membre du SUCO, André Guindon, avait commenté : «J'ai évité, jusqu'ici, d'identifier l'idéologie en question – or, il s'agit d'une idéologie dite de gauche et d'une analyse marxiste – parce que le problème, à mon avis, ne tient pas comme tel de cette idéologie pour laquelle j'ai beaucoup de

---

<sup>109</sup> Pierre GIGUÈRE. «Vive SUCO, même sans ACDI», *Le Devoir*, 3 août 1983.

respect, mais de l'intolérance de ceux qui en sont les adeptes.»<sup>110</sup> Bien vite, on s'avisa des motivations «réelles» de l'ACDI quant à la suppression du financement du SUCO, sans pour autant s'en étonner :

Si un organisme a le malheur de prôner une idéologie de libération tout en comptant sur le gouvernement fédéral pour subvenir à ses besoins, le moins que l'on puisse dire est qu'il s'attire des problèmes. Dans cette optique, Ottawa, par l'entremise de l'[ACDI], [l']annonce [du] non-renouvellement des subventions au [SUCO] étonne peu.<sup>111</sup>

Pour certains, ces différentes lectures et accusations d'ordre idéologique apparaissaient faciles, voire néfastes, surtout lorsqu'elles englobaient l'organisme dans son entier et détournaient le débat des multiples enjeux de la décision de l'ACDI. Ainsi, le directeur exécutif du CCCI commentait-il : «It is too easy to create an instant public caricature by applying marxist or other ideological labels to an organization that is attempting to adress complex issues [...] [CIDA] cut-off represents a warning to other NGOs about the dangers of becoming too dependent on government funding.»<sup>112</sup> En fait, ces débats entourant les orientations du SUCO, les motivations ayant hypothétiquement contribué à la décision de l'ACDI, l'intransigeance de membres influents du SUCO, et de nombreuses autres considérations de nature idéologiques témoignaient d'une distance de plus en plus marquée entre deux visions de la coopération et du volontariat, en bref entre deux visions du monde. Effectivement, de nombreuses interventions mirent au jour une question qui nous semble plus profonde : le SUCO, dans ses actions et pratiques (dont le volontariat), devait-il ou non se positionner quant aux questions politiques relatives aux pratiques de coopération internationale, et particulièrement celles de l'ACDI? Les différentes réponses à cette question sont probantes puisqu'elles permettent de recentrer le débat en cours à l'occasion de la crise du SUCO.

---

<sup>110</sup> André GUINDON. «Du SUCO et de son idéologie», lettre ouverte à Thérèse Morin, *Le Devoir*, 8 juillet 1983.

<sup>111</sup> Raymond GIROUX. «Main basse sur un SUCO de gauche», *Le Soleil*, 23 juillet 1983.

<sup>112</sup> Richard HARMSTON, «Non-government aid has wider freedom of action», lettre à l'éditorialiste, *Globe and Mail*, 11 août 1983.

D'abord, certains membres du SUCO et d'autres sympathisants partageant leur lecture politique des modes de coopération internationale insistèrent sur la nécessité d'un rôle critique, voire subversif, du SUCO, notablement face aux politiques d'assistance de l'ACDI. Pour clarifier cette position, spécifions d'abord qu'une grande majorité de ces critiques se réclamaient bien davantage des mouvements de libération que d'une analyse de stricte obédience marxiste et/ou révolutionnaire. Au cœur de la tourmente, la présidente du conseil d'administration fit état, dans une lettre ouverte aux journaux puis dans une conférence de presse, de son appréciation de la coopération internationale et du volontariat. Pour elle, il était «fallacieux» de proposer deux types de volontariat, l'un pour la «libération» et l'autre pour le «développement». L'intérêt de cette prise de position mérite qu'on la cite au long :

Coopérer à quoi? Au développement ou à la libération des peuples? Dilemme fallacieux, croyons-nous. Un développement qui n'est pas une libération est un mal-développement et se réduit à une gestion des populations et des ressources. Car le sous-développement est un phénomène provoqué et entretenu [...] Le SUCO participe par sa coopération à un autre développement, endogène et auto-centré, qui favorise les droits et libertés démocratiques et la satisfaction des besoins essentiels par une prise en charge des populations par elles-mêmes de leur situation et de leur devenir. Cet autre développement est nécessairement libération [...] Les volontaires-coopérants<sup>113</sup> du SUCO partagent cette lecture du tiers-monde et des rapports nouveaux à promouvoir. Ils sont du SUCO par cette conviction qu'un effort solidaire pour un autre développement les concerne et nous concerne tous. Ils ne sont pas outre-mer pour *faire du développement* pour les autres mais par solidarité avec ceux qui ont entrepris une démarche de prise en charge en comptant d'abord sur leurs propres moyens [...] Mais c'est sur l'action bénévole sous des modalités diverses que les ONG, dont le SUCO, expriment ces mouvements populaires pour la solidarité. Au SUCO, c'est l'action des volontaires<sup>114</sup> qui acceptent de travailler deux ou trois ans au cinquième ou moins de la rémunération usuelle au *prix du marché*. Puis celle de nombreux collaborateurs bénévoles parmi lesquels les volontaires de retour.<sup>115</sup>

---

<sup>113</sup> Notons au passage que Morin a utilisé la formule *volontaires-coopérants* et non celles, plus usuelles dans la documentation du SUCO, de *coopérants-volontaires* ou de *coopérants*; ce choix sémantique n'est pas fortuit, d'autant plus dans un texte adressé au grand public.

<sup>114</sup> Ici, lorsque Morin insiste sur le caractère bénévole des volontaires du SUCO par rapport à d'autres types de coopération (elle entend sans doute la coopération de l'ACDI), elle utilise le terme *volontaires*. Encore une fois, cette utilisation ne nous apparaît pas fortuite.

<sup>115</sup> Thérèse MORIN. «Le SUCO croit à une *autre* coopération», *Le Devoir*, 22 juillet 1983.

Notons que Morin crut bon de spécifier que «le SUCO n'était pas engagé dans la *libération armée* même si parfois cette voie reste la seule ouverte à certains peuples.»<sup>116</sup>

Fin décembre 1983, lors de l'Assemblée annuelle du SUCO, la position de la présidente du conseil d'administration quant au rôle critique du SUCO, de même que celle du nouveau directeur en poste, Alain Ambrosi, s'exprimèrent clairement. D'abord, Ambrosi soulignait le «devoir subversif» du SUCO, à l'instar des autres regroupements dits progressistes. Comme l'a rapporté Jean-Guy Dubuc, Ambrosi considérait en effet que «[c]ette subversion multipolaire, il faut la revendiquer.»<sup>117</sup> Morin profita elle aussi de la tribune de l'Assemblée annuelle du SUCO pour exposer un court historique de l'organisme attaché à retracer l'évolution du SUCO, d'un organisme de volontariat à un organisme de solidarité, critique des politiques de coopération jugées inadéquates. Permettons-nous encore une fois d'en citer un long passage pour ce qu'il nous apprend de cette vision du développement et de la coopération internationale :

SUCO est devenu graduellement, outre un intervenant à tendance progressiste, un acteur social critique face aux projets de développement du Canada, de l'Occident [...] Parallèlement s'est ajouté un volet éducation à la solidarité internationale en territoire québécois et acadien. Il était vu comme une composante essentielle de tout ce processus. Dans ces transformations, les options du SUCO se sont clarifiées, son radicalisme s'est précisé, son rôle critique s'est développé au point où l'on peut affirmer que dans la communauté des ONG canadiens et peut-être même européens, il a joué avec d'autres un rôle prophétique en quelque sorte dans le sens où il agissait en éclairer, en avant-gardiste par l'appui qu'il a donné à de nombreuses populations où les luttes de libération ont finalement abouti à la décolonisation [...] Un écart important s'est créé entre la vision du développement véhiculée et promue par l'ACDI et les actions de solidarité réalisées par le SUCO. Le maintien d'une telle position devait entraîner, on s'en doute, des réactions à plus ou moins long terme, venant de l'ACDI [...] Il peut être affirmé sans trop grand risque d'erreur que la disparition du SUCO comme organisme autonome est devenue pour eux une *nécessité* pour le maintien en toute quiétude du *statu quo* car on ferait

---

<sup>116</sup> Les propos de Morin sont rapportés par Jean-Claude LECLERC. «Le SUCO entend survivre aux coupures de l'ACDI», *Le Devoir*, 21 juillet 1983.

<sup>117</sup> Les propos d'Ambrosi sont rapportés par Jean-Guy DUBUC. «La séparation du SUCO et de l'ACDI», *La Presse*, 28 décembre 1983.

taire cet ONG trop clairvoyant dans ses analyses de la réalité politique, ce qui l'amènerait à dénoncer des positions politiques canadiennes assez ambiguës.<sup>118</sup>

Cette posture militante était largement partagée, sans être unanime, parmi les membres du SUCO au moment de la crise. Un tel militantisme a pu s'appliquer, par exemple, aux activités d'éducation du public, en pointant du doigt, à l'instar de nombreux autres ONG canadiennes, le rôle des gouvernements occidentaux dans la reproduction et l'entretien d'un système de dépendance, dans le «développement du sous-développement»<sup>119</sup>. Pour la pratique du volontariat par contre, l'application de la vision militante de la solidarité internationale apparut beaucoup plus floue : les volontaires devaient-ils faire de l'éducation à la solidarité auprès des populations qu'ils côtoyaient lors de leur séjour outre-mer? Devaient-ils pointer du doigt les effets pernicious de certaines pratiques de coopération des pays riches, dont le Canada? Les sources ne nous permettent pas de statuer que ce fut là l'intention formelle, à un quelconque moment, de l'administration du SUCO. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre suivant consacré aux visions du volontariat, notamment en relation avec les considérations idéologiques et le rôle des volontaires quant au militantisme.

À l'opposé de cette philosophie, d'autres voix se firent entendre, encore une fois de membres du SUCO, d'anciens volontaires et d'intervenants extérieurs. Ces derniers insistèrent sur la neutralité nécessaire du SUCO et de ses volontaires en vue de consacrer les énergies de tous à l'amélioration des conditions de vie des populations visées. Au premier chef, cette approche était clairement celle des démissionnaires : «Nous avons toujours cru que les problèmes des peuples du Tiers-monde et l'appui que nous cherchons à leur exprimer exigent de nous d'être à l'écoute de leurs besoins

---

<sup>118</sup> Thérèse MORIN, dans *SUCO vivra! Assemblée générale spéciale du SUCO*, Montréal, décembre 1983, Documentation SUCO, p. 8.

<sup>119</sup> L'expression est d'André-Gunder FRANK. *Le développement du sous-développement. L'Amérique latine*, Paris, Maspero, 1970, 372 pages

plutôt que de nous perdre en d'interminables palabres apparentés surtout aux joutes verbales épuisantes, à la *réunionite* aiguë et aux guerres de palais.»<sup>120</sup> Pour ces démissionnaires, Beaudoin et Faniel, l'intransigeance de certains membres du SUCO ayant mené à leur démission procédait ainsi d'une certaine conception qu'ils avaient du monde et de leur fermeture quant à d'autres lectures possibles :

Nous croyons [...] qu'une certaine conception du monde et de ses processus de transformations est à l'origine de tels comportements [intolérance, intransigeance face à ceux qui ne partagent pas leur avis] chez eux [...] se référant à leurs connaissances et expériences du mouvement ouvrier dans le monde, ils en réclament l'héritage idéologique [...] ils en arrivent à se convaincre de la justesse exclusive de leur analyse de la réalité et [...] à se proclamer les meilleurs défenseurs des besoins populaires [...] Ils se replient alors sur eux-mêmes pour se convaincre davantage [...] Alors que la simple logique aurait dû nous faire converger sur les points que nous avons en commun (*i.e.* les orientations du SUCO), les excommunications idéologiques, l'ostracisme et le mépris quotidien, bref, l'intolérance de cette *nouvelle élite* nous a obligés à partir d'un organisme auquel fondamentalement nous croyons.<sup>121</sup>

Dans sa lettre de démission à la présidente du conseil d'administration, le directeur Jobin identifiait la volonté militante de certains comme cause des problèmes du SUCO et de sa décision : «la préoccupation pour le développement et la coopération a perdu sa place chez certains employés-clé au bureau de Montréal, au profit de l'analyse socio-économique et de l'action politique militante, ce qui n'est pas l'objectif du SUCO.»<sup>122</sup> Dans sa lettre, sa vision du volontariat était limpide :

Le développement par le transfert ou l'échange de ressources humaines et financières me tient à cœur [...] Je crois dans la coopération par l'envoi de coopérants afin d'ouvrir le Québec et le Canada à la dimension internationale et je crois à la nécessité et même l'urgence d'offrir aux Québécois une occasion de service outre-mer.<sup>123</sup>

La distance évidente entre ces deux visions du SUCO et ces deux conceptions de son activité principale, en l'occurrence le volontariat, nous apparaît centrale dans les

---

<sup>120</sup> Jean BEAUDOIN et Jean-Paul FANIEL. «SUCO : autres réactions», lettre à Nicole Cousineau, présidente du syndicat des employés du SUCO, *La Presse*, 4 août 1983.

<sup>121</sup> Jean BEAUDOIN et Jean-Paul FANIEL. «Le SUCO, victime de ses propres querelles de palais», *Le Devoir*, 26 juillet 1983. Leur point de vue rappelle celui de Ronald Léger, ancien directeur du SUCO, notamment exprimé par la formule des *révolutionnaires verbaux* affublée à ces militants (voir chapitre précédent).

<sup>122</sup> Jacques JOBIN, *Lettre à Thérèse Morin, présidente du SUCO*, 21 juin 1983, Documentation SUCO, p. 3.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 4.

débats entourant la décision du groupe des démissionnaires et de la décision subséquente de l'ACDI. L'irréductibilité de ces visions quant au militantisme du SUCO (organisme d'abord et avant tout perçu par l'ACDI, nous l'avons vu, comme un organisme d'envoi de volontaires) apparaît comme une cause prépondérante pour expliquer la crise du SUCO, du moins plus que les raisons budgétaires alléguées<sup>124</sup>, ou encore l'hypothétique «infiltration marxiste» au SUCO<sup>125</sup>, accusation qui a sans doute contribué à alimenter les dissensions.

Au final, force est de reconnaître l'importance du rôle du gouvernement fédéral et de l'ACDI dans le développement du SUCO. D'abord par l'entremise de l'implication financière du BAE à partir de 1965 et ensuite de l'ACDI, il est avéré que l'intérêt porté et pécuniairement témoigné par le gouvernement central au volontariat a contribué au développement du CUSO/SUCO. Par la suite, des divergences de vues quant aux impératifs de participation et d'éducation du public canadien aux enjeux du développement international ont provoqué la distance entre l'ACDI et l'administration du SUCO. Avec la reprise du *leadership* de la coopération internationale du gouvernement fédéral liée à la récession économique du début des années 1980, notamment par l'établissement du PPP et de la politique d'action convergente, le conflit entre l'ACDI et le SUCO, désormais autonome du CUSO, n'en fut qu'accentué. À terme, la crise du SUCO s'avéra l'aboutissement de tensions

---

<sup>124</sup> Comme nous l'avons vu, le SUCO n'en était pas à sa première crise financière. Par ailleurs, dans un article d'*Informations SUCO*, on a rappelé que le CUSO, en 1979, avait traversé semblable crise financière : «CUSO, grâce à l'aide de l'ACDI, a pu redresser sa situation financière après quelques années.» Au début de l'année 1984, «le conseil d'administration du SUCO a déjà proposé à l'ACDI une série de mesures qui font diminuer le déficit de plus de 72%», y a-t-on rapporté. De telles mesures ne changeront pas la position de l'ACDI. Voir «SUCO, une nouvelle affaire S-31?», *Informations SUCO*, 1<sup>er</sup> décembre 1983.

<sup>125</sup> En février 1984, Ambrosi revint à la charge, alléguant des «causes politiques» à l'origine de la décision de l'ACDI : «Les causes politiques ne sont bien entendu pas publiques [...] mais il existerait enfin une note, datée de la mi-septembre, du ministre des Affaires extérieures qui, sans avoir peur des mots, prétend que «le SUCO est infiltré de marxistes-léninistes» [...]». Alain AMBROSI, «SUCO : réplique à l'ACDI et à Mme Catley-Carlson», *La Presse*, 22 février 1984.

longtemps entretenues et rarement exprimées explicitement par les protagonistes de l'ACDI et du SUCO, qui à ce titre partageaient du moins leur purisme idéologique.

## CHAPITRE IV

### LE VOLONTARIAT INTERNATIONAL AU SUCO

En tant que pratique, le volontariat international est à la fois l'une des plus célèbres et l'une des plus indéfinies de ce qu'on a successivement appelé, en lui juxtaposant l'épithète international, le développement, la coopération puis la solidarité. À l'origine reconnu comme service, comme acte de charité, le volontariat apparut de plus en plus comme un exercice d'apprentissage, profitable aux volontaires et à leur société. La pratique du volontariat de la première décennie du développement, dans de nombreux ONG d'alors, procédait d'une éthique à la fois chrétienne et libérale. Au SUCO, sous l'impact des théories critiques du développement et de la coopération internationale traditionnelle, on ajouta les volets de l'éducation du public et de l'approche par projets aux mandats de l'organisme pour passer de l'aide à la solidarité. La pratique du volontariat, dans ce contexte de critiques et de changements, apparut comme un moyen privilégié pour consolider les liens avec les partenaires du Sud, de plus en plus liés au milieu communautaire, et sensibiliser la population québécoise à leur réalité. C'est ainsi que l'organisme œuvra à l'inscription du volontariat dans une perspective solidaire, notamment par un parti pris, au recrutement des volontaires, pour des candidats impliqués dans les milieux communautaire et syndical. Le volontaire SUCO, dans ce contexte, prit de plus en plus les allures d'un militant social. Sur ce virage marqué, diverses questions se posent : quelle est donc cette solidarité dont se réclame le SUCO? Y a-t-il lieu, en parlant des fondements du volontariat, de parler d'une éthique solidaire? Une telle perspective peut-elle suffire à faire du volontariat une pratique de solidarité internationale? Ne menace-t-elle pas l'équilibre fragile du volontariat, entre militantisme social et militantisme révolutionnaire?

Au final, au SUCO comme parmi les volontaires, les représentations de l'expérience du volontariat international furent multiples, changeantes et jamais unanimes : le but du présent chapitre est de les analyser pour en arriver à cerner ce que fut le volontariat international au SUCO. D'abord, nous verrons de quelle(s) éthique(s) procède le volontariat au SUCO au cours de sa première décennie d'existence. Ensuite, nous évaluerons le virage solidaire entrepris par l'organisme à partir des années 1970 pour voir s'il a été possible, à partir de cette nouvelle perspective, d'inscrire le volontariat dans une éthique solidaire en en faisant une pratique de solidarité internationale. Le traitement de ces aspects nécessite une attention particulière à l'expérience vécue et comprise par les volontaires. Nous démontrerons ainsi l'importance de leur rôle dans la définition de la pratique et de ses objectifs, à la fois par leurs actions et leurs réflexions.

#### **4.1 D'une éthique chrétienne à une éthique libérale du volontariat**

Au moment de la création du CUSO/SUCO, les liens entre le missionariat et le volontariat international étaient avérés. Du côté francophone de l'organisme particulièrement, les postes de volontaires, dont la forte majorité concernant le domaine de l'éducation formelle, étaient étroitement liés aux missions catholiques canadiennes-françaises implantées en Afrique francophone et en Amérique latine. De fait, au début des années 1960 (et nous pouvons le supposer pour d'autres AEV également), les liens avec le réseau missionnaire catholique posaient la question de la conception du volontariat et celle de la laïcité de la démarche. Ce témoignage publicitaire d'un volontaire illustre ces liens avec le missionariat et une certaine vision du volontariat qui avait cours alors :

Pour ceux que la médecine de pionnier et le *laïcat missionnaire* intéresse, j'essaie de retracer dans les lignes qui suivent le cadre de mon expérience [...] L'hôpital est administré par les Sœurs Grises américaines. Ce qui libère le médecin d'un lot de problèmes et le laisse libre de pratiquer la médecine. La coopération et l'entente avec les religieuses sont excellentes [...]

Situons maintenant l'hôpital dans son milieu. Il y a une colonie d'une trentaine de blancs à Kabba de nationalités diverses dont des Canadiens. La plupart sont professeurs ou missionnaires catholiques ou protestants [...] Notre employeur est l'évêque du diocèse qui nous fournit une maison meublée et confortable, un moyen de transport et un salaire suffisant au mode de vie [...]¹

Un autre témoignage illustre également l'importance et les difficultés des liens entre le missionariat et le volontariat du SUCO à ses débuts :

«Denise Chamberland had already taught for four years in Canada before she arrived in the Ivory Coast and found herself incarcerated in a maisonnette under the careful watch of Canadian nuns. *This allowed them to keep a discreet check on the time of my comings and goings, as well as the friends I was able to invite to my place*, she said. The nuns would lock the gates at eight in the evening and only reluctantly gave her a key if she wanted to stay out later. She ate with the sisters, and found the prayers and the readings from the *Imitation of Christ* before meals upsetting. *After the meal there was a reading from the gospel or Roman martyrology, followed by the De Profundis for the nuns of the order who had passed away. Believe me, the atmosphere was really go-go!*»²

Les liens entre le missionariat catholique et la coopération internationale sont bien documentés, grâce à de nombreuses et pertinentes études sur la question. C'est même en l'une de ces congrégations missionnaires, soit celle des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, que Jorgen Lissner³ reconnut la première ONG d'aide internationale. Par ailleurs, d'autres auteures ont étudié ces liens dans le domaine de la coopération internationale. C'est d'abord le cas de Gabrielle Lachance, dans son

¹ Jacques GAGNON. *Témoignage d'un volontaire SUCO*, Montréal, 1967, Documentation SUCO, pp. 2-3. Je souligne. À noter également qu'à cette date, le terme *volontaire* est préféré à ceux de *coopérant-volontaire* et *coopérant*.

² Denise CHAMBERLAND, citée par Ian SMILLIE, «Curtains : the SUCO connection», *The Land of Lost Content. A History of CUSO*, Toronto, Deneau, 1985, pp. 284-285.

³ «As could be expected, the *mission agencies* were first on the scene. The oldest one listed in the directories is the Canadian society *Les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame* in Montréal, founded in 1653 and still active today in education and literacy training in Latin America», Jorgen LISSNER. *The Politics of Altruism – A Study of the Political Behaviour of Voluntary Development Agencies*, Genève, Lutheran World Federation, 1977, p. 58. La Congrégation Notre-Dame, fondée par Marguerite Bourgeoys, oeuvra à l'établissement d'une première école à Ville-Marie (Montréal), en 1658. Elle était par ailleurs étroitement liée à l'entreprise de colonisation de la Nouvelle-France (notamment à l'éducation et à l'évangélisation des Amérindiens).

mémoire de sociologie intitulé *De l'aide au développement. Les organismes non gouvernementaux de développement et de coopération internationale au Québec*<sup>4</sup>.

L'auteure identifie des liens entre les activités missionnaires et celles des organismes de coopération internationale en matière de développement, d'abord sur leur lieu d'implication<sup>5</sup>, puis sur la pensée à l'origine de l'action<sup>6</sup>, les secteurs d'implication privilégiés<sup>7</sup> et finalement sur les attentes des missionnaires<sup>8</sup> et des volontaires. Plus largement, Lachance considère d'abord qu'«il serait difficile de ne pas voir une relation entre la désaffection religieuse et la naissance des OCI depuis 1960, d'une part; entre l'évolution de la pensée des OCI et de celle des organismes missionnaires sur le développement et la coopération, d'autre part.»<sup>9</sup> et souligne ensuite, à travers les mots de Paul Gérin-Lajoie, qu'

[i]l est notoire cependant que l'action des ONG a commencé sur le terrain des missionnaires canadiens bien avant les pouvoirs publics, et qu'aussi bien au Guatemala qu'en Zambie (...), en Colombie, au Pérou, en Haïti, ces missionnaires sont toujours à pied d'œuvre et contribuent de façon constante et soutenue aux actions de coopération et de développement.<sup>10</sup>

D'autre part, selon Lachance, dans les cas de laïcisation de la pensée et des pratiques de coopération internationale, et d'une manière bien plus générale sans doute, la permanence de l'éthique religieuse est également confirmée en ce qui a trait aux valeurs sous-tendues à l'action. Elle cite ainsi Fernand Dumont pour illustrer son propos :

<sup>4</sup> Gabrielle LACHANCE. *De l'aide au développement. Les organismes non gouvernementaux de développement et de coopération internationale au Québec*, M.A. Sociologie, Université Laval, 1978, publié par le Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec, 1979, 147 pages.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 44. Les données statistiques avancées par Lachance sont tirées de *Missionnaires catholiques canadiens. Statistiques 1977*, Ottawa, Conférence religieuse canadienne (CRC), 1977, 80 pages. Le regard ainsi porté est annuel plutôt qu'historique.

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 44-45; l'auteure s'est basée sur le document de P. Florian LARIVIÈRE. *Instituts missionnaires. Synthèses des réponses*, Ottawa, Conseil national missionnaire, avril 1976, 26 pages.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 45; elle cite LARIVIÈRE, *op.cit.*, p.19.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 46; elle cite LARIVIÈRE, *op.cit.*, p. 24.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>10</sup> Paul GÉRIN-LAJOIE, *Compte à rebours pour la survie*, document inédit, ch. X, «Vingt-deux millions de coopérants», cité par LACHANCE, *op.cit.*, p. 51.

Dans le champ des croyances, outre l'expérience de Dieu comme telle, certaines valeurs prennent un relief particulier chez les chrétiens d'ici. Les valeurs les plus fréquemment mentionnées et avec le plus de force sont la charité et la justice. Or, ces valeurs dénotent essentiellement une dimension collective, en ce qu'elles supposent nécessairement la présence de l'autre.<sup>11</sup>

Cette laïcisation de la pensée et de la pratique de la solidarité internationale, une autre auteure, Julie Savignac, l'a étudiée dans son mémoire intitulé *Catholicisme et coopération internationale. De l'apostolat missionnaire à la promotion humaine*<sup>12</sup>. Elle aussi conclut que la permanence de l'éthique catholique est décelable dans la conceptualisation des valeurs plutôt que dans les objectifs, avoués et non avoués, des organismes de coopération internationale. En comparant, rappelons-le, les organismes Développement et Paix et SUCO, Savignac identifie un déplacement de l'enseignement social de l'Église, contenu dans divers encycliques et décrets notoires<sup>13</sup> au cours des années 1960 notamment, vers une dimension axiologique; l'enseignement social de l'Église s'attache davantage à une théorie des valeurs morales chrétiennes qu'à une mission d'évangélisation. Pour elle, la pratique de la coopération internationale par des organisations d'inspiration catholique a intégré l'enseignement social de l'Église de la «promotion humaine». L'exemple de l'organisation Développement et paix est parlant, selon l'auteure, en ce que celle-ci véhicule les valeurs et la vision du monde catholiques dans son action de coopération internationale. Ainsi,

[q]u'il s'agisse d'éduquer, de sensibiliser ou de solutionner, l'OCCDP fait appel à une conception religieuse. Ainsi, par un effet d'enchaînement qui reflète en quelque sorte un

<sup>11</sup> Fernand DUMONT, *et.al. L'Église du Québec, un héritage, un projet. Commission d'étude sur les laïcs et l'Église*, Montréal, Fides, 1971, pp. 16-17.

<sup>12</sup> Julie SAVIGNAC. *Catholicisme et coopération internationale. De l'apostolat missionnaire à la promotion humaine*, M.A. Sociologie, Université de Montréal, 2002, 134 pages.

<sup>13</sup> *Mater et Magistra / Lettre encyclique de SS. Jean XXIII*, présentation par Hauptmann P., coll. L'Aujourd'hui de l'Église, Paris, Les Éditions Fleurus, 1961; *Pacem in Terris / Lettre encyclique de SS. Jean XXIII*, présentation par Mgr Lalande B., coll. L'Aujourd'hui de l'Église, Paris, Les Éditions Fleurus, 1963; *L'activité missionnaire de l'Église : décret conciliaire 'Ad Gentes' promulgué par SS. Paul VI*, le 7 décembre 1965, Montréal, Fides, 1966, 47 pages; *Populorum Progressio / Lettre encyclique de SS. Paul VI sur le développement des peuples*, Montréal, Fides, 1967, 31 pages; *Sollicitudo Rei Socialis / Lettre encyclique de SS. Jean-Paul II*, Paris, Documentation catholique, 1987.

processus d'apprentissage et de socialisation secondaire [...], en éduquant les individus avec une conception religieuse des valeurs et du développement, et en leur proposant des solutions en lien avec l'enseignement social de l'Église, la conception religieuse apparaît dès lors comme la conception, le modèle, à adopter dans les activités de coopération internationale [...] un peu comme si cette conception chrétienne, par le processus d'axiologisation, devenait elle-même une valeur [...]<sup>14</sup>

La distinction, et là-dessus Savignac vérifie son hypothèse, entre les organisations catholiques et laïques de coopération internationale s'avère reposer dans l'inscription religieuse des valeurs à l'origine de l'action plus que dans l'action elle-même. Ainsi considère-t-elle que «la spécificité religieuse qui découle du processus d'axiologisation de la conception chrétienne du développement et des valeurs est abstraite et implicite.»<sup>15</sup> L'influence de l'Église dans le domaine de la coopération internationale, en dernière analyse, lui apparaît davantage en terme de continuité. L'auteure lie également cette continuité au développement de l'éthique sociale chrétienne d'une Église s'adaptant aux réalités sociales de l'époque :

on ne parle plus sans arrêt aujourd'hui de péché ou d'excommunication, notions auparavant contenues dans la dimension morale de la religion. Pour analyser les problèmes contemporains et développer son enseignement social, l'Église adopte plutôt une perspective sociale. La dimension chrétienne vient alors chapeauter l'analyse sociale et c'est ce qui permet à l'Église d'être présente à la fois dans le social et dans le religieux.<sup>16</sup>

Ainsi, l'actualisation de la perspective de l'Église catholique sur les questions sociales, notamment celle du développement ou de la solidarité, permet en maintes occasions le rapprochement d'organismes tels Développement et Paix et le SUCO. Que ce soit à l'Exposition universelle de 1967 ou dans diverses activités d'éducation du public, les collaborations sont nombreuses. Sur le plan religieux par contre, le processus d'axiologisation dont parle Savignac ne pouvait s'inscrire dans les lectures laïques du développement ou de la solidarité qu'adopta le SUCO.

---

<sup>14</sup> SAVIGNAC, *op.cit.*, p. 123.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 126.

Au tout début du CUSO/SUCO, l'organisme était conçu comme un service de volontariat laïc et privé. Un tel service, en plus d'une éthique chrétienne<sup>17</sup>, procédait d'une éthique libérale plaçant l'individu, le volontaire, au centre de l'expérience de volontariat. On offrait une expérience enrichissante et formatrice à l'étranger à de jeunes diplômés universitaires, dans une démarche d'*aide au développement* qui collait bien, nous l'avons vu, aux impératifs d'assistance que s'assignèrent les gouvernements des pays nantis d'Occident, dont le Canada. «L'image qui prévalait alors était celle du jeune Canadien idéaliste, plein d'énergie, possédant une bonne formation de généraliste et partant pour aider le monde; cette image était reflétée par la devise originale du [CUSO/]SUCO : *Smiling faces going places.*»<sup>18</sup> Très tôt dans l'histoire du CUSO/SUCO, les multiples occasions d'apprentissage des volontaires furent mises de l'avant pour justifier la création puis le développement du service de volontariat.

Cette possibilité de formation offerte aux volontaires, comme nous l'avons vue au chapitre précédent, a indéniablement motivé l'implication du gouvernement fédéral dans le développement du CUSO/SUCO, conçu au premier chef comme organisme d'envoi de volontaires. En 1975 à nouveau, cet apprentissage fut souligné dans la *Stratégie de coopération au développement international, 1975-1980* de l'ACDI, dans laquelle on inscrivait le volontariat comme une composante de la politique extérieure canadienne :

---

<sup>17</sup> Nous préférons considérer comme *chrétienne* la perspective éthique du missionnariat puisqu'elle concerne catholiques et protestants. Ainsi Scott Carter a-t-il pu lier le volontariat à l'éthique protestante : «Volunteerism as a doctrine of the Western World is founded on a concept of sacrifice. It is a humanitarian concept closely linked to the Protestant ethic.», Scott CARTER, «Volunteerism : Naive Participation or Neo-Colonialism?», *East Africa Journal*, juin 1969, cité par René LEDUC et Paul DUCHESNE. *Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas. Évaluation de son action depuis 1972 / Evaluation of Programming since 1972*, Ottawa / Montréal, 1978, Documentation SUCO, p. 11.

<sup>18</sup> *Les effets de l'envoi de volontaires canadiens*, étude préparée par Strategic Planning Associates et CAC International, 1994, p.3.

«A benefit to Canadians is represented in the thousands of returning teachers, engineers, nurses and other Canadian personnel who serve abroad. Their overseas experience benefits them as individual and enriches Canadian society. It adds a new educational and cultural dimension to our relations with the developing countries and makes Canada a beneficiary as well as a donor.»<sup>19</sup>

Par ailleurs, la nature même de l'engagement outre-mer proposé amena un certain type de volontaire, généralement issu de la classe moyenne. Comme on l'a relevé dans le *Rapport du comité d'étude du SUCO* en 1970,

depuis sa création, le SUCO a recruté des jeunes issus surtout de la classe moyenne et possédant un certain idéal. De fait de leur situation sociale, ces jeunes pouvaient se permettre de passer deux ans *outré-mer* sans trop d'embarras financiers. Les minorités, ainsi que les classes sociales à faible revenu, n'ont pu, de ce fait, participer aux activités du SUCO.<sup>20</sup>

Là-dessus, les auteurs en vinrent à proposer des bourses pour que le service volontaire outre-mer puisse atteindre des candidats de toute condition financière et pour être conséquent avec les objectifs de l'organisme : le «développement intégral des individus et des sociétés.»<sup>21</sup>

Ce type de critique, appliquée plus largement à la coopération internationale, fut repris dans les colonnes de *L'Escargot*. À une coopération entre privilégiés d'ici et d'ailleurs, Jean-Claude Leclerc souhaite voir s'ajouter une coopération entre tous : que l'*aide* devienne *solidarité* :

La coopération reste le fait de milieux bien limités : quel que soit le visage qu'elle revêt, elle met d'abord en contact les États, les gouvernements et les entreprises, les fonctionnaires et les classes privilégiées dont les voyages, le tourisme, les séjours à l'étranger sont l'apanage sinon le monopole. Un effort s'impose pour dépasser les points de vue officiels, les images élitistes qui s'échangent sous le couvert des rapports culturels et économiques entre les peuples. La solidarité doit s'implanter dans le grand public et doit porter le visage d'hommes réels et non stylisés par la publicité; elle ne doit pas être seulement un exercice moral, humanitaire, voire une tactique politique, propre à satisfaire les bonnes volontés ou à soulager les consciences tourmentées.<sup>22</sup>

<sup>19</sup> *Strategy for International Development Cooperation, 1975-1980*, Ottawa, ACIDI, septembre 1975, cité par LEDUC et DUCHESNE, *op.cit.*, p. 85.

<sup>20</sup> GREENBERG, ASSELIN & MAILHOT. *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report*, Ottawa / Montréal, Documentation SUCO, 1970, p. 27.

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Jean-Claude LECLERC. «Voies nouvelles de la coopération», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, p. 5.

Le volontariat, outre l'apprentissage, répondait aussi à d'autres principes. En 1969, le directeur général du CUSO/SUCO, Francis J. Bogdasavich, soulignait et défendait deux autres traits caractéristiques du volontariat au CUSO/SUCO : le principe d'une rémunération d'appoint et celui de répondre aux besoins exprimés par les partenaires outre-mer :

Des trop faibles capitaux disponibles aux fins de développement, une forte proportion est affectée à l'entretien – au niveau auquel ils sont habitués chez eux – des coopérants [volontaires] qu'envoient les organismes donateurs. Non seulement hypothèque-t-on ainsi des ressources déjà faibles, mais on oblige les pays bénéficiaires à affecter des sommes à des priorités inopportunes. On comprend donc mieux la politique du [CUSO/]SUCO selon laquelle ses coopérants [volontaires] touchent des salaires à peu près égaux à ceux de leurs homologues autochtones [...]<sup>23</sup>

À nouveau en 1975, le principe d'une rémunération d'appoint fut mis de l'avant : «Insérés dans des équipes de travail d'Africains, de Latino-américains, les coopérants [volontaires] SUCO gagnent un salaire équivalent à celui de leurs collègues nationaux.»<sup>24</sup> L'aspect volontaire demeurait cher aux administrateurs du CUSO/SUCO; ils le signifièrent dans leurs réactions à la publication du *Rapport du comité d'étude du SUCO* en 1970. Les auteurs du rapport se questionnaient effectivement sur les buts et objectifs de l'organisme compte tenu de «[l]a disparition progressive du volontariat fondé sur le bénévolat et le sacrifice, le changement dans les demandes de personnel venant des pays étrangers, [ayant] de plus mis en question *le mode de participation du SUCO au développement.*»<sup>25</sup> La réaction du conseil de direction du CUSO/SUCO à cette assertion fut sans équivoque :

*L'ère du volontariat est révolue (Volunteerism is at an end) [...]* a également été soulevé au cours des discussions. Si cela signifie que le [CUSO/]SUCO doit devenir essentiellement *professionnel*, cette idée n'est pas plus souhaitable que réaliste – à moins que le [CUSO/]SUCO ne devienne une agence gouvernementale, *ACDI JUNIOR* – Les pays-hôtes qui requièrent encore une main-d'œuvre à niveau moyen trouveraient cela inacceptable. Tous étaient d'avis

<sup>23</sup> Francis J. BOGDASAVICH. «Une œuvre à poursuivre», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969*, Ottawa, Documentation SUCO, 1969, p. 3.

<sup>24</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Service des communications du SUCO, Montréal, 1975, Documentation SUCO, p. 4.

<sup>25</sup> GREENBERG, *et.al.*, *op.cit.*, p. 1.

qu'une amélioration qualitative était de mise. *Servir et apprendre* demeure la philosophie la plus acceptable [...] Tels furent quelques-uns des commentaires exprimés concernant le volontariat.<sup>26</sup>

Cette insistance à la préservation du principe volontaire au CUSO/SUCO demeurera : en 1980, les chercheurs de la firme Coopers et Lybrand réitérèrent

l'absolue nécessité de préserver le caractère bénévole [le caractère *bénévole* dont il est ici question comprend une rémunération d'appoint] du SUCO/CUSO, pour que celui-ci soit en mesure de continuer à assumer auprès des organisations canadiennes oeuvrant dans le domaine du développement international le rôle à la fois spécial et primordial qui lui est dévolu.<sup>27</sup>

Attachés au caractère volontaire du CUSO/SUCO, les membres et administrateurs de l'organisme l'étaient également à l'impératif de répondre aux demandes émises par leurs partenaires, gouvernements et organismes, d'outre-mer. Or ces derniers, à partir de la fin des années 1960, souhaitaient une formation et une spécialisation accrues des volontaires. Au SUCO, on le reconnut dès 1969 : «Les pays participants cherchent à obtenir de plus en plus de coopérants expérimentés. Il faut donc, non seulement de plus hauts diplômés et une plus grande compétence technique, mais aussi une plus longue expérience pratique.»<sup>28</sup> Ces nouvelles demandes et leurs implications sur le volontariat et ses objectifs au CUSO/SUCO furent abordées par le Comité d'étude du SUCO. Les auteurs de l'étude soulignèrent en effet ces deux aspects – volontariat et coopération – pour décrire les objectifs du SUCO :

*l'expérience du service outre-mer* apparaît valable aux yeux de plusieurs par le fait qu'elle bénéficie aux coopérants [volontaires] et à la société. Un regard sur la constitution de 1963 confirme cette perspective puisque le [CUSO/SUCO] a choisi ce genre d'expérience tout en cherchant à le réaliser de la meilleure façon possible par le volontariat, le principe *sur demande*, la participation du pays hôte, la réponse à des besoins : [...] *mettre au point et faire fonctionner soit seule, soit en collaboration avec d'autres organisations, un service qui permettra à des*

---

<sup>26</sup> SUCO/CUSO. *Résumé des commentaires sur le rapport du comité d'étude du CUSO/SUCO. Appendice A*, Ottawa, 1970, Documentation SUCO, p. 2.

<sup>27</sup> COOPERS & LYBRAND. «Exposé des constatations», *Étude du fonctionnement du Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas*, Ottawa / Montréal, 1980, Documentation SUCO, p. 4.

<sup>28</sup> «Le programme francophone», *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969, op.cit.*, p. 8.

*diplômés compétents, normalement domiciliés au Canada, d'exercer leur activité dans des pays étrangers qui auront déclaré être prêts à recevoir ces personnes.*<sup>29</sup>

Pour ces chercheurs, indépendants du CUSO/SUCO, les nouvelles demandes émises par les partenaires outre-mer à partir de la fin des années 1960

contredisent les bases du volontariat à l'étranger qui considéraient, d'une part, le développement comme un point statique à atteindre et déjà atteint par certains pays; et, d'autre part, que les besoins étaient si énormes et variés que tous pouvaient y participer avec n'importe quels désirs ou qualifications. Or le développement intégral est devenu une *discipline* dans le sens le plus strict et exaltant du terme.<sup>30</sup>

Cette critique, à n'en pas douter, fut accueillie et partagée parmi les membres et administrateurs du CUSO/SUCO. Effectivement, tous s'entendaient, au début des années 1970, pour signifier qu'une expérience accrue des volontaires était souhaitable. De fait, Ronald Léger, alors directeur exécutif du secteur francophone, préconisa à l'issue de l'ARF de 1972 une amélioration qualitative plutôt que quantitative de la coopération au SUCO : «[le SUCO] hérite aujourd'hui d'avoir peut-être trop misé sur la quantité des coopérants [volontaires], en négligeant, dans une certaine mesure la qualité de la coopération à laquelle nous voulons participer.»<sup>31</sup> En vérité, on questionnait le mode de participation du SUCO à la coopération internationale.

La nature du service volontaire était au cœur de ces questionnements. Ainsi, Léger en vint à questionner l'esprit de la pratique du volontariat en posant à son propos le dilemme suivant :

Le SUCO est-il *au service des candidats* de bonne volonté qui veulent partir et acquérir une expérience dans un pays du Tiers-Monde, ou est-il *au service du Tiers-Monde*, en répondant spécifiquement aux demandes présentées ce qui, par voie de conséquence, permettra à des

<sup>29</sup> GREENBERG, *et. al.*, *op.cit.*, p. 22. Les chercheurs citent la *Constitution du CUSO/SUCO* de 1963. Par ailleurs, encore une fois les auteurs associent les *coopérants* aux *volontaires*.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>31</sup> Ronald LÉGER. «Le SUCO et la première décennie du développement», *SUCO-Média*, vol. 1, no 2, juillet 1972, p. 3.

candidats d'acquérir une expérience nouvelle et enrichissante? [...] En d'autres termes, sommes-nous ou voulons-nous être une agence culturelle ou une agence de coopération?<sup>32</sup>

Cette remise en question du volontariat tel que pratiqué au cours de la première décennie d'existence du CUSO/SUCO marqua l'avènement d'un moment charnière de l'histoire de l'organisation. N'en déplaise aux fonctionnaires fédéraux, qui continuèrent à associer le niveau de financement de l'organisme au nombre de volontaires envoyés, les membres du SUCO favorisèrent une réorientation de l'organisme dans une perspective dite de «solidarité» impliquant une diminution du nombre des volontaires et un changement notable de leur profil professionnel.

En effet, au début des années 1970, le SUCO entreprit une réflexion critique sur la coopération qu'il pratiquait et plus spécifiquement sur le volontariat. Encore une fois, l'initiation de cette démarche n'était pas étrangère à la critique des volontaires de retour. Ces deux lectures *a posteriori* illustrent bien leur rôle :

De façon générale, on dit que SUCO/CUSO a créé la division des projets parce qu'il voulait répondre à de nouvelles demandes en provenance de ses interlocuteurs outre-mer. Dans les faits ce sont beaucoup les coopérants [volontaires] enseignants qui, déçus par l'impact de leur travail sur les véritables problèmes du sous-développement, souhaitent que SUCO/CUSO intervienne d'une façon plus directe et moins *frustrante* sur la misère, la pauvreté, la faim, la maladie, etc.<sup>33</sup>

Plusieurs coopérants [volontaires], à partir de leurs pratiques concrètes questionnent la pertinence de leurs interventions dans le secteur de l'enseignement dit traditionnel. Le rapprochement de leurs expériences avec les constats d'échecs des politiques générales d'aide les amène à remettre de plus en plus en question la forme d'aide pratiquée par SUCO et par les pays industrialisés en général.<sup>34</sup>

Le témoignage d'une volontaire enseignante au Burundi pendant les années 1960 contient de nombreuses considérations quant au jugement du volontariat de la

<sup>32</sup> Ronald LÉGER. «Le SUCO est-il entré dans la deuxième décennie du développement?», *SUCO-Média*, vol. 1, no 2, juillet 1972, p. 4.

<sup>33</sup> LEDUC & DUCHESNE, *op.cit.*, p. 94. La division des projets a été créée pour financer des projets outre-mer sans qu'il y ait nécessairement des volontaires impliqués. Au SUCO, ces projets étaient sous la responsabilité de la DPC puis de la CPC.

<sup>34</sup> Yvon MADORE. «Bilan des 20 ans du SUCO», *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, p. 29.

*première décennie du développement* et porte en lui les germes des futures orientations et questionnements du SUCO :

Ici [au Burundi], comme dans nombre de pays d'Afrique, l'Africain n'est pas chez lui, il n'arrive pas à montrer son propre visage, parce qu'on lui a enlevé la fierté d'être lui-même. On éduque des enfants qui seront de *parfaits civilisés* (terme amoureux employé ici), qui auront une *culture*... la *culture*!! Que feront-elles ces élèves ayant un diplôme d'humanités et d'institutrice à la sortie de l'école normale de Bukeye? Elles feront partie de l'élite burundaise, vivant grassement au profit de la masse parce que c'est le seul idéal qu'on leur aura appris à désirer atteindre. C'est ce que je voyais pendant ma période d'adaptation, me demandant ce que pouvait bien signifier le mot *volontariat* pour l'essor de l'Afrique. C'est ce que je vois maintenant encore avec cette nuance toutefois : être volontaire a maintenant un sens pour moi. Je crois que pendant deux ans, l'attitude que j'aurai, les opinions que j'émettrai ne transformeront peut-être rien, mais aideront à la longue les *piliers du colonialisme* à repenser leur action. L'évolution sera lente [...] Il s'agit d'un travail à long terme, d'une petite goutte dans l'océan, mais où que nous soyons, en Amérique ou en Afrique, notre apport à la société, même s'il compte peu, ne doit pas être minimisé.<sup>35</sup>

Plusieurs facteurs présidèrent à la réorientation de la coopération au SUCO. À n'en pas douter, l'insatisfaction quant à la coopération pratiquée jusqu'alors, au SUCO comme dans une grande majorité d'ONG et d'institutions gouvernementales, ne manqua pas d'alimenter ce besoin de changement. *Le Rapport sur les buts et objectifs du SUCO* avait souligné qu'en s'inscrivant dans une démarche *développementiste* visant le *rattrapage* des pays *sous-développés* à travers l'*aide*,

les organismes de volontariat n'ont pas réussi leur tâche, *même pas celle de faire prendre conscience* de l'exploitation qui se poursuit et des fossés [entre *riches* et *pauvres*] qui s'élargissent. [De fait, l]e volontariat apparaît maintenant à plusieurs comme une exportation de gens charitables et généreux que les pays dits développés possèderaient en surnuméraire.<sup>36</sup>

Au début des années 1970, les analyses critiques des modes de coopération occidentaux visant le développement étaient de plus en plus appliquées au volontariat pratiqué au SUCO. Le spectre de l'instrumentalisation politique du volontariat par le gouvernement fédéral *via* le BAE puis l'ACDI était pointé du doigt : «sans une vigilance critique de la part des coopérants [volontaires], leur sens instinctif de solidarité avec les *pauvres* peut devenir facilement un appui à la politique étrangère

<sup>35</sup> Jacqueline MILLER, *Témoignage d'une volontaire SUCO*, Montréal, non daté [années 1960], Documentation SUCO, p. 1.

<sup>36</sup> GREENBERG, *et. al.*, *op. cit.*, p. 15.

intéressée des gouvernants [dont ceux du Canada].»<sup>37</sup> Le volontariat international, pour plusieurs, pouvait en effet nourrir le problème sur lequel on tentait d'agir : la coopération au développement apparaissait dès lors comme un outil de renforcement de l'impérialisme et des inégalités. C'était notamment l'avis d'un groupe de volontaires de retour :

La coopération tient un langage philanthropique et se donne des airs d'*assistance*, mais en plus d'être un échec, elle est la caution, et souvent une des expressions, d'un système de relation entre pays exploités et pays exploités tendant à développer une domination mondiale d'élites blanches et une domination nationale d'élites de couleur.<sup>38</sup>

Le volontariat était jugé sous deux facettes contradictoires et ambiguës. Et c'est sur cette ambiguïté que l'on tablait pour critiquer le volontariat *développementiste*. Le commentaire d'un membre du comité francophone du SUCO dans les pages de *L'Escargot* en témoigne :

C'est ici qu'apparaît la grande ambiguïté d'un organisme comme le SUCO : si on se place du côté de la décolonisation, la coopération est par essence contestatrice de l'échange inégal; si on se place du côté des pays riches, qui ont créé la coopération supposément pour aider les pays *appauvris* à s'en sortir, les faits crient que cette coopération ne sert généralement que d'écran de fumée pour masquer [...] que l'exploitation continue sous des formes plus raffinées.<sup>39</sup>

La remise en question du volontariat, dans un organisme pour qui cette pratique était depuis sa création la *marque de commerce*, amena son lot de confusion. En préparation pour l'ARF de 1972, Ronald Léger proposa ses réflexions sur les causes de la méprise en portant son regard sur l'histoire de l'organisme :

C'est ainsi que pendant dix ans [1961-1971], grâce à un réel sens de dévouement, d'intégrité et à une bonne dose de naïveté et d'humour, plusieurs milliers de coopérants [volontaires] ont pu faire une expérience extrêmement enrichissante non seulement pour eux, mais pour notre pays en général et, espérons-le, pour les pays du Tiers-Monde. Lorsque les coopérants [volontaires] de retour nous disent que l'Afrique a besoin de compétences qu'eux-mêmes n'avaient pas, d'aucuns font la réflexion suivante : *en d'autres termes, messieurs, vous nous dites que vous avez eu une belle expérience, mais elle ne nous est pas conseillée*. Je crois qu'il faut plutôt comprendre que le message que les coopérants [volontaires] de retour s'efforcent de nous

<sup>37</sup> Franklin MIDY. *L'aide du Canada au développement international*, texte inédit publié à l'occasion du congrès SUCO, Montréal, juin 1973 (3<sup>e</sup> impression 1974), Documentation SUCO, pp. 9-10.

<sup>38</sup> «Réflexion d'un groupe de coopérants [volontaires] de retour», *Manifeste du comité régional de Montréal*, Montréal, 1973, Documentation SUCO, p. 16.

<sup>39</sup> Daniel FAUCHER. «La décentralisation : une utopie à bâtir», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, p. 19.

transmettre est que l'Afrique n'a jamais été ce que nous pensions qu'elle était, et qu'elle n'est certainement pas aujourd'hui ce qu'elle était le jour de son indépendance.<sup>40</sup>

La réorientation souhaitée par de nombreux membres du SUCO, passant pour certains par la disparition du volontariat, amena son lot d'ambiguïtés et de malaises. Les multiples critiques de la coopération, notamment celles émises par d'anciens volontaires, affectèrent profondément la réflexion sur les objectifs, voire l'avenir du SUCO. Jacques Fournier avait relevé ce malaise :

À l'occasion du Congrès SUCO de juin '73, plusieurs anciens coopérants ont articulé une critique serrée de la coopération. Essentiellement, ils ont dégagé de leur expérience de coopération qu'on avait *utilisé* leur bonne volonté pour masquer le visage réel de l'*aide*. De là à conclure que toute expérience de coopération était suspecte, il n'y avait qu'un pas, qui fut souvent vite franchi. Le Congrès de juin '73 s'est terminé par un souhait : il faut trouver des *voies nouvelles de coopération basées sur la solidarité*.<sup>41</sup>

En somme, la première décennie du SUCO s'acheva sur des constats critiques touchant les activités de l'organisme. La coopération internationale, voire l'*aide au développement*, était questionnée à travers une réflexion sur la nature et les objectifs du volontariat. Les multiples réflexions critiques, encouragées par l'organisme, notamment dans les pages de *L'Escargot* et lors des ARF, ouvrirent les voies à une nouvelle coopération, à un nouveau volontariat, procédant d'une nouvelle éthique. L'organisme s'engagea résolument, au début des années 1970, dans la voie dite «solidaire» de la coopération internationale.

#### 4.2 La solidarité : une nouvelle éthique ?

L'apparition puis l'affirmation de la notion de *solidarité* au SUCO allait de pair avec une réorientation significative de l'organisme et y occupa une place d'importance. Effectivement, au début des années 1970, le SUCO orienta son action et son discours

<sup>40</sup> Ronald LÉGER. «Le SUCO est-il entré dans la deuxième décennie du développement?», *op.cit.*

<sup>41</sup> Jacques FOURNIER, «Une politique de projets ou un projet politique?», *L'Escargot*, vol. 1, no 3, 1975, p. 3.

dans une optique de *solidarité internationale*. L'aide aux pays sous-développés des années 1960, avec les relents de charité, d'idéalisme et de philanthropisme – voire de naïveté – qu'elle sous-tendait, ne tenait plus la route compte tenu des lectures critiques des pratiques de coopération internationale et de leurs résultats effectifs. Dans les différents forums et débats, dans les résolutions d'assemblées et la documentation officielle de l'organisme, le terme *solidarité* fit son apparition et s'arrogea une place de choix. La solidarité apparut comme une voie nouvelle pour le SUCO en quête d'un sens renouvelé de son action face aux ratés des entreprises de développement. Les volontaires du SUCO, acteurs et témoins personnifiés d'une coopération au développement qui apparut de plus en plus inapte à répondre aux besoins des communautés outre-mer de base, ne furent pas étrangers à l'avènement d'une telle conception qui justifiera l'adoption de nouveaux objectifs. De là l'intérêt de tenter d'éclaircir une telle idée. D'entrée de jeu, soulignons que le concept de *solidarité*, à l'instar de celui de *développement*, apparaît lui aussi comme un *maître mot*<sup>42</sup>, une *idée-force*<sup>43</sup> dont la «force paraît proportionnelle à la difficulté de cerner le contenu de l'idée»<sup>44</sup>.

À l'abord de la notion de *solidarité internationale*, force est d'admettre qu'une définition claire et précise n'est pas entreprise aisée. Dans leur article sur l'ONG Plan Nagua, Boulianne et Favreau ont proposé une catégorisation probante. Comme ils l'ont souligné, «[i] est indispensable, lorsqu'il est question de coopération Nord-Sud, de bien distinguer les notions d'aide internationale, de coopération internationale et

---

<sup>42</sup> L'expression est de Michel BORGETTO, dans *La notion de fraternité en droit public français. Le passé, le présent et l'avenir de la solidarité*, Paris, LGDG, 1993. Comme l'a souligné Marie-Claude Blais, Borgetto notait que la solidarité, comme concept, résistait étrangement «à toutes les tentatives de clarification conceptuelle», cf. Marie-Claude BLAIS. *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, 2007, p. 10.

<sup>43</sup> Cette expression, telle que relevée par BLAIS, *idem.*, fut prononcée par le philosophe Alfred Fouillée en 1901.

<sup>44</sup> BLAIS, *idem.*

de solidarité internationale.»<sup>45</sup> L'aide internationale est davantage liée à l'aide humanitaire qui, soulignent les auteurs, s'inscrit dans une logique philanthropique qui évacue l'analyse de facteurs d'exclusion et de domination<sup>46</sup>. Pour ce qui est de la coopération internationale, ils l'associent aux transferts de ressources techniques, humaines et financières et soulignent le danger d'un caractère supplétif d'un tel type de coopération. Finalement, Favreau et Boulianne qualifient la solidarité internationale par une approche favorisant les partenariats Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud pour le développement. Pour eux, la solidarité internationale est liée au mouvement altermondialiste et comporte deux dimensions : socioéconomique<sup>47</sup> et sociopolitique<sup>48</sup>.

Le volontariat du SUCO, selon les catégorisations proposées par Boulianne et Favreau, n'est certes pas une pratique d'aide humanitaire. D'emblée, le volontariat est un transfert de ressources humaines et s'inscrirait ainsi dans la catégorie de la coopération internationale. Toutefois, le SUCO, à travers son histoire, a multiplié les efforts pour inscrire ses actions, dont le volontariat, dans une perspective de solidarité. Il s'avère ainsi difficile, avec un souci de proscrire une définition téléologique de la solidarité internationale, d'associer la solidarité promue au SUCO à celle définie par ces auteurs. Ainsi, il s'avère pertinent de voir s'il a été possible, au SUCO, de conjuguer volontariat et solidarité.

---

<sup>45</sup> BOULIANNE & FAVREAU, *op.cit.*, p. 59.

<sup>46</sup> Sur l'aide humanitaire, Boulianne et Favreau réfèrent à C. LECHERVY & P. RYFMAN, *Action humanitaire et solidarité internationale : les ONG*, Paris, Hatier, 1993, 79 pages.

<sup>47</sup> Les auteurs énumèrent différentes pratiques d'économie sociale sous cette dimension, entre autres le commerce équitable, le soutien à l'établissement de mutuelles, de caisses d'épargne et de crédit, de jumelages entre groupes du Nord et du Sud.

<sup>48</sup> Cette dimension comporte, selon Boulianne et Favreau, différentes manifestations politiques récentes : au sommet de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à Seattle (1999), au sommet sur l'environnement de Rio (1992), aux sommets sur la mondialisation néolibérale de Porto Alegre (2001, 2002), notamment.

La définition même de la *solidarité* fait problème. Dans une récente étude historique sur le concept, surtout attachée à retracer la genèse, la fortune et le déclin de la notion à la fin du 19<sup>e</sup> siècle dans la France de la Belle Époque<sup>49</sup>, Marie-Claire Blais s'est questionnée plus généralement sur la nature d'une telle notion et sur les causes de ses *moments de gloire*, c'est-à-dire au tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles et à la période actuelle. D'entrée de jeu, l'auteure conclut que les succès du terme ne sont pas étrangers à sa polysémie :

[I]'incertitude commence dès le statut de la notion. La solidarité est-elle une simple *idée*, une *valeur* ou bien encore un *principe*? Se borne-t-elle à décrire un phénomène assez trivial, l'universelle dépendance entre les êtres humains? Désigne-t-elle un sentiment non moins souvent repéré, cet instinct de sympathie qui nous attire vers nos semblables, nous porte à souffrir de leur souffrance et à leur venir en aide quand ils sont dans la détresse? Parle-t-elle de la dette morale que tout être qui arrive au monde doit reconnaître et assumer à l'égard des générations qui l'ont précédé? Ou bien s'entend-elle comme une forme de droit susceptible de se décliner en obligations positives et en droits corrélatifs? Tout cela à la fois, sans doute, et bien d'autres choses encore. Cette multiplicité de sens n'est évidemment pas étrangère au succès du terme [...].<sup>50</sup>

Bien qu'on doive se garder de confondre la solidarité au SUCO, notamment par sa dimension internationale, aux multiples variations que la notion connut en France à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle<sup>51</sup>, un succinct regard historique permet à tout le moins d'identifier certaines constances. Ce faisant, nous souscrivons à Blais lorsqu'elle écrit :

---

<sup>49</sup> Au Québec, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le solidarisme n'a pu s'assurer de solides assises comme ce fut le cas en France, notamment face au catholicisme social prépondérant. Les origines de l'économie sociale au Québec seraient plutôt populaires que politiques. À ce titre, nous référons aux travaux de Martin PETITCLERC, notamment *Nous protégeons l'infortune : les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB éditeur, coll. Études québécoises, 2007, 278 pages.

<sup>50</sup> BLAIS, *op.cit.*, pp. 10-11.

<sup>51</sup> Le solidarisme, doctrine républicaine française associée au Parti radical de Léon Bourgeois, n'est effectivement pas la seule déclinaison que connut la notion de solidarité à cette époque : «En fait, le terme solidarité, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ne désigne pas du tout spécifiquement une doctrine sociale [...] Il s'agit plutôt d'une sorte de fonds commun, de référence obligée, à la fois scientifique et idéologique, qui a donné lieu à une infinité de variations : économiques (par exemple Ch. Gide, 1893), sociologiques (la thèse d'É. Durkheim, *La division du travail social*, fait de l'étude des solidarités l'objet même de la sociologie), juridiques (comme dans le projet de L. Duguit de reconstruire le droit à partir du fait de la solidarité) et politiques (ce dont témoigne le solidarisme de L. Bourgeois).» François EWALD. «Solidarité», dans *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, tome 2, Monique CANTO-SPERBER (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 2004 (4<sup>e</sup> édition), p. 1830.

[...] entre le reflux des solutions collectivistes, l'effacement du modèle marxiste de la lutte des classes, la poussée de l'individualisme juridique et la résurgence offensive du libéralisme économique nous renouons, structurellement parlant, avec la matrice intellectuelle qui avait imposé la catégorie de solidarité comme la seule à même d'accorder la liberté et le lien, l'indépendance des êtres et leur interdépendance, la responsabilité de chacun et la protection de tous.<sup>52</sup>

Il est ainsi approprié de souligner le caractère moral de la notion de solidarité à ces deux époques : d'abord au 19<sup>e</sup> siècle, la doctrine de la solidarité, par opposition aux principes libéraux de droit et de charité<sup>53</sup>, s'inscrivait dans une démarche de sécularisation du lien social par des obligations positives :

Il s'agit, pour la République [française], d'accomplir l'œuvre de la Révolution [française] et d'asseoir une économie des obligations sociales résolument affranchie de la religion. Il s'agit de formuler les règles d'une morale laïque, définitivement sécularisée, qui permettrait, en particulier, de justifier l'énoncé d'obligations positives à l'égard d'autrui<sup>54</sup>

Au 20<sup>e</sup> siècle, cet impératif de sécularisation de telles obligations positives, notamment sur le plan international, n'en est plus à ses premières armes; il s'inverse même. C'est de cette réappropriation de l'Église catholique d'une solidarité sécularisée, croyons-nous, que procède le processus d'axiologisation avancé par Savignac. C'est également de cette quête de légitimité que procède l'adoption, par l'Église, de la catégorie de la solidarité internationale dans son enseignement social. Le commentaire de Blais sur ce sujet mérite attention :

L'un des signes les plus parlants de ce ralliement général [à l'idée de solidarité, à la fin du 20<sup>e</sup> siècle] est l'entrée de la solidarité dans la doctrine sociale de l'Église catholique. Elle avait déjà fait une timide percée en 1967, quand le pape Paul VI avait rappelé l'humanité à son «devoir de solidarité» à l'égard des pays pauvres. Aucun peuple ne peut se développer sans les autres,

<sup>52</sup> BLAIS, *op.cit.*, p. 14.

<sup>53</sup> Là-dessus, soulignons que «[d]ans l'esprit de Bourgeois et des autres représentants du solidarisme, la solidarité est d'ailleurs conçue comme un substitut laïque de la charité chrétienne, véritable *alliée* du libéralisme tout au long du 19<sup>e</sup> siècle.», Daniel BÉLAND. «État-providence, libéralisme et lien social. L'expérience française : du solidarisme au retour de la solidarité», *Cahiers de recherche sociologique*, no 31, 1998, p. 152. Sur la question spécifique des liens entre libéralisme/néolibéralisme et charité, voir Éric PINEAULT. «Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible», *Cahiers de recherche sociologique*, no 29, 1997, pp. 79-102. Sur la régulation libérale de la pauvreté au 19<sup>e</sup> siècle québécois, nous référons aux travaux de Jean-Marie FECTEAU, notamment *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au 19<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 455 pages.

<sup>54</sup> François EWALD, *op.cit.*

avait-il proclamé [...] la solidarité doit être mondiale<sup>55</sup>. Mais c'est Jean-Paul II, le pape polonais<sup>56</sup>, qui va consacrer le terme [...] Il lui donne sa pleine portée, en 1987, avec l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* [...] [dans cet encyclique, Jean-Paul II] élève la solidarité au rang de «valeur chrétienne». Le fait de l'interdépendance, observe-t-il, recèle une valeur; il contient au creux de l'énoncé un devoir. «L'interdépendance doit se transformer en *solidarité*.» Celle-ci, précise le pontife, «n'est pas un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la *détermination ferme et persévérante* de travailler pour le *bien commun*; c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun, parce que *tous*, nous sommes vraiment responsables *de tous*»<sup>57</sup> [...] Cette adoption de la solidarité par l'Église a véritablement valeur de date dans l'histoire de l'idée. Alors que celle-ci s'était forgée [...] au travers de la transposition de la mystique en politique, la politique, ici, se trouve réinvesti par la mystique. La vertu chrétienne de charité avait été supplantée par l'obligation laïque de solidarité. Le catholicisme se réapproprie en quelque sorte son bien en reconnaissant dans l'obligation de solidarité une vertu spirituelle équivalente à l'antique charité.<sup>58</sup>

Outre cet aspect moral, à travers une réaffirmation d'obligations positives garantes du lien social, la solidarité, d'hier et d'aujourd'hui, comporte également un caractère supplétif au libéralisme. Pour ce qui du 19<sup>e</sup> siècle, en France, Ewald a reconnu l'impact de cet aspect :

Le succès des doctrines de la solidarité fut considérable. Il tient à ce que ces doctrines ont, enfin, proposé le moyen d'outrepasser la limite libérale : elles montraient comment la liberté pouvait générer une obligation positive de faire, et qui la préserve. Mieux encore, que cette obligation n'était pas seulement compatible avec la liberté, mais qu'elle était aussi sa condition.<sup>59</sup>

Au 20<sup>e</sup> siècle, bien que d'une manière différente et dans un tout autre contexte, la solidarité, dans son acception internationale, a également pu établir ses assises face à un néolibéralisme considéré impropre à concilier les volontés d'équité, de justice sociale et de liberté du plus grand nombre. Nous l'avons vu, les ratés du

<sup>55</sup> Blais réfère à l'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI; voir «*Populorum Progressio*», dans *Le discours social de l'Église catholique de Léon XIII à Jean-Paul II*, sous la direction de Denis MAUGENEST, Paris, Centurion, coll. Église et société, 1990, pp. 518 et 524.

<sup>56</sup> Cette spécification quant à l'origine du pape Jean-Paul II n'est pas étrangère selon nous au rôle que Blais assigne à l'avènement puis à la popularité du syndicat *SOLIDARNOSC* (Solidarité), en Pologne, en août 1980, dans la popularité contemporaine du terme.

<sup>57</sup> Blais réfère à l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* de Jean-Paul II; voir «*Sollicitudo Rei Socialis*», *Le discours social de l'Église...*, *op.cit.*, p. 751. Les passages soulignés le sont dans le texte original.

<sup>58</sup> BLAIS, *op.cit.*, pp. 327-328. Voir aussi Jean-Claude BRETON et Jean-Claude PETIT. *Seul ou avec les autres? Le salut chrétien à l'épreuve de la solidarité*, Montréal, Éditions Fides, 1992, 440 pages.

<sup>59</sup> François EWALD, *op.cit.*

développement tel que conçu par les penseurs libéraux de la première décennie du développement furent mises de l'avant, autant par les théoriciens critiques du développement que par les membres du SUCO, pour insister sur les fossés se creusant entre l'Occident et le Tiers-monde, sur l'exploitation et l'exclusion d'une grande majorité de l'humanité. La solidarité prônée au SUCO faisait de l'impératif de liberté un processus, celui de la libération. Qui plus est, au principe d'individualité s'ajouta celui de responsabilité. Dans cette perspective, aux apprentissages et acquis individuels du volontaire au contact des communautés du Sud, le nouvel objectif d'éducation du public fait du volontaire un agent de solidarité internationale. Sa responsabilité dès lors était de faire état au Québec de l'interdépendance, grandissante dans un contexte de mondialisation accélérée, des peuples du monde, de même que des initiatives populaires d'affranchissement, de libération, de cet ordre inégal. Le sous-développement apparut sous un jour autre, comme une responsabilité partagée, comme le résultat d'échanges inégaux que les politiques de coopération traditionnelle, ou libérale, ne pouvaient qu'accentuer. L'éthique solidaire qui s'affirma au SUCO, à partir du début des années 1970, s'inscrivait, d'abord et avant tout, dans une critique du développement et de pratiques de coopération internationale déclinés du libéralisme.

Une autre constante, bien que significativement moins nette, associe la notion de solidarité au 19<sup>e</sup> siècle français à celle du 20<sup>e</sup> siècle québécois : il s'agit de celle de la troisième voie, entre le libéralisme précédemment traité et le collectivisme socialiste. À la toute-puissance de l'État, la solidarité oppose les forces communautaires. Au SUCO, l'intention affirmée d'associer les projets de même que l'action des volontaires à des partenaires communautaires et syndicaux cadrerait avec cette distanciation; l'opposition au type de coopération promu par le Canada de même que par nombre d'États du Sud de même. Les affinités affirmées par nombre de militants

du SUCO pour les régimes socialistes et communistes<sup>60</sup>, par contre, questionnent cette constance présumée. Sur cette question, au contact des sources consultées, les pratiques de coopération et prises de position officielles du SUCO ne nous permettent pas d'associer l'organisme au *marxisme révolutionnaire* ou au *socialisme collectiviste*, bien que le rayonnement de tels modèles politiques sur les membres de l'organisme était indéniable.

Un autre élément associé à la doctrine solidariste du 19<sup>e</sup> siècle français nous amène à une comparaison avec la solidarité prônée au SUCO : celui de *risque*. Ces *risques* ou *maux sociaux*, selon Bourgeois,

sont ceux dont la cause n'est pas due seulement aux fautes personnelles de l'individu, mais à la faute ou à l'ignorance de tous. Les maux sociaux sont ceux dont les effets ne se produisent pas seulement sur l'individu, mais ont autour de lui une répercussion inévitable sur tous les autres membres de la société : les maux sociaux sont ceux dont les causes et les effets sont plus hauts, plus larges, plus étendus que l'individu lui-même et où, par conséquent, la responsabilité de la nation entière est constamment engagée.<sup>61</sup>

La solidarité, dans une III<sup>e</sup> République française de plus en plus confrontée à la *question sociale* posée par la paupérisation des masses ouvrières et urbaines associée à la révolution industrielle, apparaît comme l'outil de prédilection assurer une nouvelle unité républicaine de même que pour contrer les *risques sociaux* de l'ère industrielle : maladie, chômage, retraite, accidents du travail. Le solidarisme de Bourgeois, d'abord par l'exemple de la lutte au *mal social* que fut la tuberculose, postulait en effet l'obsolescence de l'individualisme et de la prévoyance comme solutions à de tels maux. Plus significativement encore, bien que «Bourgeois énonce

---

<sup>60</sup> À noter qu'au SUCO on a condamné les impérialismes états-unien et soviétique, quoique inégalement, notamment dans la perspective du non-alignement. Jacques Fournier, militant au SUCO, a ainsi commenté, dans les pages de *L'Escargot*, qu'«un organisme engagé aux côtés du Tiers-monde ne peut que travailler dans le sens du non-alignement qui est un concept-clé du Tiers-monde et de sa libération», Jacques FOURNIER, «Commentaire. Géo-politique et non-alignement», *L'Escargot*, vol. 2, no 3, mai 1976, p. 3 (souligné dans le texte).

<sup>61</sup> Léon BOURGEOIS. *La politique de la prévoyance sociale*, Paris, 1914; cité par EWALD, *op.cit.*, p. 1831.

une conception éthico-politique globalisante et non une théorie statistique»<sup>62</sup>, l'emprunt qu'il fit au modèle de l'assurance lui permit de penser la difficile répartition des responsabilités et des charges sociales :

La vie sociale n'est plus seulement la vie dans laquelle on se contente de respecter le droit des autres, dans laquelle on use de bons procédés d'humanité, de bienfaisance, de charité réciproque; elle est quelque chose de plus. Il n'y a de vie sociale que dans la mesure où cette sorte d'assurance volontaire et mutuelle contre les risques sociaux est consentie et acceptée par les associés. Son progrès se mesurera précisément à l'étendue des objets, avantages ou risques communs, sur lesquels portera la garantie de cette assurance mutuelle.<sup>63</sup>

Au final, le modèle de l'assurance, comme l'a souligné Ewald, joua dans le solidarisme de Bourgeois une triple fonction, à la fois épistémologique, technique et politique<sup>64</sup>.

La réactualisation de la solidarité au SUCO, sur cette question des *risques sociaux*, impose d'importantes nuances. En effet, bien qu'on puisse identifier des *maux* tels l'*exclusion* et l'*exploitation*, les *risques* sont quant à eux différents. Les risques les plus explicitement exprimés et illustrés par les médias d'informations, sont une aggravation des conséquences de tels maux. Par contre, les risques de cohésion nationale auxquels répondaient le solidarisme républicain de Bourgeois ne peuvent que difficilement s'associer à la solidarité telle que réitérée au 20<sup>e</sup> siècle. À cette cohésion nationale, bien que d'une manière quelque peu indéfinie, nous croyons que peut se substituer une cohésion internationale<sup>65</sup>, notablement qualifiée par la paix mondiale. Le risque ici est la guerre, particulièrement sous ses formes localisées, et la solidarité apparaît là encore comme un facteur de cohésion. C'est sous cet angle,

<sup>62</sup> BÉLAND, *op.cit.*, note de la p. 155.

<sup>63</sup> Léon BOURGEOIS. *Essai d'une philosophie*, p. 44; cité par EWALD, *op.cit.*, p. 1837.

<sup>64</sup> «Ainsi l'assurance joue-t-elle dans cette conjoncture décisive qui voit la formation du droit social une triple fonction; son schéma de rationalité fournit le cadre dans lequel on pense les problèmes sociaux : fonction épistémologique. Sa technologie sert à créer les premières institutions de droit social : fonction technique. Enfin, l'assurance vaut aussi comme programme, comme objectif, comme modèle politique.»; EWALD, *op.cit.*.

<sup>65</sup> Cette *cohésion internationale*, ce nous semble, peut être associée à la dimension sociopolitique de la solidarité internationale soulignée par Boulianne et Favreau.

croions-nous, que Chapeau, *et al.*, dans les pages du cahier anniversaire du SUCO, ont souligné qu'

il existe des zones larges et entières dans le monde où l'on se bat, où l'on tue, où l'on massacre à l'abri des regards, dans la plus grande indifférence. Pourtant le 20<sup>e</sup> siècle a aussi charrié son lot d'images. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population mondiale a assisté, en direct à la télévision, aux atrocités de la guerre. [...] Siècle de la guerre, siècle des réfugiés mais aussi siècle des appels à la solidarité. L'appui du public est devenu indispensable pour soutenir l'action des ONG [...] qui comme SUCO travaillent en profondeur pour renforcer la démocratie et assurer une prise en charge par les populations de leur propre développement et ainsi *prévenir les risques de tensions entre les communautés* [...] les ONG de coopération internationale jouent un rôle déterminant dans la *promotion de la paix et de la solidarité* tout autour de la planète. Et la générosité du public est la meilleure garante de la liberté d'action des ONG. *Un barrage contre la guerre.*<sup>66</sup>

Ici, en 2002 notons-le, l'indéfinition de la notion de solidarité permet de répondre à un risque tout aussi indéfini, celui de la guerre. Nonobstant, la solidarité apparaît bel et bien, selon cette lecture, comme garante d'une cohésion désormais internationale.

Au SUCO, et c'est particulièrement là que s'arrête la comparaison, la solidarité promue relevait plus d'une éthique que d'un modèle politique à la manière du solidarisme du tournant des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles en France. Une telle éthique solidaire insistait à affirmer les responsabilités partagées quant à l'état du monde, notamment dans ses fractures provoquées par la mondialisation du modèle capitaliste néolibéral. L'interdépendance, notamment à travers les travaux des penseurs de la théorie de la dépendance, est réaffirmée dans cette solidarité renouvelée. Par contre, nous l'avons vu, bien que les pratiques de coopération associées à la solidarité internationale favorisent des projets à *portée sociale*, notamment de projets associés à l'économie sociale, destinés aux communautés *de base* plus facilement atteignables par les ONG, il n'en demeure pas moins que la solidarité, telle qu'elle s'exprime au 20<sup>e</sup> siècle, n'a plus la teneur ni la précision politique qu'elle eût avec le solidarisme républicain de la fin du 19<sup>e</sup> siècle français. À terme, aux concepts d'idéologie ou de politiques, nous croyons à propos de considérer la solidarité au SUCO comme une éthique.

<sup>66</sup> Jean-Marie CHAPEAU, Magdaline BOUTROS & Sandra FRIEDRICH. *Quarante années de solidarité*, Montréal, SUCO, 2002, pp. 10-11. Je souligne.

### 4.3 Le volontariat au SUCO à l'heure de la solidarité

À partir des multiples critiques quant à ses objectifs et à son action pour le développement, le SUCO, au début des années 1970, revit ses modes de coopération, notamment par l'ajout à sa constitution en 1969 de l'objectif de l'éducation du public et de l'établissement de la coopération par projets. Parallèlement à ces nouveaux objectifs, les volontaires encadrés par l'organisme se spécialisaient dans de nouveaux créneaux davantage liés à une approche dite «solidaire» de la coopération internationale. Ces changements ne s'effectuèrent pas sans heurts. Entre théorie et pratique, de nombreuses dissensions quant au rôle du SUCO et de ses volontaires vinrent à nouveau secouer les assises de l'organisme, culminant avec la coupure du financement de l'organisme par l'ACDI en 1983.

La perspective nouvelle d'une coopération solidaire s'arrima à de nouveaux objectifs, de nouvelles approches et pratiques. D'abord, on insistait de plus en plus sur le rôle du SUCO au pays, surtout quant à l'éducation et à la sensibilisation du public sur les causes du *sous-développement*. Comme on l'a noté à plus d'une reprise, l'adoption de ce nouvel objectif n'était pas étrangère à la critique des volontaires : «Sous la pression d'anciens coopérants [volontaires], qui ont éprouvé les limites d'une action exclusivement centrée sur outre-mer, un second objectif est inscrit à la charte du SUCO : la sensibilisation du public aux problèmes du développement international.»<sup>67</sup>

Ensuite, on préconisait une coopération par projets axée sur les demandes d'organisations outre-mer engagées dans le développement communautaire. La coopération à travers des *projets à portée sociale* que l'on instaura, à partir de 1971,

---

<sup>67</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Service des communications du SUCO, Montréal, 1975, Documentation SUCO, p. 3.

ne commandait plus le même type de volontaires qu'auparavant. Aux volontaires assignés à des postes institutionnels, surtout dans l'enseignement formel, qui constituaient le gros des effectifs des premières cohortes, l'on préférait désormais des volontaires plus spécialisés et dans des domaines davantage liés au développement communautaire. En 1975, le secrétaire général Yvan Labelle souligna cette tendance dans le rapport annuel de l'organisme : «Bien que l'éducation (maintenant au niveau universitaire) soit encore le domaine le plus important, l'agriculture et la santé viennent tout de suite après en importance.»<sup>68</sup> À plus d'une reprise, on explique le nombre déclinant de volontaires par un souci accru de recruter et envoyer des volontaires plus spécialisés et mieux formés. Ainsi, dans le rapport annuel de 1975-1976, le président du conseil d'administration du CUSO/SUCO, C. M. Williams, expliqua qu'

[e]n dépit des efforts sincères du personnel canadien et outre-mer, l'organisation n'a pas encore complété les ajustements qui s'imposent pour faire face à la nouvelle emphase placée sur les projets et placements spécialisés. C'est une difficulté qu'expérimentent [...] toutes les agences de coopération<sup>69</sup>, et comme résultat, le SUCO/CUSO peut être considéré comme pionnier au Canada dans l'élaboration de nouvelles approches qu'utiliseront éventuellement les grandes agences moins souples.<sup>70</sup>

Qui plus est, on favorise l'expérience et la maturité des volontaires affectés à leur nombre. Déjà en 1970, dans leur *Rapport sur les buts et objectifs du SUCO*, les chercheurs mandatés par le CUSO/SUCO recommandaient aux administrateurs de «recruter, sélectionner et affecter *outre-mer* des gens plus qualifiés et mieux formés [et dont] la compétence doit être jointe à une *empathie* face aux cultures et aux valeurs étrangères.»<sup>71</sup> De fait, le nombre de volontaires diminua : «Le nombre de

<sup>68</sup> Yvan LABELLE. *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1975* (version abrégée), Ottawa, Documentation SUCO, 1975, p. 3.

<sup>69</sup> De fait, le *Peace Corps* états-unien vivait les mêmes difficultés : «the developing hosts increasingly want people soundly qualified in clearly defined skills [...] the Peace Corps [...] could not find the *technicians* in sufficient numbers.» Alvin EDGELL, «Issues Facing Foreign Volunteers», *Focus*, 1977/3, cité par LEDUC & DUCHESNE, *op.cit.*, p. 92.

<sup>70</sup> C.M. WILLIAMS. *Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1976* (version abrégée), Ottawa, Documentation SUCO, 1976, p. 2.

<sup>71</sup> GREENBERG, *et. al.*, *op.cit.*, p. 23.

nouveaux coopérants [volontaires] a diminué sensiblement. De 100 à 110 en 1969, il était passé à 65 en 1976.»<sup>72</sup> En outre, «[i]l y a eu transformation du type de coopérant [volontaire] : réduction du nombre de coopérants-enseignants, augmentation du nombre de coopérants [volontaires] impliqués dans des projets. La moyenne d'âge est passée de 25 ans à 30 ans au cours de la même période [1969-1976].»<sup>73</sup>

Les nouveaux objectifs, tel qu'émis dans la constitution de 1969, vinrent changer le visage de l'organisme et du volontariat qui y était pratiqué. Le SUCO réorienta sa vocation :

Au début des années '70, [le SUCO] s'inscrit dans une démarche de sensibilisation de la population d'ici aux causes politiques du sous-développement et plusieurs de ses prises de position le montrent davantage comme un organisme qui cherche à promouvoir la solidarité des Québécois et des Québécoises avec les luttes du tiers-monde que comme un organisme de coopération individuelle traditionnelle. La référence à la dimension universitaire est en chute libre. Le coopérant [volontaire] SUCO prend de plus en plus l'allure d'un militant social.<sup>74</sup>

Comme nous l'avons vu, les bureaux régionaux, qui avaient la responsabilité de recruter les volontaires sous la coordination de la DIF à partir de 1971, se multiplièrent au début des années 1970 tout en établissant des liens avec les groupes communautaires et syndicaux : «en 1972, le secteur de l'éducation du public (sensibilisation du public) [principal mandat de la DIF] évolue dans le sens d'un rapprochement avec les groupes populaires et les syndicats : il travaille à établir des liens entre les luttes des peuples du tiers monde et celles d'ici.»<sup>75</sup> Au recrutement, on considéra de nouveaux pré-requis dans le choix des candidats. Tout spécialement à la fin des années 1970, l'implication sociale et communautaire, voire *solidaire*, du volontaire potentiel était mise de l'avant :

---

<sup>72</sup> MADORE, «Bilan des 20 ans du SUCO», *op.cit.*, p. 36.

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> *Les dynamismes de la mission pédagogique du SUCO*, Montréal, Documentation SUCO, décembre 1990, p. 7.

<sup>75</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Service des communications du SUCO, Montréal, 1980, Documentation SUCO, p. 3.

Le SUCO recherche des candidats qui ont analysé les réalités sociales de leur milieu, qui ont pris conscience des enjeux importants des peuples du tiers monde et qui sont capables d'établir des liens entre les luttes des peuples de là-bas avec celles des gens d'ici. Les candidats doivent normalement être impliqués dans le mouvement populaire (syndicats, groupes populaires, luttes de solidarité, etc.) au Québec et en Acadie ou désirer s'y intégrer réellement avant leur départ et à leur retour.<sup>76</sup>

Au SUCO, on souhaitait que l'expérience de volontariat international proposée s'inscrive dans une démarche d'engagement social et solidaire. Le SUCO, en développant son champ d'action au Québec et à l'Acadie, *via* l'éducation du public, le recrutement et la formation des volontaires, se donna les outils pour inscrire le volontariat dans sa démarche de solidarité internationale :

L'intervention du SUCO ici même se déroule sur deux plans : d'une part, le recrutement, l'évaluation, la sélection et la formation des personnes qui désirent travailler avec les populations du tiers monde. Il existe une volonté au SUCO de recruter des personnes qui ont une pratique de solidarité et qui sont liées au mouvement populaire (syndicats, groupes populaires, etc.) du Québec et d'Acadie. Le séjour outre-mer constitue une partie d'un engagement social et doit permettre au coopérant [volontaire] de réintégrer les groupes de base à son retour afin de faire profiter de son expérience les gens avec qui il travaille; d'autre part, l'éducation du public d'ici aux réalités des luttes des peuples du tiers monde. Le SUCO a choisi d'être solidaire des groupes populaires, des travailleurs et des peuples en lutte pour leur libération. Il veut témoigner des efforts des peuples du tiers monde pour bâtir une société nouvelle.<sup>77</sup>

La coopération classique demeura, sous forme de transferts de ressources humaines, mais on lui ajouta des impératifs liés à la solidarité promue au SUCO, notamment par l'éducation du public à leur retour. L'éducation, à n'en pas douter, on la souhaitait dans l'optique d'une lecture politique bien précise : on ne parle effectivement plus d'un *retard* mais bien d'*exploitation*.

Bien sûr les coopérants [volontaires] transmettent encore de l'information technique en provenance de notre société, et cela est nécessaire, mais SUCO/CUSO a développé des instruments de formation afin que ces coopérants [volontaires] soient capables de vivre une expérience concrète de solidarité internationale pour qu'ils puissent, au retour au pays, être des agents de sensibilisation et d'éducation dans leur milieu à la réalité de l'exploitation du tiers-monde et aux causes du sous-développement qui prennent racines dans notre pays.<sup>78</sup>

---

<sup>76</sup> *Renseignements généraux sur le SUCO*, Service des communications du SUCO, Montréal, 1978, Documentation SUCO, p. 9.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>78</sup> LEDUC & DUCHESNE, *op.cit.*, p. 134.

Ce changement de perspective a significativement altéré la nature du volontariat au SUCO. On a certes poursuivi l'envoi de volontaires, notamment dans les milieux de l'éducation et de la santé, mais en favorisant de nouvelles approches davantage liées au développement communautaire. La participation souhaitée du public, et au premier chef des volontaires de moins en moins nombreux, s'articulait désormais dans la programmation d'éducation et de sensibilisation du public canadien aux enjeux du développement international, notamment aux causes du *sous-développement* liées aux comportements ou aux politiques économiques des États dits «développés». Le nombre de volontaires déclinant, il importait, dans le cadre de la réorientation des politiques du SUCO, d'établir de nouveaux moyens pour favoriser la participation du public. Or, comme l'ont noté Leduc et Duchesne dans leur rapport sur la programmation du CUSO/SUCO de 1972 à 1978 :

«In the past, the most tangible, direct and concrete expression of this involvement [of the broader Canadian community in the development process in the Third World] has been the thousands of people who have passed through (and, one hopes, significantly touched by) a *CUSO[/SUCO] experience* somewhere in the Third World. Although this kind of involvement continues, it is manifestly becoming less important. As a result, the *direct* involvement of the Canadian community is also declining, possibly proportionately. This is occurring because projects programming and the use of host nationals as *volunteers* do not, or rather, are not operated in such a way as to require the same level of direct involvement as does the volunteer programming.»<sup>79</sup>

Avec la nouvelle perspective solidaire au SUCO, le mode de participation des volontaires, à l'étranger comme à leur retour, était en révision. Le rôle des volontaires, sur un terrain de plus en plus politique, était au centre des réflexions. Dans le premier numéro du bulletin de réflexion *Le Terrain*<sup>80</sup>, le comité de rédaction se questionnait ainsi sur le rôle politique des volontaires :

Le coopérant [volontaire]: technicien ou idéologue? Bon nombre de coopérants [volontaires], se sentant obligés par les discours *radicaux* et émaillés des grands principes de la DIF à devenir les porte-parole involontaires d'une quelconque organisation révolutionnaire montréalaise en Afrique, et craignant la colère des autorités en place, ont carrément refusé de servir de *véhicule de l'idéologie* du SUCO en Afrique. Ils se considèrent probablement *neutres*, ils transmettent

<sup>79</sup> *Ibid.*, pp. 128-129.

<sup>80</sup> *Le Terrain* est décrit comme le «bulletin d'échanges entre les coopérants, les anciens coopérants et les collaborateurs du SUCO». Le premier numéro paraît en août 1977.

leurs connaissances à des Africains et ça finit là [...] La seule façon de contrecarrer le fait que les *ressources* que nous transférons ne soient pas neutres, c'est de favoriser l'émergence d'une conscience politique de la part des gens qui les reçoivent. Ça aussi, c'est de la politique, mais cela ne veut pas dire que le SUCO doit – ou peut – prétendre créer un parti révolutionnaire dans ces pays-là.<sup>81</sup>

Or la conscientisation politique était désormais au nombre des objectifs du SUCO, au Québec-Acadie comme outre-mer, quant au rôle de ses volontaires. Un article d'un ancien volontaire en Afrique dans les pages de *L'Escargot* illustre bien comment certains ont pu concevoir le travail de conscientisation du volontaire à l'étranger, dans son milieu d'affectation :

Le coopérant [volontaire] s'avère un outil important dans le travail de conscientisation de ceux avec qui il est appelé à travailler. Comme les esprits là-bas ne sont pas trop conditionnés (ils ne sont que subjugués), le travail paraît plus possible là-bas qu'ici où l'agent de transformation sociale doit percer l'épais rideau d'un mode de consommation qui, d'un roseau pensant, a fait un roseau penchant qui va bientôt casser. Certes dans l'œuvre de coopération, le vœu pieux de solidarité trouve difficilement sur qui s'épauler, surtout du côté où se prennent les décisions, mais la multiplication des contacts et d'échanges égalitaires finira bien par faire tomber quelques couronnes.<sup>82</sup>

Face à cet optimisme quant aux changements en cours au SUCO durant les années 1970, certains volontaires en vinrent à produire une autre critique de l'organisation, comme de l'écart entre la théorie de la coopération promue et la pratique du volontariat sur le terrain, et de l'utilisation du volontariat. De leur point de vue, le volontaire, autrefois le cœur même de l'organisation, apparaissait de plus en plus comme un accessoire au projet politique du SUCO, notamment à travers ses objectifs d'éducation du public et de coopération par projets. Ainsi, une ancienne volontaire enseignante adressa cette critique quant à la politique du SUCO face à ses volontaires dans le milieu de l'enseignement, où les volontaires apparaissaient davantage comme un *mal nécessaire* pour atteindre les quotas conclus avec l'ACDI, pour assurer le financement gouvernemental :

<sup>81</sup> Collectif de rédaction. «Plus de pouvoirs, oui, mais pour faire quoi?», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, non paginé. Une telle perspective rappelle la distinction établie par le CCIVS, citée en chapitre 1, entre un *volontaire* et un *révolutionnaire*.

<sup>82</sup> Célestin DESJARDINS. «Rois nègres et chaînes blanches», *L'Escargot*, vol. 2, no 3, mai 1976, p. 9.

Je suis la première à admettre qu'entre la théorie et la pratique, il y a toujours un décalage, mais l'écart que je vis ici est si grand que je ne retrouve aucun des objectifs du SUCO. Mais voilà je suis dans l'enseignement et il y a une chose que l'on devrait dire à un professeur lorsqu'il veut s'engager dans la coopération avec le SUCO, qu'il y a deux coopération : les projets que je pourrais appeler de *développement communautaire* et l'autre, l'enseignement. L'enseignement qui était la seule sorte de coopération à l'origine du SUCO, qui est maintenant la bonne source de financement venant de l'ACDI et qui comprend encore [en 1977] le plus grand nombre de coopérants [volontaires], et pour cause... Ce sont des programmes qui ne demandent pas beaucoup de recherches et pas d'investissements; ce sont des coopérants [volontaires] qu'on peut se permettre d'envoyer ou de retirer sans grandes conséquences, il suffit qu'il y ait des enseignants qui se présentent : *Il faut sacrifier des professeurs si l'on veut réaliser autre chose* (dixit un monsieur SUCO-Montréal de passage en Afrique). Encore faudrait-il le réaliser cet *autre chose*...<sup>83</sup>

Ce décalage entre théorie et pratique, de l'avis de cette ancienne volontaire, contribuait à une timide réponse des volontaires de retour aux appels de participation du SUCO :

Le SUCO avec toute sa belle politique *de salon* ne se soucie guère du coopérant [volontaire] et n'arrive pas à lui faire sentir qu'il reconnaît son existence alors que c'est sur lui que repose la coopération. Il faut remarquer que la majorité des coopérants [volontaires] ne s'en plaignent pas (en profitent même) et se débrouillent assez bien, mais je comprend maintenant pourquoi si peu de coopérants [volontaires] répondent aux diverses invitations du SUCO à leur retour. Quelle est donc cette conception de la COOPÉRATION si l'on traite ses intermédiaires comme des instruments? Et l'on va prétendre travailler à la promotion de l'Homme?<sup>84</sup>

On le voit, les volontaires ne demeuraient pas passifs face aux mutations en cours au SUCO. Dans les publications du SUCO, principalement dans les pages de *L'Escargot* et du *Terrain*, dans les assemblées de volontaires ou les assemblées générales, nombreux sont les volontaires de retour qui émirent de virulentes critiques sur les programmes de coopération et les orientations générales de l'organisme. Avec la politique de gestion collégiale au SUCO, les volontaires profitèrent de leur voix au chapitre pour s'exprimer sur ces questions, notamment à travers les résolutions des Assemblées régionales outre-mer (AROM). D'une assemblée à l'autre toutefois, les volontaires en poste votèrent des résolutions contradictoires. Ainsi, une résolution de

<sup>83</sup> Jeannine CHÉNARD. «La coopération SUCO», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, p. 3.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 4.

l'Assemblée régionale d'Afrique du Nord a-t-elle pu se résoudre à souhaiter un rôle accru des volontaires dans la *lutte politique* menée par le SUCO :

La régionale estime que la priorité accordée actuellement dans les préoccupations du SUCO [...] à la réalisation de projets (DIF, DPC) et ce forcément au détriment de l'encadrement, de la formation et du service à apporter aux coopérants [volontaires], est intolérable pour les coopérants [volontaires] et dangereuse pour l'institution, parce que cela suppose que le SUCO exclut, dans une grande mesure, ses propres coopérants [volontaires] à son projet politique. La régionale estime que les coopérants [volontaires] doivent constituer le fer de lance des engagements politiques du SUCO, les projets devant s'articuler autour de la nécessité d'assurer d'abord la formation (canadienne et outre-mer), l'encadrement (outre-mer) et le service (au Canada et outre-mer) aux coopérants [volontaires]. Pour cela, il est recommandé à l'Inter de procéder au réaligement des structures du SUCO de façon à établir sans équivoque la priorité donnée aux coopérants [volontaires] dans la lutte politique, les coopérants [volontaires] constituant d'une part, le poids le plus lourd du SUCO et, d'autre part, constituant, et de loin, sa première source de plus-value financière, un peu à l'image du travailleur en entreprise.<sup>85</sup>

À l'opposé, l'AROM-Cameroun a quant à elle résolu que :

ATTENDU QUE les coopérants [volontaires] outre-mer ne doivent pas s'engager politiquement dans le pays hôte, à cause de quelques menaces d'expulsion; IL EST PROPOSÉ QUE les coopérants [volontaires] ne soient pas considérés comme un moyen privilégié de véhiculer les idéologies politiques du SUCO [résolution adoptée à l'unanimité].<sup>86</sup>

Le niveau de participation des volontaires à la vie du SUCO, plus spécifiquement concernant la mise en œuvre de ses politiques, fut à plus d'une reprise discuté. Un article de Paul Sauvageau, membre du comité SUCO et ancien volontaire, publié dans le numéro du *Terrain* consacré au rôle des volontaires au SUCO, souleva de nombreuses questions quant à l'avenir du SUCO et au rôle des volontaires. Abordant sommairement de nombreux sujets tels la croissance rapide et «parasitaire» du secteur de l'éducation du public – faisant du SUCO «un organisme à financement gouvernemental qui véhicule des idées *anti* avec le fric du gouvernement» -, ou encore le manque de rigueur *révolutionnaire* des permanents du SUCO - «un organisme qui souhaite le militantisme mais qui paie des salaires de fonctionnaires à ses employés» -, il concentra surtout son attention sur les questions relatives à la participation, ou au manque de participation, des volontaires.

<sup>85</sup> Jacques KEABLE. «Le rôle des coopérants dans le fonctionnement du SUCO», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, pp. 12-13.

<sup>86</sup> «Résolutions adoptées lors de l'AROM-Cameroun», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, p. 9.

Mais on parlera de coopérants [volontaires]. Des quelques individus qui s'expriment pour dire que ça ne va pas. Des AROM qui manifestent des positions fondamentalement et diamétralement opposées de l'une à l'autre. De la désolation de certains ici en songeant au désintéressement de la majorité des coopérants [volontaires] une fois rendus sur le terrain. De la disparition dans la brume de la plupart des coopérants [volontaires] de retour. Du spectre de la DÉMOBILISATION...<sup>87</sup>

L'auteur de ces lignes poursuit en se questionnant sur l'intention réelle des membres et administrateurs du SUCO de voir les volontaires, en poste et de retour, participer aux discussions entourant la programmation et les orientations du SUCO. Pour lui, pour atteindre l'objectif d'une participation effective des volontaires, il existait diverses mesures : «recrutement et formation de futurs coopérants [volontaires] axés sur une telle participation, élaboration de politiques *strictes* visant une telle participation [...], opérationnalisation véritable [...] de structures favorisant cette participation [...]»<sup>88</sup>. Pour assurer l'amélioration de cette participation des volontaires, insatisfaisante selon lui jusque-là, il considérait que «les positions des coopérants [volontaires] devront trouver un véhicule efficace et/ou *lieu* d'expression vraiment valable.»<sup>89</sup>

La question de la participation des volontaires à la vie du SUCO fut posée à nouveau au début des années 1980. La participation souhaitée s'inscrivait dans une politique établie d'éducation du public; l'idée n'était pas ici de la questionner. De fait, les membres votèrent en 1980 la création d'une association des volontaires de retour ayant comme principal objectif de

récupérer l'expérience des coopérants [volontaires] pour assurer au SUCO une meilleure pratique de développement et d'éducation du public en :

- a) incitant ses membres à s'engager dans une pratique militante de solidarité internationale dans le sens des orientations du SUCO;
- b) collaborant avec les différents services du SUCO (recherche, communications, services des coopérants [volontaires], formation, recrutement, éducation du public, financement des programmes, programmation);

<sup>87</sup> Paul SAUVAGEAU. «Les coopérants [volontaires] : une certaine majorité silencieuse», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, p. 7.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>89</sup> *Ibid.*

- c) communiquant avec les coopérants [volontaires] en poste et les partenaires outre-mer;
- d) favorisant un lien dynamique entre les coopérants [volontaires] de retour.<sup>90</sup>

Cette résolution illustre la difficulté d'intégrer les volontaires de retour à la vie du SUCO et des moyens pour favoriser une telle intégration. Ici, on remarque qu'on souhaitait «une pratique militante de solidarité internationale» et qui plus est «dans le sens des orientations du SUCO». Le militantisme souhaité par une telle résolution ne faisait pas l'unanimité au SUCO et chez les volontaires. Ainsi, en réaction à l'annonce du départ du directeur Jacques Jobin, un ancien volontaire et employé du SUCO, André Guindon, décria certaines pratiques du SUCO quant aux orientations privilégiées dans une lettre ouverte à la présidente, Thérèse Morin. Sa critique était claire :

Je viens d'apprendre avec stupeur que le directeur du SUCO vient de démissionner, forcé semble-t-il, par l'incapacité de votre organisme à devenir plus efficace et à sortir de sa tour d'ivoire idéologique. [...] L'an passé, je suis redevenu membre du SUCO et ai pu examiner à loisir les statuts et règlements. Là aussi, j'y ai trouvé des choses inquiétantes : il en ressortait que ce n'était pas n'importe quel groupe ou organisme qui pouvait être agréé membre du SUCO, qu'il fallait avoir une certaine analyse pour l'être et que seuls les groupes et organismes agréés pouvaient déléguer des personnes avec droit de vote et de parole à l'assemblée annuelle [...] Bien que membre sans droit de vote ni de parole, j'ai assisté à votre dernière assemblée annuelle d'information ou mes craintes se sont confirmées : les organismes représentés par des délégués avec droit de vote avaient la même idéologie, les pays mis en évidence parmi ceux où vous travaillez ont des gouvernements qui partagent cette même idéologie; il était passablement difficile pour quiconque de proposer une analyse différente; tel que prévu dans ce contexte et conformément à la tendance de vos statuts et règlements, ce sont surtout des délégués partageant cette même idéologie qui ont comblé les postes ouverts au Conseil d'administration.<sup>91</sup>

Peu de temps après, dans la seconde moitié de l'année 1983, à l'occasion de la *crise du financement du SUCO*, nous l'avons vu, les démissionnaires avaient critiqué l'intransigeance de certains membres influents quant aux opinions et lectures politiques divergentes. Lorsque le *dossier SUCO* fit l'objet de débat dans les médias,

---

<sup>90</sup> «Résolutions adoptées à l'Assemblée annuelle 1980», *Suco-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, p. 17.

<sup>91</sup> André GUINDON. «Du SUCO et de son idéologie», lettre ouverte à Thérèse Morin, *Le Devoir*, 8 juillet 1983.

des volontaires crurent nécessaire d'émettre leur opinion quant à cette intransigeance alléguée et quant à l'alignement idéologique de l'organisme.

Parmi d'autres, des volontaires de Guinée-Bissau, de retour et en poste, ressentirent le besoin de définir leurs implications outre-mer face aux débats en cours sur le SUCO et son idéologie : «notre action ne cherche pas à se réclamer d'aucune idéologie particulière qu'elle soit de gauche ou de droite, elle avance difficilement en direction de ce qu'on espère être le mieux-être des populations auprès desquelles nous travaillons.»<sup>92</sup> Par ailleurs, un observateur, marié à une volontaire SUCO, crut bon de distinguer, quant à l'idéologie du SUCO, le SUCO-terrain du SUCO-Montréal :

SUCO-Rwanda se distingue des autres instances d'aide au développement par la nature de ses interventions qui se font en faveur des plus démunis et par l'engagement relativement désintéressé des volontaires SUCO [...] Malheureusement, SUCO-Montréal, que j'ai connu lors de l'assemblée générale m'a fort déçu. En effet, lors de l'assemblée générale, il paraissait évident que l'idéologie avait pris le pas sur les préoccupations plus concrètes que la plupart avait connues sur le terrain [...] Toute organisation à but humanitaire doit se garder de véhiculer une idéologie quelconque dans son intérêt et celui des pays assistés [...]<sup>93</sup>

Un volontaire de retour, quant à lui, en profita pour marquer une distinction entre le SUCO et ses volontaires quant à l'alignement idéologique, tout en présentant sa vision du volontariat au SUCO, notamment en rapport au type de coopération pratiqué par l'ACDI :

L'autre SUCO, le SUCO-terrain, est bien loin du débat idéologique, du jeu de coulisses de Montréal. Les volontaires sur le terrain [...] sont guidés non pas par l'idéal marxiste ou par l'appât du gain, mais plutôt par un goût d'aider de ses propres ressources des peuples dans le besoin. L'acceptation d'une diminution importante de leur salaire durant leur séjour à l'étranger en est la preuve la plus évidente. Ils travaillent auprès des plus démunis, et l'ACDI, dans sa récente décision [suppression du financement du SUCO à partir de mars 1984], n'a pas dû songer à ce que les volontaires soient d'excellents émissaires pour le Canada et en soient sa *bonne conscience* face à des projets beaucoup moins désintéressés<sup>94</sup>

<sup>92</sup> Nouveaux et anciens coopérants-volontaires SUCO Guinée-Bissau, *Ce qui meurt avec SUCO*, 1983; Documentation SUCO, p. 4.

<sup>93</sup> Frédéric SIBOMANA. «Réflexions d'un Africain sur SUCO», *Le Devoir*, 8 août 1983 (la lettre date du 2 août 1983).

<sup>94</sup> Paul ROUILLARD. «SUCO-Montréal et SUCO-terrain», *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> août 1983.

L'auteur insista encore sur ce point, en critiquant l'alignement idéologique du SUCO et le manque de considération du travail des volontaires dans la décision de l'ACDI :

personne n'est sans tache dans ce débat. Si le SUCO-Montréal est pourri de discussions idéologiques chères à nos marxistes qui s'y sont infiltrés, l'ACDI néglige, dans sa récente décision [suppression du financement du SUCO], la contribution du SUCO-terrain, si minime soit-elle, dans l'amélioration des conditions de vie des peuples du tiers-monde.<sup>95</sup>

Là-dessus, un autre ancien volontaire commenta, à propos de «l'influence marxisante du personnel SUCO à Montréal auprès des volontaires-terrain» que c'est là «faire peu de cas de la capacité de ces volontaires de se faire eux-mêmes une idée des enjeux à partir de leur propre pratique.»<sup>96</sup> À l'opposé, lors d'une conférence de presse, les représentants des volontaires en postes du SUCO refusèrent la césure proposée par plusieurs entre le SUCO-terrain et le SUCO-Montréal : «Ils ont aussi réfuté l'idée d'un *bon* SUCO, celui dans le tiers monde, et d'un *mauvais* SUCO, celui du Québec, en démontrant que l'appartenance à SUCO est un processus aussi bien ici au Québec et au Canada que là-bas dans le tiers monde.»<sup>97</sup>

Au final, au cours de la crise du SUCO, les visions opposées du volontariat mais plus encore de l'organisme apparurent au grand jour. Au moment de la cessation de financement par l'ACDI, le SUCO, à tort ou à raison, était toujours perçu comme un organisme militant, politiquement engagé et orienté. En coupant le financement du SUCO et en favorisant le transfert des volontaires à d'autres organisations<sup>98</sup>, on peut discerner l'intention de l'ACDI : s'assurer que le volontariat soutenu par le financement gouvernemental corresponde à la définition qu'en faisait l'ACDI, c'est-

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Pierre GIGUÈRE. «Vive SUCO, même sans ACDI», *Le Devoir*, 3 août 1983.

<sup>97</sup> «Solidarité de tous les coopérants [volontaires]», *Informations SUCO*, bulletin no 5, 19 décembre 1983, p. 2.

<sup>98</sup> À ce titre, il nous apparaît probant de mentionner l'une de ces organisations, l'Organisation canadienne de solidarité et de développement (OCSA), dont le contrat de financement fut conclu avant l'éclatement de la crise au SUCO entre l'ACDI et un groupe mené par Jacques Jobin et qui obtint ses lettres patentes du Ministère de la consommation et des corporations le 8 juillet 1983. L'OCSA fut initialement dirigée par Jacques Jobin, directeur démissionnaire du SUCO.

à-dire une pratique internationale formatrice pour les jeunes Canadiens et favorable au soutien de l'aide publique canadienne au développement. L'ACDI s'est ainsi imposé dans les affaires d'une ONG, à titre d'exemple pouvons-nous supposer, pour proscrire une orientation militante et critique au SUCO au détriment du service de volontariat et des politiques canadiennes de développement international.

En conclusion, nous croyons avoir démontré dans ce présent chapitre que les différentes remises en question du volontariat international au SUCO, en outre encouragées par l'organisme, ont abouti à des définitions variées de la pratique. Les définitions successives du volontariat de même que le rôle et l'importance dévolus à la pratique au SUCO ne firent jamais l'unanimité.

Ainsi, la suppression du financement de l'organisme par l'ACDI apparaît davantage liée aux mutations de l'organisme, notamment du secteur de l'éducation du public de plus en plus orienté dans une démarche solidaire. D'une part, le fait que les volontaires du SUCO s'impliquèrent dans les activités d'éducation du public organisées par l'organisme, souvent de concert avec d'autres organisations, inscrivait ceux-ci dans un volontariat attaché à une sensibilisation politique du public aux causes des inégalités. D'autre part, l'avènement puis l'affirmation d'une conception dite «solidaire» de la coopération internationale ont amené une mutation du volontariat, procédant dès lors d'une éthique solidaire. Une telle posture au SUCO, éminemment critique de la coopération traditionnelle et libérale, a clairement influé la sélection des volontaires de plus en plus reconnus comme agents de sensibilisation, comme militants sociaux.

## CONCLUSION

Notre recherche avait pour but de mieux comprendre l'évolution du volontariat international de coopération au développement. Comme cette pratique constitue l'un des symboles les plus prégnants de l'*âge d'or du développement*, correspondant aux limites temporelles retenues dans notre étude, il nous a semblé pertinent d'une part de définir la pratique, et d'autre part d'étudier, à travers le cas du volontariat au SUCO, sa mise en place, ses assises, ses critiques et ses développements, de la fondation de l'organisme à la suppression de son financement public, soit *grosso modo* de 1960 à 1985.

Au passage, il nous est apparu nécessaire de traiter d'autres sujets qui, bien que corollaires au volontariat, s'avéraient essentiels pour prendre la pleine mesure du phénomène dans son contexte historique. C'est dans cette optique que nous avons entrepris de présenter un bilan historiographique du sujet, notamment pour inscrire notre démarche dans les travaux réalisés jusqu'ici et pour orienter nos questionnements dans des zones restées en friche. Dès ce moment, un détour nous a semblé nécessaire pour examiner la multitude de définitions et de théories critiques du *développement*, concept central de notre recherche et du phénomène plus large de la coopération au développement. Par ailleurs, pour arrimer notre recherche sur le cas particulier du SUCO, nous avons présenté un portrait du parcours historique de l'organisme. Ensuite, conscient du rôle central du gouvernement canadien dans le financement public des ONG de coopération internationale, tout spécialement des AEV dans le cas qui nous intéressait, nous avons brossé un tableau du soutien fédéral au volontariat international au SUCO. Finalement, nous avons traité des fondements éthiques à l'origine des différentes modulations du volontariat international et de leurs incidences sur la pratique.

À l'abord d'un tel sujet, plusieurs questions nous étaient venues à l'esprit : de quelle type de pratique parlait-on? D'une pratique de charité ou d'apprentissage? Bénévole ou professionnelle? Quels furent les acteurs impliqués dans sa mise en place, ses critiques et ses mutations? Ayant tôt fait d'identifier différentes définitions du volontariat, nous nous sommes questionnés sur les origines et conséquences de telles distinctions : quelles étaient les assises de ses différentes acceptions? Quelles furent leurs incidences sur la pratique? À terme, une question nous est apparue fondamentale : quels étaient les fondements éthiques à la base des différentes définitions du volontariat international?

Le portrait historique du SUCO que nous avons présenté nous a permis d'éclaircir certains de nos questionnements. L'avènement d'un organisme pan-canadien dont le premier objectif serait consacré au volontariat universitaire outre-mer, dans un premier temps, nous est apparu comme un impératif d'ordre financier, notamment pour l'obtention de fonds publics fédéraux. Le but d'une telle démarche : permettre au plus grand nombre possible de Canadiens le désirant d'enrichir leur formation à travers une expérience outre-mer. Aussi, nous avons rapidement pu prendre acte des particularités du volontariat international au cours de la première décennie d'existence de l'organisme. Effectivement, bien qu'on affirmait au CUSO/SUCO l'impératif d'une rémunération d'appoint pour les volontaires, le SUCO, alors simple division francophone de l'organisme, dérogeait à la règle et ne faisait qu'encadrer les séjours des enseignants pleinement salariés par les partenaires gouvernementaux d'outre-mer. Ces «volontaires», oeuvrant surtout dans le domaine de l'enseignement, restaient étroitement liés aux milieux missionnaires catholiques d'Afrique francophone et d'Amérique latine.

À partir de 1969, le CUSO/SUCO amorça un tournant marqué. D'abord, on ajouta un nouvel objectif, celui de l'éducation du public sur les enjeux du développement/sous-développement. Parallèlement, le SUCO, jusqu'alors versant francophone de l'organisme national dont l'administration était centralisée dans les bureaux d'Ottawa, s'autonomisa et établit ses bureaux administratifs à Montréal. Bien que touchant l'organisme dans son entier, de nombreux débats sur le développement, la coopération et le volontariat eurent cours et influencèrent particulièrement l'évolution du SUCO. Ainsi, on remit en question le mode de coopération de l'organisme, notamment de la pratique du volontariat, en consacrant notamment le principe d'*auto-développement* des communautés du Sud. Qui plus est, on préconisa fermement l'établissement de liens de solidarité entre des groupes de moins en moins liés au domaine universitaire ou collégial, c'est-à-dire des groupes communautaires et syndicaux du Québec et d'outre-mer. Une mouvance critique quant à la coopération dite «traditionnelle» prenait forme, celle de la *solidarité*. Cette dernière, tout particulièrement présente au SUCO, bouscula l'ordre des priorités de l'organisme, reléguant le volontariat, dont dépendait pourtant le financement fédéral, au second rang derrière l'éducation du public et le financement de projets. Cette évolution accentua la distance entre les deux branches de l'organisation et, malgré des efforts répétés de part et d'autre pour maintenir les versants francophone et anglophone de l'organisation dans une même corporation, précipita la scission de l'organisme qui eut lieu en 1981.

L'étude du rôle du gouvernement fédéral dans la pratique du volontariat international au SUCO s'est aussi révélée essentielle à l'approfondissement de notre objet. Nous avons pu établir deux importantes motivations du gouvernement canadien quant à la coopération internationale au développement : 1) combattre et contenir l'expansion du communisme; 2) assurer, que ce soit en Afrique francophone ou en Amérique latine, une présence canadienne unitaire (notamment face aux prétentions québécoises

de représentations internationales). Les principales motivations du soutien fédéral aux AEV tel le CUSO/SUCO consistaient à: 1) fournir des candidats de qualité et expérimentés à la toute nouvelle fonction publique de l'assistance internationale au BAE puis à l'ACDI; 2) soutenir et diffuser auprès du public canadien les différentes entreprises d'assistance canadiennes outre-mer. L'attention portée au soutien fédéral du volontariat au SUCO nous a également permis de comprendre l'écart des vues quant à l'éducation du public, pierre angulaire de l'éthique solidaire de la coopération se développant au SUCO à partir du début des années 1970. Effectivement, on prônait au SUCO un abord critique des activités canadiennes de coopération, notamment lorsque ces dernières hissaient bien haut les critères de profitabilité des projets à l'économie canadienne, tandis que l'ACDI concevait plutôt l'éducation du public comme une activité susceptible de motiver l'appui du public à l'assistance internationale canadienne. Parallèlement, la baisse substantielle du nombre de volontaires envoyés outre-mer par le SUCO, répondant aux impératifs nouveaux orientés vers l'éducation du public par les bureaux régionaux de plus en plus liés aux milieux syndicaux et communautaires, a amené une réaction de l'ACDI : limiter le financement de ces bureaux, dont le nombre diminua radicalement au cours des années 1970.

Au début des années 1980, le gouvernement fédéral revoit ses politiques de soutien aux ONG en adoptant la politique d'*action convergente*, notamment dans le but de reprendre le *leadership* de la coopération internationale. À cette occasion, au SUCO comme dans d'autres OCI, on s'avise des difficultés d'un financement majoritairement gouvernemental, notamment quant au rôle critique, voire subversif, que de nombreux militants associaient au devoir de solidarité sous-tendu dans leur conception de la coopération internationale. À terme, à la suite des problèmes administratifs et financiers internes au SUCO, l'ACDI suspendit totalement son financement au SUCO pour l'année 1984 : c'est ce qu'on appela la *crise du SUCO*.

Cette dernière, à travers la multitude d'articles parus dans la presse, nous a permis d'identifier les difficultés des acteurs à cerner ce que représentait l'approche dite «solidaire» de la coopération internationale, notamment entre militantisme social et volontarisme libéral.

C'est ce qui nous a amené à nous questionner, dans un dernier chapitre, sur les différents fondements éthiques aux origines des différentes formes de volontariat promues et pratiquées au SUCO à travers son histoire, ou plus précisément entre 1961 et 1983. D'emblée, force est de constater que ces courants éthiques, jamais purs et toujours interpénétrés, se sont développés en interrelation constante. Tout d'abord, l'éthique chrétienne, associée notamment à la charité et au don de soi, était bel et bien présente aux débuts de l'organisme, et ce tout spécialement dans le cas du volontariat francophone. Bien rapidement par contre, le volontariat au CUSO/SUCO s'est inscrit dans une démarche laïque attachée à des principes éthiques davantage libéraux que catholiques ou chrétiens. Le volontariat, dans ce sens, représentait une pratique privilégiée de développement, faisant appel à la responsabilité individuelle, toujours dans une perspective bénévole (malgré une rémunération d'appoint). L'acte volontaire, selon l'éthique libérale, doit être compris et organisé en fonction de l'individu volontaire qui y gagne expériences et connaissances. Le développement des communautés outre-mer, à terme, sera atteint par le truchement de ces actes volontaires, par le transfert de connaissances et de techniques propres à accélérer la modernisation et l'accession des communautés du *Tiers monde* à la communauté économique internationale dans un monde capitaliste.

À partir du début des années 1960, notamment par le rayonnement des théories critiques du développement, dont celle de la dépendance, la vision «traditionnelle» (ou libérale) du développement est sur la sellette. C'est ainsi, sous l'impulsion de critiques néomarxistes du développement et de la coopération internationale, que

s'articula, au SUCO et dans d'autres ONG à travers le monde, une nouvelle éthique de la coopération internationale : celle de la *solidarité*. Au départ indéfinie, cette mouvance éminemment critique de la modernisation et de la coopération de type libérale s'arrima avec le temps à des principes cardinaux: 1) répondre à des besoins émis par les communautés du Sud; 2) établir de liens privilégiés avec des groupes communautaires et syndicaux (société civile) de préférence à des échanges formels avec les institutions (on favorise ainsi, par exemple, l'éducation informelle à l'éducation formelle); 3) accorder priorité aux projets à *portée sociale* (notamment d'économie sociale) aux dépens d'autres pratiques, notamment du volontariat et 4) insister sur le processus de *libération* des peuples, en comprenant le développement non pas comme un point statique à atteindre mais comme un processus toujours à renouveler. Au SUCO, la prégnance d'impératifs critiques, voire subversifs, n'a certes pas contribué à améliorer les relations déjà houleuses avec le CUSO, gagné à certaines pratiques de solidarité mais moins prompt à la critique, et encore moins avec l'ACDI, toujours soucieuse et garante des intérêts commerciaux et économiques des entreprises canadiennes.

C'est ainsi qu'à terme, notamment dans le contexte de la *crise du financement* du SUCO, il nous a été possible de saisir l'écart entre deux postures éthiques du volontariat et plus généralement de la coopération internationale. D'une part, le volontariat libéral s'inscrit dans une pratique de coopération constitué par l'échange de connaissances et de techniques propres à accélérer la modernisation et à intégrer le *Tiers monde* à l'économie capitaliste mondiale, concevant le développement comme un point statique qu'il est possible pour tous d'atteindre. D'autre part, la coopération solidaire relègue le volontariat au statut d'outil (et probablement pas le plus efficace) pour l'établissement et le renforcement de liens entre les sociétés civiles d'ici et d'outre-mer dans le but de répondre à des besoins émis par les communautés elles-mêmes, dans une perspective faisant du sous-développement le produit de l'ordre

économique capitaliste et du développement un processus constant de libération et d'affranchissement de ces forces d'exclusion. Le SUCO ayant choisi et fermement réitéré sa conviction critique et son devoir subversif, l'ACDI, en raison de l'importance du financement octroyé à l'organisme, n'a eu qu'à couper les vivres à l'organisme pour faire taire, du moins pour un temps, cette voix critique de ses modes de coopération.

Aujourd'hui, nous croyons que le concept de solidarité, notamment dans son acception internationale, mérite toujours qu'on s'y attarde, qu'on l'étaye, le définisse et le débata<sup>1</sup>. Nous croyons effectivement que la solidarité, comprise comme *éthique* plutôt que comme *idéologie*, peut non seulement nourrir la compréhension historique du phénomène du volontariat international ou de celui plus large de la coopération internationale, mais également nous éclairer sur l'avenir de ces phénomènes, de ces projets. Une telle compréhension, ou plutôt de tels débats, sont nécessaires, ce nous semble, d'autant plus que se partagent toujours plus difficilement les pouvoirs et initiatives de coopération, entre les différents acteurs impliqués, à savoir, dans le cas du Canada, l'ACDI et les ONG<sup>2</sup>. La solidarité, dans sa globalité, apparaît toujours comme un mot d'ordre, mais vide de son trop-plein de sens; prise comme éthique, elle s'arrime à des principes qui, bien qu'objets propices à débats, ont à tout le moins le mérite de proposer un équivalent viable et riche sur le plan politique, moral et économique, à l'éthique libérale qu'elle se propose de corriger les lacunes et ratés.

---

<sup>1</sup> Notons au passage l'ouvrage d'Aaron MUNDAYA BAHETA, *La coopération Nord-Sud. L'éthique de la solidarité comme alternative*, Paris, L'Harmattan, 2005, 241 pages, comme un exemple notable d'une réflexion sur les perspectives d'une éthique de solidarité de la coopération internationale.

<sup>2</sup> À ce titre, nous référons à l'article de Nancy THÈDE & Daniel TREMBLAY, «Les ONG canadiennes et québécoises. Le rêve d'une innovation sans risques?», dans *L'Afrique qui se refait. Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique Noire*, Louis FAVREAU & Abdou Salam FALL (dir.), coll. Pratiques et politiques sociales et économiques, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, pp. 310-325.

## ANNEXE 1

## ANNEXE 1

### CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DU CUSO/SUCO, 1976<sup>1</sup>

ATTENDU QUE le développement comprend la libération des gens, non seulement des contraintes de la pauvreté, de la faim et des maladies, mais aussi des contraintes qui empêchent les gens de contrôler leur destinée, la poursuite de leur dignité et l'égalité sociale,

ET ATTENDU que le SUCO/CUSO vise à participer à l'ensemble de la lutte pour la justice, le développement équitable et le progrès de l'humanité,

PAR CONSÉQUENT, les personnes s'engagent à faire un effort pour parvenir aux objectifs suivants :

- 1) se sensibiliser davantage aux causes fondamentales du développement inéquitable dans tous les pays du monde;
- 2) mettre cette prise de conscience au service des programmes visant à l'élimination de ces injustices;
- 3) faire en sorte que leur mode de vie et leur travail pendant leur séjour outre-mer reflètent leur compréhension et leur respect pour les valeurs et la culture de leurs hôtes;

---

<sup>1</sup> CUSO/SUCO. *Charte du développement*, 1976, Ottawa – Montréal, Documentation SUCO, non paginé.

- 4) prendre conscience que l'engagement dans le processus de développement comprend une action tant outre-mer qu'au Canada;
- 5) prendre conscience que leur propre pays peut être coupable de l'incessante exploitation d'un pays par un autre;
- 6) s'identifier concrètement à tous les peuples qui cherchent à renforcer leurs droits et leurs responsabilités face au développement social de leur pays, conformément à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies.

## ANNEXE 2

## ANNEXE 2

### RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU SUCO, 1977

(extraits)

Tel que voté à l'Assemblée annuelle 1977, par son mandat de solidarité internationale, le SUCO :

- a) fait partager les luttes populaires qui sont menées dans les pays du tiers monde;
- b) témoigne des possibilités de solidarité entre les travailleurs du Québec/Acadie et les groupes du tiers monde;
- c) met en branle des activités de sensibilisation du public du Québec/Acadie sur les situations et événements dans ces pays;
- d) favorise une meilleure connaissance des luttes analogues menées par les milieux populaires et ouvriers du Québec/Acadie;
- e) contribue, par des appuis concrets (matériel, financier, ressources humaines) aux efforts et entreprises de développement et de libération des populations du tiers monde.<sup>1</sup>

Qui plus est, une autre résolution instituait quant à elle les principes d'appui aux programmes et projets du SUCO :

[...] le SUCO accordera son appui aux programmes et projets :

1. qui favorisent le regroupement de gens, leur organisation collective, comme condition fondamentale pour réaliser une nouvelle société;
2. qui facilitent l'acquisition d'une conscience critique de la société, tendant vers une optique de [transformation du] système socio-économique actuellement dominant dans le monde [...];
3. qui ne favorisent pas dans leur réalisation ni leur mode de fonctionnement les divers processus qui renforcent le système socio-économique actuellement dans le monde et/ou la modernisation à outrance [...];
4. qui favorisent que le projet soit le plus autonome possible sur le plan financier et ce le plus rapidement possible [...];
5. qui cherchent une autonomie politique ou de direction par les gens eux-mêmes qui sont concernés dans le projet ou programme, en particulier face à l'organisme et/ou aux élites locales; qui encouragent les gens à se prendre en main et à contrôler leurs propres organisations;
6. qui sont initiés par les gens qui y participeront;
7. qui soient le plus loin possible du pouvoir étatique;

---

<sup>1</sup> MADORE, *op.cit.*, pp. 40-41.

8. qui visent à contrecarrer le renforcement des pouvoirs économiques prédominants au Canada et/ou au Québec;
9. qui, dans les pays où existe un mouvement qui travaille à la transformation réelle de la société, qui tend à aller dans le sens de nos orientations, ont une incidence immédiate pour développer l'internationalisme, les liens de solidarité internationale, ainsi que des projets qui permettent le développement des bases indispensables pour l'avènement d'une démocratie populaire et des solutions novatrices face au problème du développement économique et technologique.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> COOPERS et LYBRAND. «Phase 1 – Exposé des constatations», *Étude du fonctionnement du Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas*, Ottawa – Montréal, mars 1980, Documentation SUCO, pp. 23-24.

## ANNEXE 3

### ANNEXE 3

#### ARTICLES DE PRESSE PARUS À L'OCCASION DE LA CRISE DU SUCO

GUINDON, André. «Du SUCO et de son idéologie», *Le Devoir*, 8 juillet 1983.

FOREST, François. «Conflit idéologique avec les permanents. La direction du SUCO démissionne en bloc», *La Presse*, 14 juillet 1983.

JOBIN, Jacques. «Pourquoi nous quittons SUCO», *Le Devoir*, 14 juillet 1983.

«SUCO : Crise et démissions. Thérèse Morin donne sa version des faits», *Le Devoir*, 15 juillet 1983.

Presse canadienne. «Director, seven others quit SUCO over politics», *The Gazette*, 18 juillet 1983.

LECLERC, Jean-Claude. «L'ACDI coupe les fonds au SUCO, qu'elle juge instable», *Le Devoir*, 18 juillet 1983.

Presse canadienne. «Le rejet d'un plan de réorganisation entraîne huit démissions au SUCO», *La Presse*, 19 juillet 1983.

DUBUC, Jean-Guy. «Sans l'ACDI, SUCO se meurt», *La Presse*, 19 juillet 1983.

LECLERC, Jean-Claude. «Le SUCO à l'heure de l'ACDI», *Le Devoir*, 20 juillet 1983.

Presse canadienne. «SUCO manque de fonds mais garde confiance», *Le Soleil*, 21 juillet 1983.

«L'ACDI ne financera plus le SUCO en avril 1984», *La Presse*, 21 juillet 1983.

LECLERC, Jean-Claude. «Le SUCO entend survivre», *Le Devoir*, 21 juillet 1983.

«Voice of the donor», *The Globe and Mail*, 22 juillet 1983.

COUSINEAU, Nicole. «Pourquoi nous restons au SUCO», *Le Devoir*, 22 juillet 1983.

- MORIN, Thérèse. «Le SUCO croit à une «autre» coopération», *Le Devoir*, 22 juillet 1983.
- GIROUX, Raymond. «Main basse sur un SUCO de gauche», *Le Soleil*, 23 juillet 1983.
- MASSÉ, Marcel. «L'ACDI et l'action convergente», *Le Devoir*, 23 juillet 1983.
- MORIN, Thérèse. «Le dossier SUCO : Au SUCO, les décisions sont démocratiques», *La Presse*, 25 juillet 1983.
- COUSINEAU, Nicole. «Nous restons avec SUCO», *La Presse*, 25 juillet 1983.
- DESMARAIS, Jean-Claude. «Position du CECI face au SUCO», *La Presse*, 25 juillet 1983.
- JOBIN, Jacques. «La crise du SUCO : une mise au point», *Le Devoir*, 25 juillet 1983.
- BEAUDOIN, Jean & Jean-Paul FANIEL. «Le SUCO, victime de ses propres querelles de palais», *Le Devoir*, 26 juillet 1983.
- GIRARD, Diane. «Un pont avec le tiers-monde», *Le Devoir*, 28 juillet 1983.
- GAREAU, Louise. «Volontaire en instance de départ», *Le Devoir*, 29 juillet 1983.
- ROUILLARD, Paul. «SUCO-Montréal et SUCO-terrain», *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> août 1983.
- COMEAU, Yvan. «Solidaires du tiers-monde», *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> août 1983.
- SIBOMANA, Frédéric. «Un SUCO sans politique», *Le Soleil*, 3 août 1983.
- GIGUÈRE, Pierre. «Vive SUCO, même sans ACDI», *Le Devoir*, 3 août 1983.
- BEAUDOIN, Jean, Jean-Paul FANIEL & Jacques JOBIN. «SUCO : autres réactions», *La Presse*, 4 août 1983.
- GAGNON, Sylvio. «Faut-il chercher ailleurs?», *Le Devoir*, 8 août 1983.
- SIBOMANA, Frédéric. «Réflexions d'un Africain sur SUCO», *Le Devoir*, 8 août 1983.
- AUDETTE, Carole, Violette BRODEUR & Gabrielle LABELLE. «Le terrain Québec/Acadie», *Le Devoir*, 9 août 1983.

- HARMSTON, Richard. «Non-government aid has 'wider freedom of action'», *The Globe and Mail*, 11 août 1983.
- LECLERC, Jean-Claude. «Le SUCO vivra-t-il?», *Le Devoir*, 10 décembre 1983.
- BROUSSEAU, François. «Les gens du «terrain» apportent leur témoignage. Le SUCO veut un divorce à l'amiable avec l'ACDI», *Le Devoir*, 12 décembre 1983.
- BROUSSEAU, François. «SUCO : solidarité entre coopérants», *Le Devoir*, 16 décembre 1983.
- VAILLANCOURT, Yves, Chantal RONDEAU et Franklin MIDY. «Les dessous du conflit SUCO-ACDI : des universitaires s'interrogent», *La Presse*, 27 décembre 1983.
- DUBUC, Jean-Guy. «La séparation du SUCO et de l'ACDI», *La Presse*, 28 décembre 1983.
- CATLEY-CARLSON, Margaret. «L'appui financier de l'ACDI aux organismes non-gouvernementaux», *La Presse*, 27 janvier 1984.
- AMBROSI, Alain. «SUCO : réplique à l'ACDI et à Mme Catley-Carlson», *La Presse*, 22 février 1984.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

#### PUBLICATIONS SUCO

PERINBAM, Lewis. *Rapport du secrétaire exécutif suppléant pour 1961-1962*, Ottawa, CUSO, 1962, Documentation SUCO.

*Document d'informations sur le SUCO à l'adresse des candidats volontaires*, Montréal, 1968, Documentation SUCO, 10 pages.

*La coopération, c'est notre boulot. SUCO*, Montréal, non daté, Documentation SUCO, 4 pages.

*Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1969*, Ottawa, 1969, Documentation SUCO, 17 pages.

GREENBERG, ASSELIN & MAILHOT. *Rapport du comité d'étude du SUCO / CUSO Study Committee Report*, Ottawa – Montréal, Documentation SUCO/CUSO, 1970, 175 pages.

SUCO/CUSO. *Résumé des commentaires sur le rapport du comité d'étude du CUSO/SUCO*. Appendice A, Ottawa, 1970, Documentation SUCO.

LEDUC, René & Paul DUCHESNE. *Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas. Évaluation de son action depuis 1972 / Evaluation of Programming since 1972*, Ottawa / Montréal, 1978, Documentation SUCO, 172 pages.

*Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1973*, Ottawa, 1973, Documentation SUCO, 24 pages.

MIDY, Franklin. *L'aide du Canada au développement international*, texte inédit publié à l'occasion du congrès SUCO, Montréal, juin 1973 (3<sup>e</sup> impression, 1974), Documentation SUCO, 15 pages.

*Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1975*. (version abrégée), Ottawa, 1975, Documentation SUCO, 4 pages.

*Renseignements généraux sur le SUCO*, Montréal, Service des communications du SUCO, 1975, Documentation SUCO, 15 pages.

*Le SUCO vous informe*, no 1/75, Montréal, Documentation SUCO, 5 février 1975, 4 pages.

*Rapport annuel du CUSO/SUCO, 1976* (version abrégée), Ottawa, 1976, Documentation SUCO, 6 pages.

*Statuts amendés le 6 février 1976*, CUSO/SUCO, Montréal, 1976, Documentation SUCO, 16 pages.

*Renseignements généraux sur le SUCO*, Montréal, Service des communications du SUCO, 1978, Documentation SUCO, 16 pages.

*CUSO/SUCO Budget Submission, 1978-1979*, Ottawa – Montréal, décembre 1977, Documentation SUCO, 200 pages.

*Renseignements généraux sur le SUCO*, Montréal, Service des communications du SUCO, 1980, Documentation SUCO, 15 pages.

COOPERS & LYBRAND. «Exposé des constatations», *Étude du fonctionnement du Service universitaire canadien outre-mer / Canadian University Service Overseas*, Ottawa – Montréal, mars 1980, Documentation SUCO, 39 pages.

*Les dynamismes de la mission pédagogique du SUCO*, Montréal, Documentation SUCO, décembre 1990, 67 pages.

*SUCO : 35 ans d'histoire*, dépliant réalisé sous la coordination de Diane LABRIE (archiviste) et Richard SIMARD, avec la participation de Clôde de GUISE (recherche et rédaction), Montréal, Documentation SUCO, 1996, 4 pages.

CHAPEAU, Jean-Marie, Magdaline BOUTROS & Sandra FRIEDRICH. *Quarante années de solidarité*, Montréal, SUCO, 2002, 44 pages.

## **PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES (Canada)**

RYBACK, P. *Canada : Non-Governmental Agencies in International Aid and Development, 1965-1966*, Ottawa, BAE, 1966.

\_\_\_\_\_. *Canada: Non-Governmental Agencies in International Aid and Development, 1966-1967*, Ottawa, BAE, 1967.

*Rapport annuel 1967-1968*, Ottawa, ACDI, 1968, 40 pages.

*Rapport annuel 1970-1971*, Ottawa, ACDI, 1971, 94 pages.

GÉRIN-LAJOIE, Paul. *La coopération internationale du Canada : perspectives 1970-1980*, Ottawa, ACDI, 1971, 16 pages (*verbatim* de la déclaration du président de l'ACDI au sous-comité de l'aide au développement international formé par le Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense de la Chambre des Communes, le 4 février 1971).

*Rapport annuel 1971-1972*, Ottawa, ACDI, 1972, 88 pages.

*Rapport annuel 1973-1974*, Ottawa, ACDI, 1974, 80 pages.

*Rapport annuel, 1974-1975*, Ottawa, ACDI, 1975, 108 pages.

*Rapport annuel, 1975-1976*, Ottawa, ACDI, 1976, 156 pages.

*Rapport annuel, 1976-1977*, Ottawa, ACDI, 1977, 64 pages.

*Rapport annuel, 1977-1978*, Ottawa, ACDI, 1978, 48 pages.

*Rapport annuel, 1978-1979*, Ottawa, ACDI, 1979, 72 pages.

*Rapport annuel, 1979-1980*, Ottawa, ACDI, 1980, 83 pages.

*Revue annuelle de l'aide, 1981-1982 : Les Canadiens dans le Tiers monde*, Ottawa, ACDI, 1982, 58 pages.

*Revue annuelle de l'aide, 1982*, Mémoire du Canada au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Ottawa, ACDI, 1982, 48 pages.

*Revue annuelle de l'aide, 1982-1983 : Les Canadiens dans le Tiers monde*, Ottawa, ACDI, 1983, 124 pages.

*Revue annuelle de l'aide, 1983-1984 : Les Canadiens dans le Tiers monde*, Ottawa, ACDI, 1984, 92 pages.

## **DÉCRETS ET ENCYCLIQUES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE**

*Mater et Magistra / Lettre encyclique de SS. Jean XXIII*, présentation par Hauptmann P., Paris, Les Éditions Fleurus, 1964 (1961), 485 pages.

*Pacem in Terris / Lettre encyclique de SS. Jean XXIII*, présentation par Lucien Guissard, Paris, Le Centurion, 1963, 125 pages.

*L'activité missionnaire de l'Église : décret conciliaire Ad Gentes sur le développement des peuples*, Montréal, Fides, 1966, 47 pages.

*Populorum Progressio / Lettre encyclique de SS. Paul VI sur le développement des peuples*, Montréal, Fides, 1967, 31 pages.

*Sollicitudo Rei Socialis / Lettre encyclique de SS. Jean-Paul II*, présentation par René Valette, Paris, Le Centurion, 1988 (1987), 105 pages.

## DOCUMENTATION SUCO

GAGNON, Jacques. *Témoignage d'un volontaire SUCO*, Montréal, 1967, Documentation SUCO, 4 pages.

GINGRAS, André. *Lettre à Thérèse Morin*, présidente du SUCO, Montréal, 14 juillet 1983, Documentation SUCO, 2 pages.

JOBIN, Jacques. *Entente cadre*, Montréal, 19 août 1982, Documentation SUCO, 19 pages.

\_\_\_\_\_. *Lettre à Thérèse Morin, présidente du SUCO*, Montréal, 21 juin 1983, Documentation SUCO, 4 pages.

MADORE, Yvon. *Document préparatoire pour l'atelier intitulé «Le SUCO dans la conjoncture canadienne» à l'Assemblée annuelle SUCO 1982*, Montréal, 1982, Documentation SUCO, 7 pages.

MILLER, Jacqueline. *Témoignage d'une volontaire SUCO*, Montréal, non daté [années 1960], Documentation SUCO, 3 pages.

*Atelier-colloque éducation*, Montréal, avril 1973, Documentation SUCO, 15 pages.

*Manifeste du comité régional de Montréal*, Montréal, 1973, Documentation SUCO, 25 pages.

*Les ONG face à la politique de coopération du Canada. Notes sur l'action convergente de l'ACDI*, document de travail pour le SUCO, Service de recherche et documentation SUCO, Montréal, mars-avril 1983, Documentation SUCO, 16 pages.

*Mémoire concernant le budget 1983-1984*, Montréal, 3 juin 1983, Documentation SUCO, 7 pages.

SUCO. *SUCO vivra! Assemblée générale spéciale du SUCO (extraits)*, Montréal, décembre 1983, Documentation SUCO, 10 pages.

«SUCO : une nouvelle affaire S-31?», *Informations SUCO*, 1<sup>er</sup> décembre 1983.

«Solidarité de tous les coopérants», *Informations SUCO*, bulletin no 5, 19 décembre 1983.

Nouveaux et anciens coopérants-volontaires SUCO Guinée-Bissau, *Ce qui meurt avec SUCO*, Montréal, 1983, Documentation SUCO, 4 pages.

### ARTICLES DE PÉRIODIQUES

Ronald LÉGER. «Le SUCO et la première décennie du développement», *SUCO-Média*, vol. 1, no 2, juillet 1972, p. 3.

\_\_\_\_\_. «Le SUCO est-il entré dans la deuxième décennie du développement?», *SUCO-Média*, vol. 1, no 2, juillet 1972, pp. 4-5.

Jean-Claude LECLERC. «Voies nouvelles de la coopération», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, pp. 4-5.

Yvon MADORE. «Éducation : une impasse?», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, pp. 12-13 et 23.

Jacques FOURNIER. «À qui appartient le SUCO? Une analyse de la constituante du SUCO», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, pp. 15-17.

Daniel FAUCHER. «La décentralisation : une utopie à bâtir», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, pp. 18-19.

Pierre BARBES. «Mon bilan», *L'Escargot*, vol. 1, no 1, 1974, pp. 22-23.

Jacques FOURNIER. «Une politique de projets ou un projet politique?», *L'Escargot*, vol. 1, no 3, février 1975, p. 3.

Maurice GOBEIL & Philippe LUPIEN. «Un appel aux ONG du Québec», *L'Escargot*, vol. 2, no 1, août 1975, pp. 25-26.

Jean FORTIN. «Vers un front commun québécois de soutien au tiers-monde?», *L'Escargot*, vol. 2, no 1, août 1975, pp. 26-28.

Jacques FOURNIER. «Commentaire. Géo-politique et non-alignement», *L'Escargot*, vol. 2, no 3, mai 1976, p. 3.

Célestin DESJARDINS. «Rois nègres et chaînes blanches», *L'Escargot*, vol. 2, no 3, mai 1976, pp. 8-9.

- Collectif de rédaction. «Plus de pouvoirs, oui, mais pour faire quoi?», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, non paginé.
- Jeannine CHÉNARD. «La coopération SUCO», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, pp. 1-4.
- Paul SAUVAGEAU. «Les coopérants : une certaine majorité silencieuse», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, pp. 5-9.
- «Résolutions adoptées lors de l'AROM-Cameroun», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, pp. 9-11.
- Jacques KEABLE. «Le rôle des coopérants dans le fonctionnement du SUCO», *Le Terrain*, vol. 1, no 1, août 1977, pp. 12-13.
- «Résolutions adoptées à l'Assemblée annuelle 1980 – Bilan des 20 ans du SUCO», *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, Montréal, Documentation SUCO, 51 pages.
- Yvon MADORE. «Bilan des 20 ans du SUCO», *SUCO-Média*, vol. 8, no 1, décembre 1980, Montréal, Documentation SUCO, pp. 24-51.
- André GUINDON. «Du SUCO et de son idéologie», lettre ouverte à Thérèse Morin, *Le Devoir*, 8 juillet 1983.
- «Pourquoi nous quittons le SUCO», *Le Devoir*, 14 juillet 1983.
- «SUCO : crise et démissions. Thérèse Morin donne sa version des faits», *Le Devoir*, 15 juillet 1983.
- Jean-Claude LECLERC. «Le SUCO entend survivre aux coupures de l'ACDI», *Le Devoir*, 21 juillet 1983.
- Thérèse MORIN. «Le SUCO croit à une autre coopération», *Le Devoir*, 22 juillet 1983.
- Raymond GIROUX. «Main basse sur un SUCO de gauche», *Le Soleil*, 23 juillet 1983.
- Jacques JOBIN. «La crise du SUCO : une mise au point», *Le Devoir*, 25 juillet 1983.
- Jean BEAUDOIN & Jean-Paul FANIEL. «Le SUCO, victime de ses propres querelles de palais», *Le Devoir*, 26 juillet 1983.

Paul ROUILLARD. «SUCO-Montréal et SUCO-terrain», *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> août 1983.

Pierre GIGUÈRE. «Vive SUCO, même sans ACDI», *Le Devoir*, 3 août 1983.

Jean BEAUDOIN & Jean-Paul FANIEL. «SUCO : autres réactions», lettre ouverte à Nicole Cousineau, présidente du syndicat des employés du SUCO, *La Presse*, 4 août 1983.

Frédéric SIBOMANA. «Réflexions d'un Africain sur SUCO», *Le Devoir*, 8 août 1983 (la lettre date du 2 août 1983).

Richard HARMSTON. «Non-government aid has *wider freedom of action*», lettre à l'éditorialiste, *Globe and Mail*, 11 août 1983.

Yves VAILLANCOURT, Chantale RONDEAU & Franklin MIDY. «Les dessous du conflit SUCO-ACDI : des universitaires s'interrogent», *La Presse*, Montréal, 27 décembre 1983.

Jean-Guy DUBUC. «La séparation du SUCO et de l'ACDI», *La Presse*, 28 décembre 1983.

Alain AMBROSI. «SUCO : réplique à l'ACDI et à Mme Catley-Carlson», *La Presse*, 22 février 1984.

## OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

CANTO-SPERBER (dir.). *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, tome II, Paris, Presses universitaires de France, 2004 (4<sup>e</sup> édition), 2199 pages.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT & François RICARD. *Histoire du Québec contemporain*, tome II, Montréal, Boréal, 1989, 834 pages.

MACLEOD, Alex, Eveline DUFAULT & F. Guillaume DUFOUR (dir.), *Relations internationales. Théories et concepts*, Outremont, Éditions Athéna / Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité (CEPES), 2002, 239 pages.

REY, Alain (dir.). *Dictionnaire historique de la langue française*, tome 1, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2006 (1992), 1381 pages.

SMOUTS, Marie-Claude, Dario BATTISTELLA & Pascal VENESSON. *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2006 (2<sup>e</sup> édition), 553 pages.

## MONOGRAPHIES

- AIRD, Robert. *André Patry et la présence du Québec dans le monde*, Montréal, VLB éditeur, 2005, 157 pages.
- AMIN, Samir. *L'accumulation à l'échelle mondiale. Critique de la théorie du sous-développement*, Dakar, Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN), 1970, 592 pages.
- BAYART, Jean-François. *L'État en Afrique: la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, 439 pages.
- BEIGBEDER, Yves. *The Role and Status of International Humanitarian Volunteers and Organizations*, Dordrecht (Pays-Bas), M. Nijhoff éd., 1991, 414 pages.
- BLAIS, Marie-Claude. *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des idées, 2007, 347 pages.
- BOUCHER, Jean-Dominique. *L'aventure solidaire. Volontaires pour le Tiers monde*, Paris, Karthala, 1990, 278 pages.
- BRAUMAN, Rony. *Le Tiers-mondisme en question*, Paris, Olivier Orban (éd.), 1986, 225 pages.
- BRODHEAD, Tim, Brent HERBERT-COPLEY & Anne-Marie LAMBERT. *Ponts de l'espoir? Les organismes bénévoles canadiens et le tiers-monde*, Ottawa, Institut Nord-Sud, 1988, 189 pages.
- BRUCKNER, Pascal. *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*, Paris, Le Seuil, 1983, 309 pages.
- CARDOSO, Fernando Henrique & Enzo FALETTO. *Dépendance et développement en Amérique latine*, Paris, Presses universitaires de France, 1978 (1969), 223 pages.
- COQUERY-VIDROVITCH, Daniel HEMERY & Jean PIEL (éditeurs). *Pour une histoire du développement. États, sociétés, développement*, Paris, L'Harmattan, 1988, 285 pages.
- DELER, J.-P., Y.-A. FAURÉ, A. PIVETEAU & P.-J. ROCA. *ONG et développement*, Paris, Karthala, 1998, 684 pages.
- DUPUIS, Monique. *Crise mondiale et aide internationale : stratégie canadienne de développement du Tiers-Monde*, Montréal, Nouvelle Optique, 1984, 182 pages.

- EATON, Susan. *Chemins de solidarité. L'histoire de développement et paix*, Outremont, Novalis, 1992, 198 pages.
- FANON, Frantz. *Les damnés de la terre*, Paris, Gallimard, coll. Folioactuel, 1991 (1961), 376 pages.
- FATOUROS, Arghyrios A. & Robert N. KELSON. *Canada's Overseas Aid*, Toronto, Canadian Institute of International Affairs, Contemporary Affairs, no 31, 1964, 123 pages.
- FAVREAU, Louis & Abdou Salam FALL (dir.). *L'Afrique qui se refait. Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique Noire*, coll. Pratiques et politique sociaux et économiques, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, 393 pages.
- FECTEAU, Jean-Marie. *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au 19e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, coll. «Études québécoises», 2004, 455 pages.
- FERRAND-BECHMANN, Dan. *Bénévolat et solidarité*, Paris, Syros-Alternatives, 1992, 189 pages.
- FRANÇOIS, Didier. *Guide de l'aide au Tiers-Monde. Solidarité et développement*, Paris, Syros, 1984, 189 pages.
- FRANK, André-Gunder. *Le développement du sous-développement. L'Amérique latine*, Paris, Maspero, 1970, 372 pages.
- GROULX, Lionel. *Le Canada français missionnaire. Une autre grande aventure*, Montréal, Fides, coll. Fleur de Lys, 1962, 532 pages.
- KIELY, Ray. *Sociology of Development : The Impasse and Beyond*, Londres, University College Press, 1995, 195 pages.
- LECHERVY, C. & P. RYFMAN. *Action humanitaire et solidarité internationale : les ONG*, Paris, Hatier, 1993, 79 pages.
- LISSNER, Jorgen. *The Politics of Altruism – A Study of Political Behaviour of Voluntary Development Agencies*, Genève, Lutheran World Federation, 1977, 340 pages.
- LYON, Peyton V. & Tareq Y. ISMAEL (éditeurs). *Canada and the Third World*, Toronto, Macmillan / Maclean-Hunter Press, 1976, 342 pages.

- MAUGENEST, Denis (dir.). *Le discours social de l'Église catholique: de Léon XIII à Jean-Paul II: les grands textes de l'enseignement social de l'Église catholique*, Paris, Le Centurion, coll. Église et société, 1990, 806 pages.
- MORRISON, David R. *Aid and Ebb Tide : A History of CIDA and Canadian Development Assistance*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press / Institut Nord-Sud, 1998, 602 pages.
- MUNDAYA BAHETA, Aaron. *La coopération Nord-Sud. L'éthique de la solidarité comme alternative*, Paris, L'Harmattan, 2005, 241 pages.
- NISBET, Robert A. *Social Change and History. Aspects of the Western Theory of Development*, New York, Oxford University Press, 1969, 335 pages.
- PARSONS, Talcott. *Essays in Sociological Theory*, New York, Free Press, 1966 (1964), 459 pages.
- PAQUIN, Stéphane (dir.). *Histoire des relations internationales du Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2006, 357 pages.
- \_\_\_\_\_ (dir.). *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Lévis, Presses de l'Université Laval, 2006, 324 pages.
- PETITCLERC, Martin. *Nous protégeons l'infortune: les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB éditeur, coll. Études québécoises, 2007, 278 pages.
- PRATT, Cranford (dir.). *Canadian International Development Assistance Policies: an Appraisal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1994, 378 pages.
- RIST, Gilbert. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 (2<sup>e</sup> édition; 1<sup>e</sup> édition 1996), 442 pages.
- ROSTOW, Walt W. *Stages of Economic Growth : a Non-Communist Manifesto*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 (1960), 272 pages.
- \_\_\_\_\_. *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Le Seuil, 1963 (1960), 255 pages.
- SMILLIE, Ian. *The Land of Lost Content. A History of CUSO*, Toronto, Deneau, 1985, 408 pages.
- SPICER, Keith. *A Samaritan State? External Aid in Canada's Foreign Policy*, Toronto, Toronto University Press, 1966, 272 pages.

- SWEEZY, Paul M. & Paul A. BARAN. *Le capitalisme monopolistique. Un essai sur la société industrielle américaine*, Paris, Maspero, 1968 (1966), 343 pages.
- VAN KEMANADE, Solange & Louis FAVREAU. *Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Développement et paix, 1967-1999*, Montréal, Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats (CRISES), 2001, 65 pages.
- VAN NIEUWENHUIJZE, C.A.O. (éditeur), *Development : The Western View / La perspective occidentale du développement*, La Haye, Institute of Social Studies, Éditions Mouton, 1972, 295 pages.
- WALLERSTEIN, Immanuel Maurice. *The Capitalist World-Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, 305 pages.

#### MÉMOIRES ET THÈSES

- BRE, Clémence. *Une histoire de la solidarité internationale au Québec, 1950-1980*, texte ronéotypé présenté comme exigence partielle en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en Histoire de l'Université de Montaigne-Bordeaux III, 2004, 204 pages.
- DUNN, Donald. *Le Canada et l'aide au développement : analyse de l'aide publique canadienne*, M.A. Sociologie, Université de Montréal, 1982, 199 pages.
- GUILMAIN, Sylvain. *Le rôle de Georges-Émile Lapalme et André Patry dans la mise en place d'une politique des relations internationales du Québec de 1960 à 1968*, M. A. Histoire, Université de Montréal, 1999, 140 pages.
- LACHANCE, Gabrielle. *De l'aide au développement. Les organismes non gouvernementaux de développement et de coopération internationale au Québec*, M. A. Sociologie, Université Laval, Ministère des Affaires Intergouvernementales du Québec, 1979, 147 pages.
- LAPERRIÈRE, Daniel. *Analyse de la culture organisationnelle de SUCO*, produit dans le cadre d'un séminaire de l'École nationale d'administration publique, Montréal, décembre 1998, 115 pages (document recueilli aux archives SUCO).
- SAVIGNAC, Julie. *Catholicisme et coopération internationale. De l'apostolat missionnaire à la promotion humaine*, M. A. Sociologie, Université de Montréal, 2002, 134 pages.

WOOLLCOMBE, G. Stephen M. *Canadian University Service Overseas. A Case Study of an Overseas Volunteer Program*, thèse de Science Politique, The Pennsylvania State University, 1965, 195 pages.

## RAPPORTS DE COMMISSIONS ET D'ÉTUDES

BILLAUD, Frédéric & Alain PIVETEAU (rapporteurs). *Pour un volontariat d'avenir. Regards croisés sur le volontariat de coopération internationale*, compte-rendu des travaux du groupe Volontariat de la commission Coopération Développement (France, octobre 1999 – septembre 2000), Paris, La Documentation française, 185 pages.

DUMONT, Fernand, *et. al.* *L'Église du Québec, un héritage, un projet*. Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, Montréal, Fides, 1971, 323 pages.

MEADOWS, D. H., D. L. MEADOWS, J. RANER & W. W. BEHRENS III, *The Limits of Growth*, traduit par Jacqueline DELAUNAY, *Halte à la croissance*, Paris, Fayard, 1972, 315 pages.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989 (1988), 434 pages.

Strategic Planning Associates & Coopérative d'animation et de consultation (CAC) International. *Les effets de l'envoi de volontaires canadiens*, octobre 1994 (document recueilli aux archives SUCO).

## ARTICLES SPÉCIALISÉS

ARMONY, Victor. «Des latins du Nord? L'identité culturelle québécoise dans le contexte panaméricain», *Recherches sociographiques*, vol. 43, no 1, janvier-avril 2002, pp. 19-48.

BÉLAND, Daniel. «État-providence, libéralisme et lien social. L'expérience française : du solidarisme au retour de la solidarité», *Cahiers de recherche sociologique*, no 31, 1998, pp. 145-164.

BOULIANNE, Manon & Louis FAVREAU. *Coopération Nord-Sud et économie sociale : l'expérience de l'ONG Plan Nagua (1969-2000)*, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC), série «Pratiques économiques et sociales», no 15, Hull, Université du Québec à Hull, 2000, 55 pages.

- BRENNER, Robert. «The Origins of Capitalist Development : A Critique of Neo-Smithian Marxism», *New Left History*, no 104, pp. 25-93.
- CHRISTIE, Jean. «A Critical History of Development Education in Canada», *Canadian and International Education*, vol. 12, no 3, 1983, pp. 8-20.
- PINEAULT, Éric. «Le retour de la charité. La solidarité saisie par la main invisible», *Cahiers de recherche sociologique*, no 29, 1997, pp. 79-102.
- SACHS, Wolfgang. «L'archéologie du concept de développement» (traduction), *Interculture*, vol. 23, no 4, automne 1990, Cahier 109, Montréal, 40 pages, originalement paru dans *epd-Entwicklungspolitik*, Francfort, juin-septembre 1989.

## INTERNET

- CUSO, *Histoire du CUSO* [en ligne].  
[http://www.cuso.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=40&Itemid=58](http://www.cuso.org/index.php?option=com_content&task=view&id=40&Itemid=58) (consulté le 26 juin 2008).
- DUMAS, Paul. «Nos raisons d'être fiers», premier tract des *Jeune Canada*, Montréal, *Le Devoir*, novembre 1934, 30 pages; cité dans <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/QuebecHistory/docs/1930s/PaulDumas-Nosraisonsdetrefiers-JeuneCanada-HistoireduQuebec.htm> (consulté le 31 mars 2008).